



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 034 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 1^{er} avril 2004

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1^{er} avril 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth concernant le 53^e colloque parlementaire du Commonwealth, qui a eu lieu à Londres, du 2 au 13 mars 2004.

• (1005)

M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du groupe canadien de l'Association interparlementaire Canada-Japon, faisant suite à la séance inaugurale générale de l'Association interparlementaire sur les services sociaux, qui s'est tenue à Séoul en Corée, en août 2003; à la 12^e réunion annuelle du Forum parlementaire de l'Asie-Pacifique, qui s'est tenue à Beijing, en Chine, du 12 au 14 janvier 2004 et à la visite annuelle des coprésidents à Tokyo, au Japon, du 1^{er} au 6 mars.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire intitulé Les prix du bétail et du boeuf canadiens au lendemain de la crise de l'ESB.

Tous ici savent que l'événement survenu le 19 mai dernier a déclenché une crise sans précédent au Canada. Le comité a consacré un temps considérable à étudier la question et à faire enquête.

Je remercie les membres du comité de tous les partis représentés à la Chambre de la diligence dont ils ont fait preuve dans leur présence aux réunions et dans leur travail. Grâce à leur collaboration, nous pouvons présenter ce rapport aujourd'hui.

SANTÉ

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur ce matin de présenter, dans les deux langues officielles, le

premier rapport du Comité permanent de la santé intitulé *Dans l'armoire à pharmacie: premier rapport sur la dimension santé des médicaments sur ordonnance.*

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

COMPTES PUBLICS

M. John Williams (St. Albert, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le troisième rapport du Comité permanent des comptes publics concernant le Rapport de l'examen par les pairs des pratiques de vérification de l'optimisation des ressources du Bureau de la vérificatrice générale du Canada.

Le 11 mars 2004, la vérificatrice générale du Canada, Mme Sheila Fraser, a comparu devant le Comité permanent des comptes publics, accompagnée du vérificateur général adjoint, M. David Rattray, afin de présenter les résultats du Rapport de l'examen par les pairs du Bureau du vérificateur général achevé en février 2004 et de déposer ledit rapport ainsi que le Plan d'action du Bureau du vérificateur général.

En février 2003, le Bureau du vérificateur général a demandé à plusieurs bureaux de vérification nationaux étrangers s'ils désiraient participer à un examen des pratiques de vérification de l'optimisation des ressources, ou de VOR, du Bureau. L'examen visait à évaluer dans quelles mesures les pratiques de VOR sont conçues de manière à répondre aux normes professionnelles de VOR reconnues et si ces pratiques permettent efficacement d'atteindre l'objectif du Bureau, qui est de produire une information indépendante, objective et corroborée à laquelle le Parlement peut se fier pour examiner le rendement du gouvernement et lui demander des comptes.

L'équipe chargée de cet examen, formée au début de 2003, comptait les bureaux de vérification nationaux du Royaume-Uni, de la Norvège, des Pays-Bas et de la France. Le General Accounting Office des États-Unis y a participé à titre d'observateur. L'examen s'est déroulé de juin à novembre 2003 et le rapport a été achevé en février 2004.

Madame Fraser a été ravie de pouvoir annoncer au Comité que les résultats de cet examen par les pairs étaient très positifs. Le rapport conclut que les pratiques de VOR du Bureau sont bien conçues et lui permettent d'atteindre efficacement ses objectifs. Le rapport souligne également un certain nombre de bonnes pratiques dans le processus de VOR ainsi que dans le cadre de gestion de la qualité du Bureau.

Affaires courantes

Le rapport des pairs a aussi identifié certaines occasions d'améliorer les politiques et pratiques de VOR du bureau et a suggéré certaines pistes de solutions dont le bureau devrait tenir compte pour améliorer ses produits de VOR.

Madame Fraser a déclaré au comité que le bureau allait tirer parti de ces suggestions et a déposé un plan d'action établi à cette fin par le bureau.

Le Président: Le député de St. Albert connaît le Règlement. Je ne sais pas s'il est en train de lire le rapport ou quoi, mais le député est censé donner une explication très succincte du rapport comme l'exige le Règlement et non lire le rapport au complet. J'espère qu'il aura très bientôt fini, car la présidence lui a déjà donné beaucoup de latitude.

M. John Williams: Monsieur le Président, je vous remercie de votre indulgence, car comme vous le savez, le bureau de la vérificatrice générale est au service du Parlement, et il s'agit du premier rapport du genre. Il s'agit d'un résumé du document complet que je dépose avec ce rapport. Monsieur le Président, avec votre indulgence, je voudrais lire les quelque trois paragraphes qui restent.

On peut consulter le Rapport de l'examen par les pairs et le Plan d'action sur le site Web du Bureau de la vérificatrice générale. Mme Fraser croyait que le Comité des comptes publics pourrait déposer le rapport à la Chambre de communes, ce que je fais aujourd'hui.

La vérificatrice générale a laissé entendre que, si les membres du comité souhaitaient examiner les résultats du rapport, il serait possible de le faire lors de l'audience, et c'est ce que nous avons fait.

Je suis heureux de déposer ce rapport au nom du Bureau de la vérificatrice générale et du Comité des comptes publics. Je félicite la vérificatrice générale de l'excellent travail qu'elle accomplit au nom de la Chambre et de tous les Canadiens.

* * *

● (1010)

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC) demande à présenter le projet de loi C-511, Loi modifiant la Loi sur la sécurité ferroviaire (visibilité du matériel ferroviaire).

—Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire aujourd'hui, même si cette initiative a été motivée par une tragédie survenue dans ma circonscription.

En novembre dernier, une automobile a frappé le côté d'un train de marchandises qui n'était pas doté des dispositifs rétro réfléchissants requis et n'était donc pas visible pour le conducteur de l'automobile, dans laquelle un jeune homme était passager. À la suite de cet accident, j'ai appris que moins d'un wagon sur cinq est doté de ces dispositifs au Canada.

On dénombre une collision par jour entre un train et une automobile et, chaque semaine, une personne meurt et une autre est gravement blessée dans un accident de la sorte.

Le projet de loi exigerait tout simplement que les entreprises installent les éléments rétro réfléchissants adéquats sur les trains, que ceux-ci soient bien entretenus, réparés au besoin et remplacés lorsqu'ils se détériorent.

Cette proposition est raisonnable, et j'en ai déjà discuté avec les députés de tous les autres partis à la Chambre. J'ai consulté les porte-parole de chacun des partis et ils appuient la motion. J'ai aussi consulté les leaders à la Chambre. Je crois, monsieur le Président,

que vous obtiendrez le consentement unanime pour que ce projet de loi soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité pour y être étudié.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder immédiatement à la deuxième lecture?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

* * *

LOI SUR LA DISSOLUTION DU PARLEMENT

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC) demande à présenter le projet de loi C-512, Loi établissant des dates fixes pour l'élection des députés à la Chambre des communes et modifiant la Loi constitutionnelle de 1867.

—Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de proposer la première lecture de ce projet de loi qui établirait des dates fixes pour l'élection des députés à la Chambre des communes. Ce projet de loi soustrairait effectivement au premier ministre le droit de déclencher des élections quand et comme il ou elle veut. Il le remplacerait plutôt par une date fixe tous les quatre ans.

Le projet de loi ne pourrait manifestement pas être présenté à un moment plus opportun, où les spéculations sur les élections vont bon train et où le premier ministre mène des sondages éclairés pour décider à sa guise si et quand les Canadiens pourront exercer le plus important de leurs droits démocratiques.

Cela devrait se passer autrement. Les élections devraient être tenues en fonction de l'intérêt des Canadiens, non pas en fonction des caprices d'un premier ministre.

Le pouvoir du premier ministre est au coeur même du déficit démocratique. Il a été critiqué par M. Kent, ce libéral inconditionnel, et modifié par un gouvernement libéral en Colombie-Britannique.

L'adoption du projet de loi corrigerait ce problème et contribuerait pour la peine à redresser le déficit démocratique.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1015)

PÉTITIONS**LA SANTÉ**

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 260 électeurs de ma circonscription, Cambridge.

Les pétitionnaires soulignent que les femmes qui envisagent d'avoir recours à l'avortement devraient avoir une information complète sur ses risques pour la santé. Les pétitionnaires sont également d'avis que les médecins devraient être tenus responsables s'ils pratiquent des avortements sans le consentement éclairé de la mère ou si cet acte n'est pas nécessaire sur le plan médical.

Affaires courantes

Par conséquent, les pétitionnaires demandent que le Parlement appuie l'élaboration d'une mesure législative sur le droit des femmes à être informées, et je suis d'accord avec eux.

Le Président: J'ai déjà réprimandé le député dans le passé pour avoir exprimé son opinion personnelle. S'il persiste, il ne sera plus autorisé à présenter des pétitions, et il en subira les conséquences.

LE MARIAGE

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, je désire présenter aujourd'hui huit pétitions, qui demandent au Parlement de reconnaître l'institution du mariage comme l'union pour la vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toutes les autres formes d'union.

Ce sujet a été la principale préoccupation de mes électeurs au cours de la dernière année. Les huit pétitions comptent plus de 700 signatures.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, je désire présenter une autre pétition, qui compte 28 signatures. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger les enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie.

[Français]

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, je suis fière de présenter une pétition des employés du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences concernant la plainte sur le versement rétroactif des rajustements sur l'équité salariale de la fonction publique fédérale.

Effectivement, après que cela ait pris des années pour régler la question de l'équité salariale, il est tout à fait inadmissible que des intérêts soient perçus au niveau de l'impôt.

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.): Monsieur le Président, j'ai reçu une pétition signée par 25 000 citoyens de London, en Ontario, et du district de London, en Ontario. Je présente les 1 500 dernières signatures, qui ont été dûment certifiées.

Ces Canadiens demandent au Parlement du Canada de maintenir la définition du mariage, qui est l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union. Les pétitionnaires soulignent l'importance du mariage pour notre pays et signalent que sa définition actuelle correspond à la définition jugée acceptable par les Canadiens depuis le début de la Confédération.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de maintenir cette définition et de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition qui demande au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union. J'espère que le gouvernement sera réceptif à cette pétition.

RAI INTERNATIONAL

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole

aujourd'hui et de présenter à la Chambre de nombreuses pétitions qui ont été signées par près de 100 000 personnes non seulement de ma circonscription, celle de Saint-Léonard—Saint-Michel, mais encore de l'ensemble du pays.

Ces pétitionnaires, d'autres députés libéraux et moi demandons au CRTC d'accorder une licence à RAI International, qui diffuse des émissions en langue italienne 24 heures sur 24, et de l'ajouter à la liste des télédiffuseurs numériques admissibles.

Le 8 août 2003, d'autres dirigeants de la communauté italienne canadienne et moi avons déposé une pétition adressée au CRTC et renfermant un nombre record de signatures, soit 106 000, ainsi que plus de 330 lettres de députés libéraux et de dirigeants communautaires d'origine italienne qui appuyaient la demande de RAI International.

Étant donné que la communauté italienne canadienne compte quelque 1,5 million de membres, le CRTC ne peut pas ignorer cet appui sans précédent.

LE HOCKEY

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, je suis fier de présenter quatre pétitions venant des électeurs de ma circonscription, celle de Prince Albert. Les deux premières pétitions concernent le hockey junior A, et elles renferment près de 1 000 signatures.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les joueurs et les équipes Junior A soient traités comme les autres athlètes amateurs et les autres programmes de sports olympiques, et que les coûts des billets ainsi que des dépenses et allocations raisonnables ne soient pas traitées comme un revenu imposable en vertu de la loi fédérale de l'impôt sur le revenu applicable.

• (1020)

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, les deux autres pétitions portent sur la question de la pornographie juvénile et elles renferment également pas mal de signatures.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de protéger les enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que soit interdit tout matériel faisant la promotion d'activités pédophiles ou sadiques à l'endroit d'enfants, ou les glorifiant.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je suis fier de présenter aujourd'hui une pétition signée par de formidables citoyens de la belle communauté de Beaver Bank, en Nouvelle-Écosse. Les pétitionnaires demandent à la Chambre de faire tout en son pouvoir pour empêcher la pornographie juvénile comprenant des documents faisant la promotion ou la glorification de la pédophilie et des activités sado-masochistes impliquant des enfants, et de rendre illégal la diffusion sur écran de ces documents.

Ils mentionnent également que le meilleur moyen pour y parvenir est d'appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire du député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore sur la pornographie sur Internet.

Recours au Règlement

LE MARIAGE

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais présenter deux groupes de pétitions aujourd'hui. Le premier groupe concerne probablement la question la plus importante pour ma circonscription, soit que le Parlement préserve la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union. Les pétitionnaires demandent également que cette question ne soient pas tranchée par les tribunaux, mais que les élus en décident.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par des citoyens de tout le pays. Les pétitionnaires signalent que le Régiment aéroporté du Canada a été dissout pour des raisons politiques et qu'il était une grande source de fierté pour les hommes et les femmes qui sont dans l'armée et dans l'ensemble des forces en général. Ils demandent au Parlement de rétablir le Régiment aéroporté du Canada, ainsi que son nom.

LE MARIAGE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je présente deux pétitions. La première demande au Parlement de préserver la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union. Les pétitionnaires ont l'intention de transformer les prochaines élections en un référendum sur cette question.

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par des Canadiens du milieu rural qui ne peuvent plus utiliser leur propriété pour gagner leur vie. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'inclure dans la Constitution le droit de posséder et d'utiliser une propriété.

LE MARIAGE

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, PCC): Monsieur le Président, c'est probablement la dernière fois que je peux présenter des pétitions au nom de mes électeurs, car je prends ma retraite aux prochaines élections.

Les signatures réunies dans la pétition d'aujourd'hui s'ajoutent à celles des quelque 3 000 résidents de ma circonscription qui ont communiqué avec moi, et dont 98 p. 100 sont en faveur de la définition traditionnelle du mariage. Les pétitionnaires demandent que la question ne soit pas renvoyée aux tribunaux mais que ce soit le Parlement qui se prononce en retenant cette très importante définition du mariage qui constitue le fondement de notre société depuis des centaines d'années.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 43 et 54 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 43—M. Peter MacKay:

En ce qui concerne l'enquête et les poursuites au sujet de la Banque de développement du Canada (BDC), quelle est la liste complète de tous les frais d'avocat et dépenses: a) facturés à la BDC pour ses poursuites touchant M. François Beaudoin; b) facturés au ministère de la Justice ou subis par lui relativement à ces poursuites?

(Le document est déposé.)

Question n^o 54—M. Svend Robinson:

En ce qui touche aux analyses que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a réalisées sur les poissons d'élevage canadiens et importés: a) quels médicaments, substances chimiques, contaminants et pesticides ont été visés par ces analyses; b) quels sont les seuils de tolérance actuellement prévus pour ces composés dans la réglementation canadienne; c) quand ces seuils de tolérance ont-ils été révisés pour la dernière fois; d) quelles recherches scientifiques ont été menées sur les impacts possibles des BPC depuis l'établissement de ces seuils de tolérance; e) combien de poissons sont analysés annuellement par l'ACIA; f) quel pourcentage des poissons importés sont soumis à ces analyses; g) quel pourcentage des importations de saumons d'élevage chiliens subissent des analyses des résidus de vert malachite; h) quel pourcentage des saumons d'élevage chiliens affichent des résultats positifs pour ces résidus de vert malachite; i) quel pourcentage des poissons sont analysés par rapport à la quantité importée/exportée; j) quelles sont les normes canadiennes sur les concentrations acceptables de résidus de vert malachite; k) quel pourcentage des saumons et truites d'élevage canadiens subissent des analyses des résidus de vert malachite; l) quelles sont les normes canadiennes sur les résidus d'antibiotiques dans les poissons d'élevage; m) quel pourcentage des saumons d'élevage canadiens subissent des analyses des résidus d'antibiotiques; n) combien de fois l'ACIA a-t-elle rappelé des poissons d'élevage parce qu'ils contenaient des concentrations élevées de résidus d'antibiotiques; o) quelles sont les normes canadiennes sur les concentrations de benzoate d'émamectine (agent thérapeutique) dans les poissons d'élevage; p) quel pourcentage des poissons d'élevage canadiens subissent des analyses des résidus de benzoate d'émamectine?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

L'hon. Roger Gallaway: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, PCC): Monsieur le Président, le Comité des comptes publics s'est penché sur une motion visant à rendre publiques les séances au cours desquelles Charles Guité a comparu à huis clos. On a demandé l'avis du greffier à ce sujet et ce dernier a affirmé qu'il serait bon que le comité obtienne un ordre de la Chambre à cet effet. Sa conclusion était basée sur une précédent.

J'ai en main deux lettres, dont l'une adressée à la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine. Je ne lirai pas la lettre en entier, mais seulement un extrait du dernier paragraphe et je verrai à ce que vous puissiez en avoir une copie. Le greffier dit ce qui suit:

Compte tenu de ce qui s'est passé à la Chambre en 1978 et en l'absence d'autres précédents présentant d'autres options, il serait prudent que le Comité permanent des comptes publics obtienne un ordre de la Chambre s'il veut rendre public un témoignage fait à huis clos au cours d'une session précédente.

Le greffier a également écrit au président du Comité des comptes publics, et là encore je ne vous lirai que le dernier paragraphe qui résume bien sa lettre, qui dit:

Je n'ai rien trouvé qui me porte à revoir la position que j'ai exprimée dans ma lettre du 24 mars.

La lettre du 24 mars est celle qui a été envoyée à la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine.

Je soulève cette question maintenant, avant que le comité passe au vote sur la motion visant à rendre le témoignage public, parce que si j'attends que la motion soit adoptée, il sera trop tard et le dommage aura été fait.

Je demande au Président de songer à la possibilité d'intervenir parce que quelqu'un pourrait avancer que le comité excède ainsi ses pouvoirs. S'il y a un précédent qui confirme que c'est la Chambre qui est habilitée à rendre public un témoignage présenté à huis clos, comme le greffier l'a souligné, le comité contrevient alors au Règlement en prenant lui-même une décision à cet égard.

Le 20 juin 1994 et le 7 novembre 1996, le Président a rendu la décision suivante:

[...] bien que selon la tradition de cette Chambre les comités soient maîtres de leurs délibérations, ils ne peuvent instituer de procédure qui dépasse les pouvoirs que la Chambre leur a conférés.

Des pouvoirs peuvent être conférés aux comités sous plusieurs formes, dont le Règlement et les pratiques de la Chambre. S'il n'y a rien dans le Règlement qui nous guide dans le cas présent, il existe un précédent clair. Cela ferait donc partie des règles de la Chambre et s'il s'agit d'une règle qui confère des droits à un comité ou qui le restreint, ce comité ne peut, même s'il est maître de ses délibérations, instituer de procédure ou dans le cas présent rendre public un témoignage présenté à huis clos parce que cela va au-delà de la restriction qui a été établie par un précédent à la Chambre.

Ce débat se déroule dans un vide au comité. Nous avons l'opinion du greffier, mais il nous faut une décision du Président. C'est le Président qui doit rendre une décision car, comme je l'ai fait remarquer, nous parlons d'une pratique de la Chambre, et non d'un comité. Je crains que les règles de la Chambre ne soient violées et la question est trop importante pour que nous attendions qu'elles aient été violées. Ce n'est pas hypothétique, car la motion est à l'étude au comité; le point de savoir si oui ou non cette question peut être traitée au sein d'un comité s'est posé. La question existe, mais le Président n'a pas officiellement demandé à rendre une décision.

Déjà, monsieur le Président, un membre du comité a divulgué de l'information provenant du témoignage à huis clos. Il a affirmé qu'il l'avait fait parce qu'il était persuadé que le comité allait adopter la motion en faveur de la publication de l'information.

L'autre victime, dans cette affaire, est le président du comité. Le premier ministre l'a sévèrement critiqué pendant la période des questions, l'accusant de bloquer la publication de l'information. Le président du comité, monsieur le Président, n'a fait que son travail. Il a interprété les règles à la lumière des avis que lui a donnés le greffier de notre Chambre. Il veut agir avec prudence dans ce dossier, et à juste titre, puisqu'il préside un très important comité de notre Chambre.

Malgré ses efforts, je ne crois pas qu'il soit possible de traiter cette question dans un comité, car c'est une question qu'il appartient à notre Chambre de prendre en considération. Si notre Chambre affirme son pouvoir de rendre publique cette information, il faut demander à la Chambre de lui donner ce pouvoir.

Il faut répondre à cette question avant que le comité ne rende publique cette information. C'est ce que le président du comité cherche à déterminer. Il ne constitue pas l'obstacle. Ce sont les libéraux qui refusent de suivre le cours normal consistant à demander un ordre de la Chambre. En tentant de contourner les règles, ils vont peut-être entraver leurs efforts et les efforts de quiconque voulant que cette information soit publiée.

Voilà pourquoi le programme de commandites leur cause des difficultés. Ils n'ont pas suivi les règles. Les libéraux estiment que

Initiatives ministérielles

puisque'ils forment le gouvernement, ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent, quand ils le veulent, sans égard aux règles et, peut-être, au-dessus de la loi. Cela est particulièrement risqué dans un comité, où la tyrannie de la majorité peut renverser une décision du président qui tente simplement de maintenir l'ordre et de suivre les procédures et pratiques de notre Chambre.

Si vous avez besoin de temps, monsieur le Président, pour délibérer sur cette question, je demande que vous demandiez au comité de mettre sa motion de côté jusqu'à ce que vous ayez éclairci cette question très importante devant notre Chambre.

• (1025)

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit là d'une demande extraordinaire qui est présentée dans un contexte de nature politique. J'ai entendu la version de l'opposition, et j'estime qu'il est déplorable qu'on politise une question d'une aussi grande importance en tenant de tels propos.

Cela étant dit, monsieur le Président, j'estime qu'il convient que le comité fasse rapport au sujet de la motion. Je ne suis pas au courant de la motion, mais j'en ai entendu parler. Lorsque le comité fera rapport à la Chambre, vous pourrez peut-être examiner la question qu'a soulevée le député d'en face.

Le Président: Après avoir entendu les arguments du député de West Vancouver—Sunshine Coast et du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, je prendrai la question en délibéré et ferai part de ma décision à la Chambre dans les plus brefs délais. J'espère que cela sera fait sous peu. Je tâcherai de clarifier la question pour tous les députés.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1030)

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2004

L'hon. Jim Peterson (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'entamer ce débat. Avant d'aborder le projet de loi C-30, j'aimerais brièvement examiner les caractéristiques essentielles du budget qui vient d'être présenté.

Comme le savent les députés, le budget de 2004 adopte une approche intégrée sur le plan de la politique économique et sociale, tout en mettant l'accent sur l'engagement ferme en matière d'intégrité financière.

Cette approche englobe les composantes de base qui permettront de promouvoir le nouveau programme de réalisations exposé dans le discours du Trône, ce programme étant axé sur les objectifs suivants: un gouvernement qui vit selon ses moyens par le maintien de l'équilibre budgétaire, le contrôle des dépenses, la réduction de la dette et une meilleure reddition de comptes au moyen de contrôles financiers plus rigoureux.

Initiatives ministérielles

Puis-je me permettre de dire que, lorsque j'ai parcouru le pays dans le cadre de mes fonctions de ministre, j'ai constaté que l'une des choses que l'on demande le plus souvent au gouvernement, c'est de vivre selon ses moyens et de maintenir l'équilibre budgétaire. Je me réjouis donc de voir que, concrètement, c'est ce que nous avons fait.

Un autre élément non moins essentiel du projet de loi C-30, c'est le programme visant à fournir aux Canadiens de meilleurs moyens d'améliorer leur bien-être. Il prévoit l'adoption d'importantes nouvelles mesures dans divers secteurs prioritaires, dont les suivants: collectivités, apprentissage, soins de santé et innovation. Autrement dit, ce document cherche également à répondre aux autres préoccupations légitimes des Canadiens sans pour autant renoncer à l'objectif consistant à vivre selon nos moyens. J'aborderai certaines de ces mesures dans un instant, mais comme il convient dans le cadre de toute discussion sur les dépenses du gouvernement, je souligne aux députés que le budget de 2004 fait preuve d'une planification financière prudente.

Ce budget sera le septième d'affilée se soldant par un excédent pour le gouvernement canadien, ce qui est une première depuis la Confédération. Nous y sommes parvenus en dépit d'une série de chocs économiques: SRAS, ESB, panne d'électricité en Ontario, feux de forêts en Colombie-Britannique et ouragan Juan; autant de catastrophes qui, chacune à leur manière, ont frappé l'économie canadienne et réduit la croissance de notre économie nationale de plusieurs milliards de dollars.

Cette performance—ainsi que notre engagement permanent à dresser des budgets équilibrés dans les meilleures années à venir—explique que le plan budgétaire prévoit le maintien du fonds d'urgence annuel de 3 milliards de dollars et la reconstitution d'une réserve de prudence pour les exercices 2004-2005 et 2005-2006.

Inutile de dire que chacun de ces chocs financiers a des répercussions dans l'ensemble de l'économie, non seulement au cours de l'exercice 2003-2004, mais également jusqu'à celui de 2004-2005. On estime que, dans les faits, nous avons perdu environ 25 milliards de dollars d'activités économiques, qui se sont évanouies et ne pourront jamais être remplacées.

Le gouvernement établit son budget en fonction d'une série d'hypothèses. Ainsi, il suppose un taux de croissance donné du PIB. Dans le dernier budget, le ministre des Finances précédent avait prévu, en s'inspirant d'économistes du secteur privé, que le taux de croissance s'établirait à environ 3,5 p. 100 du PIB. À la suite de tous ces chocs, cette croissance a finalement été d'environ 1,7 p. 100 du PIB.

Les députés seront intéressés d'apprendre que chaque point de moins du PIB réduit les revenus du gouvernement de quelque 2,5 milliards de dollars; par conséquent, lorsque notre taux de croissance passe de 3,5 à 1,7 p. 100 au cours d'un exercice, les députés peuvent faire le calcul et voir eux-mêmes ce qu'il en coûte au gouvernement en recettes qu'il avait prévues et comptabilisées, mais qu'il ne touchera pas.

D'autres hypothèses ont trait à l'inflation. Une simple réduction d'un point d'inflation entre ce que prévoit le ministre dans son budget et la réalité au cours de l'exercice coûte environ 1,4 milliard de dollars en recettes. Une diminution d'un point dans les taux d'intérêt fait économiser quelque 800 millions de dollars au gouvernement.

•(1035)

Ce sont toutes des hypothèses qu'on trouve dans le budget. C'est un ensemble plutôt fluide d'hypothèses et c'est la raison pour laquelle le gouvernement s'assure les services des économistes les plus

brillants du secteur privé pour le conseiller sur ce à quoi nous pouvons nous attendre à l'avenir.

Malgré tout, au cours des dernières années, depuis que nous accumulons des surplus, le gouvernement a été en mesure de rembourser 52 milliards de dollars sur la dette nationale. Cela s'est traduit, en fait, par des économies de l'ordre d'environ trois milliards de dollars par année, et cet argent ainsi libéré a pu être utilisé dans les collectivités, dans le domaine des soins de santé et pour répondre à d'autres priorités du gouvernement.

Le gouvernement entend poursuivre dans cette voie et accumuler d'autres surplus, ce qui, en fait, réduira le ratio de la dette au PIB à 25 p. 100 au cours des prochaines dix années. Nous pensons que c'est une solution viable non seulement grâce à notre discipline financière, mais également du fait de la croissance prévue de l'économie.

Dans dix ans, il est évident que les enfants du baby boom auront vieilli de dix ans et que la première vague de ces enfants commenceront à toucher leur pension. À ma connaissance, le Canada est le seul pays qui puisse s'enorgueillir d'avoir un régime public de pensions solide sur le plan financier et viable. Cela reconfortera vivement nos enfants et nos petits-enfants.

Il y a un autre domaine qui, selon moi, n'a pas été beaucoup discuté à la Chambre. Si nous continuons à réduire le ratio de la dette au PIB pour le ramener à 25 p. 100 sur dix ans, la situation financière du gouvernement dans dix ans sera vraisemblablement une des meilleures sinon la meilleure du monde.

Je ne crois pas qu'en principe, nous souhaitons absolument avoir toujours un surplus, mais si nous maintenons cette discipline financière au cours des dix prochaines années et si nous comprenons que les premiers enfants du baby boom atteindront 65 ans et contribueront ainsi moins à l'économie, le gouvernement sera alors en mesure de résister aux pressions en matière de santé et dans d'autres domaines que ce vieillissement du gros des enfants du baby boom exercera sur les finances publiques.

Ainsi, nous sommes dans une position financière forte. Comme j'espère l'avoir signalé dans mes observations, ce n'est pas simplement une fin en soi. C'est simplement de la planification bien pensée.

Le budget renferme également des mesures dont nous allons discuter aujourd'hui, qui sont conçues précisément pour répondre aux besoins de l'avenir. Comme je l'ai dit, l'avenir ne se limite pas simplement à l'année prochaine ou des horizons de planification liés à l'opportunisme politique. Les horizons de planification pour ce budget sont supérieures à 10 ou 15 ans.

Une des questions qui est ressortie au cours de nos délibérations, c'est l'aide aux collectivités. Pour la majorité des Canadiens, les collectivités sont le noyau ou le point de rencontre de la vie personnelle, familiale et publique. C'est au niveau municipal que bien des gens jouent un rôle actif, certainement sur le plan politique. Il est apparu clairement que les Canadiens veulent des logements abordables, des routes en bon état, du transport en commun, des environnements sûrs et des espaces verts en abondance. Pour peu que ma circonscription soit représentative, ce sont là les préoccupations des Canadiens. Je pense que les bureaux de circonscription des autres députés ont fait le même constat. Voilà pourquoi les municipalités subsistent de plus en plus de pressions pour maintenir et renouveler leurs infrastructures et veiller à ce que les programmes sociaux nécessaires soient à la disposition de leurs citoyens.

Initiatives ministérielles

La plupart d'entre nous reconnaissent toutefois qu'il y a des limites réelles à la mesure dans laquelle l'impôt foncier, la plus importante source de revenu des municipalités, peut financer ces dépenses. Le maire de Toronto, M. Miller, et le maire de Winnipeg, M. Murray, nous ont certainement dit très clairement que leurs sources de revenu ont des limites. Le gouvernement fédéral commence à réagir à cela d'une manière significative.

• (1040)

Nous voulons nous assurer que les municipalités canadiennes disposent d'un financement à long terme fiable et prévisible. Nous voulons nous assurer qu'elles puissent soutenir plus efficacement les programmes visant à répondre aux besoins pressants liés aux infrastructures et aux priorités sociales de leurs collectivités, autrement dit, nous voulons qu'elles puissent apporter des solutions locales à des problèmes locaux.

Avant le dépôt du budget, le 1^{er} février dernier, le gouvernement du Canada a annoncé, par l'entremise du premier ministre et du ministre des Finances, un remboursement de la TPS. La totalité de la taxe sur les produits et services et la partie fédérale des taxes de vente harmonisées seront remboursées aux municipalités.

À Toronto, cela signifie, pour le responsable du budget, que de 50 à 52 millions de dollars qu'il n'avait pas prévus seront mis à sa disposition. Je sais qu'il en sera reconnaissant. Je sais que le maire utilisera ces fonds pour répondre aux besoins les plus urgents de la population de Toronto. Cette histoire se répète pour l'ensemble des municipalités canadiennes.

Par souci de transparence, le ministre du Revenu national pourra dévoiler le montant du remboursement supplémentaire qui sera versé à chaque municipalité. Pour les dix prochaines années, on évalue à 7 milliards de dollars, ou à environ 580 millions de dollars pour la première année seulement, le montant que les administrations municipales recevront sous forme de remboursement de la TPS.

Ce n'est pas la seule intervention du gouvernement fédéral. Je continue avec l'exemple de Toronto. Les députés n'auront pas oublié que le premier ministre a participé aux célébrations entourant le 50^e anniversaire de la commission de transport de Toronto, cette semaine. Il s'est joint au premier ministre McGuinty et au maire Miller pour annoncer l'octroi d'un montant additionnel d'un milliard de dollars pour le plus vaste réseau métropolitain de transport rapide au Canada.

Le budget reconnaît l'importance de nos collectivités, mais il fait aussi fond sur la création d'occasions pour les citoyens. Les députés savent que le gouvernement fédéral, en partenariat avec les provinces et les territoires, joue un rôle clé dans le soutien du système de soins de santé canadien.

Le TCSPS fournit un appui à la santé, à l'éducation postsecondaire, à l'aide sociale et aux services sociaux, entre autres. À compter d'aujourd'hui, le TCSPS est scindé en deux, soit le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Le transfert en matière de programmes sociaux appuie l'aide sociale et les programmes sociaux, dont le développement de la petite enfance, l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde à la petite enfance. Ces programmes sont touchés par le projet de loi dont nous sommes saisis. Il est évident que l'un des buts du gouvernement est de faire en sorte que tous les enfants prennent le meilleur départ possible dans la vie.

Au cours des années, le gouvernement du Canada, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, a adopté une

stratégie solide pour aider les enfants du Canada. Le projet de loi C-30 augmente de 150 millions de dollars le financement versé aux provinces et aux territoires au titre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux sur les deux prochaines années pour la mise en oeuvre du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Le député de Don Valley-Ouest n'a pas ménagé ses efforts dans ce dossier pendant de nombreuses années. Je suis certain qu'il est très heureux de constater qu'on reconnaît son travail et celui des autres députés du caucus.

En mars 2003, les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables des services sociaux ont entériné ce cadre. Les ministres se sont engagés à améliorer l'accès à des programmes de qualité, à prix abordable et réglementés par les provinces dans les domaines du développement de la petite enfance et de l'apprentissage des jeunes enfants.

Pour l'exercice en cours et le prochain exercice, 75 millions de dollars s'ajouteront chaque année aux fonds déjà engagés à ce poste. On créera ainsi 48 000 nouvelles places en garderie ou jusqu'à 70 000 places complètement subventionnées pour les enfants de familles à faible revenu.

Les députés ont entendu nombre de commentaires de la part du ministre, du premier ministre, des députés de ce côté-ci et même des députés de l'autre côté au sujet de l'injection de 2 milliards de dollars dans les soins de santé. Le gouvernement fédéral donnera suite à son engagement. J'ai l'assurance que les députés réalisent qu'on ne le répètera jamais assez.

Une voix: Ou qu'on ne l'annoncera jamais assez.

M. John McKay: Parce que les députés de l'autre côté ont parfois de trous de mémoire.

• (1045)

Cette mesure portera à 36,8 milliards de dollars notre engagement envers le renouvellement des soins de santé. En faisant cette annonce, le premier ministre a réitéré qu'il aimerait rencontrer les premiers ministres provinciaux à l'été pour déterminer avec eux comment le régime de soins de santé pourra être durable à court, à moyen et à long termes.

Il est évident que les engagements du gouvernement à l'égard des soins de santé ne sont pas durables. De toutes nos dépenses de programmes, celles qui sont consacrées à la santé sont celles qui augmentent deux fois plus que la croissance de l'économie. Or, si la croissance de l'économie se chiffre à 4 p. 100 et que nos engagements augmentent de 8 p.100, il est bien évident que la situation est insoutenable à court, à moyen et à long termes. Comme le ministre des Finances, j'espère que le premier ministre fédéral et les premiers ministres provinciaux et territoriaux parviendront à élaborer un plan durable pour l'avenir.

En outre, le budget tente de résoudre les difficultés rencontrées lors de la flambée de SRAS car les mesures en place dans notre système de santé public se sont révélées quelque peu déficientes. Il prévoit un financement qui améliorera la capacité du Canada de faire face à des urgences en santé publique. Il autorise le versement à une fiducie de 400 millions de dollars qui seront mis à la disposition des provinces et des territoires sur trois ans.

Initiatives ministérielles

De cette somme, 300 millions de dollars sont réservés à une stratégie nationale d'immunisation. Dans ma collectivité, cette nouvelle a été bien accueillie. Nous avons été l'un des sites frappés par le SRAS. Cette maladie a imposé un lourd fardeau à nos hôpitaux et à leur personnel. Le nouveau financement s'ajoutera aux 45 millions de dollars déjà prévus dans le budget de 2003 pour améliorer la sécurité et l'efficacité des vaccins, améliorer la coordination et l'efficacité des campagnes d'immunisation et assurer une meilleure information sur le taux de couverture vaccinale au Canada.

Les 300 millions de dollars serviront à fournir les nouveaux vaccins recommandés pour les enfants et les adolescents, comme l'avait proposé le Comité consultatif national de l'immunisation. Ce comité consultatif avait recommandé qu'on adopte le vaccin conjugué contre le méningocoque, le vaccin conjugué contre le pneumocoque, le vaccin contre la varicelle et le vaccin contre la coqueluche chez les adolescents.

L'autre portion de 100 millions de dollars réglera une partie des problèmes des provinces et des territoires constatés durant la flambée de SRAS. Cette somme les aidera à combler leurs lacunes en matière de santé publique en contribuant au financement des activités de première ligne, des programmes visant spécifiquement la protection de la santé et la prévention des maladies.

Le budget prévoit des mesures pour veiller à ce que le régime de soins de santé public dispose des systèmes informatiques nécessaires pour faire face à toute épidémie future menaçant la santé publique. Le projet de loi autorise plus précisément le versement de 100 millions de dollars à Inforoute Santé du Canada, pour permettre aux provinces et aux territoires d'investir dans des logiciels et du matériel informatique, pour évaluer, concevoir et mettre en place un système perfectionné de surveillance de la santé publique en temps réel.

Lorsque j'ai visité l'hôpital local de ma circonscription, le directeur général m'a signalé que lorsque l'évaluation a été faite à l'égard des 3,5 millions de dollars qui ont été versés à l'établissement, on a constaté que certains systèmes ne pouvaient communiquer ni entre eux ni avec le système central. J'ose espérer que ces fonds permettront aux médecins, aux infirmières et à tous les professionnels de la santé visés de communiquer en temps réel, pour que l'information dont ils ont besoin soit toujours disponible où qu'ils se trouvent.

Le programme de péréquation est renouvelé pour cinq ans. Il repose sur une formule fort complexe comprenant environ 30 points de collecte d'information fiscale pour les dix provinces. Or, chacune d'entre elles a des intérêts particuliers. La formule est extrêmement complexe. Quoi qu'il en soit, le programme de péréquation est renouvelé et on envisage de le reconduire aux cinq ans.

•(1050)

Les principaux changements sont des modifications de l'assiette fiscale, notamment un remaniement en profondeur de l'assiette de l'impôt foncier. On note également l'introduction d'un mécanisme d'uniformisation. En outre, des versements de 150 millions de dollars sont consentis au titre de la transition au nouveau système. Ces modifications représentent un investissement additionnel de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans.

Je constate que mon temps de parole est écoulé. En conclusion, je recommande aux députés d'en face d'appuyer le projet de loi C-30.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, je veux aborder une question du budget qui me tient particulièrement à cœur, à savoir celle de la formule de péréquation.

La Saskatchewan reçoit cette année environ 7 millions de dollars en paiements de péréquation. Le Manitoba, la province voisine, reçoit quant à elle plus de 1 milliard de dollars. Selon Statistique Canada, le revenu net moyen d'un Saskatchewanais est inférieur de 1 000 dollars à celui d'un Manitobain. La Saskatchewan est confrontée à la pire crise financière que j'aie vue dans ma province. Les habitants de la Saskatchewan se font rouler par la formule de péréquation. J'ai parlé à des gens de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve qui partagent mon point de vue.

Il faut changer radicalement la formule et la faire passer d'une formule à cinq provinces à une formule nationale. Dans cette formule, il faut modifier ou réduire le coefficient des ressources non renouvelables. En toute honnêteté, pour rendre cette formule juste et équitable, il faudrait également ramener à l'ordre Hydro-Manitoba et Hydro-Québec.

La Saskatchewan n'a pas la capacité financière nécessaire pour répondre à ses besoins. Les habitants de la province doivent attendre 22 mois avant de subir un examen par IRM. Dans le cas des chirurgies, la période d'attente est de 29 semaines. Ce ne sont pas les problèmes qui manquent.

Le ministre des Finances vient de la Saskatchewan. Je croyais qu'il remédierait à cette situation dans le budget et qu'il proposerait une formule véritablement équitable. Or nous n'avons eu droit qu'à des modifications mineures et à une réponse du ministre des Finances indiquant que c'est trop compliqué.

La formule est désastreuse pour la Saskatchewan. J'aimerais que le député nous dise pourquoi le gouvernement libéral n'a rien fait pour remédier aux graves injustices créées par cette formule?

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, si le député étudiait d'un peu plus près les propositions sur la péréquation, il s'apercevrait qu'il a déjà été remédié à l'inquiétude qu'il a exprimée.

Le premier point que je tiens à faire valoir c'est que la péréquation n'est pas une panacée à tous les problèmes. Elle est simplement l'équilibrage des capacités fiscales entre les provinces. Elle vise à aplanir les disparités. Comme je l'ai dit, quelques 33 sources de recettes fiscales sont prises en compte dans la formule de sorte que c'est tout le pays qui est reconnu.

Chaque province défend un intérêt unique. Il arrive à l'occasion que certaines anomalies très étranges soient relevées. En fait, le député en a soulevé une, concernant la façon dont les ressources sont traitées et intégrées à la formule. Je pense que le député se souviendra que le ministre des Finances, qui, comme on le sait, vient de la Saskatchewan et qui est très sensible à cette question, a annoncé le paiement d'un montant unique à la Saskatchewan pour corriger l'anomalie que la formule entraînait pour la province.

Le député a dit que nous devrions modifier la formule, ce qui est plus facile à dire qu'à faire. Les responsables fédéraux et provinciaux se réunissent pratiquement en permanence pour discuter de l'application de la formule.

La principale objection tient au fait que l'Ontario vient de connaître une année lamentable. Pour cette raison, les provinces bénéficiaires de la péréquation se sont rapprochées de la capacité fiscale de l'Ontario. C'est ainsi que la formule fonctionne. En effet, lorsque la province qui contribue le plus à la capacité fiscale connaît une mauvaise année, cela a un impact sur les autres provinces.

Il y a quelques années, l'Ontario a connu une année particulièrement bonne et nous n'avons pas entendu ces plaintes. En 2000, les ministres des Finances des provinces ont reçu une bonification de 2 milliards de dollars à laquelle ils ne s'attendaient pas.

La formule fluctue vers le haut et vers le bas. Malheureusement, nous avons connu une année lamentable et la formule n'a pas fonctionné aussi bien que de nombreux ministres l'avaient prévu.

• (1055)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NP): Monsieur le Président, nous remarquons que lorsque les députés libéraux parlent de responsabilité financière, ils semblent oublier les préoccupations et les craintes suscitées par DRHC. Ils semblent oublier le registre des armes, qui a été créé en vertu de la loi C-68 et dont le coût dépasse de loin le milliard de dollars. Cet argent aurait pu être consacré aux paiements de transfert aux provinces au titre de la santé.

Si les Canadiens et les députés de l'opposition comme nous ne croient pas les libéraux, qu'est-ce qui vous fait croire que les Canadiens les croiront dans l'isolement?

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, nous le saurons peut-être bientôt.

Je trouve toujours amusant que l'opposition parle de tout sauf du budget. La première question qu'elle a posée après le dépôt du projet de loi de mise en oeuvre du budget n'avait absolument rien à voir avec le budget. Les députés d'en face doivent croire que le budget est tellement bon qu'ils ne posent pas de questions sur lui. Nous voici donc en train de proposer des dépenses de quelque 187 milliards de dollars, et tout ce que l'opposition trouve à faire, c'est nous attaquer sur des sujets comme le registre des armes à feu, les commandites et des choses semblables.

Le gouvernement du Canada a équilibré son budget. C'est la première fois depuis l'avènement de la Confédération que nous avons eu sept budgets équilibrés. Nous sommes le seul pays du G-7 à présenter un budget équilibré.

Aimeraient-ils mieux vivre ailleurs? Les États-Unis ont un déficit de 485 milliards de dollars, alors que nous avons un modeste surplus. Les États-Unis ont un système de santé et un système de sûreté publiques intenable. Les nôtres sont durables. Nous vivons dans un pays fort bien géré.

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, PCC): Monsieur le Président, dans le budget, on trouve des mesures d'aide financière pour les sans-abri, notamment, mais ce ne sont en fait que des fonds déjà prévus dans des budgets précédents. Ainsi, 753 millions de dollars étaient prévus dans le budget de 1999, et 405 millions de dollars l'étaient dans celui de 2003. Il s'agissait d'initiatives pour les sans-abri des villes de tout le Canada.

Or, l'hiver dernier, nous avons vu des exemples horribles, comme dans la ville d'Edmonton, où j'habite et où absolument aucune place supplémentaire dans les refuges n'a été créée avec 20 millions de dollars. Il a fallu ouvrir une caserne de pompiers et sortir quelques véhicules d'intervention d'urgence dans le parking pour faire de la place aux sans-abri.

Comme il n'y a pas d'argent frais dans le budget prévu pour cela et comme les fonds ont été très mal gérés dans le passé, que ferons-nous cet hiver pour répondre aux besoins les plus élémentaires et fournir quelques places chaudes, de façon régulière, à des sans-abri en cas d'urgence?

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, j'ai été personnellement saisi de cette question presque dès mon arrivée. Je connais la

Initiatives ministérielles

situation parce que, dans ma circonscription, 11 des 23 chambres de motel sont utilisées par la ville de Toronto pour servir de refuge aux familles. C'est déplorable. C'est terrible qu'il y ait presque 1 400 sans-abri chaque soir dans notre circonscription. Les membres du caucus et moi-même avons cette cause à coeur. Nous nous sommes engagés à fournir les 753 millions de dollars dont parle le député d'en face, les 680 millions de dollars prévus au budget par la suite et des choses de ce genre.

À l'heure actuelle, et je ne peux pas parler pour sa communauté, mais je peux le faire pour la mienne, le nombre de ces refuges a diminué. Nous n'utilisons plus 11 chambres de motel, mais 4 chambres seulement. Sur une base annuelle, plutôt que d'avoir 1 400 sans-abri, la circonscription n'en compte plus que 300. En arpasant l'avenue Morningside, par exemple, on voit actuellement, sur la façade de certains immeubles, des affiches offrant des logements à louer à un coût parmi les plus faibles et dont le premier mois est gratuit. Les personnes à faibles revenus peuvent faire une bonne affaire.

Je signale au député qu'au moins l'argent versé dans ma circonscription, à la ville de Toronto et dans la région du Grand Toronto est utile dans une certaine mesure. Je ne dirais pas que le problème est réglé. Je ne le prétendrai pas un seul instant. Nous devons poursuivre nos efforts dans ce sens. Toutefois, l'argent dépensé jusqu'à maintenant l'a été à bon escient.

• (1100)

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PCC): Monsieur le Président, nous traitons d'un autre budget, mais également sans doute de la fin d'une autre session parlementaire. Par conséquent, durant mon intervention à la Chambre, j'aimerais me livrer à certaines réflexions sur mes 15 années passées ici. En fait, il s'agit du 16^e budget dont j'ai connaissance. Je vais donc essayer d'intervenir en 15 minutes, alors souhaitez-moi bonne chance.

J'aimerais inscrire mes observations dans une réflexion non seulement sur le budget ou sur le Parlement, mais aussi sur nos vies en général. Nous passons par une enfilade de portes. La vie comporte constamment de nouveaux chapitres, qu'il s'agisse de la vie dans notre famille, notre collectivité ou ici au Parlement. Chaque budget constitue en fait un repère, puisque de nouvelles idées et de nouvelles dépenses sont mises de l'avant par le gouvernement.

Je veux donc concentrer mes observations sur l'idée générale que nous avançons constamment dans la vie. Chaque porte ou chaque chapitre est une occasion d'espérer, de s'émerveiller, de s'aventurer, de s'étonner et également de craindre. Ce cheminement comporte en outre des aspects négatifs et, parfois, tout à fait redoutables.

Néanmoins, il nous incombe à tous, et pas seulement aux parlementaires et aux législateurs, en tant que personnes, membres d'une famille et d'une collectivité de franchir ces portes l'une après l'autre avec confiance, avec le sens de l'opportunité et avec altruisme en espérant améliorer le monde dans lequel nous vivons.

Parmi les portes que nous franchissons dans la vie, il y en a que nous choisissons et d'autres que nous ne choisissons pas, mais nous assumons nos choix. Même si nous franchissons une porte difficile, parfois nous ne l'avons pas choisie, par exemple la famille dans laquelle nous sommes venus au monde.

Initiatives ministérielles

Pour ma part, je suis née dans une famille d'alcooliques à Vancouver, le 1^{er} juillet 1952. Cela je ne l'ai pas choisi. Néanmoins, je suis reconnaissante d'avoir appris certaines leçons très dures au cours de mes années de croissance. Je suis fière de le dire aujourd'hui beaucoup plus tard, ayant grandi dans une famille monoparentale, ce qui n'était certainement pas aussi fréquent qu'aujourd'hui. J'éprouve énormément d'admiration pour ma mère qui nous a saisis par la peau du cou et nous a élevés tous les cinq toute seule.

Je suis heureuse, plusieurs décennies après le fait, d'annoncer que mon père, Mansell, est devenu sobre. J'ai déjà parlé douloureusement et avec émotion de la conduite en état d'ébriété à la Chambre. Je pourrais lier cette question aux données budgétaires relatives aux coûts des soins de santé et au fait que le système de santé subisse de plus en plus le contrecoup de la conduite en état d'ébriété. Mon père est maintenant sobre et je lui en suis extrêmement reconnaissante. Nous sommes en mesure de travailler ensemble sur ce problème; moi, au Parlement; lui, au sein du mouvement des Alcooliques Anonymes.

Je me suis rendu compte que je pouvais choisir de tirer des leçons de ma situation familiale. J'ai donc pris un jour une décision réaliste et pratique. À l'âge de six ans, j'ai décidé de ne jamais boire d'alcool. Je suis heureuse de l'avoir fait. Beaucoup de gens, partout au pays, savent que j'ai déjà bien assez de problèmes en étant parfaitement sobre; je suis donc très contente d'avoir décidé de ne jamais boire d'alcool.

Plus tard, dans ma vie professionnelle, j'ai fait un autre choix: celui de devenir enseignante. Et je me suis engagée à exercer une influence sur les jeunes dans leur vie et à faire en sorte que les dispositions législatives puissent correspondre à quelque chose de tangible dans la vraie vie, en essayant d'aider les jeunes à comprendre comment les choses fonctionnent au Canada, quel impact ont les lois sur la population, comment les budgets, concrètement, ont des conséquences sur les jeunes du point de vue de l'éducation postsecondaire.

J'ai également décidé de me constituer en famille d'accueil. C'est une autre grande décision que j'ai prise dans ma vie, celle de devenir mère célibataire. Je me souviens de certaines des situations que j'ai connues, en les considérant une fois de plus du point de vue des budgets fédéraux, du point de vue des Affaires indiennes notamment lorsque, par exemple, j'ai accueilli, durant plusieurs années, des enfants qui venaient des réserves—l'une de celles où j'enseignais et, par la suite, d'autres réserves des environs.

L'idée qui préside à l'augmentation d'un financement, autrement dit à l'apport de moyens financiers plus importants dans une situation donnée, c'est que, si l'on fait cela, on réussira à atténuer les problèmes qui caractérisent cette situation. Mais, d'après la connaissance de première main que j'ai eue de ce genre de situations, je sais bien que, en finançant davantage les conditions lamentables que connaissent beaucoup de gens dans les réserves—c'est encore le cas, bien des années après l'époque où j'accueillais des enfants en famille d'accueil, il y a près de 20 ans—on ne parvient pas à atténuer les problèmes.

• (1105)

C'est triste à dire mais, dans ce domaine, où surviennent des augmentations de budget tous les ans, les problèmes se sont accrues avec la qualité de la vie sur les réserves. Il nous faut un moyen d'aborder ce problème sur un plan humain, plutôt que de se contenter de donner l'argent et d'espérer que ça marche, parce que, manifestement, cela ne marche pas. Je crois que les députés de tous les partis à la Chambre en conviendraient.

J'ai franchi cette porte, puis un voisin m'a mis au défi d'en franchir une autre, celle de la candidature pour le Parti réformiste en 1988. J'ai relevé ce défi et j'ai écrit une page d'histoire du Canada. Cela m'a un peu surprise. Le 13 mars 1989, je me suis retrouvée passant de ma salle de classe à Dewberry, en Alberta, à la Chambre des communes, ma nouvelle classe. Ça a été intéressant de franchir cette porte, c'est certain.

J'ai été assermentée le 3 avril 1989 et certains se souviendront de ce jour sombre de notre histoire, car ça a été l'année où le budget a fait l'objet d'une fuite. Je ne sais pas combien il y a de gens ici qui s'en rappellent. Probablement pas beaucoup; tout le monde ici a l'air très jeune.

En avril 1989, Doug Small, journaliste à Global TV, a obtenu un exemplaire du budget avant qu'il ne soit rendu public par les conservateurs de Mulroney. Bien évidemment, les conservateurs étaient au pouvoir à l'époque. Il y a eu tout un brouhaha, on disait que les marchés allaient réagir au budget parce qu'ils bénéficiaient d'un préavis. Je ne sais pas ce que Martha Stewart faisait à l'époque, mais bon, quand je pense à ce qui s'est passé, j'ai été étonnée, je ne me suis pas amusée, devant le comportement des députés libéraux et du NPD qui siégeaient dans l'opposition. L'affaire les a beaucoup agités et ils ont tous quitté la Chambre.

Donc, pour le budget de 1989, j'étais là, la jeune fille de Beaver River, assise à ma petite place derrière, près des rideaux, le seul député indépendant à l'époque. J'étais réformiste, mais nous n'avions pas 12 députés. J'ai écouté le ministre des Finances, Michael Wilson, me présenter le budget. C'était tout simplement une expérience sensationnelle pour moi.

Au cours de ces années, les déficits budgétaires annuels, les dépenses par rapport aux recettes, ont totalisé 42 milliards de dollars. Sur une allocation de dépenses, cela représente des dépenses bien supérieures aux recettes. Cela n'a pas de sens. Je ne suis pas forte en mathématique. Je suis professeur d'anglais, mais je sais que cela n'a pas de sens.

Cela m'a donc intéressée, car les libéraux blâmaient toujours les conservateurs en disant qu'ils avaient hérité de leur gâchis. Les conservateurs disaient constamment qu'ils avaient hérité du gâchis des libéraux. Je vais dire deux choses à ce propos. Si nous allons aux racines du problème, nous constatons que, au début des années 70, c'est un ministre des Finances appelé Jean Chrétien qui a commencé à faire tomber le pays dans un déficit. C'est honteux. Les libéraux sont arrivés au pouvoir par la suite et ont dit qu'ils avaient hérité d'un terrible déficit des terribles conservateurs, et qu'ils essayaient tout simplement de sauver les meubles.

Lorsque j'étais dans l'enseignement, j'avais l'habitude de dire à mes élèves de huitième année: «Je ne veux pas savoir qui a lancé cette boule de papier mâché au plafond; je ne veux tout simplement pas en voir une seule autre.»

Alors, cessons de blâmer, cessons d'accuser les conservateurs ou les libéraux. Peu importe. Les Canadiens s'en moquent. Ils veulent savoir qu'un gouvernement peut vivre selon ses moyens, tout comme leur famille doit vivre selon ses moyens et leur collectivité doit vivre selon ses moyens.

Une voix: C'est exactement ce que nous faisons.

Mme Deborah Grey: Un député dit que c'est exactement ce que font les libéraux. Certains d'entre nous ne s'en sont pas aperçus.

Il fallait équilibrer le budget. À mon avis, personne ne le conteste. Si quelqu'un me demandait: «Deb, qu'as-tu accompli pendant 15 ans au Parlement?», je ne vais certainement pas m'en attribuer tout le mérite, mais je dirai ceci. Les termes «équilibre budgétaire» et «libéraux» ne faisaient pas partie du même vocabulaire. Je suis heureuse de constater que les libéraux parlent maintenant au moins de budgets équilibrés et d'un déficit zéro.

Une voix: Nous y sommes arrivés sept années d'affilée.

Mme Deborah Grey: Il dit qu'ils l'ont fait sept années d'affilée. Je leur dit bravo pour cette première partie. Cependant, la deuxième partie concerne la façon dont ils l'ont fait. C'est comme s'ils nous avaient dit «augmentons les dépenses et allons chercher de l'argent». C'est très facile d'équilibrer le budget lorsqu'on amasse plus d'argent. Si je peux me permettre de contredire mes collègues libéraux ou de les critiquer, je dirai que c'est très facile d'amasser des montagnes d'argent puis de dire «Eh, regardez-nous! Nous sommes bons, n'est-ce pas?»

• (1110)

Ils parlent des programmes sociaux. Mon Dieu!, combien de fois m'a-t-on critiquée au sujet des programmes sociaux ces dernières années? La pire attaque contre les programmes sociaux, c'est d'utiliser une énorme partie des impôts pour payer les intérêts sur la dette. C'est là la pire attaque contre les programmes sociaux. La plus grosse dépense est les intérêts sur la dette. Des centaines de milliards de dollars ne servent qu'à payer les intérêts sur notre dette.

Tous ceux et celles qui utilisent trop leur carte MasterCard savent exactement ce dont je parle. S'ils ne peuvent pas payer leur solde à la fin du mois, les intérêts s'accumulent le mois suivant et ne font qu'augmenter par la suite.

J'ai été députée la première fois sous les conservateurs de Mulroney puis sous les libéraux, lorsqu'ils sont arrivés au pouvoir en 1993. Le premier ministre actuel a écrit le livre rouge. Comme les députés le savent, j'ai perdu mon exemplaire du livre rouge quelques années après. Il a atterri ici quelque part. Cependant, j'étais surprise et quelque peu amusée que le premier ministre—qui était à l'époque, il y a de cela une quinzaine d'années, député d'arrière-ban comme moi, assis dans les dernières rangées—ait écrit le livre rouge. La gouverneure générale a remis les prix littéraires l'autre jour et j'ai pensé que le premier ministre aurait dû recevoir le prix du meilleur ouvrage de fiction, ou quelque chose de similaire, pour son livre rouge. Je crois que la gouverneure générale aurait été très impressionnée par son oeuvre.

Oui, je vais reconnaître aux libéraux le mérite d'avoir équilibré les budgets et d'avoir réduit un peu les dépenses, mais ils l'ont fait au détriment des soins de santé. Si les Canadiens veulent que le gouvernement dépense dans un secteur donné, c'est bien dans celui des soins de santé. Au fil des ans, le gouvernement a été à l'origine de compressions de 20 milliards de dollars au titre des soins de santé. C'est incroyable.

Que dire du rôle que le gouvernement joue par rapport aux entreprises? C'est peut-être une chose à laquelle il aurait dû réfléchir. Que dire du fait que le gouvernement a pilonné les forces armées et a considérablement dépouillé le ministère de la Défense? Ceux qui travaillent au front, les soldats, le matériel, la main-d'oeuvre, tous ont fait l'objet de compressions, mais il y a de nombreux autres secteurs dont le gouvernement aurait pu s'occuper également.

Au lieu de dire qu'il s'occuperait du problème en changeant d'attitude par rapport aux dépenses et en prenant des mesures pour prioriser et limiter les dépenses fédérales, ce qui, nous le savons, pouvait être modifié, les libéraux ont raté l'occasion d'agir de

Initiatives ministérielles

manière responsable en disant qu'ils gardaient l'argent en fiducie. Ils ont simplement ramassé plus d'argent et ils ont raté une occasion de mettre de l'ordre dans les choses à long terme.

Je me réjouis qu'ils aient équilibré le budget pour la septième année d'affilée, comme ils se plaisent à le dire, et que nous enregistrons un excédent, mais je ne puis m'empêcher de penser aux coûts humains qui s'en sont suivis, parce que les soins de santé ont été complètement mis à sac sous les libéraux.

Le député de Toronto a dit que le financement public des soins de santé n'était pas viable et que le premier ministre fédéral et ses homologues des provinces doivent s'employer à trouver une solution durable. Je veux bien. Mais chaque fois qu'une province essaie simplement de régler la crise qui frappe son secteur des soins de santé, les libéraux s'énervent et disent que, non, elle ne peut agir de la sorte. D'une manière ou d'une autre, il nous faudra trouver une solution à ce problème.

Encore une fois, les premiers ministres des provinces et territoires, d'un côté, et le premier ministre et le gouvernement fédéral, de l'autre, se relancent la balle, et ils frappent à qui mieux mieux. On s'en fout de savoir qui est responsable. Si ma mère est malade, je ne veux pas savoir qui est responsable, je veux seulement m'assurer qu'elle recevra de bons soins. C'est tout. À mon avis, tous les citoyens pensent de cette façon. Les Canadiens ne veulent pas savoir quel gouvernement fournit le service. Ils veulent juste être soignés. Que ce soit pour un IRM, une nouvelle hanche ou d'autre chose, ils veulent pouvoir compter sur les soins dont ils ont besoin et pas 25 mois plus tard ou à peu près.

Le budget, encore une fois, est l'annonce répétée de l'annonce d'un versement de 2 milliards de dollars au profit du secteur de la santé et des sans-abri dont mon collègue vient de parler. Ce sont des promesses à long terme.

Dans les 10 prochaines années, le gouvernement fédéral va donner aux Canadiens, pardon? Comment peut-il parler ainsi? Quand j'ai épousé Lewis, j'ai pris l'engagement à long terme d'être à ses côtés. Il ne revenait pas aux électeurs de décider si j'allais rester avec mon mari. J'ai pris ce qu'on appelle un engagement à long terme.

• (1115)

En promettant aux Canadiens de leur donner quelque chose sur une période de dix ans à condition qu'ils le réalisent, le gouvernement montre sa transparence. Nous avons effectivement besoin d'engagements à long terme, mais nous n'avons que faire d'un gouvernement qui promet de tenir des promesses étalées sur dix ans, à condition d'être réélu. C'est une façon d'agir clandestine, incroyablement intéressée et, de surcroît, insensée puisque les libéraux se préparent à aller en élection, et cela après seulement un peu plus de trois ans de mandat.

Nous savons tous que des portes nous sont toujours ouvertes, mais il faut parfois pousser assez fort pour les ouvrir. J'ai décidé, de mon propre gré, de quitter cet endroit et c'est une belle façon de partir. Je suis maintenant prête à commencer un nouveau chapitre de ma vie, bien que je n'aie aucune idée de ce que ce sera. Comme je le disais au début de mon discours, cependant, quand on ouvre une porte, le geste comporte toujours de l'appréhension, une part d'aventure, des possibilités et, bien sûr, une terreur absolue, mais nous devons être reconnaissants d'avoir des portes à ouvrir si nous voulons continuer de croître et de progresser.

Initiatives ministérielles

Je suis heureuse d'avoir passé 15 ans dans cette Chambre, mais j'estime que le moment est venu de passer à autre chose. L'un des plus grands philosophes de tous les temps, Kenny Rogers, disait: Il faut savoir quand les tenir, quand les étreindre, quand partir et quand courir. Il faut aussi savoir quand ne pas courir sa chance. C'est pourquoi j'ai décidé de ne plus me présenter aux élections.

Lorsque je suis arrivée ici, il y a 15 ans, j'étais la première réformiste. Aujourd'hui, le cycle du mouvement conservateur au pays est complet. Je suis heureuse que le nouveau Parti conservateur soit une force unie et qu'il soit non seulement une opposition efficace mais offre aussi aux Canadiens une alternative véritable et claire. Ce sera aux Canadiens de décider. Nous ne pouvons pas le faire à leur place.

J'ai lâché un trapèze pour en attraper un autre. Je ne sais pas où cela me mènera. Pour l'instant, j'ai l'impression d'être en chute libre. Je sais, cependant, que Dieu a veillé sur moi jusqu'à maintenant et qu'il ne me laissera pas tomber.

J'aimerais remercier ma famille, qui m'a énormément appuyée tout au long de ma carrière et de ma vie. Ma mère, Joyce, un modèle et un mentor incroyables, est celle qui a le mieux résumé la situation l'automne dernier quand Michelle Lavoie de CPAC lui a téléphoné à Victoria en vue de la publication d'un ouvrage sur ma vie et qu'elle lui a demandé si elle était fière de sa fille. Ma mère a répondu, «Oui, mais laquelle?» Elle a quatre filles. Je suis l'une d'elles. Si ce commentaire ne résume pas sa personnalité, je ne sais pas ce qui pourrait le faire. J'aimerais donc rendre hommage à ma mère et à tous les membres de ma famille.

Je tiens à dire à mon mari, Lewis, avec qui je suis mariée depuis dix ans et demi, que je serai à la maison à temps plein dorénavant. En fait, nous nous aimons tellement que nous allons commencer à cohabiter. J'ai bien hâte.

Je tiens également à rendre hommage à la population de Beaver River, dans la circonscription d'Edmonton-Nord, et à mes collègues d'en face. Je les ai beaucoup appréciés au fil des années.

Que nous soyons de ceux qui partent ou de ceux qui arrivent, peu importe, je crois que nous avons tous besoin de nous engager dans une mission personnelle. Voici la mienne : dire la vérité, défendre une cause, encourager les autres à réaliser leur plein potentiel en tant qu'être humain. Si j'ai pu encourager quelqu'un ou défendre une cause pour qui que ce soit, un des mes électeurs ou un autre Canadien, je suis heureuse d'avoir pu le faire.

Je suis heureuse d'avoir rempli quatre mandats ici à la Chambre des communes au service des électeurs. Ne serait-ce que modestement, j'espère les avoir bien servis durant cette étape de ma vie. Au moment où je quitte de mon propre chef et où j'ouvre une autre porte pour entreprendre un nouveau chapitre de ma vie, quel qu'en soit le thème, j'espère pouvoir faire bon usage des ressources à ma disposition et des expériences que j'ai acquises ici.

Je vous remercie tous. Ce fut merveilleux. Que Dieu vous bénisse tous. Amen.

● (1120)

Le président suppléant (M. Bélair): Je remercie personnellement la députée d'Edmonton-Nord de sa contribution aux travaux de la Chambre des communes.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à remercier la députée.

Je reconnais que, de ce côté de la Chambre, ses interventions n'ont pas toujours été des plus appréciées. Certains députés de ce côté ont

sans doute grogné parfois. Cependant, la députée a certes enrichi le discours politique au cours des années et nous a fait profiter de son style unique et plein d'humour à l'occasion. Elle maîtrise à la perfection l'art de poser des questions qui vont droit au but.

Je félicite donc la députée et je lui souhaite la meilleure des réussites dans ses futurs projets. Je suis certain que d'autres portes s'ouvriront à elle et que le destin lui réserve plein de bonnes choses intéressantes.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, à mon tour je rends hommage à la députée d'Edmonton-Nord. Elle a apporté à la Chambre des communes une nouvelle façon de communiquer qu'on n'avait pas vu à la Chambre depuis ses humbles débuts en 1867. Je sais qu'elle rédige un ouvrage racontant ses expériences et que nous pourrions probablement le lire plus tard cette année. J'imagine qu'il renfermera certains chapitres hauts en couleur. Des mots comme «sweet fig» et «potlickers» font maintenant partie du vocabulaire des débats parlementaires et je suis convaincu qu'on les entend dans tout le Commonwealth.

De tous les gens que je connaisse, la députée est celle qui vit le plus selon ses principes. Elle a lutté sans relâche, et dans toute la mesure de ses capacités, pour ses électeurs et pour les Canadiens. Je n'étais pas ici en 1993, mais selon certains députés qui y étaient, lorsque 51 nouveaux collègues sont arrivés à la Chambre, la députée a su les accueillir et les guider. Le départ d'une députée aussi douée représente une grande perte pour moi, pour les députés de ce côté-ci et pour tous les députés à la Chambre des communes. Nous garderons un souvenir impérissable de sa présence parmi nous.

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je me joins aux deux députés qui ont rendu hommage à Deb.

Je me rappelle de son arrivée à la Chambre à titre d'unique députée de son parti. Elle était au courant de tous les projets de loi dont la Chambre était saisie. Elle examinait chaque mesure législative et elle élaborait la politique de son parti en fonction de sa réaction à ces projets de loi.

Elle constitue un modèle unique parmi les députés. Personne ne pourra jamais l'oublier, pas moi en tout cas. Je n'ai jamais entendu de paroles aussi touchantes dans cette enceinte que l'hommage qu'elle a rendu à sa mère et son énoncé de mission. Ces propos nous ont vraiment touchés. Son souvenir est inscrit de façon indélébile dans nos mémoires et tout ce que je peux lui dire, à ce point tournant de sa vie, c'est que nous aimerions la garder ici, parmi nous.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, comme j'ai été agent du service à la clientèle dans l'industrie aérienne, à Watson Lake, au Yukon, et à l'aéroport de Halifax, et comme j'ai toujours été passionné par la politique, lorsque la députée est arrivée à la Chambre, je l'ai regardée et je me suis dit: «En voilà qui vont avoir du fil à retordre». J'avoue que même si nous avons des divergences de vue en matière politique, je n'ai jamais remis en question sa loyauté envers sa famille, envers son parti et envers le Canada.

Au nom de notre parti, en l'occurrence l'aile fédérale et les sections provinciales du Nouveau Parti démocratique, et au nom de tous les Canadiens qui la connaissent à titre personnel ou par les médias, je lui souhaite bonne chance, et que Dieu la protège.

Initiatives ministérielles

● (1125)

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour joindre ma voix à celle de mes collègues afin de souhaiter tout ce qu'il y a de meilleur pour la suite des choses à l'honorable collègue avec laquelle j'ai le plaisir de siéger depuis maintenant plus de 10 ans.

J'ai eu l'occasion de rencontrer ma collègue, pour la toute première fois, alors que j'étais stagiaire parlementaire à l'Assemblée nationale en 1990 et que nous effectuions une petite visite à Ottawa. Nous avons rencontré les représentants de l'ensemble des formations politiques. À ce moment-là, elle était la voix, la représentante du parti de la réforme à Ottawa puisqu'elle était alors, évidemment, la seule élue du Parti réformiste.

C'était la toute première fois que j'avais l'occasion de la rencontrer et à ce premier contact, j'ai trouvé que c'était une femme de tête, très articulée et très brillante. Je me disais qu'elle ferait très certainement des ravages en cette Chambre, ce qu'elle n'a pas manqué de faire d'ailleurs au cours de ses premières années, alors qu'elle était seule. Bien sûr, elle a poursuivi ainsi. Elle a été une parlementaire aguerrie, une parlementaire très efficace durant tout son séjour à la Chambre des communes.

Je tiens à lui en rendre hommage aujourd'hui et, encore une fois, lui souhaiter la meilleure des chances pour la suite des choses.

[Traduction]

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le Président, la réponse qui me vient spontanément, ce sont des remerciements que je dois adresser à la députée d'Edmonton-Nord pour le leadership qu'elle a assuré par son exemple, son humour et son énergie. Je la remercie d'avoir été pour nous un modèle.

Tous les jours, nous passons devant le buste d'Agnes Macphail, la première femme qui a siégé ici. La députée d'Edmonton-Nord a certainement été à la hauteur de cette pionnière. Elle a renversé des barrières.

Nous attendons encore beaucoup d'elle. La députée a été à l'avant-garde du changement et de la réforme, et, grâce à elle, la Chambre est devenue meilleure. Un grand merci à elle, et que Dieu la bénisse.

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, PCC): Monsieur le Président, la députée et moi allons prendre notre retraite en même temps. Nous sommes tous deux conscients, comme beaucoup d'autres députés, j'en suis sûr, que ce n'est pas à nos électeurs que nous devons des comptes, finalement, mais à Dieu. Je remercie la députée pour la façon dont elle a répondu de sa foi. Elle l'a fait à bien des moments difficiles, peut-être lorsque ce n'était pas la chose la plus facile à faire.

Au nom de la communauté chrétienne du Canada, je tiens à la remercier d'avoir été un témoin, d'avoir été digne de sa foi et d'avoir été un modèle de persévérance.

L'hon. Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Monsieur le Président, la députée d'Edmonton-Nord aura peut-être un point de vue différent sur ce que je vais dire, mais je tiens à la remercier d'avoir donné une bonne réputation aux femmes parlementaires. Longtemps, elle a été la seule représentante de son parti, et elle a montré qu'elle avait les nombreuses qualités de leadership dont il faut faire preuve. Nous savons tous que les défis des femmes parlementaires sont beaucoup plus lourds que ceux de leurs collègues masculins, sans vouloir les décrier. C'est mon opinion après dix ans d'expérience comme députée.

Je tiens également à remercier la députée parce que, à bien des égards, elle a été un modèle. J'espère que d'autres femmes suivront son exemple, qui est un très bel exemple. Merci beaucoup à elle.

Mme Deborah Grey: Monsieur le Président, je n'avais pas vu cela venir, c'est certain, mais j'en suis reconnaissante. Je veux remercier mes collègues d'avoir dit que j'allais droit au but; je vais continuer de le faire, peut-être pas dans cette enceinte, mais mes collègues savent que je crois en l'égalité des chahuteurs. Je chahute autant les gens de mon parti que toute autre personne. Ils comprennent cela.

Pour ce qui est de l'hommage à ma mère, permettez-moi de remercier le député de Willowdale. Elle est géniale et je l'apprécie, ainsi que toute ma famille. Mon collègue de Saanich—Gulf Islands a parlé de 1867. Je sais que j'ai passé pas mal de temps ici, mais, en réalité, la seule chose que j'ai en commun avec notre Confédération, c'est que je suis née un 1^{er} juillet. Même s'il y a des jours où j'ai l'impression d'être ici depuis 1867, en fait, je célèbre mon anniversaire en même temps que la Confédération.

Je tiens à remercier infiniment mes collègues du NPD et du Bloc. Ça a été toute une aventure.

On a fait mention d'Agnes Macphail. Elle est une de mes plus grandes héroïnes. Les collègues le savent et, de temps en temps, des pages me posent des questions là-dessus. Chaque fois que j'entre dans la Chambre en passant par le foyer, je vois le buste d'Agnes Macphail et je lui donne deux petites tapes sur la tête, simplement pour la remercier du travail superbe qu'elle a accompli en qualité de première femme députée ici.

Elle était à la Chambre dans les années 1920, à une époque où cette fantastique sono que nous avons aujourd'hui n'existait pas. L'une des réparties de mon modèle, Agnes Macphail, que je préfère est la suivante. À un parlementaire qui lui avait demandé: «Eh bien, Agnes, est-ce qu'on vous a jamais prise pour un homme?», elle répondit: «Non, et vous?» N'est-ce pas là une façon formidable de faire passer son message?

Monsieur le Président, je vais conclure car je sais que nous avons été trop bavards, mais je crois que, dans la vie, il est important de se reproduire dans les autres; certains peuvent le faire physiquement; pour ma part, je n'ai jamais eu d'enfants. Mes beaux-enfants, Kari et Lane, me donneront peut-être un jour des petits-enfants. Je pense qu'il est important que nous puissions nous reproduire, physiquement, émotivement ou spirituellement, à la Chambre des communes ou ailleurs. La première fois que j'ai été élue, Doug Campbell a assisté à un banquet. C'était l'un des premiers réformistes, et un progressiste aussi, qui devait plus tard devenir premier ministre du Manitoba. Je conclurai en disant que quiconque m'écouterait devrait s'imaginer pouvoir se reproduire dans les autres. Le poème suivant est intitulé *Le bâtisseur de ponts*.

Initiatives ministérielles

Un vieil homme cheminait sur une route déserte
 Par un soir froid et gris quand ses pas alertes
 S'arrêtèrent devant un vaste fossé aussi large que profond
 Empli d'une crue bouillonnante jusqu'au tréfonds.
 Le vieil homme traversa le torrent au crépuscule
 Sans crainte aucune.
 Arrivé de l'autre côté, il se tourna vers le firmament
 Et construisit un pont enjambant le torrent.

«Vieil homme», lui dit un compagnon de route,
 «Pourquoi vous échinez à construire ici?
 Votre voyage prendra fin le soir tombant;
 Plus jamais vous ne passerez par ces contrées.
 Ce fossé aussi large que profond, vous l'avez traversé.
 Pourquoi construire un pont au soir tombé?»

Le bâtisseur releva la tête et sa grise toison.
 «Ami, sur le chemin que j'ai suivi
 Vient après moi aujourd'hui
 Un jeune homme qui par là doit passer.
 Ce fossé qui pour moi rien n'était
 À ce jeune blondinet pourrait porter malheur.
 Car lui aussi devra traverser à la noirceur;
 Ami, ce pont, je le construis pour *lui*»

● (1130)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, moi aussi, commencer en félicitant la députée de Edmonton-Nord. Je la connais peu, puisque je suis de la cuvée 2000, mais je pense que tous ceux qui la côtoient savent qu'elle a une énergie extraordinaire, et je suis convaincu que, dans la suite des choses, elle aura l'occasion de l'utiliser à des fins très productives pour le Canada et pour sa communauté.

Vingt minutes pour parler du scandale de ce budget et du projet de loi C-30, ce n'est pas beaucoup. Le projet de loi C-30, qui met en oeuvre une partie du budget du ministre des Finances, est véritablement le projet de loi pour le déséquilibre fiscal. C'est un projet de loi qui vient institutionnaliser un état de fait dénoncé par tout le monde au Québec, aussi bien les fédéralistes que les souverainistes.

J'avais mentionné dans mon discours sur le budget que nous sommes deux fois victimes du scandale des commandites. La première fois, évidemment, nous sommes victimes du scandale des commandites parce qu'on a utilisé des fonds publics à des fins pour le moins douteuses.

Un montant de 250 millions de dollars a été utilisé pour augmenter de façon indue la visibilité du Canada, pour vanter le fédéralisme canadien. Or, en même temps, cette opération de visibilité du gouvernement fédéral s'est accompagnée de commissions versées à des agences de communication pour environ 100 millions de dollars, soit 40 p. 100 de la somme dépensée. Dans ce sens, je dirais que la réaction de la population, au Québec en particulier, mais c'est vrai aussi partout au Canada, est à la hauteur de ce scandale.

D'ailleurs, hier, j'étais à l'investiture du député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, qui est le candidat du Bloc québécois pour Rivière-du-Loup—Montmagny. Il était assez intéressant de voir les personnes qui assistaient à l'investiture s'amuser à essayer de trouver la signification des trois lettres PLC. Évidemment, nous, ici, savons que c'est le Parti libéral du Canada. Toutefois, l'imagination des participants à l'assemblée d'investiture de notre collègue était assez intéressante. Par exemple, quelqu'un m'a suggéré que PLC voulait peut-être dire «parti du libre copinage». On comprend très bien de quoi il s'agit.

Avec la sortie de l'ancien premier ministre Jean Chrétien cette semaine, qui critiquait le premier ministre de façon à peine voilée, un autre m'a proposé, comme appellation du PLC, «parti des longs couteaux». Enfin, il y a le classique «parti libéral pour les commandites», qui revient constamment dans les assemblées que nous tenons à travers le Québec.

Donc, cette première fois où nous avons été victimes du scandale des commandites est bien connue. Je pense que la sanction de la population est très sévère. Ce matin, un sondage paru dans *La Presse* soulignait que 61 p. 100 des Québécois et des Québécoises étaient insatisfaits du gouvernement actuel, du gouvernement libéral fédéral, ce qui est quand même assez extraordinaire après quatre mois de présence du nouveau premier ministre.

Cela représente donc la première fois où nous avons été victimes du scandale des commandites. La deuxième fois a été lors du budget. Le budget a été pensé par le ministre des Finances et par le premier ministre comme une réaction à ce scandale des commandites. On a voulu donner l'image d'un gouvernement rigoureux et prudent. Or, cette image s'est faite sur le dos de la population, au Canada et au Québec, particulièrement sur le dos des gens les plus vulnérables de notre société.

Dans les faits, ce budget n'était pas un budget de rigueur. C'était un budget d'irresponsabilité envers les gens qui ont besoin de soins, envers les jeunes qui ont besoin d'éducation, envers les personnes âgées qui ont besoin d'une sécurité du revenu adéquate, envers les familles qui ont besoin de soutien, envers les régions aussi qui ont besoin d'avoir les moyens pour assurer leur développement.

C'était donc un budget irresponsable, parce qu'il n'y avait rien dans ce budget pour répondre aux préoccupations des Québécois et des Québécoises, et je pense que c'est la même dans le reste du Canada.

Ce n'était pas non plus un budget prudent, parce qu'il maquille la réalité des chiffres et la réalité des finances publiques fédérales. Encore une fois, on nous a fait le coup des surplus sous-estimés. Je sais que c'est triste de revenir dénoncer cela pour peut-être la septième ou huitième fois, mais nous n'avons pas le choix. Quand on nous fait accroire que, pour l'année en cours, qui commence aujourd'hui, soit 2004-2005, le surplus sera de 4 milliards de dollars, on rit de nous.

● (1135)

L'année dernière, alors qu'on a connu les crises du SRAS et de la vache folle, qu'il y a eu la panne d'électricité en Ontario et les feux de forêt dans l'Ouest, et que le dollar canadien a connu une montée de 20 p. 100, soit un certain nombre de choses qui ont effectivement affecté la croissance économique, on a dégagé un surplus d'au moins 5,4 milliards de dollars. Il sera probablement plutôt de l'ordre de 7 milliards une fois que tous les chiffres seront connus.

On veut nous faire accroire que dans une situation économique qui s'en va en s'améliorant, on va se retrouver avec moins d'argent en surplus l'année prochaine qu'on en a cette année? Cela ne tient pas la route. C'est proprement scandaleux. C'est d'autant plus scandaleux, comme je le mentionnais, que ce camouflage, ce maquillage des surplus du gouvernement fédéral se fait sur le dos des plus démunis de notre société, en particulier les gens qui ont besoin de soins et de soutien sur le plan du revenu, que ce soient les personnes âgées ou les gens qui, malheureusement, ont des difficultés financières, qui vivent la pauvreté, et de jeunes familles ainsi que des étudiants et des étudiantes.

Initiatives ministérielles

C'est nous qui payons une deuxième fois le scandale des commandites. Non seulement on l'a payé par nos taxes, mais on le paie maintenant par l'irresponsabilité du gouvernement fédéral.

Évidemment, il y a le scandale des commandites en toile de fond. Cependant, il ne faudrait pas que ce scandale nous fasse oublier tous les autres scandales qui ont ponctué le trop long règne du Parti libéral fédéral.

Le scandale de l'assurance emploi, on le retrouve dans le projet de loi C-30. Le gouvernement institutionnalise encore une fois le vol de la caisse de l'assurance-emploi: 45 milliards de dollars ont été détournés des fins pour lesquelles cette caisse est en place. Ce sont 45 milliards de cotisations qui ne sont pas allées en prestations.

Il ne faut pas oublier qu'avec la réforme qu'ont mise en place les libéraux, ce ne sont plus que quatre personnes sur dix qui cotisent qui ont accès aux prestations, tellement les conditions d'accessibilité sont rendues difficiles, en particulier pour les jeunes, les femmes et les nouveaux arrivants sur le marché du travail.

En plus d'avoir «volé»—je suis obligé de le dire— ou détourné 45 milliards de la caisse de l'assurance-emploi, qui ont été utilisés en grande partie pour rembourser la dette, on maintient cette année le taux de cotisation à 1,98 \$, alors que selon l'actuaire, pour être en mesure de répondre aux besoins du régime, cela devrait être à 1,80 \$. On créera donc encore cette année un surplus d'à peu près 3 milliards de dollars à la caisse de l'assurance-emploi, qui serviront à d'autres fins.

On aurait pu bonifier le régime, mais on ne l'a pas fait et on ne veut pas le faire. On en a eu la preuve hier, quand le député de Charlevoix, qui sera bientôt le député de Manicouagan, a proposé qu'on corrige la situation pour les travailleurs saisonniers, en fait les travailleurs qui sont dans des industries saisonnières, qui actuellement vivent le «trou noir».

Il y a des gens de Charlevoix et de la Côte-Nord—mon frère demeure là—qui m'appellent pour me dire: «Faites quelque chose. Cela n'a pas d'allure. On est en train, année après année, de glisser de plus en plus dans la pauvreté.»

Il faut corriger cette situation. Le député de Charlevoix a fait une proposition pour qu'on corrige cette situation de «trou noir», et la très vaste majorité des députés libéraux, particulièrement ceux du Québec, ont voté contre sa motion. Ce faisant, on va nous faire accroire ceci, pendant la campagne électorale: «Ayez confiance dans les libéraux fédéraux! Une fois qu'on aura gagné nos élections, on va retourner en Chambre et on va corriger la situation.»

On ne nous referra pas le coup de 2000, quand le président du Conseil du Trésor est allé à Chicoutimi promettre, aux travailleurs des alumineries en particulier, et aux gens de la construction, qu'ils auraient une modification à l'assurance-emploi, alors qu'il ne s'est rien passé après. C'est proprement scandaleux. Ce sont 45 milliards qui sont dus aux cotisants de la caisse de l'assurance-emploi et aux prestataires, et cela devrait être corrigé dans les plus brefs délais.

Toutefois, ce n'est pas ce qu'on fait dans le projet de loi C-30. On institutionnalise le fait que c'est le gouvernement, unilatéralement, qui détermine les taux de cotisation, et cette année, on le maintient à 1,98 \$ qui va générer des surplus. En plus, le gouvernement se donne la possibilité de décréter le taux pour 2005.

Je vous rappelle qu'en 2001, à la veille de l'élection, le gouvernement s'était donné le droit temporairement, pour deux ans, de décréter les taux de cotisation afin de revoir le mécanisme de détermination des taux de cotisation à l'assurance-emploi. C'était en 2002-2003. En 2004, le gouvernement l'a décrété. L'ex-ministre des

Finances avait décrété le taux. Il nous avait promis que pour 2005, il y aurait, dans le budget, une annonce du nouveau mécanisme de détermination des taux de cotisation.

Ce n'est pas ce qui s'est passé. Dans le projet de loi C-30, on vient nous dire pendant encore deux ans, le gouvernement s'arroge le droit de déterminer unilatéralement le taux de cotisation. Même pour 2004, on peut remettre cela en question. Comment le gouvernement a-t-il été capable de décréter le taux de cotisation, alors qu'il s'était engagé et que la loi le lui permettait simplement pour 2002-2003.

• (1140)

On ne peut accepter cela. Il faut que le taux de cotisation soit fonction, d'abord de ce que nous voulons avoir comme couverture à la Caisse d'assurance-emploi.

Nous voulons que la Caisse d'assurance-emploi protège mieux les travailleurs et les travailleuses qui perdent temporairement leur emploi en augmentant le nombre de semaines de même que l'accessibilité au régime. Le projet de loi C-30 et l'attitude des libéraux qui, hier, ont défait la motion du député de Charlevoix ne nous mènent pas dans cette direction. Je pense que les électeurs et les électrices, en particulier de la Côte-Nord—mais je pense de tout le Québec, et j'espère de tout le Canada—, vont s'en souvenir et feront payer aux libéraux le prix de ce scandale de l'assurance-emploi.

Les paradis fiscaux sont un autre scandale. On se serait attendu à ce que, au moins dans le budget, le ministre des Finances nous annonce qu'il y aurait quelque chose à cet effet. On nous a dit qu'un processus était en marche, probablement du même type que ce que nous avons connu pour le scandale des commandites. Il y a donc les paradis fiscaux, en particulier La Barbade qui est le paradis fiscal désigné par le gouvernement fédéral, par le gouvernement du Canada pour les Canadiens.

Cela fait en sorte qu'avec les dispositions de la convention fiscale entre le Canada et La Barbade, cette dernière est devenue la troisième destination, les deux autres étant les États-Unis—on le comprend très bien—et la Grande-Bretagne, des investissements directs canadiens. Ce sont des montants autour de 25 à 30 milliards de dollars, si ma mémoire est bonne, qui vont à La Barbade.

Voulez-vous bien me dire ce que les Canadiens qui envoient ces 25 ou 30 milliards de dollars à La Barbade font avec cet argent? Est-ce que cette petite île est en mesure de supporter des investissements de cette hauteur en termes de produits manufacturés ou de services? Non! Nous ne sommes pas dupes et la population ne l'est pas non plus.

Il s'agit de sommes d'argent qui sont détournées des responsabilités que devraient avoir ces personnes, ces contribuables, de payer leurs impôts au Canada. On leur a trouvé une échappatoire. On a rendu cela légal. C'est l'actuel premier ministre, qui était ministre des Finances qui l'a légalisé et qui en a profité personnellement. C'est connu de tous.

En effet, le premier ministre avait au moins 13 compagnies dans des paradis fiscaux, en particulier La Barbade et les Bermudes. Ce ne sont plus ses entreprises et maintenant, ce sont ses fils qui les dirigent. Nous avons retracé une de ces compagnies, la Canada Steamship Lines Inc., qui a son siège social à La Barbade. Nous avons été en mesure de calculer que cela leur a permis d'économiser, au cours des dernières années, 100 millions de dollars d'impôts qui auraient dû être payés au gouvernement du Canada et aux gouvernements des provinces concernées. Cela n'a jamais été contredit, ni par le premier ministre ni par la compagnie Canada Steamship Lines.

Initiatives ministérielles

C'est proprement scandaleux et il n'y a absolument rien dans le budget pour boucher cette échappatoire fiscale. Cela aussi, la population va s'en rappeler. La plupart d'entre nous, la plupart des électeurs et des électrices au Québec—mais cela est vrai aussi au Canada—sont obligés de payer leurs impôts. Ils n'ont pas d'échappatoire de ce type-là. Ils n'ont pas les moyens, eux, d'envoyer leur argent à La Barbade pour éviter leurs responsabilités collectives.

Si tout le monde faisait cela, on ne serait pas en mesure de bénéficier des services publics auxquels nous avons droit. De plus, vous et moi payons plus d'impôts à cause de cela. En effet, quand le gouvernement fédéral a besoin d'argent, il va taxer ceux que j'appelle les contribuables captifs, ceux qui ne sont pas en mesure de profiter de ces échappatoires.

On se serait donc attendus à ce qu'il y ait dans le budget quelque chose pour boucher cette échappatoire, en particulier qu'on mette fin à la convention fiscale avec La Barbade.

Il y a un autre scandale, soit celui du Supplément de revenu garanti. Je sais que mon collègue de Champlain va en parler durant la journée, donc je ne m'étendrai pas. Toutefois quand on prive des gens de 6 000 \$ en ne les informant pas adéquatement de leurs droits, il y a une certaine chose d'extrêmement grave. Là encore, on s'attaque aux plus démunis.

Jean Lapierre, le lieutenant du premier ministre au Québec semble-t-il, est allé se vanter d'avoir dégusté des vins à 3 000 \$ la bouteille. Donc deux bouteilles de vin équivalent au Supplément de revenu garanti que plusieurs personnes âgées n'ont pas eu parce qu'on ne les a pas informées de leurs droits. Et il va se vanter du fait qu'il a bu deux bouteilles de vin, ou plusieurs autres, avec Lafleur qui était le président de Lafleur Communications, une compagnie impliquée dans le scandale des commandites. Il y a donc ce scandale et je ne m'étendrai pas davantage, parce que je suis convaincu que le député de Champlain va en parler.

Il y a aussi le scandale des familles québécoises qui n'ont pas le soutien nécessaire du gouvernement fédéral en vertu de deux programmes. Il y a les congés parentaux dont le Québec veut se doter, un programme qui fait consensus. Tous les partis à l'Assemblée nationale sont d'accord. C'est un programme plus généreux que ce qui existe à l'assurance-emploi ici, plus large et plus accessible puisque les travailleurs, et surtout les travailleuses autonomes, sont couverts par ce programme de congés parentaux.

• (1145)

Cependant, le gouvernement fédéral s'entête à ne pas transférer les 700 millions de dollars auxquels le Québec a droit. Ce montant inclut aussi le congé de compassion, qui est tout à fait mal pensé actuellement à Ottawa. Ce sont les contribuables du Québec qui paient ce montant et ils auraient droit de le ravoire, mais le gouvernement fédéral s'entête à ne pas le transférer, même s'il a perdu en cour.

Le gouvernement du Québec est allé en cour et cette dernière a jugé que c'était une juridiction du Québec et donc, que le gouvernement fédéral n'avait pas à s'immiscer dans ce champ de compétence. Par voie de conséquence, il devrait transférer l'argent à Québec.

Or, il y a plus grave dans ce budget. Les garderies sont maintenant à 7 \$ parce que le gouvernement fédéral ne transfère pas l'argent nécessaire au Québec pour offrir l'ensemble des services auxquels nous voudrions avoir accès. Le programme de garderies à 7 \$ fait perdre 250 millions de dollars par année aux familles et aux contribuables québécois. Comme une partie est financée par l'effort

collectif, le gouvernement fédéral n'accorde pas la déduction, le crédit d'impôt total pour les frais de garde.

Le gouvernement fédéral économise 250 millions de dollars en retour d'impôts. Depuis que le programme est en place, il existe carrément 1 milliard de dollars en manque à gagner pour les familles québécoises et l'ensemble des contribuables du Québec. On demande depuis longtemps de corriger la situation, de retransférer cet argent au Québec, mais le gouvernement fédéral dit non, il ne veut rien savoir.

Dans le budget, on nous annonce qu'on investira 150 millions de dollars à travers tout le Canada. D'où vient ce montant qui est d'ailleurs insuffisant? Il vient du montant de 250 millions de dollars dont on a privé les contribuables québécois et les familles québécoises. On en renverra une petite miette au Québec, je crois que c'est 30 ou 35 millions de dollars, et il faudrait que nous disions merci. Nous nous faisons voler 250 millions de dollars, on nous en redonne 35 millions, et il faudrait que nous disions merci? Nous ne dirons pas merci. Nous ferons entendre notre voix pour que la situation soit corrigée. Donc, le scandale des familles constitue un autre scandale du gouvernement libéral.

Parlons du scandale des armes à feu. Ce projet devait coûter 2 millions de dollars, or, il est presque rendu à 2 milliards. Ce que je constate, et la vérificatrice générale l'a encore démontré cette semaine, c'est que le gouvernement fédéral veut empiéter dans tous les champs de compétence des provinces, il veut leur dire comment faire, et il connaît toujours mieux que tous les autres ce qui se passe en santé et en éducation.

Quand je pense qu'on a mis en place un institut canadien de l'apprentissage, qui a coûté, pour démarrer, 100 millions de dollars, qui auraient pu être utilisés à bien d'autres fins! Quand on regarde en santé, ils veulent donner des normes, etc., et cela s'ajoute toujours. Toutefois, dans leurs propres champs de compétence, c'est toujours l'incompétence, l'inefficacité et les gaspillages.

Par exemple, on a su que le montant de 7 milliards de dollars alloué à la sécurité après les événements tragiques du 11 septembre, alors que le premier ministre était ministre des Finances, a été dépensé de façon totalement inefficace et incohérente. Ainsi, la sécurité aux frontières, qui est une responsabilité du gouvernement fédéral, n'est pas adéquate au Canada. Elle est poreuse.

Ce matin, vous pourrez lire les éditoriaux au Québec; tous les journaux en parlent. C'est risible. C'est une frontière poreuse. Les moyens ne sont pas là. Où est allé l'argent? Certains ont profité de ces 7 milliards de dollars. Peut-être qu'il y a eu du copinage, peut-être qu'il y a eu des achats totalement inutiles, mais c'étaient des amis du régime. Je ne sais pas, mais je trouve étrange que cet argent n'ait pas donné les effets escomptés.

Un montant de 7 milliards de dollars, ce n'est pas rien. Cela permettrait de construire 35 000 logements sociaux ou logements abordables au Canada et au Québec, alors qu'on connaît une pénurie de logements. Cette absence de politiques concernant le logement constitue un autre manque du budget.

Donc, dans ses champs de compétence, le gouvernement fédéral est tout à fait inefficace. Non seulement il est inefficace, mais je mentionnais que c'était l'efficacité zéro.

Je termine en parlant de la péréquation. On veut nous faire accroire, et c'est dans le projet de loi C-30, que la péréquation sera généreuse. Dans les faits, elle ne répond absolument pas aux attentes du Québec. Je vous rappelle que le ministre Séguin l'a dit la semaine dernière.

Je vous donnerai quelques chiffres concernant les attentes du Québec. C'est un document qu'on retrouve dans les suites du budget de 2004-2005 de M. Séguin et qui s'intitule «Corriger le déséquilibre fiscal».

Les attentes du Québec de la part du gouvernement fédéral relativement à la santé, pour cette année, soit 2004-2005, représentent 471 millions de dollars. C'est le montant de 2 milliards de dollars qu'on voulait récurrent. La réponse d'Ottawa, c'est zéro.

• (1150)

En péréquation, on s'attend à avoir 2,872 milliards. La réponse du gouvernement fédéral, c'est 70 millions, soit quasiment zéro. L'année prochaine, le gouvernement du Québec s'attend à recevoir 814 millions en santé. La réponse du gouvernement fédéral, c'est zéro. En péréquation, on s'attend à recevoir 3,009 milliards. La réponse du gouvernement fédéral: 70 millions, c'est-à-dire presque rien.

Pour toutes ces raisons, on ne peut pas appuyer le projet de loi C-30. Non seulement, on ne peut pas l'appuyer, mais il faut le dénoncer haut et fort et dire aux électeurs et aux électrices qu'ils auront l'occasion de faire le ménage du printemps très bientôt.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NP): Monsieur le Président, j'aimerais donner à mon collègue du Bloc l'occasion d'expliquer davantage la position de son parti concernant l'abus et l'utilisation de la caisse de l'assurance-emploi.

Il sait que l'assurance-emploi n'est pas payée par le gouvernement mais par les entreprises et les employés. Cela fait des années que le gouvernement équilibre sa comptabilité et réduit la dette en utilisant l'argent de l'assurance-emploi, pendant qu'il se vante d'avoir des excédents et d'assumer ses responsabilités sur le plan fiscal. En réalité, le gouvernement obtient ces résultats aux dépens des travailleurs et des entreprises du pays.

J'aimerais donner à mon collègue l'occasion d'expliquer davantage la position des députés du Bloc. J'aimerais savoir ce qu'ils feraient avec l'argent de l'assurance-emploi en matière de perfectionnement et d'amélioration des compétences des travailleurs, en leur accordant plus de congés, des prestations de maternité et d'autres bénéfices de cette nature.

• (1155)

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je pense que, d'ailleurs, son parti et le nôtre sont sur la même longueur d'onde concernant ce dossier de la caisse de l'assurance-emploi.

Il faut être très clair, le gouvernement fédéral ne met plus un sou dans la caisse de l'assurance-emploi depuis 1990, depuis maintenant presque 15 ans; les employeurs et les représentants des travailleurs et des travailleuses devraient donc être ceux qui gèrent la caisse de l'assurance-emploi. On veut que ce soit distinct de la gestion générale du gouvernement, puisque ce sont eux qui paient les cotisations.

On pense que le gouvernement devrait négocier une couverture acceptable pour les travailleurs et les travailleuses. Ce n'est pas avec quatre personnes sur dix qui ont accès aux prestations quand elles paient des cotisations, qu'on peut dire qu'on a un régime d'assurance-emploi digne de ce nom. Il faudrait monter cette moyenne au moins à sept sur dix, donc sept travailleurs sur dix, qui paient des cotisations, et qui, s'ils perdent leur emploi, peuvent avoir accès à

Initiatives ministérielles

l'assurance-emploi. C'est un minimum. C'était ce qu'on avait avant la réforme Axworthy.

Il faut donc augmenter l'accessibilité. Il faut aussi s'assurer qu'on couvre la période concernant les travailleurs saisonniers. Cela veut donc dire un nombre d'heures pour se qualifier de beaucoup moindre que ce qui existe présentement pour la plupart des régions. Et particulièrement pour les nouveaux arrivants, on parle de 910 heures, alors que c'est autour de 400 heures pour tout le monde. Il faut aussi augmenter le nombre de semaines de prestations de 45 à 55. On voudrait aussi qu'un programme d'aide aux travailleurs âgés soit mis en place, comme cela existait autrefois, un programme que l'actuel premier ministre a aboli lorsqu'il était ministre des Finances.

Par conséquent, la couverture devrait être déterminée de cette manière. Il faudrait avoir un taux de cotisation qui assure cette couverture avec une réserve raisonnable. Cependant, pour le moment, on n'a même pas besoin de réserve. Le gouvernement fédéral doit 45 milliards à la caisse de l'assurance-emploi, alors que l'actuaire disait qu'on avait besoin d'à peu près 15 milliards de réserve.

Il faudra donc que le gouvernement fédéral commence à rembourser cet argent un jour. Avec ces remboursements, il faudra non seulement qu'on fasse une réserve, mais aussi qu'on bonifie le régime. Toutefois, c'est totalement inacceptable que ces 45 milliards soient utilisés à d'autres fins que ce pourquoi ils ont été versés, d'autant plus que la cotisation à l'assurance-emploi est une taxe régressive, c'est-à-dire qu'elle pénalise plus les bas salariés que les hauts salariés.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais féliciter mon collègue de Joliette, un économiste de formation, qui maintient la réputation du Bloc québécois dans son analyse juste et rigoureuse, entre autres des surplus que fait le gouvernement libéral depuis des années. Je le félicite donc. Il connaît et maîtrise très bien ses dossiers.

Ma question portera sur la péréquation. Vous savez, ce n'est pas de gaieté de coeur qu'en tant que Québécois, je défends le fait que le Québec devrait avoir son dû relativement à la péréquation. En effet, la péréquation, c'est un partage de la richesse. Dans ce partage, le Québec est considéré comme une province pauvre, finalement, parce qu'il y a un savant calcul qu'il nous expliquera sûrement.

Il y a quand même un fait. On vient chercher des matières premières, soit l'aluminium et le magnésium, qui sont produites et faites au Québec. On les transforme en Ontario. On a vécu cela dans la région de Laurentides-Lanaudière, avec la fermeture de GM à Boisbriand.

J'aimerais bien mieux que les Québécoises et les Québécois aient des emplois, que leur province soit considérée comme une province riche qui paie plus d'impôt que les autres et qui aide à partager sa richesse avec les autres, plutôt que de devoir recevoir des autres provinces qui viennent chercher chez nous les matières premières pour les transformer ailleurs—ce qui se fait en Ontario, entre autres dans le domaine de la construction automobile.

J'aimerais entendre mon collègue à ce sujet.

Initiatives ministérielles

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, le député de Argenteuil—Papineau—Mirabel a tout à fait raison. Je vais donner un chiffre qui illustre très bien cela. Si le Québec avait reçu, au cours des ans, sa juste part des dépenses fédérales en recherche et développement, nous serions en mesure de faire la deuxième et troisième transformation de nos ressources naturelles. On sait que le Québec est très riche en ressources naturelles. Je vous donne seulement un chiffre. Actuellement, les dépenses publiques de recherche et développement en Ontario sont financées à 80 p. 100 par le gouvernement fédéral. Au Québec, la proportion est de 39 p. 100.

C'est un chiffre très révélateur. Si le Québec voyait ses dépenses de recherche et développement publics financées à hauteur de 80 p. 100 par le gouvernement fédéral comme en Ontario, nous aurions beaucoup plus de moyens pour pouvoir développer les technologies et les méthodes pour transformer nos ressources naturelles, en particulier dans les régions.

C'est cela l'histoire du fédéralisme canadien. C'est d'ailleurs pour cela que de plus en plus de Québécois et Québécoises ont choisi la voie de la souveraineté du Québec. C'est justement pour rapatrier l'ensemble de nos moyens et de nos impôts et s'organiser pour être capables d'avoir des investissements structurants. La péréquation est un moindre mal. Cependant, je vous rappelle que la péréquation est inscrite dans la Constitution canadienne. Je veux vous cet extrait. Je conclurai d'ailleurs là-dessus. On peut lire que les gouvernements provinciaux devraient disposer des revenus suffisants:

[...] pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

C'est ce qui est écrit dans la Constitution canadienne, mais ce n'est pas cela que fait actuellement le gouvernement fédéral, le gouvernement libéral.

Il faut donc revoir la formule de péréquation, mais à partir de ce qui est écrit dans la Constitution. Tant que le Québec va être au sein du Canada—on souhaite que ce soit le moins longtemps possible—, il va falloir que le gouvernement fédéral respecte ses engagements. Ce n'est pas le cas avec le projet de loi C-30 ni avec le budget. Je peux vous assurer que les Québécois et Québécoises vont faire payer et davantage à ce gouvernement le prix de son inefficacité.

• (1200)

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, mon collègue de Joliette a parlé, entre autres, du vol de la caisse d'assurance-emploi. Avec lui, nous avons fait une tournée dans la région de la Haute-Mauricie concernant le problème du bois d'oeuvre. Je sais qu'il a fait des suggestions qui ont plu aux travailleurs. Plutôt que le gouvernement se serve de la caisse d'assurance-emploi pour payer ses dettes, étant donné que cet argent appartient aux travailleurs, j'aimerais l'entendre sur ce qu'on aurait pu faire pour aider ma région et les autres régions du Québec dans le dossier du bois d'oeuvre.

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, je pense que la question est très pertinente. En effet, le dossier de la crise du bois d'oeuvre est un autre dossier complètement oublié dans le budget.

Vous vous rappelez qu'il y a eu un premier plan d'aide annoncé par le ministre des Ressources naturelles de l'époque et on nous avait promis une phase 2. Dans cette phase, il devait y avoir un plan d'aide pour les travailleurs et les travailleuses, à partir évidemment de la caisse d'assurance-emploi et d'autres programmes, et aussi une aide pour que les entreprises puissent passer à travers cette crise. On aura beau gagner devant les tribunaux sur le plan international, que ce soit

à l'OMC ou à l'ALENA, si nos entreprises ont fait faillite entre-temps, nous aurons des victorieux sans emploi et ce sera tout.

Ce que nous voulions, c'était utiliser la caisse d'assurance-emploi pour permettre, entre autres, à un certain nombre de ces travailleurs de se retrouver temporairement un emploi dans d'autres domaines dans leur région pour éviter qu'ils quittent leur région, comme c'est souvent le cas. Sinon, il aurait au moins fallu qu'ils bénéficient de prestations d'assurance-emploi améliorées pour tenir compte de la situation de ces communautés. Il aurait aussi fallu offrir de l'aide à partir d'un programme comme les garanties de prêts, par exemple, pour permettre aux entreprises de traverser la crise.

On nous avait promis cela, mais il n'y a rien eu. Il n'y a rien dans le budget. Ce n'est même plus dans le discours du Parti libéral ou du gouvernement fédéral. Cela aussi, les régions affectées par la crise vont s'en rappeler au moment des élections.

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, si on me donne un petit peu de latitude avant que je ne parle du discours du budget, je voudrais féliciter une femme remarquable qui va bientôt quitter la Chambre des communes, la députée de Saint John.

L'un de mes meilleurs souvenirs remonte à l'époque où nous siégeons au Comité de la défense. Elle devait prendre un avion et voulait parler durant la période qui m'était réservée pour pouvoir prendre cet avion. Je lui ai dit qu'il devait y avoir un petit échange et elle m'a remis un livre autographié qu'elle avait dans son sac à main. Je pense que c'est moi qui ai eu le meilleur dans cet échange.

Sur le plan personnel, mes parents ont été libérés par l'armée canadienne en 1945 lorsque les troupes canadiennes ont libéré les Pays-Bas. Ce sont ses frères et des milliers d'autres Canadiens qui ont libéré le pays. Je voulais personnellement la remercier au nom des anciens combattants de ma circonscription de sa position ferme, de sa défense courageuse des anciens combattants de tout le pays, et particulièrement au nom des marins de la marine marchande. Je voulais simplement adresser mes meilleurs vœux à Elsie.

Pour ce qui est du budget, voyons ce que le gouvernement a fait. En santé, quelqu'un croit-il vraiment que le Parti libéral souhaite soutenir le système public de santé? Nous ne le croyons tout simplement pas. Ce que les libéraux font à cet égard ouvre toute grande la porte à la privatisation.

Le Nouveau Parti démocratique dit depuis de nombreuses années ce qui va se produire si le gouvernement n'atteint pas son objectif de 25 p. 100 que M. Romanow lui a recommandé. N'oublions pas que sa part de financement était de 50 p. 100. Dans les années 60, lorsque l'accord a été conclu avec les provinces, le gouvernement fédéral et les provinces partageaient à parts égales le financement de la santé.

Or, de nos jours, la contribution fédérale au système public de santé se situe autour des 16 p. 100 en moyenne. Monsieur Romanow a déclaré qu'il fallait porter cette proportion à 25 p. 100 pour offrir une certaine stabilité aux provinces. En ne faisant pas cela, en faisant fi de l'écart par rapport aux recommandations de M. Romanow et en disant continuellement qu'on va faire un versement unique de deux milliards de dollars, on place alors toutes les provinces dans une situation extrêmement difficile sur le plan financier. Le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan, les libéraux en Ontario, les conservateurs à Terre-Neuve-et-Labrador et les conservateurs de la Nouvelle-Écosse éprouvent de graves difficultés parce que le gouvernement fédéral fait vraiment la sourde oreille.

Monsieur le Président, puis-je demander le consentement unanime pour partager mon temps de parole avec la députée de Winnipeg-Centre-Nord?

• (1205)

Le vice-président: Sur le plan de la procédure, étant donné que nous sommes à la première partie du débat, nous devons demander à la Chambre si elle consent à partager le temps de la première partie.

Est-ce que la Chambre donne son consentement pour que l'honorable député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore partage son temps?

Des voix: D'accord.

M. Peter Stoffer: M. le Président, parlons un peu des services à l'enfance. Qui pourrait oublier le roman de fiction de 1993 intitulé *Le livre rouge des libéraux*, dans lequel on pouvait lire que les services à l'enfance allaient être une des grandes priorités du gouvernement? Onze ans plus tard, nous attendons toujours. Les familles, surtout les enfants, souffrent de cette situation.

Existe-t-il un outil plus important pour la société, mis à part la santé, que celui d'offrir la chance et les possibilités que procure une éducation? Il n'y a pas de province dans notre pays qui ne porte pas le fardeau des coûts astronomiques de l'éducation, non seulement du primaire et du secondaire, mais aussi de l'éducation postsecondaire.

C'est incroyable que les libéraux continuent de proclamer que c'est une compétence provinciale. En réalité, les étudiants et leurs familles ne sont pas d'accord avec cet argument. Ils veulent une éducation qui soit à la fois de grande qualité et abordable. En retour, ils pourront mettre leurs compétences au profit de leur pays et devenir ainsi des citoyens remarquables et des membres actifs de notre société.

Revenons un instant à la question des pensions. Ce même gouvernement a pris des milliards de dollars dans le fonds de pension des fonctionnaires à la retraite, c'est-à-dire des policiers, des juges, mais aussi les hommes et femmes courageux qui servent dans nos forces armées. Ces derniers se sont battus pour notre pays, et ils vont bientôt partir à la retraite. Beaucoup parmi eux perdent la vie en Afghanistan et en Bosnie en ce moment.

Le gouvernement a pris l'excédent du fonds de pension et l'a versé dans les recettes générales, sans le consentement ou l'autorisation des personnes qui étaient censées en bénéficier. Des retraités de partout au pays et les personnes qui ont quitté la fonction publique nous ont contactés pour nous dire que les choses devaient changer. Cet argent n'appartient pas au gouvernement, mais aux retraités. Une partie de cet argent aurait aisément pu se retrouver dans le Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Comme la députée de Saint John et de nombreux autres l'ont si souvent dit, la veuve d'un ancien combattant est la veuve d'un ancien combattant, peu importe quand ce dernier est décédé. Les veuves ont droit aux prestations du PAAC. Elles ne veulent pas se faire dire qu'il n'y a pas d'argent dans la caisse. En fait, c'est le gouvernement qui a pris l'argent des pensions pour le verser dans les recettes générales. Il a également utilisé cet argent à d'autres fins.

C'est mal d'agir ainsi, quand on connaît les préoccupations des hommes et des femmes âgés. Ils demandent un peu d'aide, et que se passe-t-il? On leur oppose un refus. Ils se font dire que la porte est fermée et qu'ils doivent s'adresser ailleurs. Les provinces et les municipalités sont blâmées. Le gouvernement ne veut pas que ces gens viennent l'importuner.

Il y a de nombreuses années, lorsque j'étais un enfant, je croyais que le mot libéral était synonyme de conscience sociale. J'étais vraiment naïf et j'ai été berné depuis mon arrivée ici en 1997. Les

Initiatives ministérielles

valeurs que défend le gouvernement sont évidentes. Il parle de réduire la dette. Il a bien raison, il faut réduire la dette, mais avec pondération.

Les gens ne mettent pas toutes leurs économies dans le remboursement de leur hypothèque. Quand le toit de leur maison coule et qu'ils ont besoin de 2 000 \$ pour le réparer, ils ont le choix: ils peuvent réparer la toiture ou utiliser l'argent pour réduire leur hypothèque. Le gouvernement a opté pour cette dernière solution, mais il y a aujourd'hui un trou béant de la toiture de notre maison, et les dommages sont importants. Il faudrait maintenant 25 000 \$ pour effectuer les réparations, mais le gouvernement dit qu'il n'a pas cette somme.

Nous ne demandons qu'une approche équilibrée. Oui, sur le plan financier, nous devons nous montrer responsables et rendre des comptes. On ne peut prendre l'argent du fonds de l'assurance-emploi, qui provient des entreprises et des employés, et l'utiliser pour financer des mesures qui prévoient des allègements fiscaux dont bénéficient les sociétés transnationales. Nous ne pouvons simplement pas faire cela.

Le NPD, par exemple, a demandé un allègement fiscal pour les frais rattachés à la pratique d'un sport dont bénéficieraient les personnes et leurs familles qui souhaitent faire davantage d'activités physiques. Lorsque des gens s'inscrivent à un club de danse, un club de hockey ou un gymnase et qu'ils versent un certain montant de frais, ils devraient avoir la possibilité de réclamer une déduction d'impôt au même titre qu'un don de bienfaisance. Qu'ont dit hier les libéraux et les conservateurs? Ils ont dit que non, ils ne pouvaient faire cela. Pourtant, une personne morale peut réserver une loge dans un grand stade de hockey à Montréal ou à Toronto en le déduisant comme dépense d'entreprise.

• (1210)

L'orientation des libéraux est très claire. Ils se concentrent maintenant sur un secteur de la société, un secteur qui est déjà très bien nanti. Pourtant, les familles, les provinces et les municipalités sont abandonnées à leur sort. Les libéraux parlent d'un investissement de 7 milliards provenant de la TPS dans les provinces, pas maintenant mais sur une période de dix ans, ce qui donne l'impression que les gens n'obtiendront cette déduction que s'ils élisent les libéraux pendant ces dix années. L'arrogance affichée par le gouvernement face aux Canadiens est absolument incroyable. C'est tout simplement choquant.

J'espère qu'au moment où nous quitterons cette noble Chambre vendredi, les libéraux auront le courage de déclencher les élections. N'attendez pas et déclenchez les élections. Le NPD fédéral fera en sorte que le choix soit très clair. Sous la direction de notre chef, Jack Layton, nous dirons aux Canadiens que leur choix est clair. Ils peuvent voter pour le Parti conservateur, à droite du spectre politique, ils peuvent voter pour le Parti libéral, qui est aussi à droite du spectre, ou ils peuvent voter pour le NPD fédéral qui prend le parti des familles d'aujourd'hui.

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina, Lib.): Monsieur le Président, j'essaie de comprendre le raisonnement du NPD sur les chiffres budgétaires et de voir comment le chef du parti en est arrivé au chiffre de 222 milliards de dollars, car lorsqu'on multiplie par 10 les 3 milliards de dollars prévus pour la réserve pour éventualités, on obtient un total de 30 ou 40 milliards de dollars ou peut-être même de 50 milliards de dollars si on est généreux.

Initiatives ministérielles

Le député d'en face parle d'équilibre budgétaire, de prudence, d'occasions, de réparer les toits qui coulent et de rembourser l'hypothèque de temps à autre. Comme il est rare que les chiffres du NPD concordent, le député peut-il m'éclairer et éclairer la Chambre et les Canadiens en expliquant comment le NPD s'y est pris pour calculer que 3 milliards de dollars multipliés par 10 égalent 222 milliards de dollars?

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, pour reprendre une expression utilisée à la Chambre: «Il ne faut jamais foncer tête première», et c'est précisément ce que vient de faire le député, pour qui j'ai énormément de respect. A-t-on jamais vu des prévisions du gouvernement en matière d'excédents budgétaires qui étaient exactes? Jamais.

Pour répondre à la question du député, si on calcule ce que le gouvernement demande, soit 25 p. 100 du PIB, cela représente, sur une période de dix ans, une baisse de 200 millions de dollars par rapport à aujourd'hui. C'est un fait. En réalité, quand il s'agit d'avancer des chiffres et de trafiquer les budgets, le gouvernement est un expert dans ce domaine.

•(1215)

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté la réponse que vient de fournir le député et je ne comprends toujours pas. Sa réponse n'en était pas une, j'ai l'impression.

Le député parle d'équilibre. J'examine à quoi a servi l'argent des impôts en 2002-2003. Que couperait le député? Les transferts importants aux contribuables totalisent environ 40,2 milliards de dollars. Cela correspond aux prestations d'assurance-emploi et aux prestations aux aînés. Réduirait-il ces prestations pour modifier la façon dont l'équilibre budgétaire est atteint?

N'oublions pas les transferts importants aux provinces et aux territoires qui s'élèvent à environ 30 milliards de dollars, soit 17 p. 100 des recettes du gouvernement. Réduirait-il ces paiements?

Réduirait-il les dépenses de programmes directes, qui représentent approximativement 35 p. 100 de l'argent que peut dépenser le gouvernement et la seule somme qu'un ministre des Finances peut utiliser à sa discrétion? Refuserait-il de faire ses versements hypothécaires, parce que le toit fuit? Si le toit fuit, il faut avoir recours aux principaux transferts pour le réparer. Si les jeunes ne vont pas à l'école, il faut utiliser les principaux transferts aux contribuables. Toutefois, les gens doivent faire leurs versements hypothécaires même si le toit fuit. Au cours de la dernière année, nous avons consacré 37 milliards de dollars aux versements hypothécaires et avons pu rembourser une petite partie du principal, soit 7 milliards de dollars.

Pour modifier la façon dont l'équilibre est atteint, que réduirait le député? Les prestations d'assurance-emploi? Les prestations aux aînés? Le financement des forces armées? Les transferts au titre de la santé?

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, je ne toucherais pas à cela parce que cela a déjà été fait.

Le député dit que le NPD ne veut pas réduire l'hypothèque. Aucun député néo-démocrate n'a proposé de ne pas rembourser l'hypothèque. Nous le ferons. Comme pour les ménages, nous avons des paiements hypothécaires à faire. La question qui se pose, toutefois, c'est celle de savoir à quoi nous affecterons les excédents. Nous en servirons-nous pour réduire l'hypothèque? Voilà la question.

Le député parle de réductions. S'il veut savoir quel programme serait la cible de réductions si j'étais premier ministre, je répondrai

que ce serait le registre des armes à feu, la loi C-68, dans lequel a été englouti un million de dollars sans améliorer le moindrement la sécurité des Canadiens. Si on me donnait le choix, c'est le budget de ce programme que je réduirais sans la moindre hésitation.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre part au débat sur la loi de mise en oeuvre du budget après mon collègue, le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, qui a tenu des propos très sages.

Les députés néo-démocrates prennent la question très au sérieux. Nous allons analyser en profondeur le projet de loi, comme nous l'avons fait pour tout le processus budgétaire, même si le gouvernement a déjà commencé à atténuer son importance aux yeux des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Je suppose que nous nous attendions tous à ce que les libéraux présentent un budget électoral rempli de bonbons comme ils ont coutume de le faire. En effet, ils ont coutume de présenter, tout juste avant les élections, un budget regorgeant de surprises et de bonbons pour les Canadiens. Puis, après les élections, ils s'empressent de briser leurs promesses l'une après l'autre et de réduire radicalement les dépenses.

Fait à remarquer, les libéraux ne nous ont pas fait le coup cette fois-ci. Le gouvernement a maintenu son contrôle strict des dépenses dans le présent budget, mais cette fois-ci la stratégie est certainement différente. Je suppose qu'il devait agir ainsi, compte tenu du scandale des commandites de 100 millions de dollars et de la multitude de désastres libéraux qui font surface presque tous les jours.

Bien que les libéraux aient admis ouvertement que ce budget vise à prouver leur crédibilité, la réalité est qu'il sert à sauver l'honneur du premier ministre et du Parti libéral. Les Canadiens se font dire de remettre leurs priorités budgétaires à plus tard pour que le premier ministre puisse redorer son image ternie par les scandales.

De quoi ont véritablement besoin les Canadiens? Ils ont besoin que l'on applique le rapport Romanow et le Protocole de Kyoto. Ils ont aussi besoin de routes, de logements abordables, de frais de scolarité moins élevés, d'équité salariale et d'eau potable. Ils ont besoin de tout cela, que les libéraux soient réélus ou non.

Qu'est-ce qu'on nous offre à la place? Quelle est la merveilleuse vision qui soutend ce budget? Quel est le plan? On nous offre une réduction accélérée de la dette. On parle de remboursements accélérés, et non de savoir si on devrait continuer à rembourser la dette. Bien sûr que nous devons continuer à rembourser, et il est complètement ridicule que les députés d'en face laissent croire que le NPD dit le contraire. Nous parlons du ridicule d'un gouvernement qui présente un seul projet national. Ce n'est pas comme à l'époque où on discutait du chemin de fer national, de la Sécurité de la vieillesse ou du régime d'assurance-maladie. Qu'obtenons-nous de ce gouvernement? Quel héritage le nouveau premier ministre veut-il léguer au pays? Une réduction accélérée de la dette.

Nous entrons dans l'âge d'or de la comptabilité. Comme je l'ai dit lors de débats précédents, c'est bon pour les banquiers, mais ce n'est certainement pas bon pour les Canadiens. Des enfants vivent dans la pauvreté, des étudiants sont endettés, des familles n'ont pas de logement abordable, tous souffrent des contrecoups du budget puisque les libéraux mettent l'accent sur la réduction accélérée de la dette. À l'heure actuelle, on néglige inutilement des besoins urgents qui seront lourds de conséquences dans les années futures, tant du point de vue financier qu'humain.

Initiatives ministérielles

Des économistes ont élaboré une autre formule: le budget fédéral équilibré axé sur les personnes. Ces économistes signalent qu'une meilleure façon de réduire le ratio de la dette par rapport au PIB consiste à renforcer l'économie grâce à des dépenses ciblées dans l'intérêt public en investissant dans des projets d'infrastructure, de renouvellement de la santé, de production d'énergie verte, générant ainsi des emplois et d'autres avantages économiques.

• (1220)

Je suis heureux que, de l'autre côté, les libéraux pensent que ce sont d'excellentes idées; cependant, ils doivent faire de meilleurs choix. Ils ne peuvent s'emparer de tout l'excédent, puis le verser dans un fonds de prévoyance ou une réserve de prudence et ensuite l'affecter au remboursement accéléré de la dette. Ils ne peuvent jouer sur les deux tableaux. Ils doivent adopter une démarche équilibrée, voilà ce que le gouvernement n'a pas fait.

Comme vient de le dire mon collègue de la Nouvelle-Écosse, les néo-démocrates sont résolument favorables à une réduction responsable de la dette, mais s'opposent à une réduction idéologique de celle-ci. Nous ne sommes pas entichés comme le premier ministre et ses collègues de ce plan de réduction accélérée de la dette, parce qu'il équivaut à sacrifier les besoins des Canadiens qui supplient le gouvernement de les soutenir et de leur venir en aide.

Ce budget conviendrait parfaitement à un premier ministre conservateur. S'agit-il d'un budget ambitieux pour appuyer le programme ambitieux dont ne cesse de parler le premier ministre? Bien sûr que non, loin de là.

Il prévoit étendre sur une autre année des réductions d'impôt annoncées antérieurement, le seul nouvel engagement concret se résumant à établir dans l'avenir des partenariats de privatisation avec les amis des libéraux dans le secteur privé. Pour le reste d'entre nous, les dépenses de programme demeurent aux niveaux de l'année 1950, soit à environ 11 p. 100 du PIB. Le cynisme du gouvernement ne s'arrête pas là. Il est tout à fait exact qu'un budget dont la vision se limite à la réduction de la dette ne fait preuve d'aucune imagination. Son aspect imaginatif survient par la suite, lorsque les libéraux tentent de faire avaler aux Canadiens la fiction de leurs promesses électorales.

Trois jours après le discours du budget, avant même que l'encre du plan économique gouvernemental pour les 12 prochains mois n'ait séchée, le premier ministre prononçait des discours inspirés d'une vision très différente. À Winnipeg, il a déclaré à un auditoire: «Oui, il y aura des fonds supplémentaires pour les soins de santé. Oui, le gouvernement augmentera sa part du financement... Roy Romanow avait raison». Alors pourquoi ne voit-on pas tout cela dans le budget?

Le budget ne fait aucune mention du rapport Romanow, pas plus que ne l'a fait le discours du Trône. Il n'y a pas d'argent neuf pour faire passer 25 p. 100 la part de financement des soins de santé par le gouvernement fédéral qui se situe actuellement à 17 p. 100. L'Association médicale canadienne, l'association de soins de santé ainsi que d'autres défenseurs des soins de santé soulignent avec déception et désespoir que le budget n'améliore pas substantiellement la viabilité du système d'assurance-maladie.

Le premier ministre a ensuite parlé d'une nouvelle relation avec les provinces et les territoires, mais le gouvernement avait rencontré les premiers ministres provinciaux et savait très bien ce qu'ils espéraient trouver dans le budget. Qu'a fait le gouvernement pour améliorer la stabilité du financement des soins de santé depuis décembre? Il a joué au chat et à la souris pour ce qui est de savoir s'il allait même

tenir sa promesse de verser un montant forfaitaire de 2 milliards de dollars tiré de l'excédent.

On a recours au même tour de prestidigitation préélectorale dans d'autres secteurs où il n'y a pas eu d'engagement concret dans le budget. Dans certains domaines, comme celui de l'assurance-emploi, les libéraux annoncent des groupes d'études, promettant des changements non prévus dans le budget ni dans aucun autre budget libéral des dix dernières années. Nous en sommes là, une semaine à peine après la présentation du budget. C'est un autre budget de remise à plus tard des libéraux, en attendant le déclenchement d'élections et la version de cette année du livre rouge libéral, avec son nouveau lot de promesses.

Le programme national de garderies n'a toujours pas été mis en place, alors qu'il a été promis en 1993. Il en va exactement de même pour le financement durable des soins de santé; l'air pur et l'accessibilité à l'éducation; la répartition équilibrée de l'excédent budgétaire entre, d'une part, les réductions d'impôt et la réduction de la dette et, d'autre part, les dépenses de programmes. Les promesses électorales des libéraux ne concordent pas avec le budget. Ce dernier montre en quoi ont consisté les 10 années de gouvernement libéral, ces 10 années de négligence libérale, en grande partie sous la direction financière du premier ministre.

Il reste désormais moins d'argent après imposition aux 40 p. 100 des familles canadiennes dont le revenu est le plus bas, alors que les 20 p. 100 des familles dont le revenu est le plus élevé ont vu leur revenu augmenter de 16 p. 100. Durant toute cette période, le chômage a toujours été supérieur à 6 p. 100. Environ 38 p. 100 des chômeurs n'ont pas pu toucher de prestations d'assurance-emploi. Le fossé entre les sexes s'est élargi pour le travail à plein temps durant toute l'année, et les revenus des femmes ne correspondent qu'à 72 p. 100 de ceux des hommes. Les frais de scolarité ont monté en flèche. Les taux de pauvreté infantile sont à toutes fins utiles restés les mêmes. Les mères célibataires et les femmes âgées sont plus susceptibles qu'auparavant de se retrouver sous le seuil de la pauvreté. Les autochtones du Canada vivent toujours dans des conditions dignes du tiers-monde.

• (1225)

Oui, il ne fait aucun doute que le gouvernement libéral tient à laisser rapidement derrière lui son budget conservateur. Il cherche désespérément à faire oublier l'échec de son budget en faisant miroiter d'étincelantes promesses qui ne se concrétiseront que si l'on vote pour les libéraux. Les libéraux cherchent déjà à faire fond sur les espoirs et les rêves inaccomplis des Canadiens en vue de remporter une autre victoire aux élections.

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, je me demande si la députée de Winnipeg-Centre-Nord pourrait clarifier les idées de son parti. À mon sens, ces idées ressemblent à celles des anciens pays du bloc de l'Europe de l'Est, aux idées communistes utopiques selon lesquelles le chômage disparaîtrait parce que tout le monde devrait travailler. Qu'on regarde ce qui est arrivé aux nations qui formaient les pays du bloc de l'Est en Europe.

Où la députée prendrait-elle l'argent pour réaliser toutes ces grandes promesses? Le NPD ne devrait pas induire les Canadiens en erreur, en faisant des promesses creuses sans parler de la responsabilité financière.

Mme Judy Wasylycia-Leis: Monsieur le Président, permettez-moi de tenter de réagir à cette vision très simpliste et certes déformée de notre position.

Initiatives ministérielles

Si les députés lisaient très attentivement les allocutions que d'autres membres de notre caucus et moi avons prononcées, ils sauraient que nous parlons principalement des promesses qu'ont faites les libéraux. Nous parlons des promesses que les libéraux n'ont pas tenues. Nous tentons d'amener le gouvernement à honorer les promesses qu'il a faites aux Canadiens.

Par exemple, la promesse qu'il n'a pas tenue et qui remonte le plus loin dans le temps est celle qui concerne le programme national de garderies. Bon nombre de Canadiens n'ont pas pu avoir accès à des logements à coût abordable parce que le gouvernement a décidé de se retirer de ce secteur. Il s'est retiré de ce secteur important de la politique gouvernementale parce qu'il n'occupait tout simplement pas une place assez importante dans le mandat général du gouvernement fédéral. Et que dire de l'accord de Kyoto que le gouvernement a signé?

Qu'en est-il de la promesse d'assurer la viabilité du système de santé et de préserver le programme d'assurance-maladie? Le gouvernement faire croire qu'il appuie ces secteurs, même si, chaque fois que nous avons le dos tourné, il semble plus enclin à favoriser la privatisation et l'entreprise privée dans le secteur de la santé qu'à défendre un régime de santé publique accessible à tous et sans but lucratif. La liste des promesses que les libéraux n'ont pas tenues est interminable.

Lorsque nous parlons de comportement financièrement responsable, il faut rappeler que les libéraux ont promis de répartir l'excédent de façon égale entre les programmes, les réductions d'impôt et le remboursement de la dette. Si nous obtenions seulement cela des libéraux aujourd'hui, les étudiants, les agriculteurs et les travailleurs ne seraient pas plongés dans une situation aussi grave. Le gouvernement aurait pu respecter sa promesse, au lieu de consacrer 90 p. 100 de l'excédent à la réduction des impôts et au remboursement de la dette, et 10 p. 100 aux programmes.

Voilà le déséquilibre dont nous parlons. Est-ce une approche équilibrée? Pas du tout. Tout ce que les néo-démocrates réclament, c'est une approche équilibrée. Comment y arriver? Nous ne proposons aucune compression dans les domaines très valables qui ont été énumérés. Nous proposons d'utiliser les excédents budgétaires.

C'est insensé. Depuis des années, le gouvernement sous-estime les excédents, qui ont totalisé 80 milliards de dollars, et cet argent a automatiquement servi au remboursement de la dette. Est-ce équitable? Est-ce raisonnable, au moment où les étudiants doivent absorber d'énormes hausses des frais de scolarité, où des jeunes doivent renoncer à faire des études, où les patients font la queue dans les urgences? Est-ce que c'est logique? Pas du tout.

Nous proposons que le gouvernement prenne une bonne partie de l'excédent qu'il ne cesse de sous-estimer, le fonds pour éventualités et la réserve pour prudence économique et commence à s'attaquer aux problèmes qui se posent dès maintenant. Le Canada a des difficultés, et les Canadiens doivent recevoir le soutien qu'ils méritent. Après s'être sacrifiés et avoir aidé le gouvernement pendant dix ans, ils ont le droit de souffler. Ce devrait être la première priorité du gouvernement.

• (1230)

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole au sujet du budget.

Dans Trinity—Spadina, les gens viennent de tous les milieux socio-économiques. Au cours des dix dernières années comme député, je n'ai pas raté une occasion d'essayer d'améliorer leur situation, de créer des débouchés. C'est une approche équilibrée qui

mettra entre les mains des habitants de Trinity—Spadina les outils qui leur permettront de réaliser leurs rêves.

Lorsque je suis arrivé à la Chambre il y dix ans, le déficit était de 42 milliards de dollars. Nous versions 42 milliards de dollars en paiements d'intérêt chaque année. Cet argent aurait pu être affecté aux nombreux programmes sociaux auxquels nous croyons pour assurer aux Canadiens le niveau de vie auquel ils aspirent.

Le budget maintient cette approche; une approche équilibrée. Il s'attaque aux préoccupations financières de telle sorte que, lorsque Wall Street parlera du tiers monde la prochaine fois, ce sera pour faire son propre examen de conscience. Le Canada symbolise les réalisations des Canadiens, qui ont fait des sacrifices ensemble pour atteindre les objectifs et qui ont travaillé de façon à ce que personne ne se sente isolé dans la société.

Au cours des dix dernières années, nous avons mis sur pied de nombreux programmes afin de nous assurer que l'équation serait équilibrée. Le fait que nous jouissons de la meilleure croissance économique de tous les pays de l'OCDE et que notre rapport dette-PIB est le plus bas signifie que nous sommes sur la bonne voie. Nous voulons aussi nous assurer que l'argent des Canadiens est dépensé pour des programmes qui nourriront leurs espoirs et leurs aspirations durant ce nouveau millénaire.

Dans la circonscription de Trinity—Spadina, nous avons bien des raisons d'être reconnaissants et nous avons de nombreuses possibilités à exploiter pour faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. On peut le constater actuellement, il y a un milieu culturel dynamique dans la circonscription de Trinity—Spadina. On modernise et on développe nos institutions culturelles afin qu'elles soient un plus grand attrait touristique et qu'elles enrichissent la liste de ce qui nous tient à coeur, l'âme de notre circonscription. Les milieux artistique et culturel sont une richesse pour un pays. Dans la circonscription de Trinity—Spadina, l'expansion et la croissance sont à l'honneur, qu'il soit question du Musée royal de l'Ontario, du Musée des beaux-arts de l'Ontario, du Roy Thomson Hall, du Musée Gardiner, et je pourrais en citer de nombreux autres. Sur le bord de l'eau, l'Opéra et le Harbourfront Centre sont des atouts importants pour notre collectivité.

Tout cela a été possible parce qu'il y a dix ans, le gouvernement a proposé d'investir en coopération avec d'autres paliers de gouvernement dans un programme d'infrastructure. Cela nous a permis de continuer d'aider les municipalités et les collectivités à investir de l'argent, ce qu'elles auraient fait de toute façon, et de faire leur part avec les gouvernements provinciaux. Cela a permis de porter à 12 milliards de dollars le montant des dépenses qui, autrement, n'auraient peut-être pas été engagées. Cela a aidé à créer des emplois en plus d'encourager le tourisme et de nombreux autres aspects qui caractérisent nos collectivités.

Nous sommes fiers de la circonscription de Trinity—Spadina pour bien d'autres raisons. Sur l'avenue University, il y a l'Université de Toronto et les établissements hospitaliers. Il y a les activités de recherche et développement. En 1993, le gouvernement a jugé bon de s'employer à passer, dans ce domaine, du 13^e au 4^e rangs parmi les pays de l'OCDE. Le gouvernement a accru ses dépenses en matière de recherche et développement.

Toutes sortes de programmes ont été mis en place: la Fondation canadienne pour l'innovation, le programme à l'intention de ceux qui poursuivent des études supérieures, les programmes de recherche et développement du CNRC, la recherche médicale, les IRSC, les Instituts de recherche en santé du Canada. Des Canadiens brillants qui s'étaient exilés à l'étranger pour mener des recherches stupéfiantes se sentent maintenant à l'aise de revenir au Canada.

● (1235)

Ces Canadiens peuvent revenir au pays parce que le gouvernement a réinvesti de grosses sommes d'argent, ce qui a permis de réunir une masse critique sur l'avenue University. Nous tentons toujours d'installer le centre de contrôle des maladies à Toronto en raison de toutes les ressources que l'on trouve sur l'avenue University, dont l'université, les hôpitaux et le centre de biotechnologie.

Le programme MaRS, à l'angle des avenues University et College, permettra la commercialisation des talents, poussant la recherche fondamentale jusqu'au capital de risque. Cela assurera un bon niveau de commercialisation sur la base de technologies et d'idées novatrices, permettant au Canada de se maintenir au premier plan dans cette nouvelle économie qui repose sur les cerveaux et les possibilités à exploiter, particulièrement dans le secteur médical. Il y a beaucoup d'activités à Toronto et au Canada à cause de cela.

De grandes choses se produisent à plusieurs endroits au pays, qu'il s'agisse d'Edmonton, de Montréal, de Vancouver ou de Halifax, et je pense par exemple à Génome Canada et à toutes ces possibilités à exploiter sur Internet. L'Université de Toronto travaille en collaboration avec l'Angleterre, l'Australie et divers endroits du Canada afin de partager les fonds de recherche qu'elle a reçus du gouvernement et de faire des percées dans certains secteurs du domaine médical. L'université travaille de façon coopérative. Bon nombre de personnes de talent unissent leurs efforts pour accomplir de grandes choses.

Tout cela profitera à tous les Canadiens. Ces derniers ne pourront que tirer profit des percées dans le domaine médical qui permettront aux gens de notre pays de vivre plus vieux et en meilleure santé. Ils profiteront aussi de plus grandes possibilités d'affaires. Les entreprises canadiennes pourront prendre de l'expansion et exporter leurs biens et services. Je suis très fier du travail que nous avons effectué dans le domaine de la recherche et du développement.

Sans une éducation postsecondaire, les Canadiens ne pourront jouir du niveau de vie dont nous parlons. La plupart des emplois exigent que l'employé ait une éducation postsecondaire, que ce soit pour manoeuvrer une grue, dont le fonctionnement est entièrement automatisé, ou pour travailler dans le domaine de la haute technologie. Tous les emplois intermédiaires exigent un niveau de connaissances lié à une éducation postsecondaire, bien que certaines personnes continuent toujours d'apprendre en tirant profit de leurs expériences quotidiennes même si elles n'ont pas la chance de faire des études postsecondaires.

Nous avons fait beaucoup pour nous assurer que les Canadiens à faible revenu ont la chance de poursuivre leur apprentissage pour que la situation économique ne les restreigne pas au point de les empêcher de continuer à aspirer à faire de grandes choses.

Le gouvernement a prévu dans le budget un bon d'études pour les familles à faible revenu. Certains diront qu'il n'est pas encore disponible aujourd'hui, mais il ne faut pas oublier que demain doit commencer aujourd'hui. Ce bon d'études permettra d'aider les familles à faible revenu et leurs enfants nés après 2003. Le

Initiatives ministérielles

gouvernement a également accru les prêts étudiants et fourni 3 000 \$ aux Canadiens à faible revenu.

Le budget prévoit plusieurs autres mesures visant à donner aux Canadiens à faible revenu la chance de faire des études postsecondaires, qu'ils soient handicapés ou qu'ils viennent d'une famille qui a de maigres ressources financières.

J'aimerais maintenant parler des collectivités. Mardi, dans un esprit de coopération, le premier ministre et plusieurs de mes collègues des administrations provinciale et municipale ont annoncé l'injection d'un milliard de dollars dans le transport en commun. Voilà le rôle du gouvernement. Nous travaillons dans un esprit de coopération avec les autres paliers d'administration pour qu'un dollar investi en rapporte dix en dividendes. Nous devons apprendre à être plus créatifs. En développant l'esprit d'entreprise, qui permet de trouver des solutions qui coûtent moins cher en argent et en temps, nous saurons donner le meilleur qui soit aux Canadiens.

● (1240)

Il y a un nouvel esprit de coopération en Ontario et aux quatre coins du Canada. Le gouvernement a lancé plusieurs initiatives. Les municipalités pourront utiliser le remboursement de la TPS pour améliorer divers aspects importants de la vie municipale. Les travaux d'infrastructure progresseront plus rapidement, car le montant mis à la disposition des municipalités sera versé sur trois ans plutôt que sur quatre.

Nous, les députés fédéraux, continuons de travailler dans nos collectivités, parfois dans des endroits que peu de gens voient, pour nous assurer que le tissu social est résistant et qu'on n'en voit pas la trame.

Les centres communautaires ont accès à des programmes permettant à des gens qui n'ont pas les moyens de s'acheter un ordinateur ou de s'abonner à Internet d'utiliser ces technologies dans les bibliothèques municipales, les écoles ou les centres communautaires.

Nous essayons de voir comment l'initiative Placement carrière-été pourrait permettre à ces centres communautaires d'embaucher des étudiants afin d'offrir des programmes estivaux.

Je pourrais donner encore de nombreux exemples qui montrent comment le budget a aidé à appuyer certaines de ces initiatives. Nous continuons de recevoir des appels, que ce soit de St. Christopher House, du University Settlement Recreation Centre ou de St. Stephen's. On parle essentiellement du gouvernement fédéral et des programmes de prévention du crime ou encore du programme Nouveaux Horizons pour les personnes âgées. Le gouvernement est allé de l'avant avec ce programme afin que les collectivités puissent accéder au financement nécessaire pour voir à ce que les personnes âgées aient une vie active.

Cela m'amène à parler du plaisir et du privilège que j'ai de pouvoir travailler pour le premier ministre au sein d'un groupe de travail sur les personnes âgées. Nous cherchons à produire un rapport qui verra à ce que les personnes âgées à faible revenu aient plus d'outils à leur disposition pour pouvoir vivre dans la dignité, compte tenu de tout le travail qu'elles ont accompli pour faire du Canada le pays extraordinaire que nous connaissons aujourd'hui.

Initiatives ministérielles

Il y a beaucoup d'autres choses dont je voudrais parler pour ce qui est des mesures prises par le gouvernement dans ce budget et dans les budgets antérieurs. Il y a des années, j'ai eu la chance de faire parti du groupe de travail du maire sur l'itinérance, et nous avons tout fait, en tant que caucus et en tant que gouvernement, pour trouver une façon de permettre au gouvernement fédéral d'aider les collectivités, à partir de la base, à trouver des solutions au problème des sans-abri.

Nous avons la responsabilité de travailler avec les autres niveaux de gouvernement pour aider les gens qui ne peuvent pas s'aider eux-mêmes, pour quelque raison que ce soit. Avec un peu de malchance, n'importe qui d'entre nous pourrait se retrouver sans abri à un moment ou un autre.

Nous devons continuer à protéger la dignité des gens qui sont dans la rue et qui n'ont peut-être pas les possibilités que nous avons ici aujourd'hui. Avec les 753 millions de dollars accordés, nous avons créé de nombreuses possibilités dans ma circonscription, Trinity—Spadina, que ce soit Eva's Phoenix ou 25 Leonard. Ces initiatives offrent de l'hébergement temporaire aux sans-abri et leur permettent de garder leur dignité tout en leur donnant la possibilité de travailler.

L'autre jour, je suis allé dans le secteur Parkdale. Nous faisons une annonce sur la prévention du crime. Un homme qui travaillait comme serveur dans l'établissement où j'étais—il s'agissait d'un organisme sans but lucratif—m'a dit qu'il habitait dans ma circonscription, au 25 Leonard.

J'ai dit: «C'est bien. Depuis combien de temps êtes-vous là? Est-ce que les choses vont bien? Comment vous sentez-vous?» Il m'a remercié pour tout le travail que le gouvernement fédéral a fait pour aider à créer l'IPAC, précisant que ce genre d'initiative renforçait le tissu social dans cette collectivité.

Je suis extrêmement fier de savoir que notre argent sert effectivement à aider des gens et à leur permettre d'avoir le genre de vie que nous souhaitons tous pour notre famille.

Il reste encore énormément à faire et il n'est pas possible de tout réaliser dans un seul budget. Néanmoins, il importe d'établir des fondements et de commencer à verser des fonds en vue de l'atteinte de nos objectifs. Il faut se rappeler que dépenser 42 milliards de dollars aujourd'hui pourrait coûter des milliards de dollars en intérêts uniquement, ce qui est scandaleux.

● (1245)

Nous devons continuer à faire baisser les paiements d'intérêts. Ainsi, si nous économisons 5 ou 6 milliards de dollars à ce titre, nous pourrions investir ces fonds dans des programmes importants. C'est pour faire une différence dans la vie des Canadiens que nous les représentons et que nous siégeons à la Chambre des communes. Si nous ne cherchions pas véritablement à atteindre cet objectif, cette institution ne fonctionnerait pas.

Je sais que, quel que soit le parti qu'ils représentent, les députés font de leur mieux et donnent de leur temps et du temps de leur famille, pour qu'il soit possible d'améliorer un tant soit peu la situation des Canadiens. Chacun d'entre nous a une approche différente à cet égard. Certains veulent faire accélérer les choses, d'autres veulent les ralentir.

D'une façon ou d'une autre, nous faisons de notre mieux pour adopter une approche équilibrée. Nous nous orientons en fonction de notre objectif ultime, qui est d'aider les Canadiens à s'aider eux-mêmes. Le budget repose sur ce fondement et, bien sûr, sur les changements que nous avons apportés au Parlement et au Canada, au cours des dix dernières années.

Si, en définitive, les Canadiens estiment que nous allons dans la bonne direction, en dépit de certaines erreurs de parcours, je crois que nous reviendrons à la barre, pour continuer à travailler en leur nom.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je vais essayer, dans un premier temps, de faire preuve de gentillesse. Je sais que le député est sincère dans ses propos. C'est, à mon avis, une bonne personne.

Toutefois, nous avons encore le même gouvernement. Depuis 11 ans, les libéraux forment le gouvernement. Lorsqu'ils ont pris le pouvoir, le niveau d'endettement des étudiants se situait environ entre 5 000 et 7 000 dollars par étudiant. C'était peut-être un peu plus ou un peu moins selon l'établissement que fréquentait l'étudiant et selon les cours qu'il suivait.

Onze ans plus tard, les frais de scolarité ont littéralement doublé ou même triplé dans certains cas. Le niveau d'endettement des étudiants a tellement augmenté que bon nombre d'entre eux se sentent très limités par ce lourd fardeau. C'est le gouvernement libéral qui a adopté une loi qui ne permet pas à un étudiant, même avec les meilleures raisons, de déclarer faillite pour un prêt d'études en souffrance. En vertu de cette loi, les étudiants qui n'arrivent pas à payer leurs dettes doivent attendre 10 ans je crois après la fin de leurs études avant de déclarer faillite.

Les entreprises ne sont pas soumises à de telles mesures. Une entreprise peut déclarer faillite. Toutefois les étudiants qui n'arrivent pas à payer leurs dettes ne peuvent rien faire pendant 10 ans, et ce, même s'ils sont gravement blessés ou s'ils deviennent handicapés.

Les étudiants sont confrontés à une situation très difficile. J'aimerais que le député s'adresse à eux et qu'il leur dise pourquoi on leur impose un fardeau financier si lourd et pourquoi les frais de scolarité sont si élevés. Je voudrais donner au député l'occasion d'expliquer, de façon positive, les mesures qu'il prendrait immédiatement pour corriger ces problèmes?

● (1250)

M. Tony Ianno: Je remercie le député de ses compliments. Pour ce qui est des frais de scolarité, nous allons partir de mon point de vue. En Ontario, ils ont augmenté, car, comme nous le savons, ils sont de compétence provinciale. Même si nous donnons aux provinces des paiements de transfert, elles décident combien d'argent elles versent à leurs universités et de combien ces universités peuvent augmenter leurs frais de scolarité. Malheureusement, même dans les années 90, sous un gouvernement néo-démocrate, ces droits ont presque doublé, ce qui a imposé un lourd fardeau aux étudiants. Beaucoup ne pouvaient se permettre leurs droits de scolarité et ils se sont malheureusement beaucoup endettés.

S'il n'en tenait qu'à moi, j'abolirais les droits de scolarité, si le député veut connaître la vérité, car je crois qu'en fin de compte, l'enseignement supérieur est un droit et une occasion pour les étudiants d'aller à l'université, d'apprendre et de continuer d'améliorer notre niveau de vie à tous à l'avenir.

Initiatives ministérielles

Malheureusement, il est question de compétence provinciale et il y a d'autres priorités. Ce que nous avons fait, c'est créer le cadre de façon à ce qu'au moins les Canadiens à faible revenu aient une bien meilleure chance de poursuivre leurs études à l'avenir. Avec les outils à leur disposition, ils seront en mesure d'apprendre. C'est pourquoi nous avons réduit les paiements d'intérêt et nous leur avons donné plus de temps pour rembourser. Les parents auront moins à verser afin que les étudiants soient toujours admissibles au Programme canadien de prêts aux étudiants. Nous allons continuer de travailler en ce sens et veiller à ce que tous les étudiants qui veulent apprendre aient ce droit et cette possibilité. De concert avec les autres ordres de gouvernement, nous allons travailler en ce sens, car malheureusement, les droits de scolarité sont établis par les universités qui relèvent directement des gouvernements provinciaux.

Nous allons poursuivre nos efforts dans ce domaine afin de remédier en partie à ces problèmes. Ainsi, dans le cadre de notre compétence en matière d'enseignement postsecondaire, nous avons accru notre financement de la recherche et du développement grâce aux fondations, aux programmes d'études supérieures et au Fonds des bourses d'études du millénaire. Toutes ces mesures tendent à s'assurer qu'il y a plus d'argent pour les universités afin de continuer à permettre aux étudiants de toucher de l'argent pendant qu'ils poursuivent leurs études supérieures. En fait, ils pourront poursuivre et terminer leurs études postsecondaires. Beaucoup de travail reste encore à faire, mais ensemble, je pense que nous pouvons y arriver.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député et son discours était probablement le plus délirant que j'ai entendu depuis longtemps et le député semble vraiment y croire. Notre pays trime dur sous l'emprise d'un mauvais gouvernement. Nous venons d'entendre le député. Il en est fier. Il a utilisé les mots orgueil et fierté. À mon avis, c'est du délire.

Je vais lui donner l'occasion de se racheter et de revenir sur ses fausses affirmations d'équilibre. Il a utilisé le mot équilibré à plusieurs reprises. Je vais lui poser une question simple pour lui donner la chance de se racheter. Comment, à son avis, peut-on réduire la dette nationale et à quel point tient-il à réduire cette dette? Comment pense-t-il corriger le recours excessif du passé au crédit à une époque où les taux d'intérêt étaient élevés? Comment, d'après lui, pouvons-nous rembourser la dette nationale? J'écoute.

• (1255)

M. Tony Ianno: Monsieur le Président, je suis très heureux que le député me pose une question. D'abord, je suis très fier du Canada, de ce que nous avons fait jusqu'à maintenant et de ce qui reste à faire pour que le pays soit encore plus remarquable.

Le député d'en face, qui est maintenant membre du Parti conservateur, sait sans doute que, lorsque Brian Mulroney, son chef, est arrivé au pouvoir en 1984, la dette s'élevait à environ 100 milliards de dollars.

Une voix: À 180 milliards de dollars.

M. Tony Ianno: Elle était de 180 milliards à cette date, mais elle avait atteint quelque 560 milliards de dollars lorsque nous avons pris le pouvoir. On pourrait dire que, pendant neuf ans, les conservateurs ont dû s'occuper des divers dossiers de leur choix, mais en bout de ligne, ils nous ont laissé une dette colossale. Nous avons remboursé une partie de la dette. Notre collègue du NPD qui a parlé plus tôt a déclaré que nous avions remboursé 80 milliards de dollars, mais nous n'avons remboursé que 52 milliards de dollars. Toutefois, c'est tout de même une somme de 52 milliards de dollars pour laquelle nous n'avons plus à verser des intérêts.

Permettez-moi d'expliquer la situation au député, mais d'un point de vue économique cette fois. Sur la dette actuelle de 500 milliards de dollars, 130 milliards représentent le régime de pension, la pension de retraite des employés. La dette contractée sur les marchés se situe entre 370 et 380 milliards de dollars. Si nous attribuons les 130 milliards de dollars à un poste budgétaire et si nous payons uniquement les 5 milliards de dollars que nous devons payer en surplus pour les employés et le gouvernement, nous constaterons que notre dette de marché s'élève à 370 milliards de dollars seulement.

Le rapport entre la dette et le PIB est meilleur au Canada que partout ailleurs. Bien entendu, l'OCDE et tous les autres pays du monde, sauf un ou deux, n'incluent pas dans leur dette globale le régime de pension des employés. Nous sommes les seuls à inclure cette somme dans notre dette. Nous sommes de vrais petits scouts, ou des guides, c'est selon. Nous regroupons tout puis nous affirmons ensuite que notre dette s'élève à 500 milliards de dollars. Si tous les autres pays calculaient leurs dettes de cette façon, elles seraient beaucoup plus élevées. En fait, le ministère des Finances m'a écrit en disant que j'avais raison et qu'il communiquerait avec l'OCDE pour s'assurer que l'on compare bien des pommes à des pommes.

Si nous tenons compte de tout cela ainsi que de la croissance du PIB, comme nous allons le faire, pourquoi en sommes-nous là? C'est fort simple. Quand nous avons accédé au pouvoir en 1993, 12,8 millions de Canadiens travaillaient. Combien d'entre eux travaillent aujourd'hui? Il y en a 15,9 millions, soit trois millions de plus. La population active s'est accrue de d'un quart en dix ans. Pourquoi? C'est tout simple. Nous avons tenté de mettre de l'ordre dans les finances du pays. Nous avons favorisé la baisse des taux d'intérêt en disant à tous qu'ils devraient faire confiance au Canada.

Ce qui s'est produit ensuite, c'est que les Canadiens, qu'ils soient propriétaires ou locataires, ont pu consacrer les économies réalisées sur les taux hypothécaires après impôts à leur famille, à l'éducation ou à ce qu'ils estimaient important pour eux.

Je suis très fier de ce que le gouvernement a accompli et de ce qu'il continuera d'accomplir parce que lorsque nous y mettons tout notre cœur et toute notre tête avec tous les Canadiens, il n'y a rien que nous ne puissions réaliser. Le Canada est spécial, car il est peuplé de bons travailleurs, de gens tranquilles qui ne craignent pas de faire des sacrifices. C'est pour cela que nous avons pu accomplir ces choses-là, ce n'est pas seulement grâce au gouvernement. C'est grâce aux Canadiens qui ont travaillé de concert avec le gouvernement. Et ils nous ont choisis d'une élection à l'autre.

J'espère et je crois que, la prochaine fois, ils nous choisiront encore parce qu'ils nous font confiance. Oui, des erreurs ont été commises en cours de route. Cela ne fait pas de doute, mais, dans l'ensemble, les Canadiens savent que nous avons le cœur à la bonne place. Ils savent que leur bien-être nous tient à cœur. Nous n'allons pas laisser tomber ceux qui sont handicapés ou qui souffrent pour ne nous occuper que des plus forts. Le Parti libéral ne fait pas cela, contrairement peut-être aux députés d'en face. Je sais toutefois que certains d'entre eux ont la même philosophie que nous.

Initiatives ministérielles

Notre parti, à l'instar de la plupart des Canadiens, croit que nous devons travailler collectivement. Nous devons travailler ensemble et partager. Nous devons travailler avec les petites et moyennes entreprises, qui créent 85 p. 100 des emplois pour continuer de faire progresser notre pays. Compte tenu de tous les travaux qui se font dans les technologies de R et D et les technologies écologiques, force est de constater que le Canada est promis à un brillant avenir, et je sais que les Canadiens continueront d'appuyer cette vision.

• (1300)

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, PCC): Monsieur le Président, le député s'est presque racheté.

On a beaucoup parlé du budget et de la motion des voies et moyens, mais je voudrais repasser rapidement le budget de 2004. Je vais en rappeler quelques énoncés et donner mes réactions.

C'est le septième budget équilibré consécutif. L'excédent prévu pour 2003-2004, 1,9 milliards de dollars, doit servir au remboursement d'une dette de 510 milliards de dollars. Le problème, c'est qu'il n'existe aucun plan à long terme pour rembourser la dette nationale. Les restes serviront au remboursement. C'est un message qui laisse beaucoup à désirer pour le marché des investisseurs étrangers.

Deuxièmement, les dépenses au titre des programmes font un bond de 7,6 p. 100 par rapport à l'an dernier pour atteindre le chiffre record de 143,4 milliards, et elles augmenteront encore de 12,7 milliards pendant les deux années suivantes. Cela représente un montant impressionnant de 41,1 milliard, soit une hausse de 40 p. 100 sur sept ans. Le gouvernement fait dans l'économie une trop lourde ponction pour le secteur public, ce qui freine la création d'emplois et le développement économique en général.

Troisièmement, on promet d'améliorer la reddition des comptes et l'intégrité dans les dépenses gouvernementales, après le scandale des commandites, et on promet d'éviter les déficits. C'est admettre que la responsabilité et la surveillance ministérielles ont été tout à fait lamentables jusqu'à maintenant et que le Parlement n'a pas été suffisamment informé.

Puis, le budget dit que les libéraux rétabliront le poste de contrôleur général pour surveiller toutes les dépenses de l'État. Autant avouer que des employés incompétents approuvent des dépenses et signent des chèques et que les contrôles comptables sont déplorables. Les libéraux ne savent pas gérer.

Ensuite, le gouvernement doit dégager des économies de 3 milliards de dollars en quatre ans. C'est reconnaître qu'il y a tellement de gaspillage et d'imprécision dans les cycles de planification financière des libéraux et qu'il faut continuellement les corriger après coup.

Monsieur le Président, je signale que je partage mon temps de parole avec le député de Dewdney—Alouette.

Ensuite, le budget dit que les libéraux vont ramener le ratio de la dette par rapport au PIB à 25 p. 100 en dix ans. C'est un objectif louable, mais il est peu ambitieux, compte tenu des possibilités. C'est un plan qui laisse passer l'occasion de réduire la dette au moment où c'est possible. Ce ne sera peut-être pas toujours possible. Même s'il y a eu des remboursements, la dette est toujours de 23,1 milliards de dollars plus élevée que lorsque le premier ministre est devenu ministre des Finances.

On prévoit 7 milliards de dollars sur dix ans pour les villes, soit le remboursement de la TPS. C'est utile, mais c'est peu. Le gouvernement avoue que cette taxe n'aurait jamais dû être perçue, puisqu'il s'agit d'un niveau de gouvernement qui impose une taxe à un autre.

Puis il y a les 4 milliards de dollars promis, sur une période de 10 ans, pour nettoyer des sites contaminés dans tout le Canada. C'est un geste très utile pour régler un problème très ancien et négligé. Je me souviens d'avoir visité les étangs bitumineux de Sydney et mis le ministre dans l'embarras pour l'amener sur le terrain afin qu'il puisse constater de visu, pour faire changement. C'est là une promesse qui avait déjà été faite maintes fois auparavant.

Il y a également le montant d'un milliard de dollars qui est destiné aux agriculteurs à court d'argent, dont environ 680 millions de dollars seront versés aux producteurs bovins frappés par la crise de la vache folle. Le montant de 80 \$ par vache est une indemnité partielle, mais elle est utile et bien accueillie. Pour beaucoup d'agriculteurs qui ont déjà déclaré faillite et qui ont quitté ce secteur d'activité, c'est trop peu, beaucoup trop tard, même si le gouvernement avait été averti à maintes reprises.

Il y a aussi les 665 millions de dollars qui seront consacrés à la santé, sur deux ans, y compris 165 millions de dollars pour la création d'une agence nationale de santé publique. C'est un complément nécessaire à la santé publique, mais il n'apporte aucune aide au financement de base qui est insuffisant pour répondre aux normes nationales en matière de santé. On ne peut compter que sur la promesse d'en discuter à l'été, après les élections.

Un montant de 605 millions de dollars sur cinq ans est consacré au renseignement, à la protection des frontières, à la sécurité marine et informatique, à l'évaluation des risques et à l'intervention d'urgence. Plus la taille de ces grandes bureaucraties augmente, plus nous devrions nous inquiéter de leur efficacité.

Il y a 270 millions de dollars pour fournir du capital de risque aux jeunes entreprises technologiques et pour encourager le financement des technologies de pointe par le secteur privé. Nous pouvons constater que le gouvernement essaie de trouver des gagnants plutôt que de s'attacher à réduire les coûts pour tous et à rendre les règles du jeu équitables.

Il y a également 250 millions pour défrayer les missions des Forces canadiennes en Afghanistan et les initiatives de prévention du terrorisme. Malheureusement, c'est là une dépense inévitable pour l'essentiel sans aucune amélioration de l'équipement. C'est simplement ce qu'il en coûte pour assurer la présence du Canada.

Un autre montant de 240 millions de dollars sera consacré à l'aide internationale en 2005-2006. Ce montant devra être bien géré, car cela peut donner lieu à beaucoup de gaspillage.

• (1305)

Ensuite, il y a le bon d'études canadien pouvant atteindre 2 000 \$ accordé aux enfants de familles à faible revenu nés après 2003 et une bourse pouvant atteindre 3 000 \$ pour la première année d'études postsecondaires des étudiants à charge de familles à faible revenu. Il s'agirait peut-être davantage d'un geste d'opportunisme électoral que d'une aide réelle de nombreux étudiants puisque seulement un petit nombre d'entre eux pourront y être admissibles.

Le gouvernement réduira les droits relatifs à la sécurité des passagers du transport aérien pour les vols intérieurs et internationaux. Cela se fait attendre depuis longtemps et le coût est encore trop élevé pour les services véritablement offerts.

Le gouvernement versera rapidement 1 milliard de dollars aux villes pour la réparation de routes et d'égouts, dont 350 millions de dollars pour la commission de transport de Toronto. Une fois encore, il n'y a aucun plan national réaliste pour l'infrastructure des transports en partenariat avec les provinces.

Il y aura rétablissement d'une réserve pour prudence de 1 milliard de dollars en plus de la réserve normale pour éventualités, qui est de 3 milliards de dollars, afin que les finances du pays demeurent équilibrées. Cette mesure est inutile puisque les recettes sont toujours nettement sous-estimées. C'est aussi admettre que les plans budgétaires ne sont pas très précis ou dignes de confiance.

La Loi de l'impôt sera modifiée pour augmenter la déduction pour amortissement applicable aux ordinateurs, aux machines lourdes et à d'autres immobilisations. Le gouvernement perturbe le marché en accordant des préférences plutôt qu'en augmentant de façon équitable la période d'amortissement de toutes les pièces d'équipement renouvelées, pour tous les secteurs, en fonction d'une concurrence internationale prévisible, de sorte que ce sont les marchés qui décident et non les bureaucrates, dont les décisions sont fondées sur de pures hypothèses.

Petro-Canada a promis de vendre la part de 19 p. 100 d'actions détenue par le gouvernement, au cours du prochain exercice. La valeur marchande de ces actions avoisine les 3 milliards de dollars. De ce montant, environ un milliard de dollars servira à appuyer le développement et la commercialisation de nouvelles technologies environnementales. Le produit de cette vente n'aura plus à être consacré au remboursement de la dette publique.

Les libéraux ont abrogé la Loi sur le compte de service et de réduction de la dette qui prévoyait le versement du produit de toute vente d'actions au compte de réduction de la dette publique. Le premier ministre a promis de verser une part des fonds dans une fondation pour les technologies vertes, ajoutant aux quelque 9 milliards de dollars versés dans des fondations lorsqu'il était le ministre des Finances. La vérificatrice générale a critiqué cette pratique dans le passé.

Puis il y a eu la promesse concernant l'assurance-emploi. Le budget indique que les surplus de la caisse d'assurance-emploi atteindraient 48,1 milliards de dollars, par rapport à 43,8 milliards de dollars l'année dernière, et il annonce un gel du taux de cotisation à 1,98 \$ pour 2005. Les dispositions de la Loi sur l'assurance-emploi prévoyant l'établissement du taux de cotisation restent suspendues. Elles sont suspendues depuis 2001 de manière à ce que les cotisations puissent être maintenues à un taux artificiellement élevé pendant que les libéraux réfléchissent tranquillement à une éventuelle modification du mécanisme d'établissement de ce taux. Selon la vérificatrice générale, depuis 2001, l'établissement du taux va à l'encontre du sens de la Loi sur l'assurance-emploi et les libéraux réalisent l'équilibre budgétaire sur le dos des travailleurs. «Des taux de cotisations à l'assurance-emploi élevés sont une taxe à l'emploi», tels sont les propos que tenait le premier ministre lorsqu'il était dans l'opposition.

Dans le budget, les libéraux promettent des dépenses ciblées et un plan d'assainissement des pratiques au sein du gouvernement s'ils sont réélus. Peut-on faire confiance aux libéraux? Il n'y a qu'à jeter un coup d'oeil à leur bilan. Les libéraux n'ont pas été à la hauteur de la tâche et les Canadiens n'en ont pas pour leur argent. Les Canadiens paient de plus en plus d'impôts fédéraux alors que les listes d'attente dans les hôpitaux s'allongent, que les étudiants s'endettent de plus en plus et que nos militaires continuent de manquer de tout.

Entre-temps, les deniers publics disparaissent comme de la piquette dans le gosier des copains libéraux et des gouffres bureaucratiques comme le programme d'enregistrement des armes d'épaule, les subventions à des sociétés parasites, des avions à réaction Challenger, des subventions à des groupes d'intérêt, les

Initiatives ministérielles

dépenses de la gouverneure générale, les agences de publicités proches des libéraux et ainsi de suite. Ces deniers publics feraient mieux de rester dans les poches des travailleurs, des investisseurs, des gens d'affaires, des aides familiales, des agriculteurs, des pêcheurs et des étudiants plutôt que dans les mains d'un fonctionnaire.

On a deux visions contradictoires: une vision libérale usée et des mauvaises habitudes de longue date ou un regard confiant tourné vers l'avenir. Les Canadiens veulent que les choses s'améliorent et c'est à tout le moins ce qu'ils méritent.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais, si vous me le permettez, profiter de l'occasion pour présenter quelques observations au début de mon intervention, compte tenu des élections imminentes. Je ne chercherai pas à être réélu, et j'aimerais remercier, en particulier, certaines personnes qui m'ont beaucoup aidé et encouragé au cours des dernières années.

D'abord et avant tout, je tiens à remercier les membres de ma famille: ma femme Wendy et mes quatre enfants, Jordana, Reanna, Kaelin et Graedon. Comme le savent mes collègues, nos familles font beaucoup de sacrifices pour que nous puissions siéger à la Chambre des Communes. Nos familles savent quel stress et quelles exigences ce travail fait peser sur nos vies personnelles, et j'aimerais remercier ma famille d'avoir accepté que je sois souvent absent au cours des sept dernières années.

Je veux remercier les électeurs de la circonscription de Dewdney—Alouette, dans les collectivités de Pitt Meadows, Maple Ridge, Mission, Agassiz et Harrison Hot Springs, de m'avoir accordé le grand honneur de les représenter au Parlement. C'était pour moi un privilège et une formidable occasion de présenter leurs problèmes et leurs préoccupations à la Chambre des Communes. Je serai à jamais reconnaissant du temps que j'ai passé ici en leur nom et de toutes les personnes merveilleuses que j'ai pu rencontrer dans le cadre de ce travail.

Je tiens à remercier aussi mes amis et partisans de leur aide et de leur engagement au fil des ans. Je n'aurais jamais siégé ici sans leur aide, particulièrement celle de mon bon ami Mark Bogdanovich, pendant toutes ces années, et de tous ceux qui ont siégé au conseil directeur du Parti réformiste, au conseil directeur de l'Alliance canadienne et au conseil directeur du nouveau Parti conservateur. Ils m'ont aidé pendant les bons et les mauvais jours.

Tous ceux qui ont travaillé avec moi au fil des ans, tout mon personnel, Tara Bingham et Mark Strahl, sont davantage que des employés. Ils sont loyaux, ils travaillent fort et ils m'ont aidé de bien des façons. Ils sont devenus mes confidents et mes bons amis, et je les remercie.

J'ai le plaisir de prédire que l'homme qui m'accompagne depuis le premier jour, qui a dirigé mon bureau de circonscription pendant sept ans et qui connaît les enjeux et les préoccupations de Dewdney—Alouette viendra bientôt ici porter le flambeau pour le nouveau Parti conservateur du Canada. Mon adjoint de direction, Randy Kamp, a remporté l'investiture et il est prêt à la bataille. Je remercie Randy de toute son aide, de ses conseils et de son amitié. J'ai bon espoir que la population de Dewdney—Alouette choisira d'en faire son prochain député et je sais qu'il fera un excellent travail pour elle.

Décision de la présidence

À mes collègues à la Chambre des communes, à monsieur le Président, et à tous mes amis, ce fut un plaisir et un honneur que de travailler avec vous et de faire votre connaissance. Je partage un regret avec mon ancien collègue, Preston Manning, à savoir que je n'ai pas pu mieux connaître bon nombre d'entre eux. Je dis souvent aux gens que nous avons davantage en commun les uns avec les autres, indépendamment de notre appartenance partisane, qu'avec toute autre personne au pays. Indépendamment du parti auquel nous appartenons, nous sommes tous ici pour faire ce que nous croyons être dans l'intérêt supérieur de notre pays et de nos électeurs. J'ai noué des amitiés bien particulières qui, j'en suis persuadé, dureront longtemps après notre départ d'ici.

Sur le plan personnel, dont nous ne parlons habituellement pas ici, je veux remercier mes collègues, ma famille, mes amis et mes électeurs de leurs mots d'encouragement et de leurs prières ces quatre dernières années, pendant que notre fils luttait contre le cancer. Ils ont été gentils et attentionnés, et nous apprécions vraiment le soutien qu'ils nous ont prodigué de tant de façons. Je crains que mes allergies ne me manifestent encore un peu, mais je suis persuadé que je vais y arriver. Je tiens à dire à la Chambre que Graedon a maintenant sept ans, qu'il est en rémission et se porte très bien. Encore une fois, je remercie tous ceux qui m'ont apporté leur aide.

Pour ce qui est du budget...

● (1310)

Le vice-président: J'hésite toujours à interrompre les députés, mais le député de Dewdney—Alouette me donne l'occasion de l'interrompre brièvement afin que je puisse rendre une décision qui revêt beaucoup d'importance aux yeux des députés. Nous reviendrons ensuite à la question à l'étude.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je remercie le député de Dewdney—Alouette de me permettre d'interrompre son intervention très émouvante.

Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé plus tôt aujourd'hui par l'honorable leader de l'opposition à la Chambre au sujet des délibérations du Comité permanent des comptes publics.

[Français]

Je voudrais remercier l'honorable chef de l'opposition à la Chambre d'avoir présenté cet argument à la Chambre, ainsi que l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre de ses commentaires.

[Traduction]

Le leader de l'opposition à la Chambre a indiqué que le Comité des comptes publics était saisi d'une motion portant sur la divulgation d'un témoignage à huis clos donné devant ce comité au cours de la première session de la présente législature. Il a fait valoir que, par le passé, les témoignages à huis clos n'ont pu être rendus publics que sur un ordre de la Chambre. Il a soutenu qu'il faudrait que le comité demande un tel ordre et que, s'il décidait plutôt d'agir de sa propre initiative en l'occurrence, le comité outrepasserait les pouvoirs que la Chambre lui a délégués. Au soutien de ses arguments, le leader de l'opposition à la Chambre a cité une lettre adressée à l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine par le greffier de la Chambre dans laquelle celui-ci

indique qu'il serait prudent que le comité demande un tel ordre à la Chambre.

Le leader de l'opposition à la Chambre a également souligné que, si aucun acte préventif n'était posé pour empêcher le comité de rendre ce témoignage public, les dommages qui en résulteraient seraient irréversibles et qu'il était par conséquent nécessaire que le Président rende dès que possible une décision afin d'écartier cette éventualité.

Lors de son intervention, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a signalé qu'il était contraire à nos usages d'intervenir sur une question dont un comité était saisi. Selon lui, la procédure appropriée consiste à attendre que le comité fasse rapport à la Chambre. C'est à ce moment que les allégations d'irrégularité de procédure peuvent être soulevées et que le Président peut rendre une décision à cet égard.

J'aimerais tout d'abord indiquer à quel point la présidence considère cette question comme étant de toute première importance. Le Règlement accorde aux comités de larges pouvoirs pour leur permettre d'effectuer leur travail. Ils jouissent également d'une grande latitude pour organiser leurs enquêtes comme ils l'entendent et contrôler leurs travaux.

Il n'en reste pas moins que les comités sont créés par la Chambre. Ils sont soumis aux dispositions applicables du Règlement et ne peuvent outrepasser les pouvoirs dont ils disposent ni se conduire de façon contraire aux usages et aux traditions de notre Chambre.

C'est précisément pour cette raison qu'il revient d'abord au Comité des comptes publics d'assumer la responsabilité de ses actions. Bien entendu, je suis d'accord avec le leader de l'opposition à la Chambre que d'importantes questions de procédure sont en jeu ici. Et les membres du comité en sont évidemment conscients, ayant demandé conseil au greffier de la Chambre.

Cependant, le Président n'est pas autorisé à substituer son jugement à celui du comité avant la prise d'une décision revenant à ce dernier. Les membres du comité décideront, en tenant compte des règles de la Chambre et des précédents en la matière, des mesures qu'ils estiment appropriées dans les circonstances. Le Président n'a pas le pouvoir d'anticiper une telle décision ni d'intervenir dans les délibérations internes du comité, comme je l'ai déjà signalé à maintes occasions.

Bien que je sois conscient du grand intérêt que la question à l'étude devant le comité suscite chez tous les députés et tous les Canadiens, cela ne change en rien le rôle du Président ni son obligation de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires du comité. Si les députés estiment que le comité a besoin de conseils supplémentaires sur cette question, autres que ceux déjà fournis, ils voudront peut-être envisager la possibilité que la Chambre donne des instructions au comité.

Encore une fois, je tiens à remercier l'honorable leader de l'opposition à la Chambre d'avoir soulevé cette question. Je suis sûr que nous pouvons compter sur sa vigilance soutenue à l'égard des délibérations du comité et des questions soulevées par les rapports que le comité présente à la Chambre. Voilà la décision que je rends aujourd'hui en cette matière.

Initiatives ministérielles

●(1315)

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, PCC): Monsieur le Président, je respecte parfaitement votre décision. J'aimerais vous demander, étant donné les propos du secrétaire parlementaire du gouvernement, si ce comité devra faire rapport à la Chambre avant que ce document ne soit rendu public. Je crains que le comité contrevienne au Règlement de la Chambre avant que nous ayons la chance de trancher la question.

Pourrait-on m'expliquer s'il peut publier un tel document, compte tenu des commentaires du greffier, qui estime que cela ne serait pas approprié?

Je sais que les comités peuvent faire comme bon leur semble. Toutefois, si ce comité prévoit faire quelque chose qui pourrait gêner la Chambre des communes, que pouvons-nous faire? Ou, peut-on nous garantir que le comité n'agira pas sur un coup de tête et qu'ensuite, nous devons en subir les conséquences?

Le Président: Le député de West Vancouver—Sunshine Coast sait bien que nous ne sommes pas en mesure de citer une règle qui empêcherait un comité de décider de rendre ce genre de renseignements publics. Il n'y a rien de ce genre dans le Règlement. Le greffier nous a parlé de ce qui s'est déjà fait par le passé. Comme je l'ai déjà dit, le comité peut prendre ses propres décisions dans cette affaire.

Si la Chambre veut donner des directives au comité, en changeant le Règlement ou en donnant un ordre précis par une motion au comité, elle peut le faire, mais je suis d'avis que le comité est maître de ses délibérations. Si, par exemple, quelque chose d'inacceptable devait se produire au cours des délibérations d'un comité, il serait trop tard pour que la Chambre puisse prendre une mesure en vue d'empêcher cette action de se produire.

Les députés ne sont pas sans savoir que la Chambre est appelée à se pencher sur des questions de ce genre de temps à autres. Il est déjà arrivé que des députés se plaignent des agissements d'un comité et demandent au Président de régler la question. Je l'ai déjà dit, le Président n'est pas en mesure de s'ingérer dans les travaux d'un comité. Le comité est maître de ses propres délibérations. La Chambre peut formuler des directives, mais si elles ne sont pas respectées, que peut-elle faire? Cela reste une question intéressante.

C'est peut-être pour cette raison que la Chambre ne donne pas souvent de directives aux comités, si ce n'est pour leur demander d'étudier une question, mais encore là, elle ne leur impose généralement pas une façon de le faire. Le comité est maître de ses actes et il prend ses propres décisions à cet égard.

Si le député voulait bien relire le texte de ma décision, il verrait que c'est exactement ce que j'ai dit, peut-être pas dans les mêmes termes, mais presque.

* * *

●(1320)

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PCC): Monsieur le Président, je terminerai en parlant indirectement du budget. Au nom de ceux d'entre nous qui quitteront la Chambre, je demanderais à ceux qui restent et à ceux qui arriveront sous peu de gérer les fonds judicieusement. Ce ne sont pas des fonds du gouvernement. C'est de

l'argent durement gagné, et les Canadiens feront confiance à ces députés. Je demande à tous d'être judicieux, circonspects et d'assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement, car le Canada compte sur eux.

En conclusion, et j'ai attendu longtemps pour le dire, je retourne chez moi.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le député de Dewdney—Alouette a contribué à rehausser la qualité de la Chambre des communes et de l'ensemble du Parlement. Il compte de nombreux amis à la Chambre. Je sais qu'il a assumé ses fonctions de façon responsable et qu'il s'est acquis beaucoup de respect. Je sais qu'il est également conscient que nous partageons tous l'inquiétude qu'éprouve sa famille et que nous prions pour son fils.

Cela illustre les pressions et les réalités avec lesquelles de nombreux parlementaires doivent composer au cours de leur mandat. Les Canadiens devraient savoir que les amitiés à la Chambre ne dépendent pas des allégeances politiques. Ce qui nous unit, c'est le travail que nous accomplissons ensemble. Le député a été un ami pour tous les députés et a gagné notre respect. Nous lui souhaitons bonne chance dans les jours à venir.

Au nom de tous les députés, je tiens à le remercier d'avoir contribué à rehausser la qualité du Parlement.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je veux moi aussi, au nom de mon parti et des nombreux amis du député de Dewdney—Alouette, souhaiter à ce dernier et à sa famille la meilleure des chances pour l'avenir.

Je suis originaire de la Colombie-Britannique et je connais très bien la région qu'il représente. J'ai encore des amis là-bas et ils tiennent le député en très haute estime.

De manière impartiale, je sais qu'il est un être humain très honnête et plein de compassion qui a toujours placé sa famille au premier rang et son travail en deuxième, et c'est exactement ce qu'il faut faire.

Il me manquera probablement plus qu'à n'importe qui d'autre à la Chambre. Tous les ans, un match de soccer oppose les députés aux pages. Il a participé à bon nombre de ces matches. Je tiens à dire à son fils et à ses amis qu'il a un très bon esprit d'équipe extraordinaire et est un excellent joueur de soccer. Je lui lance une invitation. Il est membre honoraire de notre équipe de soccer et, chaque fois que le coeur lui en dira, il pourra venir jouer contre les prochains pages que la Chambre embauchera.

Au nom de ma famille, je lui souhaite bonne chance.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, PCC): Monsieur le Président, je veux prendre quelques minutes pour féliciter le député de Dewdney—Alouette de sa merveilleuse carrière à la Chambre, à titre d'ex-leader de son parti et de leader parlementaire en Colombie-Britannique, et à titre de leader parlementaire à la Chambre de notre parti. Il a été un grand ami et un excellent membre de notre caucus.

Initiatives ministérielles

Nous savons qu'il a vécu des moments très éprouvants ces dernières années et nous lui savons gré de la force qu'il a alors montrée. Nous sommes heureux de le voir rentrer chez lui, mais je ne serais pas surpris de le voir de retour ici un jour. Il va rentrer chez lui, passer un peu de temps avec les siens. Qu'il puisse voir grandir son fils. Certains d'entre nous devront prendre leur retraite à plus ou moins brève échéance et nous aurons alors besoin de jeunes hommes de qualité pour venir les remplacer.

Je remercie le député de l'excellent travail qu'il a fait non seulement pour notre merveilleuse province, la Colombie-Britannique, mais pour l'ensemble du Canada. Nous lui souhaitons la meilleure des chances pour les années à venir.

• (1325)

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je tiens aussi à exprimer mes meilleurs vœux au député. J'ai appris à le connaître au Petit Déjeuner-prière hebdomadaire et au Petit Déjeuner-prière national. J'ai pu témoigner des contributions qu'il a apportées à ces rencontres.

Comme les députés le savent, le travail à la Chambre est très stressant et, contrairement aux opinions largement répandues parmi la population, ce n'est pas un travail facile. C'est un travail particulièrement difficile pour les députés qui viennent de l'Ouest.

Dans mon cas, c'est relativement plus facile car je viens de Toronto, mais pour les députés de l'Ouest qui doivent voyager le dimanche en après-midi ou en soirée pour être ici le lundi matin, ce doit être très difficile. Il est facile d'imaginer que la fatigue des voyages, l'inquiétude pour son enfant et le stress et la tension habituels du travail ont presque eu raison de lui à certains moments. Cependant, je crois que sa foi l'a aidé en quelque sorte à surmonter ces obstacles.

Je lui offre mes meilleurs vœux et le remercie de sa contribution au fil des années.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, je voudrais à mon tour prendre quelques instants pour saluer, en mon nom personnel et au nom de mes collègues du Bloc québécois, notre collègue de Dewdney—Alouette qui va nous quitter incessamment.

Évidemment, ni vous, ni moi, ni lui ne savons à quel moment sera déclenchée l'élection. Cependant, il se pourrait que celle-ci puisse arriver plus tôt que plus tard. Conséquemment, il se pourrait effectivement que ce soit l'une des dernières occasions que nous ayons de siéger ensemble en cette Chambre.

Je le vois quitter avec une certaine tristesse, puisque j'ai eu le plaisir de côtoyer de plus près mon collègue de Dewdney—Alouette, alors que j'occupais les fonctions de whip en chef de ma formation politique et qu'il occupait, pour la sienne, des fonctions analogues. J'ai alors pu découvrir en lui un homme d'une très grande intégrité et d'une très grande diplomatie, bref un gentleman.

Je le salue chaleureusement et lui souhaite la meilleure des chances pour la suite des choses. Je sais qu'il a pris cette décision pour des raisons qui nous apparaissent tout à fait légitimes. C'est avec tristesse que nous le voyons partir, comme je le disais tout à l'heure, mais je pense qu'on peut comprendre que, dans les circonstances, il ait mis les priorités aux bons endroits.

Je tiens à l'en féliciter et à le remercier de sa contribution inestimable au cours de ces dernières années ici, en cette Chambre.

[Traduction]

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à féliciter le député de Dewdney—Alouette. Je l'ai connu lorsque nous avons tous les deux été élus en 1997. Nous avons commencé comme voisins de banquettes ici à la Chambre, assis très près d'où nous sommes maintenant.

Une voix: Des boomerangs.

M. Gary Lunn: Oui, précisément. Nous sommes revenus à la case de départ. Je suis extrêmement heureux de l'avoir comme voisin de banquette.

C'est Preston Manning qui a dit que la chose la plus importante qu'il a retenue en quittant cet endroit ce sont les liens et les amitiés qu'il a tissés. Beaucoup d'autres députés ont parlé avec beaucoup d'éloquence. On ne peut rencontrer homme meilleur et plus travaillant que le député de Dewdney—Alouette. Personne ne peut s'imaginer la période difficile qu'il a vécue avec son fils, Graedon, mais il a toujours pris le temps de nous parler et de répondre à nos appels. Je ne sais pas si je puis trouver les mots pour exprimer les liens et l'amitié qui nous unissent.

Je lui souhaite tout le succès possible au cours des années à venir. Je sais que sa femme, Wendy, a hâte de le retrouver à la maison entouré de ses quatre beaux enfants. Il nous manquera profondément, mais nous savons également qu'il accomplira encore des merveilles. Le plus extraordinaire c'est que je me suis fait un ami pour la vie.

• (1330)

Le vice-président: Je vais profiter de l'occasion qui m'est donnée parce qu'il est très rare à la Chambre que nous nous permettons de montrer un côté peu connu de nous et qu'il est peut-être important de montrer aux Canadiens. Je suis vraiment fier en un jour comme celui-ci d'être député à la Chambre des communes.

Je vais faire quelque chose que je n'autorise jamais personne d'autre à faire et dire que des gens comme Grant McNally font honneur à la politique. Ce que la Chambre des communes perd, c'est sa femme et sa famille qui le récupèrent. Nous sommes heureux pour lui et nous lui adressons nos meilleurs vœux.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-30, qui met en oeuvre le dernier budget du gouvernement libéral. Ce budget a été adopté le mardi 23 mars.

Vous comprendrez qu'on a assisté cette semaine au budget de la province de Québec, ainsi qu'à ceux de plusieurs provinces, et on assistera dans les prochaines semaines à la présentation des budgets des autres provinces canadiennes. Évidemment, il n'est pas toujours évident pour les citoyens de faire la différence entre le budget provincial et le budget fédéral. Toutefois, il y a quand même une chose que la population doit comprendre, c'est que le Canada génère des surplus et que les provinces ont beaucoup de difficulté à atteindre l'équilibre budgétaire.

Quand un gouvernement présente un budget comme l'a fait le gouvernement libéral fédéral, avec un surplus qui frôlera les 7 milliards de dollars, on aurait dû s'attendre à ce qu'on puisse au moins essayer de s'entraider dans ce budget, dans la fédération ou dans ce qu'il en reste au point de vue de cette fédération fiscale. Finalement, le problème de la fédération est devenu un problème fiscal.

Initiatives ministérielles

Sur pratiquement 57 p. 100 des taxes et impôts qui vont au fédéral, 43 p. 100 retournent dans les provinces, dans des compétences qui sont divisées dans la Constitution, mais finalement partagées dans la fiscalité. Il n'est pas rare de voir le gouvernement fédéral s'impliquer directement dans les compétences des provinces. On l'a vu dans ce budget.

Or, ce qui est plus grave, c'est qu'on assiste finalement, dans ce budget, à un étranglement du Québec et des provinces, des malades, des étudiants, des chômeurs, des personnes âgées.

Je terminerai en parlant de ce qui peut se passer pour la circonscription que je représente, pour les citoyennes et les citoyens qui m'ont fait confiance dans Argenteuil—Papineau—Mirabel.

Pourquoi parle-t-on d'étranglement? C'est parce que le fédéral nage dans les surplus. C'est ce qu'il ne faut jamais oublier: le gouvernement fédéral engrange 7 milliards de dollars. Et comment a-t-il choisi de le répartir? En fait, il a choisi de le conserver pour réduire sa dette. Que les provinces s'endettent, ce n'est pas grave pour lui. Que les citoyens, les personnes âgées, les jeunes et les familles s'endettent, ce n'est pas grave pour lui, en autant que lui paie sa dette. C'est ce qu'on appelle un déséquilibre fiscal.

C'est pourquoi je vous dis qu'on a assisté, dans ce budget du 23 mars, à un étranglement du Québec. Je prendrai quelques images, parce qu'il n'est pas facile de vulgariser tant de chiffres. Il y a une image que les gens retiennent, c'est la fameuse péréquation décrite par le ministre des Finances et le premier ministre du Québec. Peu importe les partis, qu'ils soient du Parti québécois ou du Parti libéral, tout le monde décrie depuis plusieurs années la façon dont on répartit la richesse.

Les transferts de péréquation du fédéral vers les provinces consistent en une redistribution de la richesse entre les provinces pauvres et les provinces riches. Cela me fait de la peine de le dire, mais il reste que le Québec est considéré, dans ce partage, comme étant une province pauvre, alors que ce n'est pas évident. La réalité économique est celle-là, mais dans la vraie vie, ce sont les matières premières du Québec, comme l'aluminium et le magnésium, qui vont se faire transformer dans d'autres provinces, notamment en Ontario.

Nous l'avons durement vécu dans la région des Laurentides et des Basses-Laurentides par la fermeture de l'usine GM à Boisbriand. On prend la matière première, le Québec étant un des plus grands producteurs d'aluminium et de magnésium au monde, et on fait transformer ces produits dans une autre province, qui est l'Ontario, qui offre des emplois beaucoup plus payants. Évidemment, c'est ce qui aide à créer de la richesse en Ontario et à créer de la pauvreté au Québec.

Quand on revient nous donner une partie de cet argent, on dit que c'est un cadeau qu'on fait au Québec. On donne des paiements de péréquation, et il faudrait que le Québec arrête de se plaindre. On leur en donne selon une formule qui est décriée, encore une fois, autant par le Parti libéral du Québec que par le Parti québécois, lorsqu'il gouvernait le Québec. La façon de partager la richesse est inéquitable.

D'ailleurs, le gouvernement en a décidé ainsi unilatéralement. Le gouvernement a décidé de modifier unilatéralement la dernière formule de péréquation, qui se terminait le 31 mars, soit hier. Évidemment, vous avez compris qu'il n'a pas entièrement écouté les demandes du Québec.

• (1335)

Par conséquent, dans la nouvelle façon de calculer les dispositions qui avaient déjà été déposées par les représentants du gouvernement

du Québec—peu importe les partis politiques—il y a maintenant de cela plus d'une année, le gouvernement fédéral a décidé d'en prendre une partie. Je fais une image.

De plus, relativement à ce à quoi s'attendait le Québec, il y aura encore une fois, pour l'an prochain, un manque à gagner qui frôlera les 400 millions de dollars, seulement dans la formule de la péréquation. Le problème, c'est que cette formule a été adoptée pour cinq ans sans aucune négociation.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas voulu s'asseoir et négocier la formule? C'est parce que cela lui aurait coûté plus cher. C'est aussi simple que cela. Par conséquent, c'est une décision unilatérale qui fait mal au Québec et qui l'étrangle pour la prochaine année fiscale. On a vu la réaction immédiate des difficultés du gouvernement du Québec à faire lui-même son propre budget pour lequel—pour ceux qui ont suivi cela—, il y aura un déficit, soit une augmentation de la dette de la province au cours de la prochaine année.

Lorsqu'on parle du budget du 23 mars dernier, on parle aussi d'étranglement. On le dit bien gentiment, car c'est une image. Il s'agit de l'étranglement des malades, parce que, encore une fois, le gouvernement fédéral, avec ses 7 milliards de surplus anticipés, n'a pas investi les sommes nécessaires dans la santé, auxquelles s'attendaient les provinces.

Il a promis 2 milliards. Cela a été promis sous Jean Chrétien. Cela a été repris deux fois par le premier ministre actuel. Ce sont toujours les mêmes 2 milliards qu'on remet aux provinces, qui ont été annoncés en février, qui ont été inclus dans le budget de mars, et qui constituent une somme qui n'est pas récurrente.

Pour celles et ceux qui nous écoutent, cela veut dire que cette somme ne sera pas reportée d'année en année. Par conséquent, que fait un ministre de la Santé provincial qui reçoit une somme qui n'est pas récurrente? Il ne peut pas l'investir dans le personnel. Il ne peut pas embaucher plus d'employés. Il ne peut pas donner d'augmentations de salaire aux médecins, aux infirmières. Il achète des équipements. C'est ce que fera le gouvernement du Québec. Il se portera acquéreur d'équipements.

Même si on a remis 2 milliards aux provinces, l'image qu'avaient lancée les provinces dans leur publicité disait: «Le fédéral ne paie que 16 p. 100 de la facture». C'étaient 16 p. 100 de la facture quand on calcule l'année financière 2003-2004. Avec les 2 milliards anticipés qui avaient déjà été promis par le premier ministre actuel en février, lorsqu'on arrivera au budget de 2004-2005 de chacune des provinces, avec une augmentation et une croissance des budgets de la santé dans chacune des provinces d'environ 7 p. 100, ce ne seront que 14,5 p. 100 de la facture totale de la santé que paiera le gouvernement fédéral.

C'est pourquoi on vous dit qu'on a encore étranglé les malades. On a donné plus d'argent pour une seule année, mais par rapport à tout ce que cela coûte dans le système de santé dans toutes les provinces du Canada, comme au Québec, c'est une perte en proportion pour les provinces qui percevaient 16 p. 100 du fédéral et qui n'en percevaient que 14,5 p. 100 maintenant.

L'an prochain, avant le prochain budget fédéral, la prochaine publicité des provinces vous dira que seulement 14,5 p. 100 des coûts de santé sont payés par le fédéral, alors que ce système, lorsqu'il a été établi dans les années 1960, était payé à raison de 50-50, autant par les provinces que par le fédéral.

Initiatives ministérielles

Il y a aussi un étranglement des étudiants. C'est vrai qu'on a augmenté les bourses, de même que le montant des prêts, soit les sommes hebdomadaires des prêts. Toutefois, il faut faire attention. Plutôt que d'injecter de l'argent directement dans le système de l'éducation pour éviter qu'il y ait une augmentation des frais, on remet de l'argent aux étudiants. Le résultat fera en sorte que chacune des provinces augmentera les frais étudiants. C'est vers cela qu'on s'en ira. On aura une augmentation des frais de scolarité.

Plutôt que de transférer directement l'argent du gouvernement fédéral aux provinces, pour essayer de payer leur part dans le système d'éducation, on a décidé d'envoyer des sommes d'argent directement aux étudiants. Cela me convient.

Par contre, le problème fait en sorte que les étudiants se verront confrontés à des augmentations de frais de scolarité. Ce n'est donc pas une façon de pouvoir faire un équilibre dans une compétence directement provinciale, soit l'éducation, et pour laquelle, encore une fois, le fédéral qui ne fait que des chèques, ne paie, au moment où l'on se parle, que 12 p. 100 des coûts de l'éducation dans la province de Québec. Telle est la réalité, et ce, dans toutes les provinces.

Quant aux chômeurs...

• (1340)

Le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député de Argenteuil—Papineau—Mirabel, mais avant qu'il poursuive son discours sur un autre sujet, la présidence aimerait s'assurer à savoir si le député a l'intention de partager son temps de parole.

M. Mario Laframboise: Non, monsieur le Président.

Le vice-président: C'est parce qu'il y a eu des indications à cet égard. Je voulais simplement m'en assurer.

L'honorable député de Argenteuil—Papineau—Mirabel a donc la parole.

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, j'utiliserai les 20 minutes à ma disposition.

Quand on parle d'étranglement des chômeurs, je pense à ce que mes savants collègues ont fait depuis les trois ans et demi que je suis à la Chambre. Je sais que le Bloc québécois mène cette lutte contre l'appropriation des fonds par le gouvernement fédéral de ce que les employés et les employeurs investissent dans le programme d'assurance-emploi.

Parfois, cela semble difficile à comprendre pour les personnes qui nous écoutent qu'un gouvernement perçoive des sommes d'entités extérieures et qu'il les conserve pour son bénéfice. C'est cela la réalité. En 1996, sous le gouvernement libéral, avec le premier ministre qui était à l'époque ministre des Finances, le gouvernement fédéral a décidé de se retirer de son implication dans la caisse de l'assurance-emploi.

Depuis 1996, le gouvernement fédéral ne met plus un sou dans la caisse de l'assurance-emploi. Il a réduit le nombre de semaines de prestation et il a augmenté les cotisations que doivent payer les employeurs et les employés. Le résultat est que nous avons accumulé plus de 45 milliards de dollars de surplus. Le gouvernement fédéral a perçu plus d'argent que cela ne lui en a coûté. Il a donc pris cet argent pour l'investir dans ses opérations courantes. C'est ce qui nous fait dire, encore une fois, que pour l'année qui vient de se terminer, sur les surplus de 7 milliards de dollars, il y aura 3 milliards de dollars qui proviennent des cotisations versées en trop par les employés et les employeurs dans la caisse de l'assurance-emploi.

Encore une fois, que va faire le gouvernement fédéral? Il va payer sa dette avec cet argent. Plutôt que d'aider les familles à payer leurs

dettes ou aider les provinces qui s'endettent, il va décider, lui, de réduire sa dette avec de l'argent qui ne lui appartient pas.

Beaucoup de termes ont été utilisés en cette Chambre, mais il n'y a qu'une seule réalité: le gouvernement fédéral ne verse aucune somme dans la caisse de l'assurance-emploi depuis 1996. C'est le choix du ministre des Finances de l'époque, l'actuel premier ministre. On a réduit le nombre de semaines de prestation. On a augmenté les cotisations hebdomadaires, mensuelles ou autres que payent les employés et les employeurs. On a créé une caisse énorme, avec plus de 45 milliards de dollars de profit, que s'est approprié le gouvernement fédéral. C'est cela la dure réalité.

Tout ce que demande le Bloc québécois, ce sont des améliorations au programme d'assurance-emploi pour les travailleuses et les travailleurs saisonniers. Ce n'est pas leur faute. Ce ne sont pas les travailleurs ou travailleuses qui sont saisonniers ou saisonnières, c'est le travail qui est saisonnier. Ce que nous demandons, c'est que des gens qui travaillent pendant 20 semaines puissent avoir 30 semaines de prestations, ou que des gens qui travaillent 16 semaines puissent avoir 34 semaines de prestation. Quand on calcule, cela fait toujours 50 semaines parce qu'il y a toujours 2 semaines de pénalité. C'est probablement le seul système d'assurance qu'on se paye et pour lequel on a une pénalité quand on en a besoin. Toutefois, c'est cela l'assurance-emploi, elle enlève deux semaines de pénalité.

Évidemment, on avait bonifié le système pendant quelques années. On avait utilisé des mesures transitoires. Cette année, on a aboli ces mesures. Maintenant, quand on travaillera pendant 20 semaines, on ne recevra que 24 semaines de prestation.

Pourquoi est-ce que c'est si difficile au moment où on se parle? C'est souvent l'été qu'on travaille de façon saisonnière. Dans nos belles régions, nous avons les quatre saisons. C'est davantage l'été qu'on occupe un travail saisonnier en agriculture, en foresterie, dans le tourisme et, évidemment, dans le domaine des pêches.

Quand on a travaillé pendant une saison estivale et que vient le printemps, c'est le moment où on a les fameux trous noirs parce qu'on n'a pas assez cotisé ou pas assez travaillé. On ne reçoit que 30 ou 24 semaines de prestation si on a travaillé 16 semaines. Il y a entre 6 et 12 semaines pour lesquelles on n'a pas de revenu et c'est à cette période-ci que cela se passe.

Nous aurions pensé que parce que cet argent appartient aux employés et aux employeurs, le gouvernement aurait pu se rendre à la demande du Bloc québécois et d'autres partis de cette Chambre pour créer une caisse autonome de l'assurance-emploi. De cette façon, les travailleurs et les travailleuses pourraient eux-mêmes fixer leurs normes et s'assurer que lorsqu'on travaille dans un domaine saisonnier, on ait des revenus suffisants pour toute l'année.

Quand on travaille entre 16 et 20 semaines, on pourrait s'assurer d'avoir entre 30 et 34 semaines de prestation de façon à ce qu'on puisse avoir des revenus pour notre famille. Ce n'est pas encore le cas. C'est pourquoi les Sans-Chemise sont venus cette semaine, suite à une modification proposée par notre collègue de Charlevoix et par laquelle on demandait à ce que ce système soit revu pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs saisonniers d'avoir des revenus pendant une année complète.

• (1345)

On s'est aperçu que le gouvernement a voté contre cette motion. C'était clair dans le budget et c'est encore plus clair après le vote qui avait été proposé par mon collègue de Charlevoix.

Initiatives ministérielles

Par la suite, en ce qui concerne les personnes âgées, dans ce budget, on aurait pu s'attendre à ce qu'on augmente la prestation des pensions de vieillesse. Les personnes âgées voient le coût de leur logement, le coût de leurs médicaments et le coût des services qui leur sont offerts augmenter de façon faramineuse.

On nage dans les surplus de 7 milliards de dollars, et à ce montant je ne rajoute pas les centaines de millions perdus dans le scandale des commandites, dans le scandale du registre des armes à feu ou dans le scandale de DRHC. Je n'ajoute pas ces sommes-là. Je ne parle que du surplus de 7 milliards de dollars généré par le gouvernement fédéral dans l'exercice financier qui vient de se terminer le 31 mars.

On n'a pas décidé de donner un revenu décent aux personnes âgées pour éviter qu'elles soient sous le seuil de la pauvreté. C'est cela, la dure réalité. Nos aînés, pour plusieurs d'entre eux, sont sous le seuil de la pauvreté. On nage dans les milliards de dollars de surplus et on étrangle nos personnes âgées. Ce n'est pas acceptable.

Je terminerai en parlant de la circonscription de Argenteuil—Papineau—Mirabel. Lorsqu'ils entendent le mot «Mirabel», les Québécoises et les Québécois savent qu'on a investi des sommes phénoménales dans l'aéroport de Mirabel. Encore une fois, le gouvernement libéral a laissé des gestionnaires, Aéroport de Montréal, y aller d'erreur en erreur: un hôtel cinq étoiles a été fermé; une aérogare sera complètement fermée à tout transport de passagers en novembre. La superficie de l'aéroport de Mirabel représente dix fois celle de l'aéroport de Dorval. Lorsqu'il a été lancé, il s'agissait du territoire aéroportuaire le plus important au monde, mais en novembre prochain on assistera à la fermeture de l'aéroport de Mirabel.

Alors que la plupart des sociétés industrialisées à travers le monde construisent leurs aéroports et leurs aérogares à l'extérieur des grands noyaux urbains, croyez-le ou non, nous, au Québec, dirigés par le gouvernement libéral du Canada, fermons un aéroport situé en secteur hautement sécuritaire, pour concentrer notre transport aérien en plein centre-ville ou en plein milieu urbanisé. C'est tout à fait à l'encontre de l'intelligence.

Néanmoins, encore une fois, nous n'en serons pas à une erreur près au Parti libéral. Pourquoi est-ce que je parle du Parti libéral? C'est parce qu'au cours des 42 dernières années, le Parti libéral a dirigé le Canada pendant 29 ans. La pire des erreurs que les Canadiennes et les Canadiens ont pu faire fut de leur confier pendant aussi longtemps le mandat de gouverner. Nous en voyons des répercussions très importantes.

On aurait pu s'attendre, pour relancer le transport cargo qui demeurera à Mirabel, à ce que le premier ministre annonce une zone franche de douane, pour permettre aux industries de se développer, surtout l'industrie du tout-cargo, de façon à ce qu'on puisse conserver les installations aéroportuaires. Tous les ministres des Transports, jusqu'au dernier qui vient d'entrer en fonction, nous ont dit que si l'on fermait Dorval un jour, on reviendrait à Mirabel. Ils ont dit que des problèmes de sécurité nous forceront à revenir à l'aéroport de Mirabel, et on veut le conserver. Or, on veut le conserver avec un hôtel dont on ne saura que faire et avec une aérogare qui sera fermée.

Il n'y a aucune décision dans ce budget pour encourager le développement industriel autour de l'aéroport, pour permettre aux opérations aéroportuaires tout-cargo de fonctionner au maximum, de façon à conserver et protéger les installations pour ce qui pourrait se passer dans l'avenir.

Il n'y a rien non plus pour l'autoroute 50, ni pour l'autoroute 13. De toute façon, depuis que je suis ici, il y a au moins une chose dont

les libéraux ont réussi à me convaincre, c'est que jamais on n'a eu l'intention de terminer la 50 et la 13. L'objectif était de fermer Mirabel pour tout concentrer dans le West-Island de Montréal. C'était cela, la dure réalité.

Maintenant que c'est fait, maintenant qu'il n'y aura plus de transport de passagers, j'aimerais que le gouvernement libéral comprenne que pour assurer le développement de la superficie la plus importante en termes de terrain appartenant au gouvernement fédéral en sol québécois, il faut qu'on puisse assurer son développement industriel par l'achèvement des autoroutes 13 et 50. C'est la seule façon. Sans les autoroutes, il n'y a pas de développement de parc industriel.

● (1350)

En tant qu'ex-maire et ex-président de l'Union des municipalités du Québec, je peux vous dire qu'on ne peut pas faire de planification industrielle si on n'a pas d'autoroutes. C'est un choix qu'a fait le Parti libéral de ne pas développer les autoroutes 13 et 50. Maintenant, il a atteint son but, soit fermer Mirabel. Ainsi, on n'y fait plus de transport de passagers.

Cependant, est-ce qu'on pourra assister, non pas dans ce budget-ci—parce qu'après l'avoir épluché, on s'aperçoit qu'il n'y a pas d'argent pour les autoroutes 13 et 50—, mais peut-être dans l'avenir, au fait de pouvoir assurer le développement de Mirabel? Ainsi, il faudrait qu'un jour on revienne à Mirabel et qu'on respecte ce qui est en train de se faire dans tous les pays industrialisés, soit concentrer les opérations aéroportuaires à l'extérieur des grands centres urbains. En effet, c'est de plus en plus dangereux d'avoir des installations aéroportuaires dans les grands centres urbains.

Au Québec, on a la chance d'avoir ce magnifique aéroport qui est à 45 kilomètres du centre urbain de Montréal. Il faut qu'on puisse être capables de le protéger avec tous les investissements requis, soit un complément des autoroutes 13 et 50, de façon à assurer son développement et, évidemment, assurer une entrée par voie ferrée.

J'ai été renversé de voir la dernière proposition d'Aéroports de Montréal, qui propose de faire un complément industriel à l'aéroport de Mirabel en vantant les mérites de la proximité du réseau ferroviaire. Le réseau ferroviaire est à 7 kilomètres de l'aéroport. C'est de toute beauté!

Est-ce qu'on peut au moins faire entrer le réseau ferroviaire sur le territoire aéroportuaire de façon à ce qu'on puisse développer toute la zone industrielle? Sans autoroute et sans train dans un parc industriel, il n'y a pas grand chose à faire. Toutefois, c'est de cette façon que le gouvernement fédéral développe ses équipements.

La réponse qu'on eue à la question que j'ai posée ici en cette Chambre, le 6 février 2004, est de toute beauté. Je la relis ainsi que la réponse:

Monsieur le Président, la récente décision d'Air Transat de déménager ses opérations à Dorval signifie que Mirabel sera privé d'au moins 500 emplois. Cette annonce s'ajoute à la fermeture de l'hôtel et à une série de mauvaises nouvelles qui ne cessent de s'abattre sur la région depuis que les libéraux fédéraux ont décidé d'abandonner la gestion des aéroports à ADM.

Au lieu de se cacher derrière les décisions désastreuses d'ADM, qui a acheté le déménagement d'Air Transat à coups de dizaines de millions de dollars appartenant aux contribuables, est-ce que le gouvernement ne devrait pas faire preuve de transparence et dire aux citoyennes et citoyens de la région de Mirabel qu'en bout de ligne, tout ce qu'il cherche à faire, c'est transformer l'aéroport en coquille vide pour qu'il soit mieux fermé plus tard?

Évidemment, le président du Conseil privé nous a répondu, en disant:

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, je vais répondre à la question au nom du ministre des Transports. Mon collègue sait pertinemment que nous sommes extrêmement respectueux des organismes qui sont en place. ADM est un organisme qui prend ses décisions. C'est de cette façon que nous voulons fonctionner dans ce gouvernement, soit être avant tout respectueux.

C'est le gouvernement qui ne veut surtout pas aller influencer les décisions confiées à une administration indépendante qui est ADM. Le seul problème, c'est que c'est lui qui a nommé les membres du conseil d'administration d'ADM et au sujet desquels on nous dit aujourd'hui: «Peu importe les décisions qu'ils ont prises, peu importe que l'hôtel soit fermé, que tous les vols de passagers soient transférés et qu'un jour on ferme Mirabel, jamais on ne s'en mêlera, parce qu'on a confié à des gestionnaires indépendants la gestion des aéroports partout au Canada.»

Je sais que la vérificatrice générale est en train de scruter à la loupe les activités de toutes les administrations aéroportuaires partout au Canada. Je vous dis que ce sera le prochain scandale que dévoilera la vérificatrice générale. Ce sont des milliards de dollars qu'ont dépensés les administrations aéroportuaires au nom des contribuables que nous sommes, et qui font encore qu'aujourd'hui un aéroport aussi important, aussi beau et aussi sécuritaire que Mirabel sera fermé en novembre.

• (1355)

[Traduction]

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député d'Argenteuil—Papineau—Mirabel pour ses propos réfléchis sur un certain nombre de points.

À titre de porte-parole du Parti conservateur en matière d'assurance-emploi, je me suis particulièrement intéressé à ce qu'il a dit sur la pratique du gouvernement fédéral consistant à faire payer aux salariés et aux petites entreprises du Canada un excédent de cotisations qui s'élève à, je crois qu'il a dit 45 milliards de dollars. Certains aspects de cette pratique sont excessivement néfastes pour l'ensemble de notre pays. J'aimerais avoir son opinion sur ces aspects.

Tout d'abord, et, en passant, sous de faux prétextes, le gouvernement, a soutiré environ 6 000 \$ en trop en cotisation d'assurance-emploi à chaque ménage canadien. Le gouvernement a utilisé cet argent pour tout à fait autre chose que l'assurance-emploi. Quelles répercussions cela a-t-il eues sur les électeurs de sa circonscription et de sa province?

J'aimerais aussi avoir l'avis du député sur un deuxième aspect de ce trop-perçu de cotisations d'assurance-emploi. Le gouvernement fédéral perçoit un montant considérable en cotisations d'assurance-emploi des gouvernements provinciaux et des administrations municipales. Lorsque ce trop-perçu s'élève à des milliards de dollars, je considère qu'il constitue un transfert illégal et inconstitutionnel aux dépens des gouvernements provinciaux et des administrations municipales. Cet argent est versé dans les coffres du gouvernement fédéral, qui l'utilise pour accorder des subventions aux compagnies maritimes et faire d'autres choses semblables, qui l'engloutit dans des gâchis comme le registre des armes à feu et le gaspille dans des programmes que les libéraux semblent créer sans fin.

Je suis curieux de savoir ce que pense le député des trop-perçus de cotisations d'assurance-emploi. J'apprécierais connaître son opinion là-dessus.

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, j'avais commencé mon exposé en disant que dans le dernier budget le gouvernement étranglait les chômeurs. Vous avez tout à fait raison.

Je vois que mon collègue l'a compté pour chaque famille. C'est donc un montant de 6 000 \$ qui serait perdu par chacune des familles. C'est cela la réalité.

On a un trop-perçu au niveau des cotisations que versent les employés et les employeurs. Depuis 1996, le gouvernement fédéral ne payant plus un sou, on a pris cet argent et on l'a mis dans le Fonds consolidé du gouvernement fédéral. Aujourd'hui nous payons la dette du Canada plutôt que de payer les dettes des familles, ou de permettre aux familles de faire autre chose avec cette somme de 6 000 \$.

Le vice-président: Je veux informer la Chambre qu'après la période des questions orales, nous allons reprendre le débat avec un autre député. Si la période des questions et commentaires a paru un peu brève, la durée du discours a été un peu plus longue et donc, au total, c'est la même chose.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de constater que, dans le discours du Trône, le premier ministre a pris de fermes engagements en matière d'économie sociale et qu'il en a confié la responsabilité à un secrétaire parlementaire.

Au Canada, des milliers de sociétés et de coopératives à but non lucratif s'emploient à lutter contre la pauvreté et les problèmes sociaux et économiques. Ces entreprises se sont engagées à bâtir l'économie sociale et à créer des possibilités économiques tout en répondant aux besoins sociaux des collectivités.

Ces organisations se concentrent sur l'accroissement de l'autonomie économique et sur une pleine participation économique et sociale des groupes défavorisés. Elles accueillent favorablement le programme d'économie sociale du gouvernement. Leurs priorités figurent sur le site Web du Réseau canadien de développement économique communautaire, également désigné RCDÉC. Je recommande ce site à tous les députés.

Enfin, j'exhorte le gouvernement et le premier ministre à prendre des mesures rapides à l'égard du programme d'économie sociale. Le Canada a besoin d'une économie sociale forte.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, encore une fois le premier ministre se moque de la démocratie en choisissant et en nommant lui-même trois candidats libéraux en Colombie-Britannique.

Permettez-moi de rappeler les propos tenus par le premier ministre lui-même. Au cours de la première conférence de presse qu'il a donnée, en novembre dernier, en qualité de chef du Parti libéral du Canada, il a dit que le meilleur processus est celui de l'investiture ouverte.

Qu'est-ce qui a changé depuis novembre dernier? Quelle est la valeur de la parole du premier ministre? Pourquoi ses conseillers, dans une tour d'ivoire, à Ottawa, savent-ils mieux que les Britanno-Colombiens ce qui convient?

Article 31 du Règlement

Dans quelques cas, le premier ministre croit effectivement que le processus d'investiture ouverte est la meilleure option. C'est entre autres une façon de se débarrasser des gens qui ne l'ont pas appuyé au cours de la course à la direction du parti, comme la députée de Hamilton-Est et le député de Davenport, le doyen de la Chambre des communes, un homme de principe remarquable.

Le premier ministre a promis de respecter et d'écouter les Britanno-Colombiens. Comment peut-il justifier le fait de nommer lui-même les candidats libéraux aux prochaines élections? Voilà bien le même vieux gouvernement qui fait les choses de la même vieille manière.

* * *

● (1400)

[Français]

L'INDUSTRIE BOVINE

M. Gilbert Barrette (Témiscamingue, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour l'importance qu'elle a accordée à la recherche appliquée à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

En effet, l'UQAT a reçu une subvention dans le but de développer un nouveau type de viande de bovin de haute qualité qui n'existe présentement pas sur le marché.

Suite aux nombreuses répercussions qu'a eues la crise de la vache folle, nos producteurs de bovins ont besoin de notre appui. Je suis fier d'appuyer le projet Boeuf en'Or, qui nous permettra de développer un nouveau marché et qui aidera notre industrie bovine.

La contribution du gouvernement pour la recherche universitaire permettra à tout le secteur agricole et au pays de profiter de l'avancement technologique et de se maintenir à l'avant-garde dans ce domaine.

* * *

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, la maire de la ville de Matagami, M. Robert Labelle, et les membres du conseil municipal ont déposé, au nom de la population et des travailleurs miniers, leurs demandes au groupe Noranda en ce qui a trait à l'arrêt de production et la perte de plus de 200 emplois pour octobre 2004 de la mine Bell Allard.

La ville de Matagami a fait les demandes suivantes. Elle demande que Noranda s'engage au minimum à maintenir le même effort fiscal pendant la période de l'arrêt de production commerciale que celui qu'elle assume en 2004; que Noranda s'engage à maintenir la paix fiscale pour la durée de l'actuel et du prochain rôle triennal d'évaluation; que Noranda s'engage, dès maintenant, à mener une campagne d'exploration agressive dans le secteur de Matagami; et que Noranda contribue à un fonds de développement de 200 000 \$ par année pendant l'arrêt de la production commerciale.

Ces demandes visent à atténuer les impacts de la fermeture de la mine Bell Allard et du report du projet Persévérance, à Matagami.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, le plan quinquennal de réduction d'impôt de 100

milliards de dollars présenté dans le budget 2000-2001 représente la plus importante réduction d'impôt jamais annoncée au pays.

Les trois quarts de ces réductions toucheront les particuliers, et en majeure partie les Canadiens à faible et à moyen revenus. D'ici la fin de l'exercice 2004-2005, le plan aura en moyenne réduit l'impôt des particuliers de 21 p. 100 et celui des familles avec enfants de 27 p. 100.

Le budget 2003 devait fournir une aide supplémentaire aux familles avec enfants. Le budget 2004 fournit un allègement fiscal supplémentaire aux handicapés, aux soignants et aux Canadiens inscrits à l'éducation permanente. De plus, il donne suite aux mesures prises précédemment à l'intention des familles avec enfants qu'il aide à économiser de l'argent en prévision des études postsecondaires de leurs enfants.

Les mesures prises depuis 2000 ont permis de rayer environ un million de Canadiens à faibles revenus du rôle d'imposition, ce qui est une très bonne nouvelle.

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, nous découvrons tous les jours de nouveaux incidents qui démontrent bien la culture de corruption qui règnent chez les libéraux.

Malgré ce qu'en dit le premier ministre, les Canadiens ne savent toujours pas où est passé cet argent, ni qui était au courant de toute cette affaire. Tout ce que nous avons pu obtenir, ce sont des témoignages contradictoires, la disparition de millions de dollars des fonds publics et la mauvaise gestion de l'argent durement gagné par les contribuables canadiens. Il n'y a rien de nouveau dans tout cela.

Ce sont les mêmes libéraux qui ont brisé la confiance des Canadiens au cours de la dernière décennie.

Que dois-je répondre à mes électeurs lorsqu'ils communiquent avec moi pour se plaindre des mauvaises infrastructures de leurs parcs nationaux, des longues files d'attente dans les hôpitaux ou de leur emploi perdu dans l'industrie du bois d'oeuvre? Que dois-je dire aux gens de l'industrie bovine, aux familles agricoles qui travaillent très fort ou aux petites collectivités qui font face aux problèmes causés par la méthamphétamine en cristaux et qui ne comprennent pas que le gouvernement continue de faire preuve de laxisme dans le domaine des drogues? Là encore, il n'y a rien de nouveau dans tout cela.

Les Canadiens ont perdu la foi à l'égard de la capacité des libéraux de régler eux-mêmes leur problème. Mais ce qui importe encore davantage, les libéraux ont trahi la confiance des Canadiens et ils seront jugés pour cela.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.): Monsieur le Président, comme la plupart des Canadiens de bonne volonté, je suis stupéfait par les récentes manifestations haineuses du sentiment anti-musulman et antisémite d'une poignée de personnes ici au Canada.

Récemment, plusieurs mosquées et synagogues ont été profanées par des symboles et des slogans haineux. Malheureusement, la phrase «Jésus règne» a même été utilisée.

Article 31 du Règlement

C'est effectivement troublant pour des chrétiens authentiques qui comprennent les enseignements de Jésus de voir ainsi son saint nom utilisé à mauvais escient pour rabaisser des Canadiens qui professent une autre foi, que ce soit l'Islam ou le Judaïsme.

Depuis le 11 septembre, les Arabes canadiens, en particulier les musulmans, ont souvent été traités injustement de façon discutable même de la part de certaines autorités canadiennes. Bien que j'approuve les efforts déployés dans la lutte contre le terrorisme, il est important de se garder de toute réaction exagérée au point de fouler au pied inutilement les libertés civiles de Canadiens pacifiques simplement en raison de leur race ou de leur religion.

* * *

● (1405)

[Français]

ESPACE DRAR

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, je veux rendre hommage à une entreprise de ma région, Espace Drar, qui a remporté récemment à Winnipeg le prix national de l'Association des architectes paysagistes du Canada dans la catégorie «Citation nationale» pour son projet «À propos du Blanc».

Ces prix d'excellence sont attribués aux entreprises s'étant distinguées dans le monde des architectes paysagistes, et le prix «Citation nationale» est remis aux entreprises ayant soumis un projet aux caractéristiques exceptionnelles.

Malgré un budget restreint, le projet «À propos du Blanc» s'est démarqué par son caractère innovant, éphémère et spontané qui relate, de façon à la fois artistique et architecturale, l'histoire de la Matapédia.

Soulignons d'ailleurs que le projet a été conçu en collaboration avec les Jardins de Métis, site reconnu mondialement.

Ce prix nous démontre que la région du Bas-Saint-Laurent est dotée d'une richesse architecturale qui ne demande qu'à être reconnue.

Je tiens donc à féliciter Espace Drar pour son prix et pour sa contribution à la découverte de notre région.

* * *

[Traduction]

LE NUNAVUT

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui une occasion spéciale pour le Nunavummiut car c'est le cinquième anniversaire de naissance du plus jeune territoire du Canada. En ce jour, le Nunavut célèbre ses réalisations, sa culture et sa langue.

Comme tous en sont conscients, de nombreuses années ont été nécessaires pour négocier l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Il a fallu tout le travail acharné de gens déterminés à atteindre cet objectif. Je suis très fière de tous ceux qui se sont impliqués.

Je suis également encouragée par l'optimisme des jeunes. Nous sommes toujours un territoire juvénile et nous sommes en pleine période d'apprentissage. Nous avons besoin de l'aide du gouvernement fédéral et du reste du Canada pour relever nos défis et mettre intégralement l'accord en oeuvre.

Il y a un grand potentiel dans le Nord et sa population doit profiter pleinement de ses ressources. Célébrons ensemble ce jour mémorable de notre histoire canadienne.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Elsie Wayne (Saint John, PCC): Monsieur le Président, en réponse à ma question, la semaine dernière, le ministre des Anciens combattants a indiqué que «d'autres groupes dans notre société pourraient tirer avantage» du PAAC. En fait, il a même dit que son ministère étudiait d'autres groupes qui pourraient souhaiter avoir accès à ce programme.

Le PAAC a été conçu pour aider les anciens combattants avançant en âge et leur épouse. Pourtant, en ce moment, les veuves d'anciens combattants décédés avant septembre 1990 sont exclues du programme.

Pourquoi le ministre accorderait-il les prestations du PAAC à d'autres groupes avant les veuves endeuillées d'anciens combattants disparus? Ne comprend-il pas qu'en ce moment même, ces veuves luttent pour conserver leur maison? Comment le gouvernement pourrait-il ne serait-ce qu'envisager d'élargir le programme à d'autres groupes tout en refusant les prestations aux veuves qui en ont le plus besoin? Qui sont ces autres groupes au juste?

C'est là une des grandes injustices que j'ai vues pendant mes dix ans au Parlement. J'exige que le ministre la corrige avant qu'il ne soit trop tard.

* * *

[Français]

LE MOIS DE LA MAISON NEUVE

L'hon. Serge Maril (Beauharnois—Salaberry, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer mes collègues que le mois d'avril est le Mois de la maison neuve. Il s'agit d'un événement annuel parrainé par l'Association canadienne des constructeurs d'habitations dans le but de connaître les spécialistes de l'industrie de la construction, ainsi que les produits et les services qu'ils offrent.

Le Mois de la maison neuve est également l'occasion de donner aux consommateurs des informations qui leur permettront de faire des choix éclairés en matière d'habitation.

À titre d'organisme national responsable de l'habitation, la Société canadienne d'hypothèques et de logement facilite l'accès des Canadiens et Canadiennes issus de tous les milieux à des logements abordables et de qualité. La Société canadienne d'hypothèques et de logement est également la source d'information et de savoir-faire sur l'habitation la plus fiable et la plus objective du Canada.

Ladite société met à la disposition des ménages canadiens une mine de renseignements qui les aident à faire des choix et à prendre des décisions en ce qui concerne l'achat, la rénovation et l'entretien de leur logement.

La SCHL s'engage de diverses façons à améliorer la qualité de vie des Canadiens et à créer des...

● (1410)

Le Président: L'honorable député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore a la parole.

* * *

[Traduction]

LES MALVOYANTS

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, depuis 1918, l'Institut national canadien pour les aveugles aide des malvoyants et des personnes sourdes et aveugles d'un bout à l'autre de notre pays.

Je souhaiterais porter à l'attention de la Chambre deux recommandations de grande importance. Premièrement, le fait que seulement 5 p. 100 des documents à lire dans notre pays sont disponibles dans l'autre format pour aider les malvoyants. La recommandation demande au gouvernement de constituer un fonds et d'oeuvrer de concert avec les bibliothèques dans tout le pays et avec les provinces pour qu'il y ait davantage de documents à lire à la disposition des malvoyants.

Deuxièmement, l'INCA espère que le gouvernement formera un groupe de travail pour venir en aide aux malvoyants en leur fournissant des dispositifs d'assistance comme des cannes et des loupes afin que, eux aussi, puissent participer et mener une vie active.

L'INCA est une organisation magnifique, remarquable. Le gouvernement devrait faire davantage pour l'aider à aider les plus nécessiteux de notre société.

* * *

[Français]

LA PROMENADE DE LA MER

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, l'Association des architectes paysagistes du Canada vient d'attribuer à la firme Pluram Urbatique de Rimouski le prix du Mérite national 2004, pour la réalisation du belvédère appelé la Promenade de la mer.

Ce belvédère de trois kilomètres évoque la vocation maritime de Rimouski, particulièrement liée aux sciences et aux techniques de la mer. Inaugurée en 2003 la promenade redonne enfin à la population de Rimouski un accès visuel sur le fleuve et l'île Saint-Barnabé qu'un parapet avait altéré.

Je me réjouis de la reconnaissance que se méritent les concepteurs de cet aménagement qui met le site de Rimouski en valeur et lui donne un point d'observation magnifique de l'estuaire du Saint-Laurent. Si vous passez par Rimouski, il vous sera facile de l'observer. À défaut de le constater de visu, Internet en donne un bon aperçu.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.): Monsieur le Président, en janvier 2002, le gouvernement fédéral annonçait que l'ancien juge de la Cour d'appel du Québec, Fred Kaufman, serait chargé de l'examen du cas de Steven Truscott.

Sur la base de preuves circonstancielles, M. Truscott avait été reconnu coupable du meurtre de la jeune Lynn Harper, 12 ans, commis près de la base des forces aériennes de Clinton, en juin 1959. Sa peine de mort avait été commuée en emprisonnement à perpétuité. M. Truscott a obtenu sa libération conditionnelle en 1969.

De nombreuses personnes, faisant valoir le travail bâclé de la police, les lacunes du rapport de pathologie et les éléments de preuve qui n'ont jamais été présentés, estiment que Steven Truscott a été accusé à tort. Il a subi toute sa vie durant, sauf pendant 14 ans, l'infamie d'une condamnation pour meurtre.

Le rapport du juge Kaufman était attendu en janvier, mais il n'a toujours pas été présenté. J'espère qu'il le sera le plus tôt possible, afin que justice soit rendue à Steven Truscott.

Article 31 du Règlement

FRED LAYS

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de parler à la Chambre d'une autre réussite du comté de Pictou.

Fred Lays, d'Eureka, dans le comté de Pictou en Nouvelle-Écosse, est en train de s'assurer une place dans l'histoire de la musique canadienne, par sa participation au Grand Ol' Opry de Nashville, au Tennessee.

Connu sous le nom d'artiste de George Canyon, ce jeune et talentueux auteur-compositeur-interprète de musique country est l'un des huit finalistes au premier concours national des vedettes de 2004, qui est diffusé sur les chaînes USA Network et CMT.

Après des semaines d'interprétation en direct sur la scène nationale, George Canyon continue de captiver l'imagination des amateurs américains de musique. Non seulement figure-t-il parmi les huit finalistes de ce concours de musique country très couru mais il est le seul Canadien à s'y être assuré une place.

Je suis fier de représenter les gens de Central Nova, qui comptent parmi eux des artistes talentueux et déterminés, qui non seulement se taillent une réputation mais font la fierté et la joie de leurs concitoyens.

Je félicite Fred, son épouse Jennifer et leurs enfants, Kale et Madison, pour cette remarquable réussite. Nos meilleurs voeux de succès à Fred, qui se prépare à participer au concours du 4 avril et qui continue de se tailler une place parmi les célébrités de la musique country.

* * *

LA PRINCESSE JULIANA

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, lorsque Son Altesse Royale la princesse Juliana des Pays-Bas est décédée, et lors de ses funérailles plus tard au cours de cette même semaine, de nombreux Canadiens, notamment des citoyens d'Ottawa, se sont joints à la population des Pays-Bas pour pleurer son décès.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la princesse Juliana et sa famille ont vécu parmi nous. Sa fille, la princesse Margriet, est née à l'Hôpital Civic d'Ottawa, dans une partie de l'hôpital qui avait été déclarée territoire néerlandais. Les membres de la famille Woods ont quitté leur demeure pour que la famille royale ait un endroit approprié où vivre.

Nous nous souvenons toujours de cette époque. À l'automne 1945, la princesse Juliana a offert 100 000 bulbes de tulipes à Ottawa. D'autres bulbes ne cessent d'arriver depuis lors et, aujourd'hui, plus d'un million de tulipes fleurissent Ottawa tous les printemps en mémoire de son séjour parmi nous.

Nous nous joignons au peuple néerlandais pour pleurer sa disparition.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

● (1415)

[Traduction]

LE PREMIER MINISTRE

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre ne cesse de manquer à sa promesse d'éliminer le déficit démocratique. Dans sa première conférence de presse à titre de chef du Parti libéral, il a dit qu'il croyait vraiment que des assemblées d'investiture ouvertes étaient la meilleure façon de procéder. Il semble que cela s'applique seulement si ses ennemis au sein du parti peuvent être défaits, car il est en Colombie-Britannique aujourd'hui en train de nommer des candidats, de nommer des amis comme candidats libéraux, abandonnant ainsi le processus démocratique et empêchant la tenue d'un vote démocratique.

Pourquoi le premier ministre ajoute-t-il au déficit démocratique de notre pays dans le cadre de sa visite en Colombie-Britannique aujourd'hui?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, nous sommes très fiers de ses choix. Deuxièmement, cela n'a rien à voir avec les affaires du gouvernement et la question n'est donc pas recevable.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre vient de valider mon argument. Les gens d'en face ne sont manifestement pas intéressés à éliminer le déficit démocratique.

[Français]

Le premier ministre a dit qu'il était en faveur de mises en candidature ouvertes, mais apparemment, seulement quand ses ennemis peuvent être défaits. Au Québec, il a même refusé la candidature de l'ancien directeur adjoint des communications de Jean Chrétien.

Pourquoi est-ce que le premier ministre abandonne ses promesses du discours du Trône de mettre un terme au déficit démocratique?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai qu'une question à poser au chef de l'opposition officielle. De quoi a-t-il peur?

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, j'aurais certainement une réplique si je comprenais ce que cela voulait dire.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous pourrions peut-être laisser de côté les conversations et passer aux questions et aux réponses. Le chef de l'opposition a la parole.

M. Stephen Harper: Monsieur le Président, hier, le premier ministre n'a pas pu nommer un seul élément de réforme démocratique utile qu'il aurait mis en oeuvre.

Prenons la réforme du Sénat. Le premier ministre admet que le Sénat n'a absolument rien de démocratique, mais il a rejeté toute proposition de réforme. Il refuse même de nommer au Sénat les sénateurs élus en Alberta.

Le premier ministre prévoit-il se défilier en déclenchant des élections avant de combler les sièges vacants de l'Alberta au Sénat?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, il me semble qu'on devrait être cohérent à la Chambre. Les gens d'en face parlent du déficit démocratique, mais ils ne répondent même pas à l'invitation que nous leur avons lancée en leur demandant de s'élever au delà de la politique partisane pour procéder à une véritable réforme du Parlement. Ils refusent.

Nous avons vu à ce qu'il y ait des votes libres à la Chambre. Ils ont refusé. Nous voulons renforcer les comités. Ils ont refusé. Ils n'arrêtent pas de se contredire. Ils n'ont tout simplement aucune crédibilité.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, vu les faits, cela est incohérent.

Un récent rapport pluripartite du Sénat a confirmé ce que l'on savait déjà au sujet de l'état de préparation du Canada en cas d'urgence nationale. Cette étude de 200 pages, qui a pris deux ans pour être accomplie, révèle des lacunes importantes dans la sécurité et reproche au gouvernement libéral son manque de plan crédible pour faire face à des attaques. En dépit des efforts du gouvernement pour limiter les dégâts dans la foulée du rapport accablant de la vérificatrice générale et de ce rapport cinglant du Sénat, les Canadiens sont toujours en danger.

La ministre pourrait-elle nous dire quand le gouvernement s'arrêtera de faire de la basse politique avec la vie des Canadiens et quand il se décidera à collaborer avec nos amis et alliés les plus proches, les États-Unis, en vue de créer un périmètre de sécurité nord-américain?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de citer un fonctionnaire très haut placé au département de la Sécurité intérieure. Asa Hutchinson, sous-secrétaire chargé des frontières et de la sécurité des transports a dit, en réponse à une question, que les Canadiens offraient à leurs voisins un engagement «extraordinaire» sur le front antiterroriste. Il a ajouté:

À chaque fois que nous avons demandé quelque chose, la réponse a toujours été oui, et pas seulement en théorie, mais aussi sous forme d'investissements, et nous en sommes très reconnaissants.

● (1420)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, les engagements, c'est une chose, les actes, c'en est une autre pour ce gouvernement.

Je suis surpris que la députée cite des sources autres que le rapport du Sénat ou de la vérificatrice générale. Les libéraux ont réduit presque à néant la police des ports. Ils ont diminué le financement de la Garde côtière. Ils ont annulé le programme de remplacement des Sea King. Ils ont acheté des sous-marins endommagés et ils ne font pas grand-chose pour améliorer la sécurité à la frontière. On a perdu la trace de 25 000 passeports canadiens et de plus de 36 000 immigrants illégaux au Canada.

Devant ces faits, comment la ministre peut-elle prétendre que la sécurité est une priorité pour son gouvernement?

Questions orales

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, la sécurité est pour nous une priorité. D'ailleurs, immédiatement après le 11 septembre, nous avons joint le geste à la parole en investissant 7,7 milliards de dollars pour améliorer la sûreté et la sécurité nationales.

Qu'avons-nous fait d'autre? Le 12 décembre, le premier ministre a créé un nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, il a nommé un conseiller national pour la sécurité, une première, et il m'a demandé d'élaborer une politique en matière de sécurité nationale, une autre première dans l'histoire de notre pays. Tout cela en dit long sur l'engagement du gouvernement envers la sûreté et la sécurité des Canadiens.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, à grand renfort de publicité, le premier ministre tente de faire oublier le dernier budget, qui ne prévoit aucun nouveau transfert fédéral pour améliorer les soins aux patients en 2004-2005. Le premier ministre dit aux Québécois: «Il n'y avait rien dans le budget, mais ne vous en faites pas, éventuellement, on va augmenter les transferts pour la santé.»

Au lieu de faire des promesses pour plus tard, à la veille des élections, pourquoi le premier ministre, qui en a les moyens, n'a-t-il pas livré la marchandise en santé dès le budget de la semaine dernière?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, notre gouvernement a quand même investi 665 millions de dollars dans le domaine de la santé publique, qui représente une priorité très importante d'un très grand nombre de citoyens à travers le territoire.

Nous avons confirmé le montant de 2 milliards de dollars supplémentaire aux provinces, ce qui a augmenté à 36,8 milliards de dollars la contribution du gouvernement canadien.

Cependant, le premier ministre et le ministre des Finances ont déjà reconnu que nous avons les marges qui nous permettront, au cours de la prochaine année, de continuer de travailler avec les provinces et de trouver des solutions durables sur la base d'un plan. C'est ce que nous voulons faire au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, clairement, il n'y a pas un cent de plus en transfert fédéral pour la santé, et je cite le ministre des Finances du Québec, un ministre libéral. Voilà ce qu'il dit: «Le récent budget fédéral n'a annoncé aucun argent neuf pour la santé, malgré les besoins de la population québécoise.» C'est Yves Séguin qui dit cela.

Est-ce que le premier ministre admettra que sa publicité démontre qu'il est prêt à jouer avec la santé des gens à des fins électorales?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, le ministre Séguin dont parle le chef du Bloc a également dit que le système de santé du Canada et celui du Québec dépendaient d'autres choses que de l'argent. Cela prend de l'argent, mais il a lui-même reconnu qu'au-delà de l'argent, nous devons faire un certain nombre de réformes. C'est sur la base de ces réformes que notre gouvernement veut

s'engager, en partenariat avec les provinces, pour que financement et réforme aillent main dans la main.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre fait de la publicité dans laquelle il veut nous faire croire qu'il est à l'écoute de tout le monde.

Comment le premier ministre peut-il promettre d'écouter tout le monde quand, en réalité, il n'a pas écouté les ministres de la Santé, pas plus que les premiers ministres du Québec et des provinces, qui ne cessent de lui dire que le système de santé est au bord de l'éclatement? Pourquoi faire semblant d'écouter dans la publicité, alors qu'en réalité il n'écoute personne ?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, je peux vous assurer que le premier ministre est extrêmement sensible à cette priorité qu'est la santé. Il en a fait un engagement personnel auprès des premiers ministres des provinces, le 30 janvier, lorsqu'il les a rencontrés à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale. Il s'est déjà engagé à ce qu'il y ait une autre conférence fédérale-provinciale sur le thème de la santé et de ce système à long terme.

En revanche, nous sommes tout à fait conscients que ce n'est pas seulement de l'argent que cela prend. Le ministre Séguin le reconnaissait hier dans son propre exercice à Québec. Nous devons trouver des solutions à long terme sur la base d'un plan en partenariat...

● (1425)

Le Président: L'honorable députée de Longueuil a la parole.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances du Québec, M. Yves Séguin, affirme, et je cite: «Il est évident que la contribution fédérale au financement de la santé est nettement insuffisante. On sait aussi qu'Ottawa impose au Québec plus de contrôles aujourd'hui que lorsqu'il payait une partie plus grande de la facture.» C'est cela, la réalité.

Comment le premier ministre peut-il, dans sa publicité, prétendre qu'il va s'occuper de la santé après les élections, alors qu'il avait les moyens de le faire maintenant et qu'il ne l'a pas fait?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, une somme de 665 millions de dollars à la santé publique, dont 400 millions pour créer un fonds où les provinces pourront venir piger pour renforcer la vaccination au pays, c'est très important. Nous avons mis sur pied un plan de travail très précis impliquant non seulement les ministres des Finances et les ministres de la Santé, mais les premiers ministres eux-mêmes, et nous y travaillons très fortement à l'heure actuelle.

Un montant de 36,8 milliards de dollars est transféré jusqu'en 2007-2008. Je peux vous dire une chose: ce que nous savons, de ce côté-ci, c'est que nous allons travailler avec les provinces en faveur des patients, si ces gens peuvent...

Le Président: L'honorable député de Winnipeg-Centre a la parole.

Questions orales

[Traduction]

LA PROTECTION DES DÉNONCIATEURS

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai regardé hier soir à la télévision la plus récente arnaque publicitaire du premier ministre. Dans cette annonce, il a eu le culot de dire aux Canadiens que les dénonciateurs sont désormais protégés par la loi. C'est tout à fait faux. En vérité, le projet de loi C-25 devrait s'intituler «Loi sur la protection des ministres contre les dénonciateurs».

Le gouvernement va-t-il finalement faire amende honorable et admettre que sa tentative maladroite en matière de législation sur les dénonciateurs tient davantage du colmatage des fuites que de la protection des honnêtes fonctionnaires?

L'hon. Brenda Chamberlain (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député est membre du comité. Comme il le sait très bien, ce projet de loi sera examiné la semaine prochaine par le comité, qui aura l'occasion d'interroger le ministre. Des amendements pourront être suggérés à ce moment-là. Le député aura amplement le temps de commenter le projet de loi.

* * *

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, dans la dernière combine publicitaire du premier ministre, ce n'est pas seulement au mot «libéral» qu'il a renoncé en faisant connaître sa position en matière d'éducation, mais également au mot «crédibilité».

Ma question s'adresse au ministre libéral des Finances, dont le budget ne prévoit aucune mesure visant à répondre aux problèmes des frais de scolarité. Ce budget ne fait rien pour remédier à l'endettement étudiant; il aide tout aux plus ces derniers à s'endetter davantage et propose simplement un programme de subventions qui ne leur apportera rien avant 2022 et, même alors, fort peu de choses.

En quoi ce budget aidera-t-il quelqu'un dans ses études cette année même? La seule mesure prévue contribuera simplement à l'endetter davantage. Comment une telle chose est-elle possible?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tel n'est pas le point de vue des étudiants eux-mêmes sur le Programme canadien de prêts aux étudiants. La grande majorité des étudiants consultés dans le cadre des consultations prébudgétaires ont très exactement recommandé que l'on augmente le plafond hebdomadaire des prêts, que l'on tienne compte du coût des ordinateurs dans le calcul, que l'on réduise leur dépendance à l'égard des revenus des parents et que l'on améliore les mesures d'allègement de la dette à la fin d'un prêt.

Nous avons fait ces quatre choses. Nous avons également créé le «bon d'études», qui permet aux familles à faible revenu de planifier à long terme. Nous avons créé une nouvelle subvention de 3 000 \$ pour les étudiants à faible revenu, et consacré 2 000 \$ à...

Le Président: La députée de Calgary—Nose Hill a la parole.

* * *

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, les libéraux écrasent tout sur leur passage pour présenter un rapport hâtif sur le scandale des commandites afin de pouvoir déclencher les élections. Les libéraux membres du comité parlementaire ne cessent d'abuser de leur majorité pour faire adopter

envers et contre tous des motions, malgré les protestations des membres de tous les autres partis.

Le plan libéral consiste à utiliser un témoignage de M. Chuck Guité afin de présenter un rapport superficiel tendant à faire oublier tout le scandale et à prétendre que les libéraux tiennent leurs promesses. Les libéraux croient-ils vraiment que les Canadiens vont se laisser tromper ainsi?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, il y a effectivement un déficit démocratique, mais malheureusement, il se retrouve chez les députés de l'opposition siégeant au Comité des comptes publics. En fait, les ministériels siégeant à ce comité veulent entendre M. Guité. Nous savons à quel point son témoignage sera important pour faire toute la lumière sur cette affaire. Je me demande pourquoi les députés de l'opposition ont fait de l'obstruction systématique pendant toute la matinée à ce comité pour essayer d'empêcher que tous les Canadiens puissent entendre le témoignage à huis clos de M. Guité.

● (1430)

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, les libéraux veulent tellement entendre M. Guité qu'ils ont reporté sa comparution à la fin d'avril.

Le premier ministre nous a fait son cinéma au sujet du déficit démocratique en prétendant s'en préoccuper. Aujourd'hui, il a approuvé la candidature de certains libéraux sans attendre une décision des membres qui aurait pu l'embêter.

Dans le cadre de l'enquête sur les commandites, ses sbires abusent de leur majorité pour bloquer les témoignages clés et pour forcer l'adoption d'un rapport tendant à étouffer l'affaire avant que des témoins essentiels ne puissent se faire entendre.

Comment peut-on se fier aux libéraux pour rétablir la démocratie alors qu'ils manquent de respect à l'égard de cette dernière?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, ce sont plutôt les observations de la députée qui sont tendancieuses.

Ce matin, au comité, ce sont les ministériels qui, en fait, ont veillé à ce qu'une motion soit adoptée pour que les Canadiens puissent prendre connaissance du témoignage à huis clos de M. Guité.

Ce sont également les ministériels membres du comité qui ont veillé à ce que M. Guité comparaisse devant le comité le 22 avril. Je peux garantir à tout le monde à la Chambre que nous sommes très contents que M. Guité témoigne le 22 avril.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, va-t-il être candidat libéral aux élections? Voilà ce que les libéraux ont fait. Ils ont repoussé son témoignage jusqu'après le déclenchement des élections. Les députés ministériels ont rejeté la motion de l'opposition prévoyant que le témoignage à huis clos serait divulgué lorsque le témoin comparaitra devant le comité, pour qu'il puisse dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

Pourquoi les libéraux essaient-ils de cacher la vérité? Pourquoi ont-ils refusé l'accès aux documents de Gagliano? Pourquoi s'emparent-ils du contrôle au comité? Pourquoi l'enquête publique ne débutera-t-elle qu'en septembre? Pourquoi essaient-ils de détourner l'enquête du Comité des comptes publics?

Questions orales

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, il est temps qu'on demande aux députés de l'opposition qui siègent au Comité des comptes publics pourquoi ils essaient de cacher aux Canadiens le témoignage que M. Guité a donné à huis clos.

Je le répète, M. Guité comparaitra devant le comité le 22 avril. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes très satisfaits qu'il compareisse et que les Canadiens puissent entendre son témoignage sur le programme de commandites.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, les libéraux sont très satisfaits que le Cabinet du premier ministre puisse rédiger un rapport qui blanchira le gouvernement et sera imposé par une majorité libérale qui a pris le contrôle du comité, sans qu'on ait entendu M. Guité, car son témoignage ne viendra pas avant le déclenchement des élections.

Comme l'enquête publique ne commencera pas avant six mois, pourquoi le gouvernement fait-il échouer la seule enquête susceptible de faire toute la lumière sur la corruption chez les libéraux?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, la seule chose qui échoue ici, c'est la tentative de l'opposition pour s'assurer que les Canadiens n'ont pas la possibilité d'entendre le témoignage donné à huis clos par M. Guité. C'est pourquoi les députés ministériels ont adopté ce matin une motion qui permettra de révéler ce témoignage aux Canadiens. De plus, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont hâte d'entendre le témoignage de M. Guité, le 22 avril.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, à la suite d'un des engagements pris par le premier ministre dans le scandale des commandites, le lieutenant québécois du premier ministre, Jean Lapierre, avait promis que l'argent sale des commandites, selon ses propres mots, ne servirait pas dans la prochaine campagne électorale

Alors que jusqu'à maintenant, tout ce qu'on a eu, c'est l'expression d'une intention, comment peut-on avoir l'assurance que cet argent sale ne servira pas à financer la présente campagne de publicité du premier ministre, une campagne qui coûte 850 000 \$?

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, l'argent avec lequel le Parti libéral fera campagne est aussi propre que l'argent avec lequel le Bloc québécois a fait campagne quand le Parti québécois lui a versé son argent pour le financement de la campagne de 1997.

Il n'a absolument aucun droit de jeter le doute sur l'intégrité du parti, l'intégrité de ces fonds et l'intégrité de la campagne que nous allons mener. Il n'a aucun droit.

• (1435)

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ce qu'on a compris, c'est que lorsque le premier ministre du Canada nous promettait de ne pas utiliser l'argent sale des commandites en campagne électorale, selon les propos de Jean Lapierre, c'était peut-être vrai, mais il ne nous avait pas dit qu'il comptait s'en servir en pré-campagne.

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je trouve que la demi-mesure sur l'intégrité de ce parti est absolument choquante. Ils n'ont absolument

pas du tout élevé la voix quand le Parti québécois, sous M. Parizeau, pendant le référendum ou avant le référendum, avait prévu de voler 18 000 \$ à chaque famille du Québec pour préserver la souveraineté que les Québécois ne voulaient pas. Aucune leçon de morale de ces gens-là, aucune!

* * *

LE BUDGET

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le Québec et les provinces atteignent avec difficulté l'équilibre budgétaire, et plusieurs sont en déficit. On évoque même le point de rupture pour illustrer comment la situation financière des provinces est périlleuse. Selon certains, les provinces en sont réduites à assurer les services essentiels. Un point, c'est tout!

Est-ce que le premier ministre se rend compte qu'il n'a pas investi un seul sou d'argent frais, notamment en santé au Québec, alors qu'il en avait les moyens, et que s'il continue de cette façon, les provinces risquent l'éclatement budgétaire et le retour aux déficits?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le budget a transféré 2,5 milliards de dollars aux provinces pour toute une panoplie de mesures. En outre, je suis heureux de voir que le Québec a reconnu, dans ses documents budgétaires, l'aide fédérale ainsi que la souplesse dont nous avons fait preuve dans bon nombre de ses dossiers de péréquation; de même, je suis heureux de voir que, en bout de ligne, le Québec a pu augmenter ses dépenses, réduire ses impôts et présenter un bilan équilibré pour 2003-2004.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances du Québec a été obligé de vendre 880 millions de dollars d'actifs pour arriver à l'équilibre financier. Curieusement, le gouvernement fédéral affiche des surplus de 5 milliards de dollars alors que, de l'autre côté, le déficit des provinces totalise également 5 milliards de dollars, ce que le gouvernement fédéral confirme d'ailleurs dans ses propres documents.

Est-ce que le premier ministre se rend compte que, sans le vouloir, il a lui-même illustré de façon remarquable le déséquilibre fiscal: 5 milliards de dollars de trop à Ottawa, mais 5 milliards de dollars en moins dans les provinces?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, en fait, l'excédent fédéral à la fin du dernier exercice, soit 2003-2004, était de 1,9 milliard de dollars, ce qui représente une marge d'erreur de 1 p. 100.

* * *

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je tiens à clarifier les réponses données par la vice-première ministre au Comité permanent des comptes publics. Le gouvernement peut-il garantir à la Chambre que Chuck Guité sera entendu et interrogé publiquement et qu'il présentera un témoignage complet avant le déclenchement des élections?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je crois que j'ai été parfaitement limpide à ce sujet. Nous, de ce côté de la Chambre, attendons avec impatience le témoignage de M. Guité qui se présentera devant le comité le 22 avril.

Questions orales

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, nous attendons tous avec impatience le témoignage de M. Guité. La question est de savoir si nous aurons la chance de l'entendre. Soyons parfaitement clairs. Le gouvernement peut-il nous assurer qu'il ne déclenchera pas les élections, que nous serons ici, que la presse et la population pourront entendre en direct le témoignage de M. Guité avant que des élections fédérales ne soient déclenchées? Oui ou non?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, selon une motion présentée au comité ce matin par les députés ministériels, M. Guité comparaitra devant le Comité permanent des comptes publics le 22 avril. Contrairement à ces députés d'en face, nous serons heureux d'entendre le témoignage de M. Guité.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens s'interrogent sur l'engagement du premier ministre à l'égard de la démocratie. Dans une recherche désespérée de candidats prêts à se sacrifier en Colombie-Britannique, le premier ministre a décidé aujourd'hui de nommer cinq candidats dans cette province.

Le Parti libéral ne croit-il pas que les Britanno-Colombiens peuvent choisir leurs propres candidats? Ne leur faites-vous pas confiance?

Le Président: Tout d'abord, le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam n'a pas de leçons à recevoir de la présidence. Il sait qu'il doit s'adresser à la présidence et, bien sûr, la présidence fait confiance à tous les Canadiens, puisqu'il m'a posé la question. Mais j'ignore ce que cette question a à voir avec l'administration du gouvernement du Canada. Peut-être pourrait-il donc passer à la prochaine question, ce que je ne doute pas qu'il fera.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, dans le discours du Trône, le premier ministre a dit: «Nous devons amener les citoyens à s'engager davantage dans la vie politique pour mettre fin au déficit démocratique.»

La démocratie exige des règles cohérentes. Les Canadiens se demandent comment le premier ministre peut, d'une part, nommer un ancien premier ministre néo-démocrate et, d'autre part, évincer Sheila Copps.

● (1440)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Eh bien, monsieur le Président...

Des voix: Sheila, Sheila.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait qu'il est antiparlementaire de désigner des députés par leur nom. Je crois qu'il faisait allusion à la députée de Hamilton-Est.

Quoi qu'il en soit, la vice-première ministre désire répondre, et nous l'entendrons.

L'hon. Anne McLellan: Monsieur le Président, je trouve bien étrange que l'opposition s'intéresse autant aux rouages internes de notre parti, ce qui, bien sûr, n'a rien à voir avec la bonne marche du gouvernement du Canada.

Si nous voulons jouer à ce jeu, je dirais: est-ce que je me souviens bien de Grant Devine? Est-ce que je me souviens bien d'une décision de la direction nationale du Parti conservateur du Canada dans laquelle le parti a conclu que Grant Devine ne devrait pas se présenter pour devenir candidat dans une circonscription de la Saskatchewan?

* * *

LA SANTÉ

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-260 du député de Scarborough-Est sur les cigarettes à inflammabilité réduite a été adopté. Maintenant que cette mesure législative a franchi l'étape de la troisième lecture au Sénat, le ministre de la Santé pourrait-il nous dire comment le gouvernement va s'y prendre pour s'assurer qu'il y a moins de pertes de vie, de blessures et de dommages à la propriété causés par des fumeurs négligents?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, je veux féliciter le député de Scarborough-Est pour l'initiative dont il a fait preuve en présentant cette mesure. Afin de donner suite aux efforts du député, j'ai demandé à Santé Canada d'élaborer des règlements relatifs à la Loi sur le tabac en vue de proposer une norme révisée pour toutes les cigarettes au Canada, et je m'attends à ce que cette norme soit prête en avril.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le mot «libéral» n'est pas la seule chose qui manque dans les annonces publicitaires faites par le premier ministre hier. La crédibilité est aussi absente dans les annonces frauduleuses des libéraux. Il n'y a pas un mot sur les médicaments inefficaces destinés à l'Afrique pour combattre le VIH-sida. Il n'y a pas un mot sur le fait que les libéraux ont réduit l'aide publique au développement pour la septième année d'affilée. Il n'y a pas un mot sur le système de défense antimissile de Bush, ni sur l'inaction du Canada relativement aux engagements pris à Kyoto.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire cette publicité mensongère sur le rôle joué par le Canada dans le monde?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a entrepris un examen en profondeur de notre politique internationale. Il s'agit d'un exercice d'une portée sans précédent dans l'histoire de notre pays, puisqu'il englobe le commerce extérieur, l'aide internationale, la défense et la diplomatie. C'est vraiment de bon augure pour l'avenir de la politique étrangère du Canada.

J'invite la députée, son parti et tous les députés de l'opposition à participer à cet examen de notre politique internationale, qui fournira les balises qui guideront nos engagements internationaux dans l'avenir.

*Questions orales***LA SANTÉ**

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, le mot «libéral» n'est pas la seule chose qu'on a omis de mentionner dans les messages publicitaires du premier ministre sur les soins de santé, diffusés hier pour la première fois. Que fait-on de la crédibilité, ou s'agit-il de la plus récente combine de contrat de publicité?

Après 11 années de promesses libérales en matière de santé, les Canadiens n'ont toujours pas de programme de soins à domicile et de régime national d'assurance-médicaments, la privatisation des soins est à la hausse et les provinces luttent pour leur survie.

Quand le gouvernement libéral cessera-t-il de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens et leur donnera-t-il le système de soins de santé qu'ils réclament? Après 11 années de promesses rompues, comment les libéraux peuvent-ils dire que les soins de santé sont une priorité?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement consacre 37 milliards de dollars à la santé et il prévoit en investir encore davantage.

À propos de publicité trompeuse, parlons plutôt de Jack Layton qui, dans les commentaires qu'il a formulés après le dépôt du budget, a augmenté de 200 p. 100 le montant de la dette. Le scénario du NPD sur la dette ne pourrait se concrétiser que si le Canada ne connaissait aucune croissance pendant 10 ans, une situation qui ne pourrait se produire qu'en présence d'un gouvernement néo-démocrate.

* * *

● (1445)

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, le Comité sénatorial de la sécurité nationale a confirmé que, malgré des dépenses gouvernementales de 7,7 milliards de dollars, le gouvernement fédéral n'a toujours pas de plan crédible en cas d'attaque terroriste et qu'il n'en avait pas avant les attentats du 11 septembre. L'opposition officielle s'est inquiétée de cela à maintes occasions et elle a reproché au gouvernement son manque de vigilance.

Comment le premier ministre peut-il s'attendre à ce que les Canadiens dorment sur leurs deux oreilles alors que même les intervenants de première ligne dans notre pays disent que le Canada n'est pas préparé à l'éventualité d'un attentat terroriste?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, il serait bon que les députés de l'opposition officielle, au lieu d'alerter les Canadiens, prennent la peine de se renseigner sur ce qui est fait en matière de protection civile.

Comme je l'ai dit, depuis les événements du 11 septembre, à l'instar de tous les autres pays du monde, nous nous préparons à l'éventualité d'attentats terroristes. En fait, des plans sont bel et bien en place. Je respecte le travail du comité sénatorial. Celui-ci a fait de l'excellent travail, mais nous avons accompli beaucoup depuis le 11 septembre. Je puis donner aux Canadiens l'assurance que...

Le Président: Le député de Crowfoot a la parole.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, l'incapacité du gouvernement et son inaction inquiètent les Canadiens.

Lorsque des sources crédibles et bien informées condamnent publiquement le bilan du gouvernement au chapitre de la sécurité, je ne comprends pas que le premier ministre puisse essayer de satisfaire

les Canadiens au moyen de fausses promesses. Il devrait avoir honte de son gouvernement et de l'incapacité de ce dernier à assurer la sécurité des Canadiens dans les aéroports, dans les ports et aux frontières.

Pourquoi n'admet-il pas que les Canadiens sont des cibles faciles parce que, à maintes reprises, le gouvernement n'a pas pris au sérieux la question de la sécurité?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, voyons ce que nos voisins américains ont à dire au sujet des efforts que nous déployons.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Crowfoot a posé sa question. Nous devons maintenant entendre la réponse. Il ne s'agit pas de questions multiples. La vice-première ministre a maintenant la parole. Je n'arrive pas à l'entendre.

L'hon. Anne McLellan: Monsieur le Président, voyons ce qu'en pensent des intervenants de première ligne qui savent ce qui se passe au jour le jour dans notre lutte contre le terrorisme.

Asa Hutchinson est l'une des personnalités américaines les plus crédibles en matière de terrorisme et de lutte antiterroriste. Voici ce que Asa Hutchinson a déclaré mercredi: «Les autorités canadiennes ont offert à leurs voisins un engagement extraordinaire au regard de la lutte antiterroriste.»

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, tout cela est fort intéressant, mais ce n'est pas ce que disent les Canadiens.

Il y a une semaine, les libéraux ont présenté un autre budget qui néglige les besoins des Forces canadiennes. Mardi dernier, la vérificatrice générale a signalé à quel point le Canada est mal préparé pour défendre notre frontière. Aujourd'hui, nous apprenons que le gouvernement libéral a tellement sabré dans les forces militaires que la marine envisage d'annuler les quelques patrouilles côtières qui restent.

Pourquoi le ministre de la Défense a-t-il si lamentablement échoué dans ses efforts pour convaincre le premier ministre de tenir sa parole et de financer adéquatement les forces armées?

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'espérais que le député pose la question. Si le député consulte le budget principal des dépenses, il constatera que, au cours de la dernière année, le budget de la défense a connu une hausse, augmentant de plus d'un milliard de dollars en 2004-2005 par rapport à 2003-2004. De plus, le plus récent budget prévoit une somme supplémentaire de 300 millions de dollars pour nos missions à l'étranger ainsi que la somme de 1,3 milliard de dollars pour l'acquisition d'un nouvel aéronef de recherches et de sauvetage à voilure fixe.

Le gouvernement a déployé énormément d'efforts pour rééquiper les forces armées.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, il manque 635 millions de dollars. Voilà l'écart entre ce que les libéraux ont accordé à l'armée, à la marine et à l'aviation dans le budget de la semaine dernière et ce dont nos troupes ont besoin simplement pour maintenir leurs opérations.

Questions orales

Le gouvernement n'a-t-il tiré aucune leçon des attentats du 11 septembre et de ceux de Madrid? À une époque où nous sommes censés combattre les terroristes, pourquoi les libéraux privent-ils nos troupes de ce dont ils ont le plus besoin, notamment des munitions et de la formation?

● (1450)

L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, les allégations du député sont tout à fait grotesques. Parlons d'antiterrorisme. Nous avons au Canada l'une des meilleures unités antiterroristes au monde, avec la FOI2. Nous sommes en mesure de réagir immédiatement aux catastrophes grâce à la DART. Nous avons quatre équipes d'intervention immédiate réparties sur notre territoire. De plus, nous comptons sur une équipe d'intervention en cas d'urgence nucléaire ou biologique, l'une des meilleures et des mieux équipées au monde.

* * *

[Français]

LES CONGÉS PARENTAUX

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, le Québec a proposé la mise sur pied d'un régime complet de congé parental. Devant le refus du gouvernement fédéral, l'affaire a été soumise aux tribunaux qui ont tranché en faveur du Québec et Ottawa a décidé d'en appeler du jugement. Le premier ministre nous a dit qu'il allait négocier avec le Québec et obtenir un règlement.

En conséquence, peut-il s'engager à obtenir un règlement avant le déclenchement des élections?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, j'ai rencontré mon homologue de la province de Québec à ce sujet. Nous sommes demeurés d'accord sur le fait que nos représentants devront s'asseoir ensemble pour discuter des problèmes, chercher des solutions et présenter un plan d'action aux ministres provincial et fédéral. Nous sommes demeurés d'accord. Le ministre du Québec s'est félicité de la situation. Il voit le fédéral et la province...

Le Président: L'honorable députée de Terrebonne—Blainville a la parole.

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, un jugement est à venir. Nous voulons savoir si le gouvernement fédéral peut prendre l'engagement que, peu importe la teneur du jugement à venir, toute future entente en matière de congé parental prévoira un droit de retrait avec pleine compensation afin d'éviter que dans l'avenir, le fédéral en profite pour dire au Québec ce qu'il doit faire dans ses champs de compétence?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas l'habitude de négocier à la Chambre. Je viens de dire que le ministre du Québec est resté d'accord avec le plan d'action qu'on a mis sur pied. Donc, on laisse travailler les deux groupes de représentants.

Je suis prêt à bâtir, non pas comme les bloquistes qui veulent déchirer et détruire.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, si quelqu'un entre au pays par la voie des airs, il fait

l'objet d'une vérification rigoureuse. S'il entre par la route, il fait l'objet d'une vérification d'un pare-choc à l'autre. Par contre, s'il est propriétaire de n'importe quel type d'embarcation, de la moindre barque jusqu'au gros navire de la CSL, il peut entrer au pays à peu près n'importe où sans que quiconque n'en ait connaissance, à moins qu'il ne fasse des réservations d'avance.

Quand le premier ministre va-t-il se préoccuper sérieusement de la sécurité maritime?

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous nous préoccuons très sérieusement de la sécurité. Dans le récent budget, nous y avons consacré 605 millions de dollars. La sécurité maritime s'inscrit dans l'ensemble de nos mesures de sécurité et le Canada respecte les exigences internationales formulées en cette matière le 1^{er} juillet. Pourquoi? Parce qu'elle est importante pour notre commerce ainsi que pour la sécurité des Canadiens.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je lui rappelle que le ministre des Finances précédent a supprimé la police portuaire en 1995. Je suis surpris qu'il ne m'ait pas dit que le gouvernement avait acheté des sous-marins pour assurer notre sécurité.

Le Comité permanent des pêches et des océans a relevé de graves lacunes dans notre sécurité maritime, relativement à la protection de nos ressources aussi bien que de notre population. Pourquoi le premier ministre a-t-il négligé de financer suffisamment notre Garde côtière pour qu'elle puisse faire ce que laisse entendre son nom?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, l'année dernière, la Garde côtière a reçu une augmentation permanente de ses budgets d'immobilisations de 47 millions de dollars. La sécurité et les services aux marins dans les eaux canadiennes relèvent de la Garde côtière canadienne et ils ne seront pas négligés.

* * *

[Français]

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Patrimoine canadien. À la Société Radio-Canada, les employés occupant le même poste reçoivent des salaires inégaux selon leur sexe.

Est-ce que la Société Radio-Canada est assujettie à la Charte canadienne des droits et libertés, laquelle dicte l'égalité salariale?

● (1455)

L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine de sa question concernant cet enjeu important.

En tant que société d'État, Radio-Canada doit respecter les principes de l'équité salariale, tels que prescrits dans la Loi sur les droits de la personne. Radio-Canada est responsable de la gestion de ses opérations, y inclus la gestion des ressources humaines.

Questions orales

[Traduction]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, il y a plus de sept mois, le gouvernement a annulé le marché d'un milliard de dollars attribué à Royal LePage. Le marché de services de réinstallation était un des plus grands marchés qui ait été attribué. Or, même si le gouvernement a annulé ce marché, ses amis chez Royal LePage continuent d'être rémunérés. Il semble bien encore une fois que l'important est d'avoir des contacts au Bureau du premier ministre.

Pourquoi l'entreprise continue-t-elle d'être payée sept mois après l'annulation du marché?

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, cette question a déjà obtenu une réponse. Comme on le sait, cette affaire fait l'objet d'un examen, et le ministère des Travaux publics diffusera davantage de renseignements sous peu.

M. Leon Benoit (Lakeland, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre continue de faire la preuve que les Canadiens ne peuvent tout simplement pas lui faire confiance. Il a dit qu'il avait annulé ce marché il y a sept mois parce que son attribution comportait des irrégularités. Pourtant, sept mois se sont écoulés et on continue de payer Royal LePage.

Honnêtement, le premier ministre s'attend-il à ce que les Canadiens croient qu'il a annulé le contrat alors que l'entreprise en cause continue d'être payée?

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, une plainte a été déposée auprès du TCCE. Le marché a fait l'objet d'un autre appel d'offres. Le ministère des Travaux publics est en train de l'évaluer. On en saura davantage sous peu.

* * *

[Français]

L'AÉROPORT DE QUÉBEC

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, les employés de l'aéroport de Québec sont sans convention collective depuis novembre 2000 et en grève depuis le 9 février 2003. Le syndicat est prêt à aller en arbitrage sur cinq points qui achoppent, mais l'employeur accepte de n'en soumettre qu'un seul à l'arbitrage.

Le 17 mars dernier, le premier ministre a rencontré les employés et leur a promis d'intervenir pour régler le problème. Est-ce que le premier ministre peut nous dire ce qu'il a fait à ce jour et ce qu'il entend faire pour aider à résoudre le conflit à l'aéroport de Québec?

L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri, Lib.): Monsieur le Président, nous voulons régler le désaccord à l'aéroport de Québec. Les médiateurs demeurent en communication avec les parties, et ils sont prêts à leur fournir les services de médiation.

* * *

[Traduction]

LA PROTECTION CIVILE

L'hon. Susan Whelan (Essex, Lib.): Monsieur le Président, hier, dans le rapport sénatorial intitulé «Les urgences nationales: Le Canada, fragile en première ligne», on lit que notre plus important

poste frontalier, dans le comté de Windsor et d'Essex, est laissé dans une situation inacceptable, c'est-à-dire qu'il est laissé à lui-même dans l'éventualité d'une situation d'urgence nationale ou d'une menace terroriste.

La vice-première ministre peut-elle expliquer quelles mesures ont été prises ou ont été prévues pour aider les coordonnateurs de la protection civile à réagir à pareilles menaces et comment ils obtiendront une réponse des autorités fédérales en cas de besoin?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, mon ministère est en train de mettre en oeuvre des programmes et des initiatives visant à accroître les capacités des premiers intervenants dans tout le pays.

Parmi ces capacités, on compte le développement et l'application d'un programme de formation en CBRN à quatre niveaux; le développement et l'application d'un programme national de recherche et de sauvetage en milieu urbain; et un programme de financement continu servant à augmenter la capacité des provinces et des premiers intervenants dans le cadre d'un programme mixte de protection civile.

En définitive, ce qui est important, c'est la création d'une capacité d'intervention homogène dans les situations d'urgence dans notre pays et...

Le Président: Le député de Saskatoon—Humboldt a la parole.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 1^{er} avril, et les libéraux ont joué un autre sale tour aux fonctionnaires en imposant une politique de bilinguisme plus stricte dans l'embauche et l'avancement, mais le pire poisson d'avril nous vient de la commissaire aux langues officielles. En effet, elle vient de lancer ses troupes de choc du bilinguisme à l'assaut des petits entrepreneurs et de demander aux fonctionnaires fédéraux de parler moins anglais.

Le gouvernement devrait congédier Mme Adam et mettre fin aux activités de sa meute de policiers linguistiques ultra-zélés. Pourquoi les libéraux refusent-ils de mettre un terme à la croisade que mène la commissaire contre l'anglais?

● (1500)

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je trouve souvent les questions du député quelque peu choquantes, et celle-ci ne fait pas exception.

Il y a 100 000 élèves dans l'ouest du Canada qui sont inscrits dans des programmes d'immersion française. Le Canada a adopté cette politique et, je tiens à le souligner, un grand nombre d'enfants travaillent très fort pour apprendre tout ce qu'on leur montre dans ce programme.

* * *

[Français]

LE PATRIMOINE

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, insatisfaits des résultats obtenus par les activités du Conseil de l'unité canadienne, qui dépense plus de 4 millions de dollars chaque année pour promouvoir le fédéralisme, les évaluateurs du ministère du Patrimoine ne proposent rien de moins que d'envahir les écoles avec leur matériel de propagande.

Privilège

Alors que les budgets destinés à l'éducation arrivent à peine à couvrir les coûts de l'inflation, la ministre du Patrimoine ne trouve-t-elle pas troublant que l'on songe à envahir les salles de classe pour endoctriner les générations futures en y dépensant des millions de dollars en propagande? C'est cela, la question.

[Traduction]

L'hon. Jean Augustine (ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, j'estime que tous les députés doivent reconnaître l'importance des jeunes. Tout ce qui se fait dans nos écoles est extrêmement important pour l'édification de la société canadienne. Les messages que nous pouvons transmettre à nos jeunes pour leur faire connaître les valeurs de la société canadienne sont des éléments qui contribuent à bâtir le Canada que nous formons aujourd'hui.

* * *

TRANSPORTS CANADA

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, le transport des voyageurs par chemin de fer est l'un des modes de transport les plus éconergétiques et écologiques.

Si le gouvernement fédéral appuyait le transport ferroviaire voyageurs, notamment au moyen d'un train à grande vitesse, pour le corridor densément peuplé Québec-Windsor, cela pourrait amener le retrait de trois millions de véhicules par année sur les routes. Cette mesure représenterait une réduction annuelle de 16,8 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone.

Si le gouvernement est vraiment déterminé à protéger l'environnement et à respecter le Protocole de Kyoto, pourquoi a-t-il sabré dans le financement du transport ferroviaire des voyageurs?

L'hon. Tony Valeri (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a pris des engagements à l'égard du transport des voyageurs par chemin de fer. Il continue de financer les services dans les régions éloignées et le service régional. Nous estimons que le transport ferroviaire est important, d'une part, parce qu'il constitue une solution de rechange au transport routier et, d'autre part, parce qu'il offre une solution sur le plan environnemental.

Le gouvernement continuera à appuyer le transport ferroviaire parce que c'est un mode de transport efficace.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, PCC): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire quels sont les travaux prévus pour le reste de la journée, demain et la première semaine suivant notre retour?

[Français]

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, cet après-midi, nous continuerons le débat sur le projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004, suivi de l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada.

Demain, nous entamerons le débat sur la motion portant renvoi au comité, avant la deuxième lecture, du projet de loi C-25, Loi prévoyant un mécanisme de dénonciation des actes répréhensibles dans le secteur public et de protection des dénonciateurs, suivi de l'étude des amendements du Sénat au projet de loi C-8, Loi

constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence.

Au retour de la Chambre, le 19 avril prochain, nous reprendrons le débat sur tout projet de loi dont l'étude n'a pas encore été terminée, et je fais référence en particulier au projet de loi C-11, Loi portant mise en vigueur de l'Accord d'autonomie gouvernementale de la première nation de Westbank, le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur les contraventions et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le projet de loi C-15, Loi de mise en oeuvre des traités ou des ententes administratives sur le transfèrement international des personnes reconnues coupables d'infractions criminelles, le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada, le projet de loi C-23, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois et le projet de loi déposé hier, C-31, Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence.

J'aimerais souhaiter à mes collègues de belles vacances de Pâques et exprimer mon souhait que, quand ils reviendront, ils seront bien reposés et prêts à affronter le très lourd programme législatif qui nous attend.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, PCC): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, pendant que la députée de Calgary—Nose Hill posait une question, le ministre de la Santé a hurlé des termes non parlementaires, ce qui est loin d'être dans ses habitudes. Comme il y avait beaucoup de bruit, vous ne l'avez peut-être pas entendu, mais le ministre voudra peut-être présenter des excuses ou se rétracter.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, je retire tout ce que j'ai pu dire de non parlementaire.

[Français]

Le Président: La présidence a reçu un avis de question de privilège de l'honorable député de Roberval, qui a la parole.

* * *

● (1505)

PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, il est très inhabituel que nous soulevions ici, en cette Chambre, une question de privilège conséquemment à des choses qui se seraient déroulées en comité.

Cependant, je tiens absolument à porter à votre attention certains faits qui, s'ils n'étaient pas considérés par la présidence, auraient pour effet de créer un droit parlementaire complètement nouveau, et seraient de nature à éliminer de façon quasi complète la notion de huis clos pour les députés ministériels.

Je m'explique. Je sais que vous n'avez pas à considérer habituellement une telle question à moins, et je cite *Le privilège parlementaire au Canada* de Maingot, à la page 260:

[...] à moins qu'une personne en particulier soit accusée d'avoir divulgué à la presse des délibérations tenues à huis clos, ou d'avoir commis quelque autre forme d'inconduite, le Président sera peu enclin à reconnaître à première vue le bien-fondé [...]

Or, voici ce que je voudrais vous soumettre. Le député de Toronto—Danforth a admis lui-même avoir rendu publics des propos d'un témoignage à huis clos rendus par M. Chuck Guité. Et l'explication qu'il en a donné m'apparaît tout à fait invraisemblable.

Il a dit, et je le cite, si vous le permettez.

[Traduction]

[...] j'assume l'entière responsabilité de ce que j'ai dit aux médias aujourd'hui. Je croyais que nous allions voter sur une motion dans les règles dont le comité était saisi et que nous avions le nombre de voix nécessaires pour qu'elle soit adoptée [...] et que ses documents allaient être rendus publics. C'est ce que j'ai dit, et je maintiens ce que j'ai dit.

[Français]

Le député prétend que le fait d'anticiper que ses collègues ministériels de la majorité voteraient en faveur d'une relâche du huis clos fait en sorte qu'il commet deux erreurs. La première est qu'il anticipe le vote des parlementaires, et la deuxième est qu'en s'appuyant sur la majorité ministérielle, il se croit libre de ne pas respecter le huis clos.

Lui donner raison—c'est ce que le comité, par la majorité ministérielle a fait, et j'y reviendrai plus tard—aurait l'effet suivant. Le Président, en n'acceptant pas de reconnaître ma question de privilège et en laissant le comité libre de sa décision—la majorité ministérielle, je vous le rappelle—, cela aurait pour effet d'admettre que le respect d'un huis clos n'est le fait que d'un député d'opposition. En effet, tout député ministériel pourrait à l'avenir, en toute circonstance, prétendre que le huis clos ne tient pas puisqu'il a la certitude que ses collègues de la majorité ministérielle vont l'appuyer éventuellement et vont rendre publics les rapports la journée suivante.

Comment pourrait-on accepter une telle notion soit un droit parlementaire qui impose le respect d'un huis clos à un député d'opposition et qui permet à un député ministériel de ne pas le respecter parce qu'il est certain que le lendemain la majorité va l'appuyer et rendra publics les documents? C'est le premier élément.

Également, le même raisonnement vaut pour la décision prise en comité. Le député peut se permettre de dire qu'il ne respectera pas le huis clos parce qu'il sait que la majorité ministérielle va voter en sa faveur le lendemain et qu'aucun blâme ne lui sera adressé parce que c'est une question majoritaire.

Je crois que la majorité ministérielle du comité a gravement erré en prenant une position comme celle qui a été prise. Nous sommes devant un cas flagrant de bris du huis clos. Le député l'a admis lui-même. Des propos ont été divulgués à des journalistes et cela crée d'énormes problèmes au comité, présentement. On a permis que cette information-là soit rendue publique. Le bris du huis clos s'est produit sur le simple fait qu'un député peut prétendre qu'il sait que ses collègues, demain, vont l'appuyer et sur le simple fait que la majorité va écraser le reste du Parlement.

Privilège

Je sais que votre travail de Président de la Chambre est celui de faire en sorte que le droit parlementaire soit au-delà des opérations partisans. Le droit parlementaire s'applique à tout le monde, à un député ministériel comme à un député d'opposition. Accepter que la majorité ministérielle libère ainsi le député fautif revient à dire que vous reconnaîtriez que le huis clos n'est plus le huis clos pour tout le monde, c'est le huis clos pour les députés qui ne sont pas de la majorité.

Il y a là un problème extrêmement sérieux. Je considère que mon privilège parlementaire a été bafoué du fait que ce député, sans aucune gêne, ne l'a pas respecté. Il n'a pas respecté les règles très strictes du Parlement, se fiant sur ses collègues pour le défendre la journée suivante. Nous avons eu le résultat que tous les députés d'opposition se sont trouvés indignés que leurs privilèges parlementaires aient été bafoués. Toutefois, tous les députés ministériels, loin de se préoccuper du droit parlementaire et de la nécessité d'être juste et de respecter des règles d'éthique et de fonctionnement, ont voté d'emblée pour empêcher que ce collègue député puisse faire face à la justice parlementaire.

Je voudrais donc, si vous jugez que ma question est recevable, faire en sorte de déposer la motion suivante:

Que le député de Toronto—Danforth fasse l'objet d'une suspension de son droit de participer aux travaux de la Chambre jusqu'à ce qu'il compare à la barre de la Chambre pour s'excuser, d'une manière satisfaisante pour le Président, de ses gestes qui ont porté outrage à la Chambre.

● (1510)

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la question que soulève notre collègue est effectivement très sérieuse. Il vous appartient et il appartient à la Chambre de la traiter de cette façon. Nous sommes certains que vous allez revoir toutes les circonstances, ce qui a été dit exactement, par qui et à quel moment. Il n'y a pas seulement ce qui a été rapporté, mais ce qui a vraiment été dit et vous allez tirer vos conclusions.

Il faudra peut-être que vous preniez en considération ce qui était déjà du domaine public, par rapport à ce qu'on allègue maintenant comme bris de confidentialité sous le huis clos. Je suis certain que vous allez faire judicieusement cette révision des faits—comme vous le faites d'habitude—et conclure.

Je voudrais tout de même soulever deux points. Il appartiendrait peut-être au comité ou à la Chambre même—puisque que c'est la Chambre qui prend ces décisions—de savoir s'il devra siéger. Les termes de la motion sont peut-être un peu forts, si vous aviez à conclure comme le demande le député d'en face.

Surtout, le deuxième point que je voudrais faire valoir, c'est que la question est en grande partie théorique puisque la décision de rendre ce témoignage public a maintenant été prise.

[Traduction]

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, PCC): Monsieur le Président, la question est grave. Comme l'a déclaré mon collègue, le leader parlementaire du Bloc québécois, elle touche tous les députés à la Chambre.

Monsieur le Président, nous avons de plus en plus besoin de votre protection contre cette majorité libérale et voilà un exemple probant à cet égard.

Privilège

Permettez-moi de citer le député libéral de Leeds—Grenville, membre de ce comité; il a déclaré: «Monsieur le Président, l'apparente confession du [député de Toronto—Danforth] à ce sujet m'a fait rater ma meilleure imitation de Johnny Cochran».

Je crois que nous avons mis les choses au clair. Quelles que soient les étapes requises pour que le greffier rédige un rapport afin de soumettre la question à la Chambre, je crois que nous n'avons pas le choix et qu'il est inutile de continuer à discuter.

Les circonstances sont extraordinaires. Le bureau du premier ministre exerce une influence partisane et pratique une politique partisane par rapport à une situation: cette information, absolument confidentielle, a été divulguée et un député se vante de l'avoir fait sachant très bien qu'il peut obtenir l'aval de la majorité au comité.

Monsieur le Président, nous avons déjà discuté aujourd'hui du rôle que vous pourriez jouer par rapport à un comité, mais ce comité fait partie de cette Chambre des communes et du Parlement et nous avons besoin de vos conseils en l'occurrence.

Un député a violé impunément les règles sacro-saintes de la Chambre. Il ne faut jamais laisser couler des informations absolument confidentielles. Il n'a reçu la permission de personne pour divulguer cette information et pourtant son propre parti a voté pour l'absoudre de toute faute.

Monsieur le Président, c'est inacceptable et la Chambre a besoin de vos sages conseils en la matière. La situation est très grave.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais également faire quelques observations. Je siégeais au comité hier, et il était très clair que la question d'atteinte au privilège était fondée. En fait, le député a même admis avoir violé le privilège parlementaire et reconnu qu'il y avait atteinte au privilège.

Comme cela vient d'être dit, le député de Leeds—Grenville—qui, je l'espère, n'a pas facturé le député fautif pour les conseils qu'il lui a prodigués—a abandonné ses clients en disant essentiellement: «Regardez, je ne prévois même pas défendre cela, c'est trop évident.» C'est ainsi, je crois, que la discussion a pris fin. Le député a violé le privilège parlementaire. Et il l'a lui-même admis, tout comme son compétent représentant, le député de Leeds—Grenville.

Nous nous sommes donc présentés au comité aujourd'hui. J'avais rédigé le rapport de la façon prescrite. Il semble que le bureau du premier ministre ait exercé son emprise sur ces personnes, qui se moquent essentiellement du comité et de vous, monsieur le Président, et du respect auquel vous avez droit à titre de Président de la Chambre.

Monsieur le Président, votre tâche consiste à veiller à la protection de cette enceinte démocratique et de son Règlement. Ce qui s'est passé en comité aujourd'hui est tout à fait contraire à la démocratie. Il vous incombe maintenant de corriger la situation. Les Canadiens comptent sur vous pour redresser ce tort.

● (1515)

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole relativement à cette question de privilège, que je prends très au sérieux et que je soumetts à votre examen attentif.

J'ai moi aussi assisté, ces derniers jours, aux séances du Comité des comptes publics et j'ai été très troublée par le comportement des députés ministériels. Je crois qu'il y a effectivement matière à question de privilège, qu'il y a atteinte apparente au privilège parlementaire, et c'est pourquoi je voudrais que vous examiniez la question de près.

Permettez-moi de vous expliquer très brièvement, monsieur le Président, à quel point la situation a été difficile et contrariante pour nous. Le député de Toronto—Danforth a révélé aux médias le contenu d'un témoignage à huis clos, celui de Charles Guité. Le député a reconnu son méfait. Le comité a adopté une motion qui proposait de soumettre l'affaire à votre attention. Nous sommes convenus de le faire sous forme de rapport du comité à la Chambre.

Monsieur le Président, imaginez notre stupéfaction et notre surprise: lorsque nous sommes arrivés ce matin pour donner suite au rapport, les députés libéraux, les ministériels qui siègent au Comité des comptes publics, ont voté contre le renvoi du rapport à la Chambre.

Je ne siège sans doute pas ici depuis de nombreuses années, seulement sept ou huit ans, mais je suis stupéfaite du mépris manifesté par les ministériels à l'endroit de cette institution, de leur indifférence à l'égard du comité, mais surtout de leur complet mépris pour les règles de cet endroit dont vous êtes, monsieur le Président, la plus haute autorité.

D'autres incidents tout aussi troublants se sont produits pendant les travaux du comité. Ils ne sont pas nécessairement reliés à la question de privilège qui a été soulevée, mais ils devraient néanmoins être pris en compte.

Monsieur le Président, bien que vous ayez renvoyé au comité la responsabilité de se prononcer au sujet du témoignage à huis clos parce que vous estimiez que cela relevait de sa compétence et que le comité est maître de ses travaux, vous serez probablement troublé d'apprendre que le comité a décidé d'agir sans attendre votre décision et de rendre le témoignage public, agissant ainsi à l'encontre de la recommandation de la présidence et en dépit du fait que vous vous apprêtiez à rendre une décision sur un recours au Règlement similaire à la Chambre.

Par ailleurs, monsieur le Président, je crois que vous constaterez que cette suite d'événements très troublants témoigne d'un manque d'égards envers l'autorité suprême de cette Chambre, et je crois que vous devriez examiner l'affaire sérieusement et envisager de prendre des mesures relativement à la question de privilège dont vous avez été saisi aujourd'hui.

● (1520)

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, très brièvement, il se peut fort bien que, de temps à autre, une question de privilège ou de procédure, un différend concernant la question de privilège puissent exister à la fois à la Chambre et au comité.

En l'occurrence, si je ne me trompe, et je suis certain, monsieur le Président, que vous constaterez en lisant la transcription des travaux du comité que ce dernier avait voté en faveur de la rédaction d'un rapport et non de son adoption.

Initiatives ministérielles

Le rapport sur la question de privilège a été rédigé et soumis au comité. En fin de compte, le comité a voté de ne pas le soumettre à la Chambre, quelle qu'en soit la raison invoquée par la majorité. Parce que leur vote était minoritaire et qu'ils ont perdu, les députés suggèrent que ce vote constitue en quelque sorte une subversion du processus parlementaire. En fait, il me semble que, lorsque la majorité des membres d'un comité prend une décision, ça devrait finir là.

Selon moi lorsqu'une question est soulevée à un comité et réglée par ce dernier, et que le comité en question décide de ne pas faire rapport à la Chambre, vous pouvez juger, monsieur le Président, que la question a été traitée par le comité et qu'il n'est donc pas nécessaire d'en saisir la Chambre.

Bien sûr, les députés ont toujours la latitude de soulever la question de privilège ici à la Chambre. Je suggère que le comité, à sa manière, a réglé la question. Que ce soit une question mineure ou une question grave, le comité l'a réglée et les préoccupations de la Chambre ne doivent pas entrer en ligne de compte quand le comité s'est occupé de ses propres affaires.

[Français]

Le Président: La présidence veut remercier l'honorable député de Roberval d'avoir soulevé cette question de privilège et l'avis de motion qu'il a noté à la conclusion de ses remarques.

Je voudrais aussi remercier l'honorable leader adjoint à la Chambre ainsi que les honorables députés de West Vancouver—Sunshine Coast, de Winnipeg-Centre-Nord, de Provencher et de Scarborough—Rouge River de leurs remarques et leur aide à la présidence concernant cette question importante.

Je crois qu'il s'agit d'une situation où je dois indiquer à quel point la présidence considère que cette question est de toute première importance. Je suis certain qu'après l'étude des documents, dans ce cas, je pourrai revenir à la Chambre pour vous faire part de ma décision.

[Traduction]

Je crois toutefois qu'il est important que je regarde les délibérations du comité dont les députés ont fait état, ainsi que les déclarations du député de Toronto—Danforth et probablement même que j'entende ce dernier s'il a des arguments à présenter à la présidence sur cette question de privilège. Je serai alors en mesure de faire part de ma décision à la Chambre.

Certes, ce cas est sans doute différent du cas plus ordinaire d'un appel qui serait interjeté d'une décision d'un comité. Je vais devoir étudier les précédents et les faits entourant cette affaire avant de pouvoir rendre ma décision. Je remercie tous les députés pour leur aide.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2004

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Gary Schellenberger (Perth—Middlesex, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C-30 et je

voulais signaler à la Chambre que je vais partager mon temps de parole avec mon collègue de Kelowna.

Lorsque j'ai écouté le discours du budget l'autre jour, j'ai été très intéressé, car je viens d'une circonscription rurale, par le milliard de dollars qui a été annoncé pour l'agriculture. Mes électeurs qui sont des agriculteurs étaient très heureux.

L'argent pour l'agriculture est apprécié, mais c'est un problème depuis mai dernier. Pourquoi a-t-il fallu presque une année complète pour prendre une mesure de ce genre? La frontière américaine demeure fermée et cela continue d'être la question la plus importante à régler.

J'ai reçu de nombreux appels d'éleveurs de bovins et de producteurs laitiers de la région qui s'inquiétaient vivement du récent programme d'aide annoncé dans le cadre du budget. Je voudrais exprimer avec le plus de vigueur possible ma déception à l'égard de ce nouveau programme.

Même si les éleveurs de bovins semblent avoir été indemnisés équitablement, il semble que les producteurs laitiers soient oubliés ou abandonnés à leur sort. Le chiffre de 56 \$ par génisse laitière est tout à fait insatisfaisant.

Comme dans le cas de programmes précédents, celui-ci a une portée beaucoup trop restreinte et n'offre pas d'aide à de nombreux secteurs de l'agriculture souffrant des effets de l'ESB. En fait, lorsqu'on le prend dans le contexte de toute l'industrie agricole, on s'aperçoit que le nouveau programme est de peu de valeur et qu'il est inéquitable.

Prenons le programme pour les vaches de réforme présenté par le gouvernement à l'automne dernier. On avait mis de côté environ 200 millions de dollars pour ces vaches et on disait à la deuxième ligne du programme que les agriculteurs n'avaient pas à tuer ou à abattre la vache. J'ignore comment on pourrait affirmer que c'était un programme pour les vaches de réforme. Si seulement les libéraux avaient écouté les conservateurs. Nous voulions éliminer 700 vaches de réforme à raison de 500 \$ par vache.

En ce qui concerne les cotisations d'assurance-emploi, où est l'aide économique dont les Canadiens ont besoin? Le gouvernement aurait pu réduire les taux de cotisation, ce qui aurait eu des répercussions très positives sur l'économie. À cause de son inertie, il a laissé passer une belle chance d'agir.

Pour ce qui est de l'environnement, on a en justifié la vente de Petro-Canada en disant qu'on pourrait ainsi investir dans l'environnement, mais ce budget passe pratiquement sous silence d'importantes questions environnementales. La vente devrait rapporter plus de trois milliards de dollars, mais ce que le gouvernement a annoncé ne totalise qu'un milliard de dollars.

Il n'y a aucune initiative encourageant l'assainissement des Grands Lacs et aucune loi sur les espèces envahissantes. Il n'est pas question non plus de lutte contre le smog et d'assainissement de l'air.

C'est la cinquième fois que j'entends le gouvernement annoncer les 2 milliards de dollars en transfert aux provinces pour le secteur de la santé. Je suis ravi de voir que le gouvernement respecte l'entente sur la santé conclue avec les provinces en 2003, mais il faut souligner que le fait de l'annoncer cinq fois ne procure pas plus d'argent à ce secteur.

Initiatives ministérielles

Il faut un peu plus d'argent, d'accord, mais le gouvernement ne s'attaque toujours pas sérieusement aux problèmes qui minent le régime de soins de santé au Canada. Injecter de l'argent ne résout pas tous les problèmes. Il faut commencer à regarder le régime de près tout en continuant d'appliquer les principes mis en relief dans la Loi canadienne sur la santé.

Il est très surprenant que le budget ne mentionne aucune aide additionnelle pour les athlètes canadiens, alors que le Canada participera aux Jeux olympiques d'Athènes cette année. Si on investissait pour encourager les Canadiens à faire du sport, leur santé en bénéficierait et cela se traduirait par une réduction générale des coûts de soins de santé.

Étant donné que le Canada se prépare à accueillir les Jeux olympiques d'hiver, cela aurait été un moment idéal pour lancer un programme encourageant les Canadiens à faire des choix de style de vie plus sains. Je vais vous lire quelques passages d'une lettre que j'ai reçue du Comité olympique canadien:

Comme nous en avons discuté à notre réunion du 19 février 2004, nous croyons que le sport joue un rôle important dans la vie des Canadiens.

Le rôle que la participation au sport joue dans notre développement et notre bien-être personnels est largement reconnu.

● (1525)

Le sport est un élément de plus en plus important de la projection de l'image de notre pays à l'étranger et il offre un rendement démontrable du capital investi du point de vue de la diminution des coûts des soins de santé grâce à la participation à une activité physique et du point de vue des retombées économiques de l'organisation de manifestations sportives au Canada.

Les rôles joués par Sport Canada, les fédérations sportives nationales, les gouvernements provinciaux, le secteur privé et d'autres sont très importants pour le développement du sport au Canada, depuis le conditionnement physique et le sport récréatif jusqu'au développement d'athlètes de niveau mondial qui ramènent au pays des médailles remportées à des compétitions internationales et olympiques.

Le Canada a connu un succès particulier dans l'organisation de nombreuses compétitions sportives internationales, dont les Jeux olympiques d'été et d'hiver. Encore une fois, en 2010, le Canada aura l'honneur d'accueillir les Jeux olympiques d'hiver à Vancouver-Whistler et il est d'une importance cruciale que nos athlètes soient prêts.

Nous sommes heureux que le gouvernement ait décidé d'investir un montant supplémentaire de 10 millions de dollars dans le sport cette année...

Toutefois, au-delà du montant supplémentaire de 10 millions de dollars et du maintien du niveau de financement actuel, la communauté sportive a souligné le besoin urgent d'une augmentation d'au moins 50 millions de dollars des fonds versés par le gouvernement fédéral pour le sport...

Pendant notre récente série de réunions à Ottawa..., nous avons recommandé que le gouvernement annonce, à titre de première étape de cette initiative, un montant supplémentaire de 8,5 millions de dollars par année qui serait accordé dans le prochain budget à Sport Canada pour lui permettre de commencer immédiatement à fournir une augmentation du soutien financier direct aux athlètes canadiens.

Enfin, nous aimerions demander que le gouvernement mette de côté, dans le cadre budgétaire, une réserve correspondant au reste du financement recommandé, soit 41,5 millions de dollars par année, en attendant l'achèvement d'un examen et d'un rapport sur cette importante initiative, à savoir promouvoir une population plus active et en meilleure santé par le conditionnement physique et le développement athlétique, et favoriser l'excellence et un relèvement du rang international des athlètes canadiens dans les sports d'élite.

Nous croyons que cela est nécessaire pour aider le Canada à se préparer en vue de l'obtention de bons résultats en 2010...

Les 7 milliards de dollars en remboursement de la TPS que les municipalités recevront d'Ottawa seront acheminés au compte-goutte au cours des dix prochaines années. Le premier ministre parle depuis longtemps de remettre une partie de la taxe sur l'essence aux municipalités. Il n'y avait rien de précis à ce sujet dans l'annonce du 23 mars.

Tous ces programmes saupoudrent quelques millions ici, quelques millions là, mais on oublie de dire que ce sera sur dix ans. Bon nombre des personnes qui ont écouté ces annonces de financement

auront le temps de mourir avant que ces programmes ne soient terminés

Un sujet qui continue d'être passé largement sous silence par le gouvernement est l'état du secteur agricole au Canada, plus précisément son économie et ses infrastructures. Le budget ne proposait rien aux collectivités rurales qui souhaitent obtenir des subventions pour des projets comme des installations récréatives ou culturelles.

À la traîne des anciens combattants, le gouvernement libéral promet de participer financièrement à la construction d'un monument à la plage Juno, monument que les anciens combattants ont déjà bâti. C'est ce même gouvernement qui a feint de ne pas entendre les anciens combattants, il y a plusieurs années, lorsqu'ils avaient désespérément besoin d'argent. Le monument a failli ne pas voir le jour et maintenant qu'il est en place, le gouvernement veut s'en mêler à la dernière minute et s'enorgueillir pour quelque chose qui ne lui appartient pas.

Bref, ce budget est un plan d'échec. Après la lecture du budget, les Canadiens doivent se poser une question importante, toujours la même d'ailleurs: pensent-ils que ce gouvernement peut gérer leur argent honnêtement et efficacement?

Le candidat libéral dans ma circonscription s'est récemment vanté qu'il allait me talonner aux prochaines élections. Il a prétendu que j'avais été chanceux lors de l'élection partielle, que ma victoire le 12 mai avait été un vote de protestation contre le gouvernement libéral. Je remercie la chance. D'après ce que les Canadiens ont pu voir, depuis que les électeurs de Perth—Middlesex m'ont choisi, il y a plus de raisons que jamais de voter pour protester.

Lorsque des agriculteurs frustrés de ma circonscription m'appellent pour me demander conseil, je leur dis que la seule chose qui leur reste à faire est d'aider le Parti conservateur à renverser le gouvernement aux prochaines élections.

● (1530)

M. Werner Schmidt (Kelowna, PCC): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège que de participer au débat sur le projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget.

J'aimerais établir un certain nombre de parallèles entre ce qui se passe ici à la Chambre et ce qui se passe dans la collectivité de Kelowna, située dans ma circonscription.

Kelowna est un bijou au milieu de la vallée de l'Okanagan, où les gens ont le plaisir d'avoir la visite de nombreux amis venant de tous les coins du Canada et de nombreux endroits dans le monde. Les gens ont choisi cet endroit parce qu'ils en ont apprécié la beauté et la tranquillité et y ont vu un endroit agréable où s'installer. Ce sera un privilège pour moi, et je le dis en toute humilité, de disputer les prochaines élections fédérales au nom du Parti conservateur dans l'admirable circonscription de Kelowna.

C'est là que, l'été dernier, un incendie vorace a ravagé 238 maisons. Cet incendie a fait fi de l'heure, de l'endroit et des personnes. Il a rapproché ses habitants comme je ne l'avais jamais vu auparavant. Même la gouverneure générale du Canada s'est rendue à Kelowna et a rendu hommage à l'esprit de compassion, de considération, de gentillesse et d'amitié qui s'est développé dans le rapprochement qu'a suscité cet incendie.

Initiatives ministérielles

Si 238 maisons ont été dévastées, les habitants ont vécu un nombre incroyable de choses dans l'entraide qui s'est instaurée entre eux. Ils ont tissé des liens et se sont porté une assistance mutuelle. C'est dans ce contexte qu'a été lancée la campagne de Centraide par son président, Mel Kotler. Je dois lui rendre un hommage particulier. Il avait dit: «Notre but cette année est de recueillir un million de dollars plus 1\$ dans le cadre de cette campagne.» C'était là un objectif inusité pour notre collectivité et beaucoup d'entre nous se sont montrés cyniques, au point d'affirmer: «C'est un objectif impossible à atteindre, après le ravage du feu et tous les malheurs que nous avons connus. Vous ne pouvez pas vous attendre à ce que nous recueillions à présent une telle somme!» Et bien qu'est-il arrivé? Non seulement l'objectif a-t-il été atteint, mais il a été dépassé de près de 10 000 \$.

La bonne volonté et la compassion constatées dans notre collectivité tranchent par rapport au discours du Trône et au budget auxquels nous avons eu droit, et nous débattons à présent de la mise en oeuvre de ce budget. Le discours du Trône et le budget précisent qu'il faut s'attaquer au déficit démocratique et qu'il y aura un plus grand nombre de «votes libres». Peu après l'entrée en fonction du nouveau premier ministre, un véritable test à cet effet est survenu à la Chambre. Les députés étaient censés pouvoir voter librement sur un financement additionnel pour le registre des armes d'épaule.

Une petite digression s'impose ici. Un milliard de dollars a déjà été dépensé à ce poste et il semble que nous nous rapprochions de 2 milliards de dollars. Je dois remettre le tout en perspective du point de vue des habitants de la Colombie-Britannique. Si ces 2 milliards de dollars n'avaient pas été engloutis dans le registre des armes à feu, ils auraient été utilisés pour aider la population. Ils auraient servi à régler la scolarité de tous les étudiants d'université de Colombie-Britannique à hauteur de bourses individuelles de 37 000 dollars. Qu'est-ce qui est le plus important? Aider nos jeunes à obtenir une éducation ou enregistrer les fusils des chasseurs? Vu sous cet éclairage, c'est un gaspillage de l'argent du gouvernement.

Il semblait que les députés n'appuieraient pas le registre des armes à feu. Ils ont reconnu le caractère insensé de ce registre et le fait que nous ne devrions pas y consacrer plus d'argent. Le gouvernement a déjà gaspillé assez d'argent dans ce dossier. Cependant, comme il craignait que les députés ne l'appuient pas, qu'a donc fait le premier ministre? Au lieu de dire que le vote serait libre, il leur a fait la leçon et leur a dit de voter pour l'allocation de fonds supplémentaires. Était-ce là un vote libre? Non. C'était une promesse brisée, une semaine après le début de la présente session sous ce nouveau premier ministre.

Ce matin, le premier ministre était à Vancouver pour nommer les candidats qui se présenteront sous la bannière libérale aux prochaines élections fédérales. Les électeurs qui font partie de l'association libérale locale n'ont pas le droit de choisir leurs propres candidats. Le premier ministre nommera lui-même le candidat. Est-ce là de la démocratie? Cela ressemble beaucoup plus à une dictature qu'à une démocratie.

● (1535)

Lorsque le premier ministre menait sa campagne à la direction de son parti, il a indiqué clairement qu'il y aurait un système d'examen des candidatures au poste de juge de la Cour suprême, qui compte deux postes vacants à l'heure actuelle. Qu'a répondu le nouveau ministre de la Justice lorsqu'on lui a demandé quel serait le processus d'examen? Il a dit qu'il ne le savait pas et qu'il n'était pas certain qu'il y aurait un processus. Hier, il semblait qu'il pourrait y avoir un processus d'approbation des nominations de ces juges.

Que sommes-nous censés faire de ces faux pas évidents au tout début de l'ère du «nouveau gouvernement» dirigé par le «nouveau premier ministre»? Heureusement, il y aura bientôt des élections et les Canadiens pourront s'exprimer et dire que l'heure du changement a sonné.

Nous avons besoin d'un nouveau gouvernement, d'un véritable nouveau gouvernement, un gouvernement qui croit que la tenue de votes libres est nécessaire, que la réforme démocratique est réalisable, mais pas de la manière dont s'y prend le premier ministre actuel.

Nous devons aller de l'avant. Nous devons reconnaître que, réflexion faite, il y a des omissions flagrantes dans le discours du Trône et le budget.

Premièrement, on n'y fait aucunement mention des droits des victimes d'actes criminels. Le nouveau premier ministre ne réalise-t-il pas que le système de justice actuel protège souvent mieux les droits des criminels que ceux des victimes? A-t-il oublié ou choisi d'ignorer que les victimes ont aussi des droits? Le système de justice pénal a-t-il pour objet de protéger les Canadiens innocents contre ceux qui causent de la souffrance, de la douleur, des pertes et parfois la mort? Le premier ministre ne réalise-t-il pas que notre système de justice est beaucoup plus un système judiciaire qu'un système de justice tant pour la victime que pour le criminel?

Deuxièmement, on n'y fait aucunement mention d'un plan de remboursement de la dette publique. Bon an mal an, quelque 35 ou 36 milliards de dollars servent au paiement des intérêts de cette dette. Si on se base sur les chiffres du budget de la Colombie-Britannique pour 2002-2003, un tel montant suffirait à régler les coûts du système de santé publique de la province pendant trois ans. Si la dette diminuait de moitié, les coûts d'intérêt seraient coupés de moitié. Il est évident que nous, nos enfants et nos petits-enfants continuerons de porter ce fardeau si nous maintenons cette dette et si nous n'avons pas de plan de remboursement.

Une autre omission flagrante dans le discours du Trône et dans le budget, c'est l'absence de la définition du mariage. La question a été renvoyée à la Cour suprême du Canada par l'ancien ministre de la Justice. Au lieu de s'attaquer au problème, le nouveau premier ministre a ajouté une autre question et le tout ne deviendra pas un enjeu dans un avenir rapproché.

Quelles sont les intentions du nouveau premier ministre? Pourquoi agit-il de la sorte? A-t-il peur? N'a-t-il pas le courage de ses convictions? Est-il dénué de valeurs solides au point de confier aux tribunaux la tâche d'établir les lois du pays? Si c'est le cas, admettra-t-il que sous sa direction le Parlement n'est plus que l'ombre d'un gouvernement et que la véritable direction des affaires du pays est laissée entre les mains des personnes qu'il a nommées à la Cour suprême du Canada?

Qu'en est-il de son éthique personnelle? Lui était-il réellement impossible de diffuser immédiatement de l'information pour corriger l'erreur liée aux quelque 160 millions de dollars que la société CSL a reçus du gouvernement du Canada?

Initiatives ministérielles

Le temps est venu de reconnaître que nous ne pouvons pas attendre de voir ce que fera le premier ministre. Il a la possibilité de devenir un nouveau premier ministre. Fera-t-il ce qui doit être fait? L'occasion est là, mais il doit faire beaucoup plus que ce qu'il a fait jusqu'ici. Comme dans toute chose, il faut admettre que les bonnes décisions honorent une nation tandis que les mauvaises la déshonorent.

• (1540)

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur ce projet de loi. Malheureusement, c'est un projet de loi qui ne fait pas beaucoup progresser la cause de l'égalité entre les citoyens et les citoyennes du Canada, particulièrement sur un aspect, soit toute la question du projet de loi C-30 qui prolonge le pillage de la caisse de l'assurance-emploi.

Je pense qu'il serait important de réexpliquer comment le gouvernement s'est organisé pour détourner les 45 milliards de dollars qu'il est allé chercher dans les poches des travailleurs, des employeurs et des chômeurs, pour ensuite ne pas avoir à rendre compte de l'utilisation de ces sommes.

Entre 1993 et 2001, le gouvernement fédéral est allé pomper 45 milliards de dollars dans les poches des travailleurs, des employeurs et des chômeurs en coupant leurs prestations. Dans un rapport, la vérificatrice générale a dit au gouvernement que ce qu'il faisait était illégal et ne respectait pas l'esprit de la loi. Elle a dit qu'il était impossible qu'on ait accumulé un surplus de 45 milliards de dollars et qu'on ne l'ait pas remis dans le système. La loi prévoyait comme telle que le taux de cotisation était déterminé par la Commission de l'emploi en fonction des besoins du régime d'assurance-emploi. Autrement dit, on fait une évaluation selon l'activité économique du montant des cotisations nécessaires pour payer les prestations et la formation. Par la suite, sur l'étendue d'un cycle économique, on remet les surplus dans le régime.

Pendant 10 ans, le gouvernement fédéral a pompé les surplus. Il s'en est servi pour faire la lutte contre le déficit et il s'en sert aussi pour payer la dette. Aujourd'hui, devant la remarque de la vérificatrice générale, le gouvernement s'est dit qu'il fallait inventer quelque chose, sinon il se trouverait en situation complètement illégale.

Donc, il y a deux ans, on a décidé de rédiger un projet de loi stipulant que maintenant, ce ne sera plus la Commission de l'emploi qui déterminera le taux de cotisation, mais ce sera le gouvernement lui-même, en fonction de ses besoins comme gouvernement. Dans le fond, on a officialisé le vol, le détournement de la caisse de l'assurance-emploi, en disant: «On l'a fait pendant dix ans; maintenant qu'on ne peut plus le faire d'après la vérificatrice générale, on se donnera le droit, par législation, de le faire en déterminant que ce sera maintenant l'équivalent d'une taxe sur la masse salariale.»

Aujourd'hui, dans le budget de cette année, on prolonge l'odieux. Le gouvernement s'était initialement donné deux ans pour se servir de ce mécanisme et nous promettait une nouvelle manière de déterminer le taux de cotisation à l'assurance-emploi, une nouvelle façon de faire. L'ancien ministre des Finances, l'honorable député d'Ottawa-Sud, a tenu une consultation qui a duré un an et demi. Cette année, alors qu'on s'attendait à ce qu'il y ait une nouvelle méthode

pour déterminer le taux de cotisation, on prolonge encore tout cela pour les deux prochaines années.

Comme résultat, c'est comme si quelqu'un venait vous voler chez vous; on s'aperçoit qu'il vous vole, mais on s'organise pour qu'il puisse continuer à le faire en donnant à cet acte une forme légale quelconque, mais qui n'a aucune légitimité. C'est ce que ce projet de loi met de l'avant aujourd'hui.

Dans ma vision des choses, c'est un scandale qui est encore plus gros que celui des commandites. Évidemment, le scandale des commandites touche beaucoup la question de l'éthique. On s'est organisé un système dans lequel le gouvernement fédéral paie des commandites avec une quote-part à des agences de publicité pour du travail non accompli. Ensuite, cela revient jusque dans le compte du Parti libéral du Canada. C'est un système très bien équilibré; d'ailleurs, on est quasiment capable de retrouver les pourcentages. C'est 12 p. 100 pour l'agence de commandites, et ensuite, c'est 10 p. 100 du 12 p. 100 pour ce qui est des fonds versés au Parti libéral du Canada. Il y a une telle mécanique qu'on peut quasiment retrouver les montants au sou près dans le scandale des commandites.

Évidemment, cela choque beaucoup les gens. On a déjà beaucoup de difficulté à payer de l'impôt, mais, en plus, quand on le paie pour qu'il soit gaspillé comme il l'est par ce gouvernement, c'est inacceptable.

Ce qui m'apparaît encore plus odieux dans le scandale de la caisse de l'assurance-emploi, c'est qu'on a fait la lutte contre le déficit avec l'argent des gens qui sont les plus mal pris dans notre société. Pour les travailleurs saisonniers, qui ont 10, 12 ou 15 semaines d'emploi par année, il leur reste 35 semaines à assumer. Antérieurement, le régime d'assurance-emploi leur permettait de faire le tour de l'horloge et d'avoir un revenu pour la famille pendant toute l'année. Maintenant, avec le nouveau régime mis en place par le premier ministre, avec sa bénédiction alors qu'il était ministre des Finances, on se retrouve devant une situation où les gens ont maintenant 10, 12 ou 15 semaines où ils n'ont plus de revenu pendant l'hiver. Habituellement, pour les travailleurs saisonniers de la forêt, de l'agriculture et du secteur touristique, c'est la réalité qui est vécue. Dans d'autres régions, cela peut être pendant l'été, mais c'est la même problématique.

• (1545)

Quant à cette problématique, la semaine dernière, j'avais posé une question au député de Chicoutimi—Le Fjord qui me répondait: «Oui, mais on a baissé les impôts.»

Toutefois, la réponse à cela, malheureusement, c'est qu'on a effectivement baissé les impôts, mais les travailleurs saisonniers ne gagnent pas assez d'argent dans une année pour bénéficier d'une baisse d'impôt. Ils ont donc eu le plaisir d'être ceux qui ont contribué le plus à faire la lutte au déficit, mais ils n'ont aucun retour d'investissement de cet effort.

Alors que les gens comme nous, les gens de la classe moyenne, ont au moins eu des baisses d'impôt, ceux qui ne gagnent que 20 000 \$ ou 25 000 \$ par année par exemple n'ont pas eu de retour de baisse d'impôt. Ils ont eu à assumer la baisse de revenu pour les prestations d'assurance-emploi. Ils ont eu à vivre avec cela et ils vivent encore avec cela, tout en voyant le gouvernement fédéral accumuler des surplus année après année.

Initiatives ministérielles

Cette année, on parle encore d'un surplus d'environ 8 milliards de dollars probablement. En tout cas, en janvier, c'était 7 milliards. C'est beaucoup d'argent! Les gens qui vivent avec 15 000 \$, 20 000 \$ ou 25 000 \$ par année et qui se rendent compte qu'on a supprimé leurs prestations et le nombre de semaines auxquels ils avaient droit de recevoir ces prestations sont malheureux. Souvent on a même supprimé leur droit aux prestations, parce qu'en relevant le nombre d'heures qu'il fallait pour se qualifier, on a éliminé beaucoup de personnes du régime. Ils doivent cotiser—c'est machiavélique—à partir de la première heure de travail.

Un jeune qui arrive sur le marché du travail doit faire des cotisations à partir de la première heure qu'il doit travailler. Pour se qualifier aux prestations, il doit travailler 910 heures. S'il n'a pas travaillé pendant toutes ces heures, on lui dit de revenir une autre année, car on ne peut pas lui donner de prestations.

Par conséquent, le jeune qui commence à travailler et la femme qui retourne sur le marché du travail après plusieurs années d'absence contribuent au régime d'assurance-emploi mais ils n'ont pas le droit aux bénéfices du régime. C'est toute cette situation qui a été dénoncée longtemps et qui est perçue par la population comme inacceptable.

Cette année, dans le budget, on s'attendait à ce que le gouvernement dise: «La période où on peut ainsi détourner des fonds est terminée. Nous avons 45 milliards de dollars qu'il faut redonner aux travailleurs, et nous allons proposer une façon de le faire.»

On ne leur demandait pas de verser totalement cet argent demain matin. Il leur a fallu 10 ans pour le voler. Il leur faudra certainement un certain nombre d'années pour le remettre. Au moins, qu'on nous donne un espoir que le régime pourra tirer profit de cet argent. Cependant, on ne retrouve pas cela dans le projet de loi actuel.

C'est pour cela que je trouve que c'est un scandale odieux. C'est une réalité très difficile à vivre pour les gens. Cela a une incidence non seulement sur les individus, mais aussi sur les économies régionales. Je vous donne des exemples. Dans le Bas-Saint-Laurent, quand les gens de l'industrie touristique doivent travailler plus d'heures pour se qualifier à l'assurance-emploi, à un moment donné, ils doivent s'expatrier et aller travailler dans les grandes villes. Ce faisant, on ne les revoit plus après. L'année suivante, on est à la recherche de personnes pour accomplir les tâches qui doivent être accomplies, mais on ne trouve plus personne.

Par conséquent, ces situations ont une incidence négative sur les individus et sur les économies régionales. Pourtant, les industries saisonnières sont là pour rester. Dans notre économie, on ne peut pas faire que de la biotechnologie, et on ne peut pas faire que des sciences nouvelles. Il faut évidemment encourager la modernisation de l'économie. Toutefois, les industries traditionnelles sont là et permettent à des gens de gagner leur vie. Elles doivent continuer de le faire, que ce soit en tourisme ou dans les domaines agricole et forestier.

Présentement, les gens n'en ont pas pour leur argent. Ils auraient souhaité qu'il y ait une caisse d'assurance-emploi autonome. Si ceux qui cotisent géraient le régime, les employeurs et les employés, vous pouvez être certains qu'en bout de ligne, les surplus ne serviraient pas à payer les dépenses de fonctionnement général du gouvernement. Il y aurait un régime équilibré.

Si on fait de gros surplus, on peut donner des congés de cotisation ou améliorer les conditions du régime. Si on fait des déficits, on augmente les cotisations. C'est une pratique régulière en assurance, mais on ne retrouve rien de cela dans le budget actuel.

L'année dernière, pendant sa campagne à la chefferie, le ministre des Finances nous proposait une nouvelle façon de voir. Il est donc venu dire dans Charlevoix: «Le statut des saisonniers, on va le régler. Vous allez voir, je vais m'en occuper». On en a vu les résultats hier, en cette Chambre. C'était épouvantable, mais c'était très pédagogique.

En effet, un député du Bloc québécois, le député de Charlevoix a proposé une motion demandant que l'on reconnaisse un statut particulier pour les travailleurs saisonniers à l'intérieur du régime d'assurance-emploi, indépendamment de la région économique dans laquelle ils résident.

Nous demandons cela parce que si l'économie va très bien dans une région, les travailleurs saisonniers font toujours le même nombre d'heures de travail. À ce moment-là, quelle que soit l'activité économique, ils ne peuvent pas travailler plus de semaines. C'est ce qu'on voudrait voir corriger.

• (1550)

Le projet de loi devant nous, qui met en vigueur une partie du budget, est quant à moi inacceptable. Ce vote d'hier, où le premier ministre a voté contre la mise en place du régime pour les travailleurs saisonniers, est une manifestation très claire qu'il n'est pas prêt à changer quoi que ce soit dans le régime actuel.

En conséquence, je vais voter contre ce projet de loi.

• (1555)

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai passé presque toute la journée à la Chambre à écouter le débat. Il y a un thème qui revient assez souvent du côté du Bloc Québécois, qui affirme que le gouvernement traite le Québec en particulier de façon bien injuste. Les députés du Bloc parlent de déséquilibre fiscal et d'autres choses du même genre.

Au cours de la journée, j'ai pris connaissance des grandes lignes du budget du Québec. Je remarque que le gouvernement du Canada a accordé une augmentation de 8 p. 100 aux soins de santé sur une base annuelle entre 2002 et 2008. Je remarque également que dans le budget de la province de Québec, cette augmentation n'est que de 5 p. 100. Il semble donc y avoir un écart entre les sommes équivalant à 8 p. 100 remises par le gouvernement du Canada et les sommes versées par le gouvernement du Québec qui ne correspondent qu'à 5 p. 100.

Je remarque également que ces fonds avaient été versés en fiducie et qu'ils devaient être déboursés sur une période de trois ans. Pour une raison ou pour une autre, le gouvernement du Québec a décidé de les encaisser entièrement en 2003-2004.

Dans cette optique, je me demande comment le député en est arrivé à la conclusion que le Québec est désavantagé dans ce processus.

[Français]

M. Paul Crête: Monsieur le Président, ce n'est pas très compliqué. Nous sommes devant une situation de déséquilibre fiscal. Cet après-midi, il y a eu une question de mon collègue de Joliette qui l'exprimait très clairement.

Pour cette année, nous avons vu l'exemple hier, il y a quatre provinces au Canada qui ont présenté des budgets. Elles sont en déficit de 5 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral, pendant ce temps-là, fait 7 milliards de dollars de surplus.

Initiatives ministérielles

Si c'était le résultat d'un accident, ce ne serait pas trop grave. Cependant, c'est le résultat d'un choix délibéré fait par ce gouvernement pour assoiffer les provinces, de faire en sorte qu'elles n'aient plus les moyens d'assumer leurs responsabilités en matière de santé et, en bout de ligne, de pouvoir imposer ses normes et ses façons de voir. Pourtant, le gouvernement libéral lui-même, le gouvernement fédéral, est à peu près ce qu'il y a de plus inefficace en matière de santé dans les secteurs dont il a la responsabilité.

Il est tout à fait évident que nous serions beaucoup mieux dans un système où il n'y aurait qu'un seul gouvernement qui percevrait tous les impôts et qui serait imputables à tous les citoyens. Ce serait la meilleure solution. Je suis d'accord sur le fait que ce serait beaucoup plus pertinent. On pourrait effectivement voir l'efficacité du système.

Présentement, c'est un gouvernement libéral fédéraliste qui est à Québec. Le ministre de Finances, M. Séguin, le ministre de la Santé, M. Couillard, ainsi que tous les intervenants de la santé du Québec ont dit la même chose. Ils ont travaillé fort pour corriger la situation. Ils ont travaillé fort pour trouver des solutions. Ce qui manque, c'est l'argent du gouvernement fédéral.

L'année dernière, le gouvernement fédéral a décidé de mettre une somme de 2 milliards de dollars dans la santé suite à la demande des provinces. Cette somme a été dépensée pour l'année 2003-2004. Pour l'année 2004-2005, au lieu d'avoir 16 p. 100 de dépenses en santé, cela représente 14,5 p. 100 des dépenses de la part du gouvernement fédéral. Il ne faut pas être gêné pour mettre cela sur la place publique. Le premier ministre fait des campagnes de publicité pour dire que la santé est sa priorité. Dans la réalité du budget de l'année prochaine, celui que nous étudions, il va y avoir moins d'argent pour la santé que dans les budgets antérieurs. Cette situation est absolument inacceptable.

Il faut absolument sortir de ce discours. Le premier ministre dit des choses et, dans les faits, il agit autrement. C'est ce genre de comportement que la population du Québec et du Canada n'est plus capable d'accepter. Si jamais le gouvernement fédéral ne met pas l'argent nécessaire, il aura encore le temps de finaliser l'adoption du budget. Avec la somme de 2 milliards de dollars, il prend en otage la population pour la prochaine élection. C'est complètement aberrant et inacceptable.

Je mets au défi le député de venir demander à chacune des provinces de dire qu'elles ne font pas le maximum avec leur argent. Ce ne sont pas les séparatistes du Québec qui demandent de l'argent pour la santé, ce sont les gouvernements de toutes les provinces, ce sont les acteurs qui agissent dans les réseaux de santé de toutes les provinces, ce sont les fédérations de médecins et les fédérations d'infirmières. Cela ne se peut pas que tout le monde ait tort et qu'il y ait seulement le gouvernement fédéral qui ait raison.

• (1600)

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, permettez-moi de féliciter mon ami, le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, pour son excellent exposé. J'aimerais également le féliciter de sa nomination officielle comme candidat dans son comté et je suis assuré qu'il sera élu lors des prochaines élections générales. Cela dit, monsieur le Président, je vous remercie de cette petite publicité payée par le député de Rivière-des-Mille-Îles.

J'aimerais que mon collègue nous fasse un exposé sur un des points qui nous tient à coeur. Il a discoursé longuement et très sérieusement sur l'assurance-emploi, les taux de cotisations, etc. Cependant, il a omis de nous parler de la création d'une caisse autonome de l'assurance-emploi qui serait gérée et administrée par

les employeurs et les employés, et des bénéficiaires ou des avantages qui en découleraient.

M. Paul Crête: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses bons commentaires. D'ailleurs, j'ai été élu candidat dans la circonscription de Rivière-du-Loup—Montmagny qui comprend les municipalités régionales de comté Kamouraska, la municipalité régionale de comté Rivière-du-Loup, Montmagny et L'Islet. Cette nouvelle circonscription regroupe la moitié de mon comté actuel et la moitié d'un comté voisin, qui, jusqu'à maintenant, a été détenu par un député libéral. Je pense que lors des prochaines élections, ce sera un député du Bloc québécois qui sera élu. Je souhaite être choisi par la population en ce sens.

Concernant la question de la caisse de l'assurance-emploi, je voudrais donner un exemple concret. Si les employeurs et les employés cotisaient au régime et en assumaient le financement à 100 p. 100, cela ferait en sorte que les centrales syndicales, les travailleurs et les fédérations d'employeurs pourraient décider ensemble quel est le bon taux de cotisation.

Des regroupements de travailleurs saisonniers pourraient dire: «Nous voulons une amélioration de nos conditions du régime. Sommes-nous capables, collectivement, de faire ce genre de choix?» On a déjà fait une chose semblable dans le passé, par exemple quand les fonctionnaires sont devenus admissibles au régime d'assurance-emploi. C'était comme un geste de solidarité disant: «Nous avons des emplois permanents. Nous voulons contribuer au rééquilibre de la richesse dans notre société. Y a-t-il un moyen de faire en sorte que ce que nous payons en cotisations aille dans les économies régionales, dans les industries saisonnières?» C'est ce type de situation qui était à l'origine du régime d'assurance-emploi.

Le problème, c'est que quelqu'un a faussé les règles du jeu, il y a une dizaine d'années. C'est le gouvernement libéral actuel qui a décidé qu'il garderait les surplus de la caisse, même s'il ne cotisait pas au régime d'assurance-emploi.

Si l'on avait une caisse autonome, il y aurait une rencontre où l'on passerait de la caisse actuelle à la caisse autonome. À la première rencontre, le gouvernement fédéral serait assis au bout de la table et il dirait qu'il accepte le transfert à une caisse autonome. À ce moment, à partir de la réunion suivante, les employeurs et les employés seraient les seuls présents, puisque le gouvernement fédéral n'aurait plus sa place dans cette rencontre, puisqu'on aurait reconnu que ceux qui doivent financer le régime sont ceux qui doivent le contrôler.

C'est ce que nous souhaitons pour éviter que ne se reproduise le pillage, le vol de 45 milliards de dollars. Sur le talon de chèque des gens, c'est bien indiqué «cotisation à l'assurance-emploi», et non pas «taxe sur la masse salariale», ni «financement du gouvernement», ni «remboursement de la dette». C'est indiqué «régime d'assurance-emploi», pour permettre aux travailleurs, lorsqu'ils perdent leur emploi, d'avoir un revenu suffisant en attendant l'emploi suivant.

Cette caisse autonome a été suggérée par le Bloc québécois et a aussi été appuyée par l'ensemble des partis d'opposition en cette Chambre. Elle faisait partie des recommandations unanimes du Comité permanent du développement des ressources humaines. La seule personne qui s'y est refusée est l'actuel premier ministre qui était ministre des Finances à l'époque, parce que cette caisse servait de vache à lait pour rembourser le déficit du Canada. C'est inacceptable que le gouvernement actuel fasse payer le déficit par les gens les moins organisés de notre société.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROJET DE LOI S-15

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu consultations et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que je dépose la motion suivante pour approbation par la Chambre:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou pratique habituelle, le projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Queen's Theological College, soit réputé lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier, réputé étudié en comité plénier, réputé avoir fait l'objet d'un rapport sans amendement, réputé adopté à l'étape du rapport et réputé lu une troisième fois et adopté.

● (1605)

Le président suppléant (M. Bélair): Le député a-t-il le consentement unanime pour déposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Bélair): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

LA LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2004

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de pouvoir participer au débat sur le budget, au nom des habitants de la circonscription de Winnipeg-Centre.

Dans ma région, et encore plus dans ma circonscription que dans certaines autres, les gens regardent très sérieusement la présentation du budget, surtout parce qu'ils veulent vraiment savoir comment le gouvernement décide de dépenser l'argent que les contribuables ont eu du mal à gagner. Je ne suis pas fier de dire que ma circonscription se classe au troisième rang parmi les circonscriptions les plus pauvres dans tout le Canada. Peu de gens savent que, au coeur du centre-ville de Winnipeg, peu importe comment nous y évaluons la pauvreté ou le revenu, que ce soit par le taux de pauvreté ou le revenu familial moyen, se trouve malheureusement la circonscription qui vient au troisième rang des circonscriptions les plus pauvres du pays.

Les gens que je représente comptent fortement sur les programmes sociaux que le gouvernement fédéral applique et finance dans notre État providence. Ils comptent sur le gouvernement pour qu'il les aide de bien des façons, et ils sont particulièrement vulnérables aux changements d'orientations. Lorsque des gens ont déjà un revenu peu élevé, qu'ils sont marginalisés et au bord du gouffre, il leur en faut peu pour être poussés dans le gouffre. Il leur en faut peu pour passer de la classe des petits salariés à celle des pauvres, et c'est malheureusement ce qui arrive.

Les députés seront peut-être stupéfaits d'entendre que 47 p. 100 des familles de ma circonscription vivent dans la pauvreté, selon le seuil de faible revenu utilisé par Statistique Canada; 52 p. 100 des enfants de ma circonscription vivent dans la pauvreté. Étant donné de telles statistiques, les députés pourront me pardonner le zèle avec

lequel je soulève parfois certains de ces enjeux. Jour après jour, je vois des gens qui tentent de survivre et de s'en sortir avec de maigres revenus, alors qu'ils ne peuvent même pas répondre à leurs besoins les plus fondamentaux.

Je ne dis pas cela pour faire de l'effet. J'informe simplement la Chambre que des régions du Canada se portent mal. Elles sont laissées pour compte. Si nous ne renouvelons pas notre engagement à favoriser l'égalité des chances, nous courons le risque de créer une classe marginale permanente et de laisser pour compte une autre génération, et aucun de nous ne peut accepter cela.

Au moment où nous parlons des coûts associés à notre budget fédéral, songeons également aux coûts d'un déficit social qui grimpe de façon indirectement proportionnelle aux idéaux des Canadiens.

Si nous tenons à l'égalité en tant qu'objectif, pourquoi alors voyons-nous des politiques comme celles qu'ont adoptées les libéraux depuis leur arrivée au pouvoir? Si nous tenons à offrir notre aide plutôt qu'à faire la charité, pourquoi alors les programmes qui permettent aux gens de s'améliorer et de venir grossir les rangs de la classe moyenne sont-ils menacés?

En guise d'introduction à mon discours, je voudrais rappeler aux gens l'effet personnel réel qu'ont eu certaines des orientations du gouvernement. Les libéraux se targuent d'avoir atteint l'équilibre budgétaire sept années de suite. Je souscris aux budgets équilibrés. Dissipons tout de suite le mythe selon lequel le NPD s'oppose aux budgets équilibrés.

Je viens du Manitoba où, sous le gouvernement de Gary Doer, nous avons eu cinq budgets équilibrés. En Saskatchewan, la province voisine, le gouvernement Blakeney a présenté neuf budgets équilibrés d'affilée. Tommy Douglas lui-même a dit qu'on ne pouvait administrer un pays si on était redevable aux titulaires d'obligations étrangers. Tels sont les fondements mêmes de notre parti politique. J'approuve donc les budgets équilibrés. Mais je suis très critique de la façon dont on parvient à un budget équilibré.

Le député du Bloc qui a pris la parole avant moi a dit que les libéraux s'étaient servis, notamment, de la caisse d'assurance-emploi pour équilibrer le budget. Soyons francs envers les Canadiens à propos de la caisse d'assurance-emploi. Le gouvernement fédéral ne verse pas un cent dans ce fonds. Celui-ci se compose uniquement des cotisations des employeurs et des employés. Donc, tout surplus dudit fonds devrait profiter aux employeurs et aux employés, à ceux-ci surtout. Le régime d'assurance-emploi a été conçu pour verser des prestations aux malheureux qui perdent leur emploi et sont à la recherche d'un autre. L'un des rôles spécifiques du régime n'est pas d'éponger la dette, ni d'aider à la construction de routes, ni d'accorder des allègements fiscaux. Le régime d'assurance-emploi n'a pas le même rôle que les recettes générales du gouvernement.

Initiatives ministérielles

●(1610)

Permettez-moi de résumer mes critiques sur la caisse d'assurance-emploi au moyen d'un simple message. Le fait de retenir un montant d'argent sur le chèque de paie d'une personne pour une fin précise, puis d'utiliser ce montant à une autre fin est, dans le meilleur des cas, un abus de confiance et, dans le pire des cas, une fraude qualifiée. On dit aux gens que le montant retenu sur leurs chèques de paie servira à leur assurer un revenu s'ils perdent leur emploi, c'est-à-dire pendant qu'ils seront à la recherche d'un autre emploi. Toutefois, si on trompe ces gens, que l'argent sert à une autre fin tout à fait différente et qu'on refuse de leur verser l'assurance à laquelle ils croyaient souscrire, j'appelle cela de la fraude.

Monsieur le Président, je suis heureux que vous ayez pris place au fauteuil. C'est un honneur pour nous que de vous voir occuper ce poste important. Monsieur le Président, imaginez que vous êtes contraint de contribuer à une assurance-incendie sur votre maison, que vous n'avez pas le choix parce que les cotisations sont retenues à même votre chèque à chaque semaine, qu'ensuite votre maison est complètement rasée par un incendie et que vous tentez d'être payé par la compagnie d'assurance, mais qu'on vous dit que vous n'êtes pas admissible parce que vos cotisations ont été dépensées à une autre fin. Que diriez-vous? Je pense que vous auriez le sentiment d'avoir été floué. C'est ce que ressentent les travailleurs canadiens en ce qui a trait au régime d'assurance-emploi.

Lorsque le premier ministre actuel était ministre des Finances, nous lui avons demandé ce qu'il pensait de l'excédent croissant dans la caisse d'assurance-emploi. Il a répondu: «Je vais être clair. Il n'y a pas de caisse d'assurance-emploi». C'est ce qu'il a dit, aussi simplement que cela. Il a dit que les députés devraient comprendre qu'il n'y a pas de caisse d'assurance-emploi, que tout l'argent est versé dans les recettes générales. Si c'est le cas, autant parler d'une autre taxe imposée aux Canadiens. Si cet argent est prélevé sur les chèques de paie des travailleurs et qu'il sert à toutes les fins voulues par le gouvernement, c'est un impôt. Ce n'est plus un fonds d'assurance. Faisons disparaître ce mythe.

Les libéraux ont aussi équilibré le budget d'une autre manière, et les gens l'oublient. Lorsque Marcel Masse était le président du Conseil du Trésor, il a fait adopter à la Chambre un projet de loi sans tambour ni trompette. Il a pris 30 milliards de dollars de l'excédent du régime de pension des employés de la fonction publique. Leur régime a enregistré un excédent parce que leurs salaires ont été gelés pendant sept années d'affilée et, par conséquent, les gens n'ont pas eu droit aux prestations auxquelles ils s'attendaient au moment de leur retraite. Pour un certain nombre de raisons, leur régime de pension a enregistré un excédent de 30 milliards de dollars.

J'ai déjà été administrateur du régime de pension d'un syndicat. Dans le vrai monde, dans le secteur privé, l'employeur et les employés auraient probablement négocié une forme d'entente au sujet de cet excédent. Une partie serait allée à l'employeur et une partie aurait servi à bonifier les prestations des bénéficiaires du régime. Ce n'est toutefois pas ce qui s'est produit en l'occurrence. Même Bell Canada, qui, d'un point de vue syndical, était un employeur difficile, a accepté un partage dans une proportion de 60:40 avec ses employés bénéficiant d'un régime de pension. Le gouvernement du Canada a pris la totalité de ce montant de 30 milliards de dollars. Il a dit que l'argent lui appartenait. Il a prétendu que les employés n'avaient aucun droit de propriété sur l'excédent de leur régime de pension.

Les excédents des régimes de pension sont des salaires qui sont conservés pour les employés jusqu'à ce qu'ils en aient besoin au

moment de leur retraite. C'est de l'argent qu'ils ont gagné conformément à leur régime salarial. Les excédents des régimes de pension sont des salaires différés. Le gouvernement n'avait pas le droit de s'en emparer, mais il a fait adopter un projet de loi pour se donner ce droit. C'est passé inaperçu et cela devrait être dénoncé. Cet argent n'appartenait pas au gouvernement, tout comme la caisse de l'assurance-emploi ne lui appartient pas. C'est l'argent des travailleurs canadiens dont le gouvernement est fiduciaire. Il n'a pas le droit de puiser là-dedans et de s'emparer de cet argent.

Le troisième moyen employé par le gouvernement pour équilibrer le budget ce sont les compressions touchant des services sociaux qui sont terriblement nécessaires dans une circonscription comme la mienne, où les revenus sont peu élevés. Dans son échange avec le député du Bloc Québécois, le secrétaire parlementaire a dit que le budget de la santé avait augmenté de 8 p. 100 par année au cours des quatre dernières années. En fait, nous revenons à peine au niveau de 1995, lorsque le gouvernement a fait des compressions draconiennes dans le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Ce niveau est passé de 19 milliards de dollars à 11 milliards de dollars, et il remonte tranquillement, à mesure que l'économie se redresse.

●(1615)

Par conséquent, il est tout à fait hypocrite de la part du secrétaire parlementaire de dire que, tout au long de cette période de compressions et de restrictions budgétaires, le gouvernement a augmenté sa contribution au secteur de la santé au Canada. À l'heure actuelle, nous sommes tout juste au même point qu'en 1995.

Ces trois mesures, soit l'accumulation d'un excédent dans la caisse d'assurance-emploi qui frôle les 50 milliards de dollars, le régime de pensions de 30 milliards de dollars de la fonction publique, dans lequel le gouvernement s'est allégrement servi, et les compressions effectuées au cours des neuf dernières années dans le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux ont fait qu'il a été possible pour les libéraux d'avoir non seulement des budgets équilibrés, mais d'aller plus loin, trop loin, et d'accumuler des excédents.

Selon nous, ces excédents devraient être réinvestis pour épouger notre déficit social, de façon à ne pas laisser une autre génération de jeunes faire les frais de cette situation, et à ne pas laisser non plus une infrastructure en ruine. Il existe un déficit énorme. Posez la question à nos édiles municipaux. Les trottoirs se désintègrent par suite de la négligence qui prévaut.

J'ai travaillé dans les métiers de la construction. On peut construire l'édifice le plus magnifique qui soit, mais si on ne l'entretient pas il finira par s'effondrer. C'est aujourd'hui le cas de notre infrastructure nationale.

Je crois que le gouvernement est allé trop loin dans les compressions. La preuve en est l'excédent budgétaire dont il dispose. Le gouvernement nous a caché la vérité à ce sujet. D'année en année, il a sous-estimé l'excédent. Le gouvernement a sciemment trompé les Canadiens, si je puis me permettre ce mot. Le «frappeur de relève» qui occupe le fauteuil me laissera peut-être repousser un peu les limites. Quoi qu'il en soit, je crois que, depuis des années, le gouvernement nous induit délibérément en erreur dans ses prévisions budgétaires, au point que les provinces ne peuvent plus planifier d'année en année. Chaque année, les ministres des Finances, et en particulier l'actuel premier ministre, ont très bien réussi à duper les provinces.

Initiatives ministérielles

Nous avons parmi nous, aujourd'hui, un ancien ministre provincial des Finances qui a probablement, lui aussi, fait les frais du jeu caché du gouvernement, lorsque ce dernier affirmait ne pas pouvoir accroître les paiements de transfert aux provinces au cours d'une année donnée, et faisait de sombres pronostics. C'est un peu comme demander à un agriculteur des Prairies ce que sera sa récolte cette année: il répondra toujours qu'elle s'annonce mauvaise.

Je crois que le gouvernement savait très bien qu'il aurait beaucoup d'argent dans ses coffres à la fin de l'année. Après l'avoir systématiquement nié, il enregistrait comme par hasard des excédents de six milliards ou huit milliards. Comment peut-on faire une erreur de six ou huit milliards? Étant donné les pratiques comptables perfectionnées dont nous disposons aujourd'hui, je ne vois pas comment on peut commettre une erreur pareille sept années de suite.

Cette façon d'agir a pour effet d'imposer un carcan aux provinces; ces dernières se retrouvent incapables de planifier. On ne peut pas administrer une province à coup de financement ponctuel. Après des supplications, des plaidoyers et des négociations, le gouvernement accepte de jeter des miettes, par exemple un milliard ici ou là. On ne peut pas administrer un pays de cette façon. Nous devons planifier à long terme. Nous devons pouvoir compter sur un financement de base pour être en mesure de planifier et de prévoir nos besoins.

À mon avis, le pire scandale associé au gouvernement libéral est sa sous-estimation, année après année, des excédents budgétaires, sans parler de la façon dont il utilise ces excédents. Cela aussi est scandaleux, selon moi. Le gouvernement affecte tous les excédents au remboursement de la dette et néglige de faire de nouvelles immobilisations dans le pays, afin de relancer son développement.

Il y a environ trois ou quatre ans le gouvernement libéral disait que s'il y avait un excédent, et c'est un gros si parce qu'il refusait de dire qu'il y en aurait un, il le diviserait de trois façons. Le premier tiers serait consacré aux réductions d'impôt, le deuxième à la réduction de la dette et le troisième aux programmes.

Cette promesse a été balancée par dessus bord. Je ne sais pas pourquoi nous ne pouvons tenir les libéraux responsables d'avoir manqué à un engagement clair qu'ils ont pris mais qu'ils n'ont pas respecté. Une année, 11 milliards de dollars sont allés directement à la réduction de la dette et pas un sous n'a été dépensé pour améliorer les programmes même dans une région dans le besoin comme la mienne, Winnipeg Centre.

● (1620)

J'ai indiqué que 52 p. 100 des enfants dans ma circonscription vivent sous le seuil de la pauvreté. Le pays a un urgent besoin d'un programme national de développement de la petite enfance et de garderies.

J'ai vu le site Web et j'ai lu le document qu'a préparé le comité de politique sociale du Parti libéral au sujet d'un programme national de développement de la petite enfance et de garderies aux termes duquel tous les enfants âgés entre trois et cinq ans auraient accès à une garderie à temps plein, toute la journée. Ils ont pourtant déposé un autre budget sans donner suite à ce noble principe.

Au lieu de créer le programme national de garderies tant attendu, le budget ne prévoit aucun fonds supplémentaires. Il ne fait que devancer le versement des sommes promises dans le dernier budget pour les garderies. C'est toujours le même jeu de passe-passe où l'on promet des fonds qui ont déjà été promis.

Il y a quand même une chose dont je puis féliciter le gouvernement. Il a finalement entendu ce que nous lui demandons

de faire depuis cinq ans; il y a effectivement cinq ans que nous dénonçons le fait que le Canada est le seul pays occidental où les entreprises peuvent déduire leurs contraventions de leurs impôts. Les amendes et pénalités étaient déductibles jusqu'au 23 mars cette année.

J'ignore pourquoi il a fallu cinq ans. Depuis une décision rendue en 1999 par la Cour suprême, les entreprises du pays pouvaient déduire leurs amendes. Nous avons interrogé les ministres des Finances à ce sujet. nous avons dit que cela minait l'effet dissuasif d'une amende si des entreprises pouvaient déduire le montant pour les fins de l'impôt. Cela semble ridicule. Il est ensuite apparu clairement pourquoi les libéraux hésitaient à supprimer cette échappatoire fiscale scandaleuse. L'actuel premier ministre, l'ancien ministre des Finances, a reçu la plus grosse amende jamais imposée dans l'histoire du pays pour la pollution causée par un navire lorsqu'un navire de la CSL a vidé le fond de sa cale dans le port de Halifax et pollué le port.

C'était la plus importante amende environnementale imposée pour la pollution causée par un navire dans l'histoire du pays. Vraisemblablement, la CSL a déduit cette amende aux fins de l'impôt et l'a fait automatiquement réduire. Nous ne savons pas si c'est ce qu'elle a fait, car nous n'avons pas un accès privilégié aux déclarations de revenus de l'entreprise, mais elle aurait eu le droit de le faire et ses comptables devraient être licenciés s'ils ne l'ont pas fait. Nous pouvons donc supposer que c'est ce qui s'est produit.

Pourquoi a-t-il fallu cinq ans? C'est tout à fait exaspérant, bien entendu, pour les Canadiens ordinaires. C'est une situation absurde.

Une fois de plus, le budget se préoccupe de la réduction de la dette. Je reconnais là encore que nous devons nous sortir de l'énorme dette qui a été accumulée surtout durant les années Trudeau et Mulroney. En toute franchise, cette dette a explosé littéralement, et ce ne sont pas simplement des dépenses excessives qui ont conduit à l'accumulation de cette dette de plus de 500 milliards de dollars. Cela était attribuable en partie au fait que contrairement à ce qui se faisait dans le passé, il ne s'agissait plus uniquement d'une dette intérieure.

En fait, notre dette était détenue par des banques étrangères et des créanciers obligataires étrangers et nous versions donc l'intérêt à un taux beaucoup plus élevé qu'auparavant. Fondamentalement, nous versions de l'intérêt sur le marché libre. Comme nous le savons tous, nous avons traversé une période où les taux d'intérêt étaient de 12 p. 100, 14 p. 100 et 18 p. 100. Cette dette ne faisait qu'augmenter et échapper à tout contrôle en partie à cause de nos mauvais choix politiques, selon moi.

Notre programme électoral prévoit notamment de rapatrier une partie de cette dette au moins, de la refinancer afin que nous n'ayons pas à choisir entre rembourser la dette ou répondre aux besoins de base des Canadiens. Nous croyons que nous pouvons faire les deux. Nous pouvons avoir un programme sensé de réduction de la dette et nous pouvons encore réinvestir dans les Canadiens pour combler le déficit social, réinvestir dans notre infrastructure pour combler le déficit en matière d'infrastructure dans les municipalités et prendre d'autres bonnes mesures de ce genre.

Initiatives ministérielles

●(1625)

[Français]

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue de Winnipeg-Centre de son excellent discours. Toutefois, avant de faire mes commentaires, je tiens à souligner le fait que vous êtes sûrement tous au courant qu'une rumeur circule en cette Chambre à savoir que c'est peut-être l'une des dernières fois que nous siégeons avant les prochaines élections.

Ce faisant, j'aimerais aussi vous rappeler, monsieur le Président, que vous m'avez même annoncé, personnellement, que vous aviez décidé d'accrocher vos patins, comme on le dit dans le nord de l'Ontario et le nord-ouest du Québec—on est originaires des mêmes coins de pays—, et ce, après 25 ans.

Ce faisant, en mon nom personnel et au nom de mes collègues du Bloc, je vous souhaite une très bonne retraite; je vous souhaite aussi de beaux jours à la pêche et à la chasse. Cela prend du courage, de la persévérance et de la patience pour passer 25 ans à la Chambre, et je vous en félicite.

Pour revenir au discours de mon collègue, je suis tout simplement estomaqué d'apprendre que 53 p. 100 des jeunes de son comté vivent sous le seuil de la pauvreté. Dans un pays comme le Canada, c'est incroyable.

Je me suis aperçu que, dans son discours, il avait omis de parler—et j'aimerais le sensibiliser à ce sujet—, non seulement de la mauvaise administration de ce gouvernement, mais aussi des scandales, des vols, et cetera. Je pense, par exemple, à un voyage dans les pays nordiques d'Adrienne I^{re}, qui a coûté *x* millions de dollars. Je pense qu'avec ces millions, on aurait pu donner beaucoup d'argent aux jeunes du comté de mon collègue pour qu'ils puissent manger.

Je pense aussi au scandale d'administration du registre des armes à feu. Oui, il est peut-être bon d'avoir un enregistrement des armes à feu, cependant, quand il doit en coûter 2 millions et qu'il en coûte 2 milliards, on peut penser qu'il y aurait eu là de l'argent pour les 53 p. 100 de jeunes de son comté.

J'en passe et j'en passe. J'aimerais l'entendre discourir un peu sur les scandales ou les dépenses inutiles qui ont eu lieu au moins depuis 1997, soit depuis que je suis ici.

[Traduction]

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations favorables et de sa compréhension des questions que nous avons soulevées. À vrai dire, je le remercie aussi de me donner l'occasion de relever une flagrante contradiction. Le député a raison: de nos jours, le fait que 52 p. 100 des enfants de ma circonscription vivent sous le seuil de pauvreté est tout simplement une manifestation de mauvaise planification sociale. Selon moi, c'est un échec et c'est le plus grand sujet de honte du Canada.

Je suis ravi que le député ait au moins soulevé le contraste des dépenses excessives de la gouverneure générale et de la souffrance des enfants démunis de ma circonscription, car je peux lui fournir une illustration frappante.

Récemment, je n'ai pas réussi à conserver un programme de développement de la première enfance dans ma circonscription. Le budget total de ce programme était de 5 000 dollars. Il s'agissait d'un programme de huit semaines destiné à enseigner aux mères à faible revenu les rudiments du développement de la première enfance et de la bonne nutrition, entre autres choses, afin qu'elles puissent aider

leurs jeunes enfants à mieux partir dans la vie. Pour une question de 5 000 dollars, ce programme n'a pas vu le jour.

La tournée circumpolaire de la gouverneure générale au coût de 5,3 millions de dollars aurait pu couvrir les coûts d'un millier de programmes comme celui-là. On aurait pu mettre en oeuvre un de ces programmes de développement de la première enfance l'ensemble des villages et villes du pays. Je crois que cela illustre très bien ce qu'un montant de 5,3 millions de dollars mal dépensé veut dire lorsqu'il est question d'utiliser cet argent à bon ou à mauvais escient.

●(1630)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, mon collègue de Winnipeg a parlé pendant longtemps de la question d'une déduction fiscale pour les travailleurs qui traversent le pays pour travailler. Il a également parlé des déductions fiscales pour les sociétés. Elles peuvent déduire toutes les amendes qui leur sont imposées.

Nous ne pouvons consentir un allègement fiscal aux familles pour leurs frais d'inscription et ceux de leurs enfants qui s'adonnent à des activités sportives, mais nous pouvons nous permettre d'octroyer des allègements fiscaux à une société qui se paye une loge pour aller voir des matchs de hockey.

Si un résident de la Nouvelle-Écosse se rend en Alberta pour travailler, il ne peut déduire le coût de ses outils ni de son transport, mais si cette personne est comptable, elle peut déduire les dépenses d'affaires et les frais d'hôtel, ainsi que tout le reste.

De plus, mon collègue a soulevé et mis au premier plan la question des sociétés qui commettent une infraction et qui reçoivent une amende. Elles peuvent déduire cette amende à titre de dépense d'affaires. Si nous voulons libérer beaucoup d'argent pour les bonnes causes, nous devrions colmater ces brèches sans attendre. Cela aiderait vraiment les Canadiens.

Je prierais mon collègue de me donner son avis là-dessus.

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je suis ravi de réagir aux commentaires de mon collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.

La politique fiscale au Canada présente des contrastes frappants. On pourrait croire que notre politique fiscale est conçue pour servir l'intérêt des Canadiens, mais on dirait toujours qu'elle sert l'intérêt de certains Canadiens, pas de l'ensemble des Canadiens.

Comme mon collègue le sait, je suis menuisier. J'ai dû parcourir le pays de long en large des douzaines de fois pour trouver du travail. Je ne pouvais pas déduire le moindre sou des dépenses que j'assumais pour traverser le pays et aller travailler dans les régions où il y avait de la construction. Mon collègue a raison de dire qu'il y en a qui peuvent déduire des frais que nous jugeons inacceptables. Les grandes sociétés, par exemple, peuvent déduire le coût des loges et d'autres choses du genre.

Le député a soulevé un point qui me révolte. Hier, la Chambre a été saisie d'un projet de loi d'initiative parlementaire, présenté par mon collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, qui prévoit une déduction d'impôt pour les coûts afférents à la participation des enfants à des sports amateurs et à des activités physiques, autrement dit qui donnerait à un plus grand nombre de familles à faible revenu les moyens de permettre à leurs enfants de participer à des sports amateurs.

Ce projet de loi a été rapidement rejeté par tous les partis à la Chambre, à l'exception du Bloc québécois, je crois, et du NPD. Son adoption aurait montré que l'on peut utiliser la politique fiscale pour encourager la participation à des activités physiques saines et positives et encourager les jeunes à être en meilleure santé. Ce fut une occasion ratée.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, en toute franchise, je ne m'étais pas rendu compte que c'est peut-être votre dernier jour à la présidence. Je tiens, moi aussi, à vous remercier. Je sais que c'est parfois une tâche assez difficile de maintenir l'ordre dans cette enceinte.

Je sais que le député apprécie le travail de Roy Romanow. J'aimerais qu'il commente les propos qu'a tenus M. Romanow à l'égard de la décision d'Ottawa de ne pas augmenter, dans le budget, le financement consenti aux soins de santé. Il se rappelle sans doute qu'avant le budget, le gouvernement s'était engagé à verser 2 milliards de dollars additionnels. Permettez-moi de citer les propos suivants:

M. Romanow s'est dit d'accord avec les premiers ministres provinciaux qu'il fallait accroître les fonds fédéraux mais les gouvernements provinciaux oublient de mentionner qu'il a recommandé de commencer par apporter des changements pour faire en sorte que le système de soins de santé réponde bien aux besoins actuels des Canadiens.

Autrement dit, il n'est pas possible de persister sur cette voie insoutenable qui consiste à investir de plus en plus d'argent dans la santé dont les coûts augmentent plus rapidement que les recettes du gouvernement ou que la croissance du PIB, sans apporter des réformes en profondeur au système.

J'aimerais connaître la réaction du député aux commentaires de M. Romanow qui dit que nous ne pouvons continuer sur la même voie et que les provinces devront discuter avec le premier ministre des changements à apporter au système.

• (1635)

M. Pat Martin: Monsieur le Président, une nouvelle notion a fait son entrée dans le débat politique, celle de l'écart par rapport aux recommandations Romanow. Quiconque s'intéresse à la politique canadienne sur la santé comprend de quoi il s'agit. La part fédérale du financement de base stable du système de santé a été réduite radicalement et n'a jamais été rétablie intégralement. Il existe un écart entre la participation fédérale actuelle, qui se situe entre 14 et 16 p. 100, et la participation de 25 p. 100 qui est recommandée.

Nous ne voulons pas que cet écart soit comblé au moyen du versement forfaitaire que les premiers ministres provinciaux ont demandé. Nous voulons un financement de base stable. On n'engage pas une infirmière avec un financement ponctuel, à moins de l'engager pour un an et de la remercier ensuite. Nous ne pouvons planifier ni gérer un système de santé avec un financement ponctuel. Il faut un financement de base stable. C'est on ne peut plus clair dans le rapport Romanow, et le gouvernement n'en a pas tenu compte.

Enfin, lors d'une annonce récente, le premier ministre a parlé pour la première fois de Romanow à propos du système de santé. Il admet peut-être enfin que son gouvernement n'a pas su tenir compte du rapport Romanow, ni donner suite à ses recommandations. S'il est prêt à le faire, je serai le premier à le reconnaître, mais ce n'est pas encore chose faite.

Initiatives ministérielles

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Bélair): Avant que le débat ne reprenne, j'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi suivant:

Projet de loi C-16, Loi concernant l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence.

* * *

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2004

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004, soit lu pour la deuxième et renvoyé à un comité.

M. Andy Burton (Skeena, PCC): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Calgary-Sud-Est.

Je prends la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi C-30, Loi d'exécution du budget. Je dois dire tout d'abord que ce document reprend des promesses déjà annoncées et qu'il en fait d'autres qui ne se réaliseront que plus tard. Si nous examinons de plus près le dossier du gouvernement, nous constatons que, trop souvent, il n'a pas tenu ses promesses.

C'est l'heure du changement, l'heure d'avoir un gouvernement qui réponde aux attentes des Canadiens, un gouvernement qui soit réellement responsable et qui rende des comptes. Depuis dix ans, nous sommes témoins de nombreux exemples de gaspillage et de mauvaise gestion du gouvernement libéral.

Par où commencer? Il y a eu le gâchis d'un milliard de dollars à DRHC, l'annulation du contrat des hélicoptères qui a coûté 600 millions de dollars aux contribuables canadiens. Nous avons encore besoin de ces hélicoptères. Ce fut de l'argent jeté par les fenêtres.

Une voix: Les sous-marins.

M. Andy Burton: Et les sous-marins, comme l'a dit le député. J'imagine qu'ils ont coulé pour ne jamais réapparaître. Ce fut tout un problème. Je crois que cela a coûté 700 millions de dollars.

Il y a eu aussi les jets de 100 millions de dollars achetés sur un coup de tête du premier ministre à la fin d'un exercice, en faisant fi des règles et des règlements applicables aux achats.

Il y a aujourd'hui le scandale des commandites, que nous essayons d'éclaircir. Mais la cerise sur le gâteau, selon moi et de nombreux citoyens du Nord, est certainement le projet de loi C-68, le gâchis d'un milliard de dollars, bientôt de deux milliards de dollars, qu'est le registre des armes à feu. Il pénalise pratiquement tous les propriétaires légitimes d'armes et laisse les criminels avec des armes illégales sévir comme bon leur semble. Ils n'enregistreront jamais leurs armes. Ce programme, qui est un exemple flagrant de gaspillage, continue de dépenser à tout le vent.

Cet argent aurait dû aller aux provinces pour les aider à financer leurs systèmes de santé et d'éducation, qui sont bien mal en point. Le gouvernement fédéral a volé de l'argent aux provinces ces dix dernières années. Quelque 25 milliards de dollars ont été soustraits aux transferts pour la santé et les programmes sociaux. Cette situation nuit grandement à la capacité des provinces d'offrir leurs programmes, surtout dans le domaine de la santé.

Initiatives ministérielles

Évidemment, 2 milliards de dollars sont à nouveau prévus dans le budget pour les régimes de soins de santé des provinces, mais, de ces 2 milliards de dollars, je crois que ma province, la Colombie-Britannique, en reçoit près de 450 millions. Selon mes calculs, ce montant financera le régime de soins de santé de la Colombie-Britannique pendant neuf jours environ. C'est totalement insuffisant. C'est une goutte d'eau dans la mer par rapport à ce qui doit être fait concrètement pour appuyer le régime de soins de santé au Canada.

Le budget prévoit une augmentation de 10,1 milliards de dollars des dépenses de programme. Elles atteignent le niveau record de 143 milliards de dollars. Le budget prévoit une autre augmentation de 12 milliards de dollars au cours des deux prochaines années. Le mot d'ordre, c'est dépenser, dépenser, dépenser. Les Canadiens sont déjà imposés à la limite. Il faut trouver des moyens de dépenser de manière plus sage et prudente. Cela nous permettra, faut-il l'espérer, d'économiser un peu l'argent des contribuables et réduire les impôts dans l'avenir, et non pas de dépenser toujours plus au fil du temps.

La dette fédérale est évaluée à 510,6 milliards de dollars au 31 mars cette année. C'est 23,1 milliards de dollars de plus que lorsque l'actuel premier ministre est devenu ministre des Finances. Même si le gouvernement se targue d'avoir réduit la dette, celle-ci est encore plus élevée qu'au moment où les libéraux ont pris le pouvoir. Cela n'arrange sûrement pas beaucoup les choses.

En ce qui concerne la fiscalité, le budget offre quelques petits bonbons. L'exemption d'impôt sur le revenu pour les membres des Forces canadiennes qui participent à des missions à haut risque est très bien accueillie. Le problème, c'est de savoir qui est admissible et qui ne l'est pas. Ce sera certainement une pomme de discorde.

À mon avis, Il aurait été préférable d'accorder une augmentation de solde à tous nos militaires. C'est grandement mérité. Par ailleurs, je pense qu'un problème surgira quand viendra le moment de déterminer qui a droit ou non au boni.

Le remboursement de la TPS pour les villes est certainement utile. Encore une fois, on répète une annonce faite il y a quelque temps. Les villes ne payaient déjà qu'une partie de la TPS. Une partie leur était remboursée. C'est une bonne chose d'éliminer intégralement la partie que les villes versaient et cela leur sera utile, mais dans l'ensemble c'est un avantage plutôt mineur pour elles.

• (1640)

L'argent destiné au secteur du bétail touché par la crise de l'ESB est certainement bienvenu. Il a fallu longtemps pour l'obtenir. En fait, il arrive très tard. L'industrie est en très mauvaise posture. Ça serait bien si nous pouvions discuter de ces questions face à face avec le gouvernement américain afin d'essayer de rouvrir la frontière plus rapidement. Ça serait bien qu'une partie de cet argent soit remis directement aux agriculteurs pour être sûr qu'il va bien là où il devrait aller.

Dans le domaine de l'éducation, on prévoit des subventions pour les familles à faible revenu. Ça semble très bien, et je ne rechigne pas à les leur accorder, mais la somme en question est relativement peu importante. Si on tient compte de l'augmentation des coûts en raison de la diminution des paiements de transfert du fédéral aux provinces au titre de l'éducation et de la hausse des frais de scolarité, quelques dollars ici et là, ça ne va pas réellement changer grand-chose.

J'ai des petits-enfants qui iront à l'université dans un avenir pas très lointain et leurs parents vont avoir beaucoup de mal à trouver l'argent pour leur payer leurs études. Quelques centaines de dollars d'aide ne vont pas réellement trop changer la situation.

Comme je le disais plus tôt, les 25 milliards de dollars dont ont été amputés les transferts au titre de la santé et des programmes sociaux ont créé un tas de problèmes pour les provinces dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Dans les propositions du budget concernant la péréquation, il y a un paiement aux provinces qui est en fait de 2 milliards de dollars inférieur à ce qu'on avait estimé à l'automne. On va demander aux provinces de rembourser quelque 2,5 milliards de dollars de trop-payés. Ce n'est certainement pas une bonne nouvelle pour elles. C'est leur imposer un fardeau supplémentaire. Un fardeau dont elles n'ont vraiment pas besoin à ce stade.

J'ai déjà parlé de la santé. Le supplément de 2 milliards de dollars va beaucoup aider, mais ce dont on a réellement besoin, c'est d'un financement stable et à long terme du système de santé. Il faut que les provinces sachent bien à l'avance où elles vont, ce qu'elles vont recevoir et ce avec quoi elles vont devoir travailler, au lieu de faire les choses de manière ponctuelle, d'année en année. Là encore ce sont des injections ici et là qui ne s'attaquent pas à l'ensemble du problème.

Le gouvernement a repris beaucoup de vieilles promesses et il en a fait de nouvelles, qu'il ne tiendra peut-être pas. Examinons le cas de l'infrastructure. Lorsque le premier ministre était candidat à la direction de son parti, il a passé beaucoup de temps à se déplacer un peu partout au Canada et à promettre beaucoup de choses à beaucoup de gens. L'une des grandes promesses qu'il a faites, c'était de partager les recettes de la taxe sur l'essence avec les municipalités, pour qu'elles investissent dans l'infrastructure. Ce n'est pas ce qui se passe.

Le gouvernement accorde un remboursement de TPS; je crois que le montant sera de sept milliards sur dix ans, ce qui représente environ 580 millions par année. Le gouvernement fédéral perçoit sept milliards de dollars par année en taxes sur l'essence. Les municipalités vont recevoir environ 8 p. 100 de ce montant. Ça leur sera utile, et je ne condamne pas cette mesure, mais elle ne réglera pas le problème.

Le déficit, au chapitre de l'infrastructure municipale au Canada, est de l'ordre de 50 milliards à 60 milliards de dollars. C'est ce qu'il faudrait pour la remettre en état, selon les normes modernes. Les 580 millions de dollars par année n'y suffiront tout simplement pas. Il y a de nombreux problèmes à régler dont le budget ne tient pas compte. Dans l'ensemble, ce budget est très décevant, extrêmement décevant.

N'oublions pas les forces armées et leur grave sous-financement. Les forces armées, qui ont toujours été sous-financées, ont besoin d'une injection massive de capitaux pour pouvoir moderniser leur matériel et permettre au personnel militaire de faire ce qu'on attend de lui. Nous sommes très fiers de nos militaires, et nous devrions le montrer en accordant aux forces armées un financement adéquat, et non pas en réduisant leur budget et en leur enlevant de l'argent. Nous devons faire en sorte que nos militaires puissent faire leur travail.

Les 300 millions de dollars annoncés pour les missions en Afghanistan et en Haïti sont relativement insuffisants. Ça ne suffira pas. Cette somme ne permettra pas de financer adéquatement ces missions. Les militaires sont utilisés au maximum.

• (1645)

Étant originaire d'une région du Canada qui dépend des ressources, je suis extrêmement déçu de l'absence totale de reconnaissance et de compréhension des défis auxquels les régions rurales sont confrontées. La région rurale où je vis est très durement éprouvée.

Initiatives ministérielles

En terminant, les Canadiens méritent et exigent mieux que de grandes promesses, de grosses dépenses, un gros gouvernement.

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, PCC): Monsieur le Président, mon collègue et moi venons tous les deux de circonscriptions dont l'économie est fondée sur les ressources, particulièrement la foresterie.

Une de mes plus grandes préoccupations depuis mon arrivée à la Chambre est le conflit du bois d'oeuvre qui a entraîné la fermeture de marchés, la fermeture d'usines et le licenciement de milliers de travailleurs en Colombie-Britannique, province qui fournit environ 52 p. 100 du bois d'oeuvre exporté aux États-Unis.

Je suis sûr que mon collègue conviendra avec moi que les efforts déployés par le gouvernement ont été absolument lamentables. L'aide financière qu'il a annoncée n'a pas été sous forme d'aide directe à l'industrie pour garantir des prêts. Elle n'a pas vraiment aidé les travailleurs et permis de leur verser des prestations prolongées d'assurance-emploi. Elle n'a pas aidé directement les travailleurs qui ont perdu leur emploi à cause des bouleversements dans le secteur du bois d'oeuvre. Le problème dure depuis des années, et aucune solution ne pointe à l'horizon. Nous sommes toujours en pleine guerre commerciale avec les États-Unis à ce sujet.

Le programme de rajustement de l'industrie du bois d'oeuvre était censé permettre de réinvestir dans les collectivités qui ont grandement souffert dans ce conflit, mais personne dans ma circonscription, à ce que je sache, n'a reçu ne serait-ce qu'un seul dollar.

Compte tenu de tous ces faits, je me demande si mon collègue pourrait me dire, dans sa sagesse, si le budget aide des gens comme ceux que j'ai mentionnés et si sa circonscription a reçu des fonds afin d'aider substantiellement les travailleurs de l'industrie forestière qui ont été déplacés?

• (1650)

M. Andy Burton: Monsieur le Président, la gestion du dossier du bois d'oeuvre a été éprouvante pour bien des Canadiens et surtout les Britanno-Colombiens, puisque nous sommes le principal fournisseur de bois d'oeuvre des États-Unis. La Colombie-Britannique produit environ 50 p. 100 de tout le bois d'oeuvre arrivant sur le marché étatsunien.

Le conflit dure depuis presque trois ans maintenant et aucune solution véritable n'a été apportée. Les choses suivent leur cours. Il aurait été préférable que le gouvernement règle ce différend plus équitablement, dans le cadre d'une entente bilatérale entre les deux gouvernements, au lieu de se fier à l'ALENA et à l'OMC. Les décisions sont prises, lentement mais sûrement. La plus récente décision de l'OMC a été favorable au Canada. Une autre décision doit être prise sous peu dans le cadre de l'ALENA et nous devons attendre.

Il est clair qu'on a mal géré ce dossier. Nous attendons la conclusion de cette affaire pour que la frontière soit à nouveau entièrement ouverte à notre bois d'oeuvre. La seule solution possible est l'accès libre et ouvert au marché des États-Unis.

Pour ce qui est de l'Initiative d'adaptation économique de l'industrie et des collectivités touchées par le différend sur le bois d'oeuvre, notre collègue a raison. Ce programme de 110 millions de dollars, dont 55 millions devaient être versés à la Colombie-Britannique, a été annoncé avec fracas en décembre 2002, mais la Colombie-Britannique a reçu bien peu des sommes promises.

De nombreuses collectivités ont demandé du financement, mais seule une mince fraction du financement a été accordée. Et si elle a

été accordée, les chèques n'ont pas encore été signés. J'ai demandé à la Chambre quand les gens recevraient ces chèques. Je crains qu'ils ne servent à acheter des votes et ne soient distribués que pendant une campagne électorale ou peu avant les élections.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole dans ce débat sur la Loi d'exécution du budget.

Il ne fait aucun doute que c'est l'un des principaux débats que nous aurons ici avant le déclenchement des élections par le premier ministre, en passant, à sa discrétion, à ses propres fins partisans, plutôt qu'à une date fixe. Cependant, cela me donne l'occasion de commenter le bilan financier du premier ministre et du gouvernement pendant les 10 dernières années.

À mon avis, le bilan financier du premier ministre se divise en trois périodes distinctes.

La première coïncide avec son entrée en politique, en 1988, en tant que député de l'opposition. Entre 1988 et 1993, le premier ministre, alors qu'il était député de l'opposition, s'est opposé à pratiquement toutes les initiatives visant à réduire ce qui était alors un énorme déficit, car il croyait, et on peut lire tous les discours qu'il a prononcés pendant qu'il était un député siégeant de ce côté-ci de la Chambre, que les déficits n'étaient pas vraiment un grave problème, même si la dette nationale augmentait alors de 30 à 40 milliards de dollars par année pendant qu'il est resté dans l'opposition. Il s'est opposé à toutes les tentatives de limiter les dépenses qui ont été présentées à l'époque par le gouvernement du Parti progressiste-conservateur, même si ces limites n'étaient pas vraiment suffisantes et, ce qui est le plus troublant, c'est qu'il s'est opposé à l'introduction de l'accord de libre-échange au moment où il se présentait comme candidat libéral en 1988, le même accord de libre-échange que l'on reconnaît maintenant comme le principal facteur de la croissance économique qui a rempli les coffres fédéraux grâce à l'augmentation des rentrées de taxes et d'impôt pendant son mandat de ministre des Finances.

Il a bénéficié de la politique à laquelle il s'était opposé et, fait notoire entre tous, bien sûr, il s'est opposé avec virulence en 1991 et en 1992 à la mise en place de la taxe sur les biens et les services, pour remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, dépassée et inefficace. Il a promis, tout comme son patron, M. Chrétien, dans le livre rouge qu'il a écrit, de mettre à l'écart, d'éliminer, de saborder et d'abolir la TPS.

La dernière fois que j'ai vérifié, et c'était il y a environ une demi-heure, quand j'ai fait un achat dans un commerce détail, je payais toujours 7 p. 100 au premier ministre qui, il y a 12 ans, avait promis de mettre à l'écart, d'éliminer, de saborder et d'abolir la TPS. Le bilan du premier ministre en est un d'hypocrisie pour ce qui est des questions budgétaires.

Puis, il est devenu ministre des Finances, en 1993. Je demande aux députés de deviner ce qu'il a dit quand il est devenu ministre des Finances. Il est arrivé à son poste avec son engagement du livre rouge, qu'il a écrit, et il a dit qu'il ramènerait le déficit à 3 p. 100 de notre produit intérieur brut, et non pas qu'il l'éliminerait. Il n'avait pas pris d'engagement envers l'élimination du déficit, Dieu nous en préserve, envers un allègement fiscal ou la réduction de la dette; tout ce qu'il voulait, c'était égratigner un peu le déficit.

Initiatives ministérielles

Les députés savent-ils ce qui s'est passé? Après tout ce temps dans l'opposition, après avoir nié tout ce temps-là que le déficit était un problème et que la dette était une crise, il s'est fait infliger un réveil brutal par la réalité en 1994-1995, et ce n'était pas beau à voir. Il s'est fait passer à tabac par les marchés lorsqu'il est apparu à l'évidence, à la fin de 1994, que le Canada ne pouvait plus continuer de faire des déficits de 30 milliards et de 40 milliards de dollars, et que notre bilan était le plus mauvais parmi tous les grands pays industrialisés.

Il n'en est pas venu à la prudence budgétaire par choix ou vertu. Il a tenté de faire de la nécessité une vertu dans le budget de 1995. Je dois lui rendre un peu hommage pour le budget de 1995-1996, mais ce sont bien plus les marchés qui ont forcé le gouvernement à se rendre compte qu'il devait restreindre un peu ses dépenses. Je dois souligner aussi la contribution des contribuables canadiens, parce que grâce à la hausse des exportations aux États-Unis rendue possible par l'Accord de libre-échange, à la baisse du dollar canadien qui a entraîné une forte diminution du prix de nos exportations aux États-Unis et à la hausse des impôts des libéraux, d'énormes recettes fiscales sont venues enrichir le Trésor fédéral.

● (1655)

Entre 1993 et 1998, quand le budget a finalement été équilibré, les deux tiers de la réduction du déficit ont été réalisés non pas grâce aux restrictions des dépenses, mais bien grâce à la hausse des recettes fiscales. Ce que le gouvernement appelle un surplus n'est pas autre chose qu'un énorme paiement en trop de la part des contribuables.

Le gouvernement est également parvenu à l'équilibre budgétaire en puisant dans la caisse de l'assurance-emploi. Les Canadiens qui travaillent d'arrache-pied, les travailleurs indépendants et les petites entreprises qui luttent pour pouvoir engager de nouveaux employés sont forcés de contribuer à ce qui est devenu un surplus de 42 milliards de dollars de la caisse de l'assurance-emploi.

Je voudrais examiner les choix que le premier ministre a faits dans les budgets de 1995, de 1996 et de 1997 lorsqu'il était ministre des Finances. Certes, il a réduit les dépenses dans une certaine mesure, mais les choix qu'il a faits nous en apprennent beaucoup sur lui. J'estime, à l'instar des Canadiens, qu'on ne juge pas un politique par ce qu'il dit, mais par ce qu'il fait. Or, le premier ministre a sabré les budgets de la santé et de la défense, il a tellement réduit les dépenses de la défense qu'il est presque impossible pour nos soldats courageux de faire le travail qu'on leur demande de faire. Le Canada est maintenant le pays de l'OTAN qui investit le moins dans ses forces armées. Le gouvernement a mis nos soldats dans l'embarras en sabrant le budget de la défense...

Des voix: Plus de 30 p. 100.

M. Jason Kenney: ...plus de 30 p. 100, et en sabrant les transferts aux provinces en matière de santé.

La priorité première d'un gouvernement fédéral est de défendre notre souveraineté et de protéger les Canadiens, objectif réalisé par l'entremise de la défense nationale. Le premier ministre a d'abord choisi de couper le budget de la défense. La priorité première des Canadiens sur le plan politique est la santé et le premier ministre a d'abord choisi de sabrer le budget de la santé.

Si l'on oublie les réductions imposées à la santé et à la défense, le premier ministre a diminué le programme de dépenses des libéraux —pour des choses comme les sociétés parasites, les subventions et cadeaux aux groupes d'intérêts, et les subventions aux sociétés d'État déjà trop grassement financées, comme la libérale Société Radio-Canada—de seulement 3 p. 100. Nous avons été témoins de coupes de 30 p. 100 dans la santé et la défense, mais seulement de 3 p. 100 dans l'aide à des sociétés comme la Canada Steamship Lines, qui a

reçu 162 millions de dollars que le gouvernement a tenté de camoufler dans sa réponse à une question inscrite au *Feuilleton* plus tôt cette année.

C'est son bilan financier: l'opposition à la restriction des dépenses, l'opposition au libre-échange, l'opposition à des politiques favorables à la croissance et l'opposition hypocrite à l'égard de la TPS. Lorsqu'il y a été forcé par les marchés, il a sabré les soins de santé et la défense, en touchant à peine aux énormes dépenses inutiles.

La face cachée de la corruption libérale est maintenant connue de tous. Dans les budgets des années 1995 et 1996, le premier ministre actuel a prétendu qu'il allait mettre un terme au gaspillage à Ottawa, qu'il allait examiner minutieusement toutes les dépenses. Eh bien, c'est la même année où on a lancé le programme de commandites avec les combines liées aux contrats de publicité. Ainsi, le premier ministre lui-même a reconnu que les amis du Part libéral avaient pu voler 40 millions de dollars par année sans qu'aucun contrôle soit exercé. C'est son bilan en matière de gestion financière.

Enfin, grâce au travail acharné des Canadiens qui ont accru la richesse au milieu des années 90 et du fait de l'augmentation des impôts et des compressions dans les soins de santé et la défense, le budget a pu être équilibré.

Qu'a fait le premier ministre depuis? Nous avons été témoins d'énormes augmentations des dépenses, équivalant au triple de l'inflation et de la croissance démographique réunies. Ce budget s'inscrit aussi dans l'extrême prodigalité libérale des années 70. Dans ce budget, les dépenses ont augmenté de 10,1 milliards de dollars, soit une augmentation de 7,6 p. 100, pour atteindre un niveau record de 143,4 milliards de dollars, ce qui équivaut à 41 milliards de dollars ou 40 p. 100 de plus, par rapport aux 102 milliards de dollars du budget de 1996-1997. Le budget prévoit des dépenses supplémentaires de 13 milliards de dollars au cours des deux prochaines années.

● (1700)

Les dépenses du gouvernement ne sont absolument pas contrôlées. Le premier ministre fait preuve de prudence financière en augmentant les impôts, en sabrant dans la santé et en réduisant les dépenses consacrées à la défense. Il a fait les mauvais choix. J'espère qu'il en paiera le prix au cours des prochaines élections.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais formuler un commentaire et poser une question à mon bon ami du Parti conservateur.

Une voix: Conrad Black, fils.

L'hon. Lorne Nystrom: Le député affirme que ce collègue est Conrad Black, fils. Il lui ressemble un peu en effet, mais il a perdu un peu trop de poids.

Il a parlé de la TPS. Je rappelle au député que c'est son parti, le Parti conservateur, et son ancien chef, Brian Mulroney, qui a mis en place la TPS.

Mon oncle avait l'habitude de dire: «Un conservateur, c'est un conservateur, rien à y faire!». Nous avons connu le député de Calgary, puis Brian Mulroney. Ils étaient tous deux conservateurs.

Initiatives ministérielles

À mon ami conservateur de l'autre côté, je vais poser une question, puisqu'il parle de dettes et de déficits. Historiquement, on constate que ce sont les conservateurs qui ont accumulé les plus grosses dettes. Je siégeais à l'époque de Brian Mulroney, son ancien chef. Celui-ci a accumulé d'énormes dettes. Je me trouvais en Saskatchewan à l'époque de Grant Devine, un bon ami du député de Calgary et de la fédération des contribuables de Saskatchewan. Or, à cette époque, il était libéral; pas Grant Devine, mais le député de Calgary.

Le député est au courant des énormes dettes et déficits de Grant Devine. Il a presque mené notre province à la faillite.

Puis, cela va de soi, le meilleur exemple de tous est le héros du député de Calgary, George W. Bush, le président des États-Unis. Cet autre idéologue conservateur a valu aux États-Unis un déficit de milliards et de milliards de dollars. Cet homme a menti à la population américaine et au monde entier au sujet des armes de destruction massive avant d'envahir l'Irak. C'est un héros au sein du Parti conservateur.

Voici donc leurs leaders et leurs héros: Grant Devine, Brian Mulroney, George Bush, Ronald Reagan, champions de l'endettement.

Pourquoi prône-t-il la responsabilité financière lorsqu'il sait que les chefs des partis conservateurs à travers le monde sont des champions de l'irresponsabilité financière? Il est originaire de la Saskatchewan. Il connaît le passé glorieux du CCF et du NPD ainsi que les budgets équilibrés des socio-démocrates, des gens comme Tommy Douglas, Woodrow Lloyd, Allan Blakeney, Roy Romanow, Ed Schreyer, du Manitoba, Howard Pauley et Gary Doer. Il sait tout cela.

Je sais qu'il est effrayé. Il a perdu beaucoup de poids. Cela pourrait l'affecter. Comment peut-il soutenir de tels propos sans rire?

• (1705)

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, après cette prestation, je ne sais pas si je pourrai répondre sans m'esclaffer.

Permettez-moi de rappeler au député que je n'étais pas membre du parti de Brian Mulroney à l'époque à laquelle il fait référence. J'étais en vérité membre du Parti libéral. En fait, comme tout bon catholique, je dois avouer quelque chose. J'étais à l'époque l'adjoint exécutif de l'actuel ministre des Finances. Je demande pardon pour mes péchés.

Laissez-moi dire au député, et j'espère qu'il m'écoute, en tant que député qui a été élu à cette charge à titre de jeune socialiste de 22 ans, que l'une des choses que j'ai apprises de Winston Churchill est qu'un jeune homme dans la vingtaine qui est un conservateur n'a pas de coeur, mais qu'un homme dans la quarantaine ou dans la cinquantaine qui est un socialiste n'a pas de cervelle. Je crois que cela s'applique à ce député.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remettre un peu de sérieux dans ce débat.

Ce fut intéressant d'entendre un député conservateur parler du budget sans mentionner une seule fois que nous sommes parvenus à la dernière année d'un programme d'allègements fiscaux de 100 milliards de dollars. C'est peut-être ce que son parti aurait aimé faire si les citoyens canadiens avaient été mal conseillés et l'avaient porté au pouvoir.

Ce député a aussi oublié de dire que le plafond avait été relevé à 8 012 \$. Il n'a pas dit que le taux d'imposition avait été ramené à

22 p. 100 pour la première tranche de 35 000 \$, et à 25 p. 100 pour la tranche de 70 000 \$.

Ce fut un discours intéressant, mais il ne contenait rien sur les allègements fiscaux.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, il y a une bonne raison à cela. C'est qu'il n'y a pas eu d'allègements fiscaux sous l'actuel gouvernement.

Les augmentations des cotisations au RPC et l'effet de la dérive fiscale durant le règne du gouvernement ont effectivement alourdi le fardeau de l'imposition générale. Le député sait qu'il n'a qu'à demander à ses électeurs s'ils peuvent constater des baisses d'impôt pour se faire dire qu'ils ne le peuvent pas.

En fait, de tous les pays du G-7, nous occupons toujours le premier rang de la plus forte imposition sur le revenu par rapport au produit intérieur brut. Nous continuons d'occuper la deuxième place à cet égard parmi les pays de l'OCDE. Sur le plan de l'imposition, nous ne sommes toujours pas compétitifs.

Nous devons hausser les exonérations pour que les gens à faible revenu ne paient pas d'impôts. Nous devons réduire les taux marginaux pour accroître l'incitation à travailler, épargner et investir, et pour réduire l'imposition aux entreprises et les impôts sur le gain en capital afin d'augmenter notre richesse économique.

Cela est incompréhensible pour les libéraux car ils ont pris l'habitude d'exonérer leurs petits copains à des fins électorales.

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, il y a environ 11 ans, je prenais la parole pour la première fois à la Chambre et c'est tout probablement la dernière fois que j'y interviendrai aujourd'hui puisque je ne me représenterai pas aux prochaines élections.

Je n'interviens pas souvent, parce que chaque fois que je veux le faire, je dois passer beaucoup de temps à préparer mon discours. Je considère qu'il est très important que les paroles que nous prononçons et qui sont rapportées dans le hansard soient claires et réfléchies et qu'elles permettent aux gens de bien comprendre les questions sur lesquelles nous nous prononçons.

On m'a demandé il y a quelques minutes à peine si je pouvais intervenir dans ce débat sur le budget. J'ai prononcé mon premier discours à la Chambre il y a 11 ans et je reprends ici certains mots de ce discours original. J'avais dit à ce moment-là que je me sentais bien humble devant l'histoire de la Chambre. Je suis d'avis qu'à titre de parlementaires, nous devons en tout premier lieu nous montrer loyaux envers le Parlement du Canada.

Je suis arrivée à la Chambre en 1993. C'était une période mouvementée et très intéressante du point de vue politique. Il y avait un nouveau parti en gestation, le Parti réformiste de l'Ouest. Les membres de ce parti voulaient venir à Ottawa pour chambouler la politique et ils ont réussi à le faire. En fait, ils ont réussi à chambouler leur propre parti à quelques reprises.

Au moment où j'ai prononcé mon discours inaugural, j'ai parlé de la longue tradition de la démocratie canadienne. Bon nombre de ces nouveaux députés qui sont arrivés au Parlement étaient d'avis qu'il fallait se débarrasser de la tradition parlementaire, et affirmant qu'ils ne se laisseraient pas «assimiler par Ottawa». Toutefois, je suis d'avis que la politique n'est pas statique. Elle n'est pas immuable. Au contraire, elle est dynamique et évolutionnaire. Elle a évolué et elle continuera de le faire.

Initiatives ministérielles

La raison pour laquelle nous devons d'abord alléger le Parlement tient au fait que c'est dans cette enceinte que s'expriment la volonté et la voix de la population du Canada. Nous venons ici en tant que représentants de la population canadienne. Il y a des caractéristiques propres de la démocratie parlementaire, comme le privilège parlementaire.

Le privilège parlementaire n'est pas au bénéfice des parlementaires, mais de la population canadienne. Nous devons veiller à témoigner d'un juste équilibre et à faire preuve de justice et d'équité dans l'arène parlementaire, c'est-à-dire dans cette Chambre, au sein des comités parlementaires ou dans les fonctions de représentation du Canada à l'étranger.

Le privilège parlementaire nous donne la possibilité de dire ce que nous voulons sur ce dont il nous revient de parler. Je crains que, à certains égards, le privilège parlementaire ne soit pas bien compris et que, dans certains cas, il en soit fait un usage abusif.

● (1710)

Lorsque nous recourons abusivement au privilège parlementaire, c'est du Parlement lui-même que nous abusons. Nous oublions les fondements mêmes de la démocratie canadienne. Nous négligeons la volonté et la voix de la population canadienne.

En 1994, j'ai parlé du nouveau ministre des Finances, le nouveau premier ministre actuel. Il avait alors mis en place un processus budgétaire sans précédent. Jusqu'à cette époque, le Canadien ordinaire, les organisations, les organisations non gouvernementales, les organisations confessionnelles et des gens de toutes catégories, à l'échelle du pays, n'avaient jamais participé au processus budgétaire. Or, en 1993, nous avons mis en place un processus sans précédent d'ouverture et d'inclusion. C'est un chapitre très important de la démocratie canadienne.

J'ai alors dit que le Canada prendrait la place qui lui revient en tant que chef de file mondial au XXI^e siècle. Le genre de processus budgétaire que notre ministre des Finances a entrepris de mettre en place en 1993 et dont il a poursuivi l'application en 1994, 1995 et 1996, méritait d'être exporté dans d'autres pays et d'y servir de modèle.

J'ai également dit à l'époque que le ministre des Finances nous avait donné à tous la possibilité de travailler ensemble, de nous faire entendre, de mettre nos idées à l'épreuve et de contribuer avec le reste du monde à construire le Canada que nous désirons. C'est cela la démocratie.

C'est la possibilité de participer à des tribunes démocratiques pour construire le Canada que nous désirons, qu'il s'agisse d'un simple geste comme écrire une lettre au rédacteur en chef d'un journal pour se plaindre de la députée de York-Nord, de s'engager à plein temps dans des campagnes électorales, ou même d'inscrire son nom sur une pancarte électorale et sur un bulletin de vote.

J'ai également souligné certains principes qui revêtaient une importance cruciale pour le processus budgétaire: la justice et l'équité. J'ai dit que ces principes doivent toujours être les pierres angulaires sur lesquelles reposent les budgets à venir.

L'équité est assurée lorsque la consultation est large, lorsque toutes les composantes de la mosaïque canadienne sont respectées et validées. Ces composantes sont multiples: géographie, race, religion, ethnie, âge, sexe et orientation sexuelle. Oui, j'ai évoqué l'orientation sexuelle en 1994 et j'ai été heureuse d'appuyer une motion sur le mariage entre personnes de même sexe, à une époque où cette question faisait à peine les manchettes. Ces composantes sont

également les capacités physiques et intellectuelles, la classe, l'éducation, l'apparence physique, et j'en passe.

L'équité est assurée lorsque nos responsabilités entre générations sont reconnues, lorsque nos rôles et nos relations dans la société sont honorés. L'équité est assurée aussi lorsque l'environnement naturel est respecté.

Un des aspects qui est souvent absent des débats à la Chambre, notamment des débats sur le budget, c'est le fait indéniable que toutes nos richesses matérielles et culturelles reposent sur nos richesses biologiques. Cela est absolument incontestable. Nous ne devons tout simplement pas mettre en péril notre environnement naturel.

● (1715)

Lorsque les pays se réunissent dans le cadre du Protocole de Kyoto et discutent des détails précis concernant les puits et les échanges d'émissions, ils ne font qu'ergoter parce qu'en bout de ligne, il n'y a que notre environnement naturel qui compte. C'est la seule chose qui compte.

En tant que gouvernements, il est vrai que nous pouvons beaucoup apprendre du secteur privé. Nous pouvons aussi apprendre la responsabilité et la prudence financière. Il n'en demeure pas moins que le résultat net que recherche le gouvernement n'est pas un résultat financier, c'est plutôt la santé et le bien-être de la population. La population n'aura ni la santé ni le bien-être, nos économies n'auront ni la santé ni le bien-être et nos cultures ne seront ni diversifiées ni riches si nous ne préservons pas, ne protégeons pas et n'améliorons pas notre patrimoine naturel.

Permettez-moi de citer quelques paragraphes de plus étant donné que j'ai rarement l'occasion, en tant que députée ministérielle, de garder la parole pendant 20 minutes.

Ma circonscription est maintenant celle de York-Nord, mais en 1993, c'était celle de York—Simcoe. Je suis heureuse de dire que nous avons une nouvelle circonscription qui s'appelle York—Simcoe car ma circonscription a été divisée en deux. Deux nouveaux députés libéraux seront accueillis à la Chambre. L'autre nouvelle circonscription est celle de Newmarket—Aurora, et nous avons une nouvelle candidate formidable, Martha Hall-Finlay. C'est la détermination incarnée.

Une voix: Vous avez la société Magna.

Mme Karen Kraft Sloan: Comme le député l'indique, ils ont la société Magna dans cette région. Ils ont la société Magna dans la région de Newmarket—Aurora, mais ce sont les habitants de Newmarket—Aurora qui vont voter, pas les actionnaires de la société Magna.

Je voudrais faire un bref rappel historique et me reporter en 1994 afin de faire quelques observations concernant la circonscription de York—Simcoe. Alors, je cite:

[...] Les premiers éléments du gouvernement responsable au Haut-Canada ont vu le jour dans ma circonscription, York—Simcoe. C'est là que William Lyon Mackenzie s'est joint aux forces rebelles des agriculteurs et des petits artisans pour s'opposer au Pacte de famille des conservateurs.

Cent cinquante ans ont passé depuis la création du gouvernement responsable, mais les descendants des rebelles ont perpétué la tradition de l'exploitation agricole et de la petite entreprise dans York—Simcoe...

C'était la circonscription que je représentais en 1997.

La sanction royale

La circonscription de York-Nord était celle de Baldwin et de Lafontaine, les pères du gouvernement responsable. Lorsque Lafontaine a perdu ses élections aux mains d'un groupe de conservateurs turbulents, indisciplinés et irrespectueux, Baldwin est intervenu et a dit: «Monsieur Lafontaine, nous avons une circonscription pour vous.» Ce sont les bons citoyens de Newmarket qui ont élu un francophone à l'époque et c'est ma circonscription qui a veillé à l'unification des deux Canadas.

Je poursuis la citation pour vous décrire les fermes de ces rebelles:

Aujourd'hui, les exploitations agricoles embellissent le paysage de New Tecumseh, King, Gwillimbury Est et Ouest. Le Holland Marsh, connu dans le monde entier, se trouve près de Bradford. Les petites entreprises ont été et continuent d'être le moteur économique de localités comme Newmarket et Bradford. Leurs propriétaires ont toujours tenu boutique le long des rues principales de villages comme Sutton, Keswick, Mount Albert, Beeton, Tottenham, Pefferlaw et Schomberg.

Les deux circonscriptions regroupent de nos jours toutes ces localités.

● (1720)

Ma circonscription est embellie par les magnifiques plages de Georgina, le long du lac Simcoe. Le tourisme y est florissant toute l'année: notamment la navigation de plaisance en été et la pêche sur glace en hiver.

Nous avons également la chance d'avoir une première nation, la bande des Chippewas de Georgina Island. Cette communauté est déterminée à accéder à l'autonomie gouvernementale, un droit inhérent.

Monsieur le Président, je dois vous dire que j'ai pu participer à des réalisations remarquables au sein de cette communauté.

Il y a à la Chambre des députés venant de tous les horizons et de toutes les origines ethniques. Ils diffèrent par la forme, la taille, la couleur, le sexe et l'orientation sexuelle. Chacun d'entre nous interprète son rôle au Parlement à sa manière, très distinctement, certains plus distinctement que d'autres. Certains députés sont très bons devant les caméras et d'autres ne le sont pas autant.

Malheureusement, le public n'a pas la possibilité de voir ce que la vaste majorité des députés font réellement à la Chambre. Seule une poignée d'entre eux apparaissent à la une des journaux nationaux ou en face d'une caméras mais, pour la vaste majorité, ils travaillent tranquillement et diligemment au nom de leurs électeurs et de l'ensemble des Canadiens.

J'espère que ces dernières semaines n'auront pas terni l'image des députés car c'est réellement un privilège unique de servir les Canadiens. Nous n'arrivons pas ici seuls. Nous ne pouvons venir ici que si les gens participent au processus démocratique. Les volontaires nous appuient, nous encouragent, nous remettent sur le droit chemin et nous rappellent qui nous représentons et qui nous sommes. Le jour des élections, ils arrivent avec leurs panneaux. L'équipe qui fait ça pour moi est la meilleure qui soit. Elle va travailler dans mes deux nouvelles circonscriptions, je vous le garantis, monsieur le Président. Les volontaires mettent des affiches partout, frappent aux portes, font des appels téléphoniques, font le café, achètent des donuts, organisent des manifestations pour leurs collègues et pour les volontaires. Ils conduisent des autobus, ils s'assurent que les gens qui, autrement, ne pourraient pas se rendre aux urnes, puissent le faire le jour des élections. À tous ces volontaires, j'aimerais dire merci du fond du coeur.

J'aimerais également remercier les gens avec qui je travaille à mon bureau de circonscription, Debbie McDonald et Rae Bowie, et à mon bureau sur la colline, Alison Zinni, Tom Balint et Curtis Runions.

Mais surtout, je tiens à dire qu'il est impossible de venir ici à moins d'avoir le soutien de sa famille. Mon père, Alex Kraft, m'a dit: «Tu vas à Ottawa? Pourquoi pas?» Il m'a toujours traitée comme si j'étais le premier enfant de sexe masculin de la famille, et j'ai deux soeurs. Je dois remercier mon père. Ma mère n'est plus parmi nous, mais elle rayonne sur moi aujourd'hui. J'espère que le respect sincère qu'elle éprouvait humblement pour les gens me guidera jusqu'à la fin de mes jours.

Mon mari est le premier homme féministe que j'ai rencontré; j'ai donc décidé que j'avais intérêt à l'épouser. La vie ici est parfois très difficile et il n'est pas facile d'entretenir ces relations importantes, mais il y a quelqu'un qui m'attend ce soir à Toronto et je veux prendre ce vol de 20 heures.

● (1725)

Je voudrais remercier ma fille Jessica et mon fils Patrick. Leur courage, leur maturité et leur sagesse m'ont aidée considérablement.

À mes collègues des deux côtés de la Chambre, je me permets de dire en toute impartialité, parce que c'est notre loyauté envers le Parlement qui importe par-dessus tout, que nous ne faisons que passer à cet endroit. Certains d'entre nous sont ici pendant des décennies, d'autres, peut-être pendant des mois seulement. Certaines contributions sont extraordinaires. D'autres sont modestes.

Nous ne faisons que passer à cet endroit. Même si nos paroles dans le harsard vont s'effacer et disparaître ou être supprimées dans un enfer électronique, cet endroit continuera d'exister. C'est cet endroit que nous devons continuer de respecter, parce que c'est ici que la démocratie canadienne trouve tout son sens. Cet endroit, ce n'est pas seulement la Chambre des communes. C'est le foyer des Canadiens.

LA SANCTION ROYALE

● (1730)

[Traduction]

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence de la Gouverneure générale

Ottawa

le 1^{er} avril 2004

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Marie Deschamps, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléante de la gouverneure générale, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi mentionnés à l'annexe de la présente lettre le 1^{er} avril 2004 à 16 h 48.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire de la Gouverneure générale,

JoAnn MacKenzie pour Barbara Uteck

Initiatives parlementaires

L'annexe indique que les projets de loi ayant reçu la sanction royale sont le projet de loi C-16, Loi concernant l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence—Chapitre n° 10; et le projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Queen's Theological College.

[Français]

Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 février, de la motion

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir au sujet de la motion n° 397. Cette motion a pour objet de substituer la méthodologie des subventions nette au régime de dumping et de droits compensateurs que les États-Unis imposent sur le bois d'oeuvre. Théoriquement, cette motion semble une bonne initiative.

Si elle était appliquée, cette méthodologie pourrait permettre de quantifier toutes les subventions consenties à l'industrie du bois d'oeuvre, de part et d'autre. Si les subventions étaient à peu près égales, il n'y aurait pas de droits compensateurs. L'application de cette méthodologie améliorerait certainement le régime. Toutefois, de nombreux obstacles jalonnent la route proposée dans le projet de loi et j'estime que ce sont des obstacles et des écueils d'envergure. J'aimerais me pencher sur ces difficultés et peut-être obtenir une réaction de la personne qui a présenté cette motion.

Le premier obstacle c'est que nous avons déjà eu recours à cette méthodologie des subventions nettes. En vertu de l'entente de libre-échange et des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, nous avons tenté d'appliquer cette méthodologie. Notre tentative a échoué parce nombre de pays, dont les États-Unis se sont opposés à l'idée d'évaluer les subventions et les distorsions. Or, cette opposition est probablement plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'a été depuis longtemps.

Cette méthodologie n'aurait pas d'incidence sur les lois commerciales intérieures américaines, notamment sur des mesures comme l'amendement Byrd. Ces mesures demeureraient en place. Les lois commerciales demeurent une lourde entrave pour avoir un accès libre au marché des États-Unis et vraiment faire du libre-échange avec eux. Les outils et les lois commerciales intérieures des États-Unis ne disparaîtront pas même si nous appliquons la suggestion du député.

L'autre problème, c'est que le département américain du Commerce serait toujours là. D'après cette motion, il aurait le pouvoir de calculer les subventions, non seulement aux États-Unis mais aussi au Canada. Or, j'estime qu'il serait naïf de s'attendre à ce que le département américain du Commerce applique les mêmes mesures aux deux économies, dans l'évaluation de ces subventions.

Une autre difficulté avec cette approche c'est qu'elle présente ses propres problèmes. J'imagine des avocats spécialisés en droit commercial à Washington et les divers lobbyistes et protectionnistes qui veulent saboter ce genre d'initiative, autrement dit la cribler

d'aiguilles pour la paralyser. Ils peuvent étudier tous les menus détails pour en décortiquer tous les aspects les plus minimes, de A à Z ; le processus serait interminable. Il se poursuivrait sans cesse et le problème ne serait jamais résolu.

Beaucoup d'experts en échanges commerciaux diraient que si nous n'aimons pas la façon dont fonctionnent les relations commerciales avec les États-Unis aujourd'hui, la meilleure solution serait de rouvrir l'Accord de libre-échange nord-américain et de renégocier l'accord avec les Américains. Je pense sincèrement que le problème de cette approche est que le gouvernement fédéral veut favoriser et protéger un trop grand nombre de secteurs de cette économie. Un grand nombre de problèmes que nous connaissons aujourd'hui dans l'industrie du transport aérien découlent de la politique du gouvernement libéral qui a voulu créer un système aérien enveloppé, protégé et en situation de monopole dans ce pays, et nous en payons le prix aujourd'hui.

Au nom de la culture et des arts, nous voulons également avoir notre propre régime en place. Essentiellement, nous ne faisons seulement que protéger certaines industries amicales dans ce secteur que le gouvernement tient à protéger. En général, c'est encore une situation de monopole.

Dans le secteur bancaire, plus souvent qu'autrement, les libéraux favorisent davantage le protectionnisme, en donnant à un petit groupe fermé des pouvoirs concentrés plutôt que d'ouvrir vraiment le secteur à l'ensemble des avantages de la libre entreprise et du système de marché libre, ainsi qu'aux avantages de la concurrence authentique.

• (1735)

L'industrie céréalière en serait un autre exemple, ainsi que le secteur de l'approvisionnement. Si nous devons rouvrir l'ALENA, nous devrions penser sérieusement à mettre ces questions sur la table pour réaliser le moindre progrès dans les autres dossiers qui nous préoccupent.

Je ne pense pas que le Parti libéral est le parti qui veut vraiment encourager le libre-échange. Il ne l'a jamais appuyé. Je me rappelle que John Turner, en 1988, disait que si nous devions signer l'accord de libre-échange, nous perdriions nos frontières et notre souveraineté. Les libéraux tiennent le même discours que le NPD lorsqu'ils parlent de questions commerciales en général et il adoptent généralement les mêmes positions. Ils essaient de gagner sur les deux tableaux. C'est difficile mais ils essaient quand même.

Ils ont combattu le libre-échange et tout ce qu'ils ont dit à ce sujet en 1988 s'est retourné contre eux. Nous avons un excédent sur marchandises de 50 à 60 milliards de dollars avec les États-Unis actuellement. De tous les partenaires commerciaux des États-Unis, c'est le Canada qui enregistre probablement l'excédent le plus important, et le Parti libéral s'y est opposé farouchement en disant que l'Accord serait mauvais pour le Canada.

Cependant, je reconnais que la façon de régler bon nombre de ces questions est de songer à rouvrir l'ALENA.

En conclusion, pour ce qui est de la motion elle-même, je dirais que la meilleure voie à emprunter pour le moment est de laisser les choses suivre leur cours. Nous avons déjà fait un long bout de chemin en présentant des demandes dans le cadre de l'ALENA et de l'OMC; nous voyons la lumière au bout du tunnel et les décisions sont imminentes.

Initiatives parlementaires

Toute tentative en vue de procéder autrement favoriserait les groupes d'intérêts spéciaux américains à l'origine de ces droits compensatoires et de ces frais antidumping. Nous avons compris qu'il faudrait beaucoup de temps pour traverser les étapes et arriver au bout du tunnel et à la solution. On l'aperçoit maintenant. Il me semble qu'en abandonnant ce processus, on s'imposerait un autre détour. En essayant autre chose maintenant, il se pourrait qu'on échoue complètement.

Je voulais aborder certain points connexes. Il y a dans ma circonscription, Prince Albert en Saskatchewan, des usines de bois d'oeuvre et des usines de pâtes et papiers qui ont de graves difficultés. La province n'a pas la capacité financière de régler ce problème et cela est dû en bonne partie à la politique de péréquation du gouvernement libéral. Le gouvernement n'a pris aucune mesure pour aider l'industrie pendant cette période de négociations et de différends commerciaux et les effets commencent à se faire sentir. Certaines usines ont fermé leurs portes.

Le principal acteur dans ce secteur, Weyerhaeuser, commence à mettre en vente une partie de ses usines. Il semble que l'industrie entière procède à une rationalisation en Saskatchewan, ce qui entraînera bien des fermetures et beaucoup de chômage. La situation est donc assez pénible.

Je n'ai jamais vu un tel déclin dans à peu près tous les secteurs de l'économie en Saskatchewan, celui de l'agriculture, celui du bois d'oeuvre et celui de l'élevage. Les temps sont durs tout simplement. Les problèmes sont nombreux dans la province et, malheureusement, le gouvernement fédéral a offert bien peu d'aide pour aplanir toutes ces difficultés.

• (1740)

L'hon. Andrew Telegdi (secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones), Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat et de commenter la motion n° 397. Je félicite mon collègue libéral, le député d'Etobicoke-Nord, pour son excellent travail dans ce domaine, qui préoccupe tant les Canadiens et qui est aujourd'hui l'objet de nombreux débats.

La recherche d'une solution au conflit du bois d'oeuvre résineux a été et demeure un des principaux dossiers commerciaux du gouvernement du Canada avec les États-Unis. Le gouvernement du Canada a défendu et continue de défendre les intérêts de l'industrie canadienne depuis que le département du Commerce des États-Unis a commencé à enquêter sur les allégations de dumping et de subventions des produits du bois en avril 2001.

Nous avons aussi consulté énormément les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que l'industrie afin d'élaborer une démarche qui réponde bien à nos objectifs et qui soit acceptable tant au Canada qu'aux États-Unis. Les 18 derniers mois n'ont pas été faciles pour l'industrie forestière et celle du bois d'oeuvre. En raison des pressions financières exercées par les droits imposés par les États-Unis, nous avons perdu des emplois, assisté à la fermeture de scieries et vu notre industrie dans la tourmente.

Les Canadiens touchés par ce conflit comprennent que le libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre devrait se traduire par des emplois dans les scieries et une plus grande stabilité pour les collectivités qui dépendent de cette industrie. Les producteurs canadiens de bois d'oeuvre et les personnes qui dépendent de cette industrie pour survivre savent qu'il nous faut trouver une solution à ce litige.

Ils comprennent que la survie à long terme de leur industrie repose sur une solution permanente à ce long conflit commercial. Ils sont conscients qu'il leur faut pouvoir exporter leurs produits aux États-

Unis, sans se cogner à des mesures protectionnistes. Nous travaillons sans relâche pour trouver une solution, sans jamais oublier ces objectifs ainsi que les travailleurs, les producteurs et les qui sont touchés.

Pour préserver notre unité, les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et du secteur privé se réunissent régulièrement pour examiner les plus récents progrès des négociations et de la procédure judiciaire.

Les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux se sont rencontrés à Ottawa pour discuter des préoccupations provinciales quant à la façon dont les quotas devraient être répartis entre les provinces si jamais nous parvenons à un règlement avec des quotas.

Pour leur part, les représentants de l'industrie discutent de leur position face à un règlement.

Le ministre du Commerce international a discuté à maintes reprises avec ses homologues provinciaux, tant au téléphone qu'en personne, de plusieurs solutions de rechange. Le ministre a visité des scieries et des installations de resciage final et il a rencontré des représentants de toutes les principales associations industrielles, partout au pays.

Le gouvernement croit que c'est en poursuivant d'étroites consultations avec nos homologues dans les provinces et l'industrie que nous réussirons à trouver une solution à ce différend qui rejoint l'opinion majoritaire des parties prenantes.

Comme je l'ai déjà mentionné, l'élément crucial de tout règlement négocié serait la publication par le Département du commerce des États-Unis d'un énoncé de politique qui guiderait son examen des changements apportés aux pratiques provinciales de gestion des forêts et qui pourrait déboucher sur la révocation des droits compensateurs imposés aux provinces.

Le texte de l'énoncé de politique, résultat de consultations poussées avec les provinces, définit en détail pour la première fois le genre de réforme que les États-Unis estiment nécessaires pour trouver une solution à long terme au conflit. Il constitue une étape importante dans nos démarches.

L'industrie forestière est en grande partie du ressort des provinces. Advenant un règlement négocié, il reviendra à chacune des provinces de décider si elles veulent modifier leurs politiques de gestion forestière et leurs programmes d'établissement des prix.

Les détracteurs de cette approche aimeraient nous faire croire que ces changements nous sont dictés par les États-Unis. Les provinces ont leurs propres raisons de modifier leurs politiques, par exemple accroître la compétitivité de leur industrie.

Certaines provinces ont déjà commencé à changer leurs pratiques en matière de gestion forestière pour des raisons propres à leurs circonstances. Par exemple, la Colombie-Britannique a récemment annoncé la mise en oeuvre d'un plan important de revitalisation de l'industrie forestière et des changements dans ses pratiques de prix sur la côte en fonction du marché.

Initiatives parlementaires

● (1745)

Comme il est important de faire passer aux États-Unis le message du Canada sur nos pratiques d'exploitation forestière, le gouvernement contribue à une vaste campagne de promotion à laquelle se joint l'industrie et qui est dirigée par l'Association des produits forestiers du Canada.

Avec l'appui d'une subvention du gouvernement du Canada, l'Association des produits forestiers du Canada, dont les membres assurent la fabrication de presque tous les produits de bois, le papier et la pâte produits au Canada, s'est chargée de coordonner une campagne de promotion menée par l'industrie et visant à mettre en place aux États-Unis les conditions politiques propices au règlement du différend.

Le message principal de la campagne, c'est que les relations économiques entre le Canada et les États-Unis sont absolument essentielles aux deux pays et qu'il est dans leur intérêt mutuel de trouver à l'amiable une issue au problème des droits imposés par les États-Unis sur le bois d'oeuvre canadien avant qu'il ne cause un préjudice réel à l'ensemble de ces relations.

Les droits américains sont punitifs et injustes. Grâce en partie à nos efforts de promotion, la position du Canada dans ce différend est appuyée par divers groupes de lobbying américains qui estiment également que ces droits nuisent non seulement aux producteurs et aux travailleurs canadiens, mais aussi aux petits producteurs américains. Parmi ces groupes, on remarque les producteurs américains qui achètent du bois canadien pour leurs activités manufacturières et doivent maintenant payer plus cher leurs matières premières.

Nous recevons aussi l'appui de coopératives de logement, notamment l'American Consumers for Affordable Homes, qui exercent des pressions pour un retour au libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre entre les États-Unis et le Canada afin de promouvoir le logement abordable chez les consommateurs américains. Notre industrie a absolument besoin de ce genre d'appui au Canada et aux États-Unis. L'appui de ces différents groupes contribue énormément à la pression exercée sur les décideurs à Washington.

C'est une priorité du gouvernement que de recruter des partenaires parmi tout l'éventail des groupes de pression aux États-Unis qui sont en faveur de la promotion du commerce dans les relations économiques canado-américaines.

On ne devrait plus avoir à se battre avec les États-Unis sur les mêmes questions commerciales d'une année à l'autre, d'une décennie à l'autre. On ne devrait pas avoir à faire face à un cycle de droits de douane protectionnistes américains et de procès devant l'OMC et les juridictions de l'ALENA. En fait, le Canada et les États-Unis ont tous les deux besoin d'une solution à long terme pour un problème qui nous a confrontés depuis trop longtemps.

Nous sommes déterminés à continuer de travailler avec les provinces et l'industrie pour trouver une solution à long terme. De concert avec les gouvernements provinciaux et avec l'industrie, nous sommes d'avis que nous devons viser un règlement durable fondé sur une politique. Grâce à ce front uni, nous avons renforcé notre position dans les négociations avec les États-Unis. Le maintien de l'unité nous aidera à trouver une solution juste au différend sur le bois-d'oeuvre résineux.

● (1750)

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, il me fait également très plaisir d'intervenir sur cette motion de notre collègue de Etobicoke-Nord.

Je dois reconnaître d'emblée que celui-ci est fort probablement animé de bonnes intentions pour tenter de trouver une solution satisfaisante au conflit interminable qui nous oppose aux États-Unis dans le dossier du bois d'oeuvre.

D'entrée de jeu, vous me permettez de faire lecture de la motion, histoire de bien définir les paramètres de la discussion. La motion se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, dans le contexte du différend avec les États-Unis au sujet du bois d'oeuvre résineux, le gouvernement devrait: a) négocier un terme à la procédure d'imposition de droits compensatoires par les États-Unis par le remplacement de ce recours commercial par un autre centré sur les subventions nettes—en tenant compte des obligations non imposables, des abattements de taxe de vente, des réductions des impôts fonciers, des crédits d'impôt à l'investissement et des ententes de cogénération d'énergie—disponibles aux États-Unis au niveau des États et au niveau des administrations locales, ou centré uniquement sur la détermination du caractère anticoncurrentiel, le cas échéant, des politiques appliquées au Canada et ailleurs; b) entamer aussi des négociations avec le gouvernement des États-Unis en vue d'éliminer la concurrence en matière fiscale, en particulier les subventions au secteur manufacturier, que se livrent le Canada et les États-Unis.

Comme je le disais tout à l'heure, je pense qu'il faut reconnaître d'emblée que notre collègue de Etobicoke-Nord est fort probablement animé de très nobles intentions en voulant apporter des idées novatrices pour tenter de régler le conflit du bois d'oeuvre.

Or, d'entrée de jeu, je dois dire que, quant à nous, les propositions somme toute fort louables, du moins pour ce qui est de la première partie—et j'y reviendrai de façon détaillée dans quelques instants—, ne constituent que des artifices qui nous détournent de l'objectif fondamental, qui est d'aller jusqu'au bout des procédures juridiques entamées devant l'Organisation mondiale du commerce et devant l'ALENA, de telle sorte que nous puissions obtenir gain de cause, ce qui semble, selon toute vraisemblance, être en voie de se réaliser.

Comme on le sait, tout récemment, l'Organisation mondiale du commerce a rendu une décision stipulant que les États-Unis avaient erré d'abord, quant savoir s'il y avait ou non eu préjudice pour l'industrie américaine du bois d'oeuvre, et, d'autre part, quant à la détermination des droits antidumping et droits compensatoires. Une décision que nous prévoyons également positive doit incessamment émaner de l'ALENA.

Ce que je veux signaler, c'est que ces artifices nous détournent de l'objectif, qui est de poursuivre les recours juridiques, que nous allons vraisemblablement gagner, et nous détournent, entre-temps, de l'obligation de venir en aide à l'industrie du bois d'oeuvre de même qu'aux travailleuses et travailleurs directement affectés par les conséquences de ce conflit.

Seulement au Québec, depuis le 22 mai 2002, ce sont 92 usines qui ont été touchées par les conséquences et les effets néfastes du conflit du bois d'oeuvre. Cela représente plus de 10 000 emplois qui ont également été directement touchés par les conséquences du conflit du bois d'oeuvre. Et cela, c'est seulement pour le Québec.

Initiatives parlementaires

Pendant que nous poursuivons nos procédures judiciaires à l'OMC et à l'ALENA pour soutenir activement notre industrie, il importe de soutenir activement nos travailleurs et travailleuses. Que fait le gouvernement? Rien du tout, ce qui oblige certains de ses propres députés à essayer de mettre de l'avant des suggestions novatrices pour essayer de trouver une solution au conflit, puisque leur gouvernement demeure carrément muet, inactif et impassible devant le drame qui se joue dans plusieurs régions dont l'économie repose, sinon exclusivement du moins de façon très importante, sur l'industrie du bois d'oeuvre.

• (1755)

Plutôt que de nous présenter des artifices comme celui que nous avons sous les yeux, j'implore ce gouvernement de mettre de l'avant la deuxième phase de son plan d'aide à l'industrie et aux travailleurs et travailleuses du bois d'oeuvre qu'il nous promet depuis tant de mois, sachant pertinemment que la première phase ne constituait pas vraiment un plan d'aide pour ceux-ci. Nous espérons que le gouvernement va mettre de l'avant rapidement cette deuxième phase qui, cette fois, constituera, je l'espère également, un véritable plan d'aide pour les travailleurs et les travailleuses ainsi que pour l'industrie.

Analysons maintenant, décortiquons et disséquons cette motion qui, à première vue, peut paraître très déroutante. La première composante, la partie *a*) peut sembler, au premier coup d'oeil, idyllique, intéressante et souhaitable mais elle est parfaitement utopique. Non seulement elle est utopique, mais elle aurait pour effet d'affaiblir la position juridique du Canada dans ses recours devant l'OMC et l'ALENA, et je m'explique.

Ce qu'on propose, au-delà du verbiage que contient le premier élément de la motion, c'est le concept de subvention nette. Cela veut dire que nous obtiendrions ce ratio de subvention nette en soustrayant des subventions appliquées dans un des deux pays celles appliquées dans l'autre.

Pour nous, ce serait là reconnaître d'emblée que nous subventionnons notre industrie du bois d'oeuvre, ce qui n'est certes pas le cas. D'autre part, par le fait même, ce serait demander aux États-Unis de reconnaître qu'ils subventionnent également leur industrie du bois d'oeuvre, ce qu'ils ne sont certainement pas en mesure, ou disposés à reconnaître.

On ne peut pas être contre la vertu et la tarte aux pommes, donc, d'emblée on se dit que cela a bien du bon sens. Or, il faut reconnaître que, de facto, cela n'a pas de sens puisque c'est totalement irréalisable.

On a tenté de mettre de l'avant le concept de subvention nette lors des négociations dans le cadre du Cycle Uruguay. Les États-Unis ont dit non, qu'il n'en était pas question. Et on s'imagine que nous seuls, nous arriverions à imposer aux États-Unis ce concept de subvention nette qu'ils ont catégoriquement refusé dans le cadre d'une négociation multilatérale? C'est parfaitement utopique que de croire que nous parviendrions à négocier une telle chose avec les États-Unis.

Quant au deuxième élément de cette motion, d'entrée de jeu, il nous apparaît carrément inacceptable. En effet, il est question ici d'une harmonisation fiscale avec les États-Unis. Le premier problème est relatif à la souveraineté canadienne en matière fiscale.

Évidemment, je suis souverainiste, mais j'aimerais que lorsque le Québec deviendra un État souverain, il lui reste quand même un peu de souveraineté; que le Canada n'aura pas abandonné en son nom, avant même l'avènement du Québec, des pans entiers de souveraineté qui appartiennent actuellement au Canada. On voit donc un

premier problème au niveau de la souveraineté même du Canada en matière fiscale.

Si on veut harmoniser, il ne faut pas s'attendre à ce que les États-Unis collent leur politique fiscale à la nôtre. Cela risque davantage d'être l'inverse. C'est un raisonnement purement arithmétique et mathématique, tant au niveau démographique qu'au niveau économique, qui nous permet de dire une chose pareille.

D'autre part, ceci fait totalement abstraction du fait que tant les États-Unis que le Canada sont des fédérations. À ce titre, il y a des États—dans le cas qui nous intéresse, des provinces, le Québec notamment—qui ont des politiques fiscales et qui devraient, conséquemment, capituler, abandonner leurs compétences en matière fiscale au profit du gouvernement fédéral pour qu'il négocie une harmonisation fiscale avec les États-Unis.

Or, la dernière fois que le Québec et les provinces ont abandonné certaines de leurs compétences en matière fiscale, ils ont été perdants. On en voit encore aujourd'hui les conséquences. Quand on a abandonné le champ de l'imposition directe au gouvernement fédéral pendant la guerre, on aurait aimé qu'il le rende par la suite, ce qu'il n'a jamais fait.

Pour toutes ces raisons, j'invite mes collègues à voter contre cette motion.

• (1800)

[Traduction]

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi encore une fois de mentionner que le gouvernement s'est engagé à trouver une solution fondée sur une politique à long terme pour régler ce constant différend commercial qui a débuté en mars 2001, après l'expiration de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux de 1996.

[Français]

Le gouvernement du Canada a toute confiance en la stratégie suivie jusqu'ici pour défendre les intérêts de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre depuis que l'industrie américaine prétend que les exportations canadiennes de bois d'oeuvre sont déloyales sur le plan commercial.

Comme nous l'avons dit plus tôt, après des consultations approfondies avec les provinces et l'industrie, le Canada a choisi de suivre une stratégie en deux volets, qui comprend à la fois des recours juridiques et des négociations, afin de régler le différend.

[Traduction]

Le Canada s'est défendu contre les droits punitifs imposés sur les exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis en présentant de solides arguments de droit. Depuis que le Canada a porté le différend devant des instances judiciaires, les groupes de règlement des différends de l'ALENA, dont la formation est prévue au chapitre 19, ont ordonné aux États-Unis de corriger leurs mesures anti-dumping inappropriées, de modifier leurs droits compensateurs et les déterminations de menace de préjudice.

Conformément aux directives de ces groupes, le département américain du Commerce a établi de nouveaux droits compensateurs et anti-dumping. À l'échelle du pays, le taux des droits anti-dumping est tombé de 8,43 p. 100 à 8,07 p. 100, et le taux des droits compensateurs de 18,79 p. 100 à 13,23 p. 100.

Initiatives parlementaires

Toutefois, le gouvernement et d'autres parties canadiennes engagées dans ces contestations judiciaires croient toujours que les déterminations du département du Commerce, si elles étaient correctement menées, permettront d'établir que les exportations canadiennes de bois d'oeuvre ne constituent pas du dumping ni ne bénéficient de subventions. Par conséquent, les parties canadiennes ont demandé qu'un groupe de l'ALENA examine la détermination des droits compensateurs provisoires du département du commerce.

[Français]

Le 5 mars dernier, un groupe spécial de l'ALENA a d'ailleurs jugé que la détermination en matière de dumping, rendue par le département du Commerce par suite de renvoi, ne respectait pas les lois américaines et a donné à ce dernier de nouvelles instructions afin qu'il rende sa détermination conforme à la législation des États-Unis.

[Traduction]

De plus, le 15 décembre, conformément aux directives du groupe de l'ALENA, la Commission américaine du commerce international a établi une détermination provisoire, qui confirme sa conclusion initiale voulant que les importations de bois d'oeuvre canadien menacent de causer un préjudice à l'industrie américaine.

Cette dernière détermination non fondée a aussi été remise en question par le Canada et on s'attend à ce que le groupe de l'ALENA publie son deuxième rapport le 30 avril. Il est possible que le groupe renvoie certaines questions relatives à la dernière détermination de menace de préjudice à la Commission américaine du commerce international, l'enjoignant d'établir une nouvelle détermination qui respecte les lois américaines.

Si la Commission américaine du commerce international ne peut reconnaître le bien-fondé de la détermination de la menace de préjudice, alors les États-Unis n'auront plus de raison d'imposer des droits sur les exportations de bois d'oeuvre canadien. Toutefois, il est important de noter que le litige, dans ce cas, pourrait durer une autre année.

[Français]

À l'Organisation mondiale du commerce, l'organe d'appel a infirmé les conclusions du groupe spécial sur les mesures de l'avantage dans son rapport sur le différend concernant les droits compensateurs.

L'organe d'appel a affirmé que l'on pouvait se fonder sur des prix transfrontaliers dans des cas très limités, mais qu'il ne disposait pas de suffisamment d'éléments pour pouvoir juger si les États-Unis étaient autorisés à le faire en l'occurrence.

Il convient cependant de noter qu'en août 2003, un groupe spécial de l'ALENA a jugé contraire au droit américain l'utilisation par les États-Unis de prix transfrontaliers pour démontrer l'existence d'un avantage.

Par ailleurs, un groupe spécial de l'OMC a aussi soumis un rapport confidentiel sur le dumping, en janvier, rapport qui devrait être rendu public le 13 avril prochain.

● (1805)

[Traduction]

Nous nous réjouissons d'une manière particulière du récent rapport sur la menace de préjudice qui appuie fermement la position du Canada voulant que nos exportations de bois d'oeuvre ne menacent pas l'industrie américaine. Le groupe d'experts de l'OMC a jugé en faveur du Canada sur la question capitale de la constatation du CCI selon laquelle les importations de bois d'oeuvre canadien

augmenteraient fortement, menaçant ainsi de porter préjudice à l'industrie américaine n'est pas «une constatation à laquelle en serait arrivé un organisme d'enquête impartial». C'était la thèse principale du CCI centrée sur une supposée menace.

Toutefois, même si le processus judiciaire dans ces causes va bon train, il importe de rappeler qu'il faudra attendre un certain temps avant de connaître le verdict final. La présente ronde de causes aux termes de l'ALENA se poursuivra jusqu'en 2005, et les causes présentées à l'OMC ne se termineront pas avant 2006. Les contestations des résultats de l'examen administratif pourraient prendre encore plus de temps.

Nous avons toujours dit que la contestation des mesures prises par les États-Unis en vertu de l'ALENA et des décisions des groupes d'experts de l'OMC constitue un long processus. Nous nous attendons tout à fait à ce que les États-Unis continuent de défendre leur imposition de droits compensateurs et leurs accusations de dumping et de menace de préjudice. C'est pourquoi le Canada ne ménage pas ses efforts dans les négociations avec les États-Unis afin d'en venir à une entente mutuellement acceptable pour la résolution de ce différend.

[Français]

D'importants progrès ont été accomplis afin de jeter les bases d'un règlement durable du différend. La solution d'ordre politique à long terme discutée avec les États-Unis au cours des dernières années comprend la publication d'un bulletin d'orientation par le département américain du Commerce, sur lequel ce dernier se fonderait pour examiner les changements que les provinces apporteraient à leurs pratiques d'aménagement forestier dans l'avenir, l'objet de l'ordonnance d'imposition des droits compensatoires des États-Unis.

Un tel réexamen, s'il s'avérait positif, entraînerait la révocation de l'ordonnance d'imposition des droits compensatoires pour la province visée. Les provinces procèdent déjà à ces changements, particulièrement la Colombie-Britannique, qui a déjà une longueur d'avance sur les autres.

[Traduction]

On discute également d'un règlement qui permettrait de remplacer les droits compensateurs par un système de quotas, de régler le litige et d'autoriser les provinces à réformer la politique pour être exemptes des quotas. Le 6 décembre, les États-Unis ont proposé des conditions de règlement qui donneraient aux exportateurs de bois d'oeuvre canadiens une part de marché de 31,5 p. 100.

Après de vastes consultations auprès des intervenants canadiens, nous avons informé le secrétaire américain au Commerce, Donald Evans, le 12 janvier dernier, que les provinces ne pouvaient appuyer les conditions proposés pour l'entente, principalement en raison du fait qu'elles ne prévoyaient pas clairement l'exemption des quotas pour les provinces qui reformeraient avec succès leur politique forestière. On s'inquiète également de la part de marché qu'aurait le Canada en vertu de l'accord et de la division des dépôts.

Depuis sa rencontre avec le secrétaire Evans, le ministre du Commerce international a parcouru le pays pour rencontrer des représentants de l'industrie dans les principales provinces exportatrices de bois d'oeuvre et des gouvernements provinciaux en vue de préparer une contre-proposition. Le 24 mars, il s'est entretenu avec ses homologues provinciaux. La recherche d'une solution négociée bénéficie d'appuis solides, mais on préfère également attendre après la publication, le 30 avril 2004, du rapport du groupe de travail de l'ALENA sur la menace de préjudices. Entretemps, le Canada continue de poursuivre auprès des instances de l'ALENA et de l'OMC des contestations judiciaires.

Initiatives parlementaires

[Français]

Le gouvernement du Canada, qui est très sensible aux répercussions des droits américains sur l'industrie canadienne, a déjà affecté 356 millions de dollars pour venir en aide aux travailleurs, aux collectivités et aux associations sectorielles touchés par le différend sur le bois d'oeuvre résineux.

Cette somme servira à diverses fins: aider les collectivités touchées à diversifier leur économie, aider les travailleurs en leur proposant des programmes de formation et de travail partagé, investir dans la recherche afin de rendre le secteur forestier plus compétitif à long terme, financer la recherche et le développement sur le bois d'oeuvre résineux et prendre des mesures pour élargir les marchés.

● (1810)

[Traduction]

L'aide du gouvernement fédéral comprend: 71 millions de dollars consacrés à des mesures visant à aider les travailleurs déplacés; 110 millions de dollars destinés à un fonds national d'adaptation de l'industrie et des collectivités du bois d'oeuvre; 95 millions de dollars investis dans la recherche et le développement, dans des initiatives d'expansion du marché et des efforts de lobbying; 20 millions de dollars consacrés aux efforts de lobbying visant à informer le public américain des répercussions des droits imposés par les États-Unis sur les consommateurs de bois d'oeuvre américains et 14,85 millions de dollars pour venir en aide aux associations de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. Le financement aide les associations à fonctionner efficacement pendant la crise du bois d'oeuvre.

Le gouvernement continue d'apporter son aide et d'adopter la bonne attitude durant ce conflit. Dans le cadre de nos consultations avec les différents intervenants, nous avons exploré toutes les avenues possibles et analysé toutes les options qui s'offraient à nous dans ce contexte.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de m'exprimer longtemps sur cette motion, car la question du différend sur le bois d'oeuvre et les problèmes de l'industrie du bois d'oeuvre ont été abordés à de nombreuses reprises à la Chambre. On en a certes parlé au cours de la période des questions et dans le cadre de débats d'urgence.

Mon collègue d'en face a rappelé que l'accord sur le bois d'oeuvre avait expiré en 2001 et que des discussions avaient eu lieu avant cette année-là. Nous sommes maintenant en 2004 et il n'y a toujours pas eu de résolution du différend sur le bois d'oeuvre. Pour dire les choses franchement, la motion de mon collègue d'Etobicoke-Nord montre simplement à quel point le gouvernement a fait faux bond aux travailleurs forestiers et à l'industrie du bois d'oeuvre au Canada.

J'ai eu l'occasion récemment d'aller aux États-Unis et d'y entendre les débats de l'Assemblée législative des États-Unis sur une mesure relative aux médicaments brevetés. Je n'ai pu m'empêcher d'y constater des similitudes. Le Canada a dû modifier sa façon de faire des affaires. Il a été contraint de modifier notre loi. Un groupe extérieur nous a fait savoir qu'il n'appréciait pas la loi que nous avons adoptée dans le cadre de notre institution démocratique, le Parlement du Canada. Ce groupe n'aimait pas ce que les Canadiens avaient dit sur la loi sur les brevets dont ils voulaient se doter. Le gouvernement a dû céder à une décision de l'OMC, qui demandait que nous changions notre loi parce qu'elle ne lui convenait pas. Franchement, il s'agit là d'une atteinte à la souveraineté d'une nation. Cela empêche un pays de représenter au mieux sa population.

Il en va de même dans le secteur du bois d'oeuvre. Si une personne parle par exemple du moment où nous aurons réussi à réformer nos politiques forestières, elle fait carrément ressortir que les provinces canadiennes n'ont pas fait les choses comme il faut. Elle souligne que les provinces ont fait le mauvais choix, qu'elles se sont trompées dans leur approche des affaires. Ce genre d'attitude et la façon de parler de certains députés d'en face constituent une intrusion du gouvernement fédéral dans la politique provinciale.

Chaque province devrait avoir le droit de s'occuper à sa guise de ses ressources en bois d'oeuvre. Sur la côte est, il existe des entreprises privées de sciage. La Saskatchewan, la Colombie-Britannique et le Manitoba possèdent des terres et ont décidé d'accorder à des entreprises forestières des licences les autorisant à abattre des arbres. Ces provinces se font dire qu'elles ont tort, qu'elles n'ont pas le droit de procéder ainsi ou de vendre leur produit au prix qu'elles considèrent juste. Pour tous ceux qui croient au système de libre marché, je suppose qu'un marché n'est vraiment libre que lorsqu'une entreprise privée peut vendre quelque chose comme elle l'entend; mais une province ne peut agir de la sorte.

Je suis tout à fait conscient que, dans ma province, les ressources en bois d'oeuvre et même l'ensemble des ressources dans bon nombre de secteurs sont propriétés conjointes. Je dis «propriétés» parce qu'elles se trouvent sur des territoires appartenant aux premières nations. Nous avons tenté de mettre en oeuvre un processus en vertu duquel des collectivités des premières nations auraient accès aux avantages découlant des ressources.

Si nous laissons un autre pays nous dicter sa façon de faire des affaires, cela peut influencer différents aspects de notre façon de faire des affaires au Canada. Il a été extrêmement décevant d'entendre mes collègues du côté ministériel accepter le point de vue selon lequel les provinces canadiennes ont tort quant à leur façon de faire des affaires.

Bien que les pratiques forestières canadiennes ne soient pas parfaites, elles figurent parmi les meilleures. Les secteurs où des arbres sont abattus font l'objet d'un reboisement. Comme je l'ai dit, tout n'est pas parfait. Au point de vue environnemental, des améliorations pourraient être apportées; certains environnementalistes aimeraient voir intervenir des changements. Néanmoins, dans l'ensemble, nous avons fait beaucoup mieux que les entreprises américaines. Elles ne bénéficient pas du même genre de ressources que nous et c'est pourquoi elles s'amènent chez nous.

● (1815)

Certaines de ces sociétés américaines qui s'intéressent à notre bois ont également des filiales au pays. Elles essaient de s'arranger pour pouvoir profiter des avantages dans les deux pays.

Cela va beaucoup plus loin qu'une simple entente commerciale. En fait, le principe de base que nous devons respecter, c'est qu'en tant que pays, nous devons être en mesure de produire ce que nous voulons produire et les provinces doivent pouvoir adopter les pratiques qu'elles veulent adopter. Nous ne devrions pas avoir à nous préoccuper des mesures adoptées par les Américains pour nous intimider pour la seule raison qu'ils veulent que les choses se fassent de la meilleure façon possible pour eux. Ils ne veulent pas que le bois bon marché entre dans leur pays parce que cela ferait chuter leurs prix, causant ainsi d'importantes pertes pour les producteurs américains de bois d'oeuvre.

Initiatives parlementaires

Toutefois, comme un de nos collègues l'a mentionné, les sociétés gagnantes sont les organisations américaines qui luttent pour l'accès à des logements à prix abordable. Quelle chance pour un groupe américain d'avoir le luxe de pouvoir compter sur un tel groupe de pression pour tenter d'obtenir des logements abordables pour les Américains.

Ce groupe est l'un de nos plus importants alliés au Canada à pouvoir poursuivre ses opérations. Le gouvernement du Canada n'a pas été notre allié dans ce dossier. Le gouvernement a plutôt tenté de trouver des façons de tout changer pour faire plaisir aux Américains, plutôt que de s'affirmer et de dire qu'en tant que pays nous pouvons mener nos propres affaires.

Je reconnais que les Américains sont nos voisins et nos amis, mais nous ne voulons pas les voir s'ingérer dans nos affaires tout le temps. J'ai été très heureuse d'entendre le sénateur Kerry, candidat démocrate à la présidence des États-Unis, dire que les États-Unis n'avaient pas été justes, qu'ils n'avaient pas bien agi envers leur voisin du Nord et que la situation devait changer.

Son commentaire témoigne du fait que ce ne sont pas tous les Américains qui sont heureux de la façon dont l'actuel gouvernement des États-Unis a traité le Canada. Il a fait preuve d'intimidation dans le dossier du bois d'oeuvre ainsi que dans celui de la crise frappant l'industrie bovine. Cette façon de faire a consterné bon nombre d'Américains.

Selon les députés, quels sont les prix du boeuf aux États-Unis maintenant qu'ils ne peuvent plus acheter de boeuf canadien? L'été dernier, un quotidien de New York disait ne pas s'attendre à un règlement sur la question, car cela ferait baisser le prix du boeuf aux États-Unis. Ce genre de pratique existe depuis des siècles. Bref, c'est ennuyeux lorsqu'un pays laisse entendre qu'il désire une libéralisation des échanges, mais qu'il y fait obstacle continuellement.

Je reconnais que la motion de mon collègue vise à résoudre une situation, mais nous avons plutôt besoin d'un ferme engagement du gouvernement à défendre l'industrie canadienne comme il juge qu'elle devrait être défendue. Le gouvernement doit instaurer des mécanismes satisfaisants de soutien de l'industrie.

Si nous avions eu une politique nationale de logement et avions vraiment fait tous les efforts voulus pour la défendre, elle n'aurait pas permis de sauver l'industrie ou d'accomplir tout ce qu'il fallait accomplir, mais elle aurait donné à l'industrie une aide dont elle avait grandement besoin.

J'ai entendu quelqu'un dire que 350 millions de dollars avaient été accordés à l'industrie. C'est un montant élevé, je le reconnais, mais lorsqu'on se vante d'accorder 350 millions de dollars, alors qu'on gaspille 100 millions de dollars pour de la publicité, cela met les choses en perspective. Nous pouvons gaspiller 100 millions de dollars pour telle chose et nous ne recevons que 350 millions de dollars pour telle autre. C'est à ce moment-là que cela devient inacceptable.

Nous devons mettre nos priorités à la bonne place, et il est temps que le gouvernement le fasse ou plie bagages.

• (1820)

M. Andy Burton (Skeena, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots de la motion n° 397. Certes, je pense que l'intention de la motion est bonne, mais il y a incontestablement des lacunes, dont mon collègue a parlé plus tôt.

Je ferai simplement quelques observations. Venant de Colombie-Britannique, je connais très bien le secteur du bois d'oeuvre de cette province. La Colombie-Britannique exporte 50 p. 100 du bois

d'oeuvre résineux écoulé sur le marché américain. Pour l'essentiel, cela représente le tiers de l'ensemble du marché américain, du point de vue de la consommation. C'est un secteur d'activité très important en Colombie-Britannique, comme dans d'autres régions du Canada.

Les effets de cette situation nous inquiètent beaucoup. Toute mesure visant à apporter un soulagement ou à améliorer la situation et, en fait, à arriver à une solution finale serait la bienvenue. Je ne suis pas sûr, toutefois, que la motion n° 397 atteindrait un de ces objectifs.

Il ne fait pas de doute dans mon esprit et dans l'esprit de bon nombre de mes collègues que la solution que nous devons rechercher réside dans un accès libre et ouvert au marché américain par la frontière. Nous devons nous concentrer là-dessus et tout faire pour y arriver, à court terme, espérons-le, mais certainement, au moins, à moyen et long termes.

Toute négociation, dans l'intervalle, devra continuer de se faire à l'OMC et à l'ALENA, et nous espérons certainement qu'elles aboutiront, dès que possible, à des résultats positifs pour le Canada.

Un des députés d'en face a parlé récemment d'un programme d'adaptation à l'intention des collectivités touchées par l'industrie du bois d'oeuvre. Cela demeure une grande préoccupation. Il a été annoncé il y a environ un an et demi et visait à venir en aide aux collectivités du Canada et, bien sûr, de la Colombie-Britannique qui étaient touchées par le différend sur le bois d'oeuvre. Ce programme s'élevait à 55 millions de dollars pour la Colombie-Britannique. À ce jour, la bureaucratie a grugé 5 millions de dollars, ce qui représente un sacré paquet d'argent en moins pour le programme; une somme de presque 10 p. 100 est déjà engloutie et n'a rien donné qui vaille.

Environ 30 millions de dollars ont été approuvés pour différents projets visant des collectivités de la Colombie-Britannique, mais encore, peu d'argent a atteint son but à ce jour. Les chèques n'ont pas commencé à pleuvoir.

Dans ma circonscription de Skeena, deux ou trois projets ont été approuvés pour lesquels je suis vraiment reconnaissant. Ils arrivent trop tard. Le but du programme consistait à venir en aide à des collectivités durant l'automne et l'hiver, quand les temps sont difficiles et les possibilités plutôt limitées. Malheureusement l'aide attendue n'est pas venue, mais nous sommes certainement contents de ce que nous avons reçu.

Je crains que la plus grosse partie de cet argent ne finisse par être distribué juste avant les élections, ce qui à mon avis prend des allures de cynisme. Nous le prendrons peu importe quand nous le recevrons, mais cela nous donne des raisons d'être un peu cyniques.

[Français]

Le vice-président: Si l'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques avait toujours l'intention de dire quelques mots, il aurait deux minutes à sa disposition. Il a donc la parole.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement apporter une précision. La députée de Ahuntsic a parlé tout à l'heure du programme du gouvernement fédéral pour faire face à la crise du bois d'oeuvre.

Toutefois, elle a oublié de dire qu'il n'y avait aucun argent frais pour la diversification de l'économie des régions touchées par la crise du bois d'oeuvre. Pour 2004-2005, on a tout simplement transféré les sommes d'argent prévues l'an passé, alors qu'on pensait que la crise serait terminée à ce temps-ci.

Initiatives parlementaires

Le gouvernement fédéral aurait un effort additionnel à faire de ce côté, d'autant plus qu'il n'y a aucune assistance particulière pour l'aide aux entreprises ou pour l'aide aux travailleurs qui sont touchés. C'est comme si on avait envoyé les entreprises et les travailleurs au front, alors que le gouvernement fédéral les avait un peu abandonnés.

Je comprends que le député de Etobicoke-Nord souhaite qu'on trouve une solution à cette crise. Nous la souhaitons tous, parce que les gens vivent des situations très difficiles chez nous.

Malheureusement, la proposition sur la table ne m'apparaît pas la plus appropriée. Je souhaite que le gouvernement fédéral revienne le plus tôt possible avec un vrai programme d'aide, une deuxième phase, qui permettra à nos entreprises d'être là lorsque nous aurons remporté toutes les victoires nécessaires sur le plan juridique et que nous aurons rétabli le véritable libre-échange en matière de bois d'oeuvre.

• (1825)

[Traduction]

L'hon. Joe Comuzzi (ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la chance d'intervenir. Je veux simplement faire un peu de lumière sur l'aide que le gouvernement a fournie aux collectivités qui dépendent de l'industrie du bois d'oeuvre et qui sont touchées par le conflit.

L'argent, plus de 300 millions de dollars, a essentiellement été mis de côté pour aider les collectivités qui subissent les contrecoups du conflit du bois d'oeuvre. Nous avons prolongé le programme parce que l'argent qui avait été prévu n'avait pas été distribué ou dépensé.

Nous avons prolongé le programme d'un an, mais il incombe aux collectivités d'agir et de prendre leur situation en main. Elles ont toutes droit à l'argent qui est là pour les aider.

Le vice-président: En vertu du droit de réplique, le député d'Etobicoke-Nord, qui a présenté le projet de loi, a droit aux cinq dernières minutes.

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mes collègues à la Chambre qui ont participé au débat sur ma motion, la motion n° 397 qui concerne le différend sur le bois d'oeuvre.

La motion vise à attirer l'attention sur ce problème, qui est tout à fait inacceptable et qui se perpétue d'année en année. Soyons bien clairs: le problème n'a rien à voir avec les subventions; il a tout à voir avec notre part du marché. Chaque fois que l'industrie canadienne du bois d'oeuvre s'assure plus de 30 p. 100 du marché américain, on nous impose un droit compensateur.

Je voudrais éclaircir un point ou deux.

Le député de Verchères—Les-Patriotes et d'autres ont dit que ma motion visait à faire cesser les appels à l'OMC et à l'ALENA. Ce n'est pas du tout le cas. En fait, ma proposition vise le plus long terme. Les députés ont raison; il sera passablement difficile d'obtenir l'assentiment des États-Unis, mais ce n'est pas parce qu'un défi est difficile qu'il faut l'éviter.

Des députés d'en face ont également fait valoir qu'en optant pour le concept d'une subvention nette, nous reconnaissons l'existence de subventions au Canada. Ce n'est pas ce que propose la motion, et j'ai fait valoir très clairement que nous n'avons pas de subventions au Canada. J'invite le député à y réfléchir: si nous n'avons pas de subventions au Canada, comment les États-Unis pourront-ils lancer une contestation fondée sur une subvention nette? Ce serait virtuellement impossible et arithmétiquement impraticable.

Le concept des subventions nettes serait difficile à appliquer. J'ai dit que nous n'y arriverions pas à moins de tenir des négociations avec les États-Unis sur une longue liste de questions, dont le processus des droits compensatoires.

C'est une situation tout à fait absurde. Prenons par exemple les subventions agricoles et toute l'hypocrisie qui les sous-tend. Ces subventions atteignent 350 milliards de dollars par année. Ce montant inclut les subventions des Européens, mais les subventions américaines en constituent une bonne part.

Dans le secteur de l'automobile, les États américains et les gouvernements locaux subventionnent les expansions de leurs nouvelles usines à raison de 48 p. 100 au Michigan, en Ohio et en Georgie, 21 p. 100 en Alabama et 32 p. 100 au Mississippi.

Les députés du Bloc québécois et du NPD ont dit que je propose l'harmonisation de la fiscalité canadienne et américaine. C'est tout le contraire. Nous n'avons aucune chance de concurrencer ce genre de subventions. Voilà pourquoi nous devons éliminer cette concurrence préjudiciable sur le plan fiscal.

Dans son dernier budget, le gouvernement a annoncé que nous allons travailler en collaboration avec le secteur de l'automobile. Nous essaierons de créer un produit différent en matière de R et D, afin d'attirer au Canada davantage d'investissements dans le secteur de l'automobile. Je serai le premier à appuyer cela. Pourquoi faisons-nous cela? Parce qu'aux États-Unis, les États et les administrations locales subventionnent jusqu'à concurrence de 48 p. 100 et de 52 p. 100 l'expansion de nouvelles usines dans le secteur de l'automobile. Réveillons-nous. Il faut être de la partie.

Les députés du Parti conservateur ont fait valoir que nous devrions éliminer complètement les dispositions législatives commerciales visant les droits compensateurs et les droits antidumping. Je suis d'accord. Si nous pouvions aller jusque-là, je donnerais certainement mon appui, mais ce que je propose, c'est une mesure provisoire, une mesure qui a déjà été proposée auparavant, comme certains députés l'ont signalé. À moins de conclure un accord exhaustif avec les États-Unis, nous ne réussissons pas, mais nous devons poursuivre nos efforts en ce sens. Cette situation prive les Canadiens d'emplois et d'investissements dans leur pays. C'est complètement absurde, car cela n'a absolument rien à voir avec les subventions. Cela a à voir avec les parts de marché.

Je me réjouis de la tenue de ce débat. Le gouvernement travaille fort avec l'industrie pour essayer de trouver des solutions. Nous devons poursuivre nos efforts en ce sens, mais au bout du compte, il faudra trouver une solution générale à ce problème, une solution qui dépasse le cadre des dispositions régissant actuellement les droits compensateurs et les droits antidumping.

• (1830)

Le vice-président: Comme il est 18 h 32, le temps prévu pour le débat est écoulé. Par conséquent, le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Initiatives parlementaires

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion rejetée.
(Rejet de la motion.)

Le vice-président: Comme il est 18 h 32, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 1er avril 2004

AFFAIRES COURANTES

Les délégations interparlementaires

M. Gallaway.....	1941
M. Wilfert.....	1941

Les comités de la Chambre

Agriculture et agroalimentaire

M. Steckle.....	1941
-----------------	------

Santé

Mme Brown.....	1941
----------------	------

Comptes publics

M. Williams.....	1941
------------------	------

La Loi sur la sécurité ferroviaire

M. Pallister.....	1942
Projet de loi C-511. Présentation et première lecture.....	1942
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	1942

Loi sur la dissolution du Parlement

M. Harper.....	1942
Projet de loi C-512. Présentation et première lecture.....	1942
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	1942

Pétitions

La santé

M. Peric.....	1942
---------------	------

Le mariage

M. Penson.....	1943
----------------	------

La pornographie juvénile

M. Penson.....	1943
----------------	------

L'équité salariale

Mme St-Hilaire.....	1943
---------------------	------

Le mariage

M. O'Brien (London—Fanshawe).....	1943
-----------------------------------	------

M. Barnes (Gander—Grand Falls).....	1943
-------------------------------------	------

RAI International

M. Pacetti.....	1943
-----------------	------

Le hockey

M. Fitzpatrick.....	1943
---------------------	------

La pornographie juvénile

M. Fitzpatrick.....	1943
---------------------	------

M. Stoffer.....	1943
-----------------	------

Le mariage

M. Benoit.....	1944
----------------	------

La défense nationale

M. Benoit.....	1944
----------------	------

Le mariage

Mme Gallant.....	1944
------------------	------

Le droit de propriété

Mme Gallant.....	1944
------------------	------

Le mariage

M. Elley.....	1944
---------------	------

Questions transformées en ordres de dépôt de documents

M. Gallaway.....	1944
------------------	------

Recours au Règlement

Le Comité permanent des comptes publics

M. Reynolds.....	1944
M. Gallaway.....	1945

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2004

M. Peterson (au nom du ministre des Finances).....	1945
Projet de loi C-30. Deuxième lecture.....	1945
M. McKay.....	1945
M. Fitzpatrick.....	1948
M. Stoffer.....	1949
M. Goldring.....	1949
Mme Grey.....	1949
M. McKay.....	1952
M. Lunn.....	1952
M. Peterson.....	1952
M. Stoffer.....	1952
M. Bergeron.....	1953
M. Forseth.....	1953
M. Elley.....	1953
Mme Bakopanos.....	1953
M. Paquette.....	1954
M. Stoffer.....	1957
M. Laframboise.....	1957
M. Gagnon (Champlain).....	1958
M. Stoffer.....	1958
M. Ianno.....	1959
M. McKay.....	1960
Mme Wasylcia-Leis.....	1960
M. Peric.....	1961
M. Ianno.....	1962
M. Stoffer.....	1964
M. Forseth.....	1965
M. Forseth.....	1966
M. McNally.....	1967

Recours au Règlement

Comité permanent des comptes publics—Décision de la présidence

Le Président.....	1968
M. Reynolds.....	1969

Loi d'exécution du budget

Projet de loi C-30. Deuxième lecture.....	1969
M. McNally.....	1969
M. Szabo.....	1969
M. Stoffer.....	1969
M. Reynolds.....	1969
M. McKay.....	1970
M. Bergeron.....	1970
M. Lunn.....	1970
M. Laframboise.....	1970
M. Pallister.....	1974

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les programmes sociaux	
M. Adams	1974
Le Parti libéral du Canada	
M. Lunn	1974
L'industrie bovine	
M. Barrette	1975
L'industrie minière	
M. St-Julien	1975
La fiscalité	
M. Telegdi	1975
Le gouvernement du Canada	
M. Merrifield	1975
Les droits de la personne	
M. O'Brien (London—Fanshawe)	1975
Espace Drar	
M. Roy	1976
Le Nunavut	
Mme Karetak-Lindell	1976
Les anciens combattants	
Mme Wayne	1976
Le Mois de la maison neuve	
M. Marcil	1976
Les malvoyants	
M. Stoffer	1976
La Promenade de la mer	
Mme Tremblay	1977
La justice	
M. Calder	1977
Fred Lays	
M. MacKay	1977
La princesse Juliana	
Mme Catterall	1977

QUESTIONS ORALES

Le premier ministre	
M. Harper	1978
M. Saada	1978
M. Harper	1978
Mme McLellan	1978
M. Harper	1978
M. Saada	1978
La sécurité nationale	
M. MacKay	1978
Mme McLellan	1978
M. MacKay	1978
Mme McLellan	1979
La santé	
M. Duceppe	1979
M. Pettigrew	1979
M. Duceppe	1979
M. Pettigrew	1979
Mme St-Hilaire	1979
M. Pettigrew	1979

Mme St-Hilaire	1979
M. Pettigrew	1979
La protection des dénonciateurs	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	1980
Mme Chamberlain	1980
L'éducation postsecondaire	
Mme Wasylcia-Leis	1980
M. Goodale	1980
Le programme des commandites	
Mme Ablonczy	1980
Mme McLellan	1980
Mme Ablonczy	1980
Mme McLellan	1980
M. Kenney	1980
Mme McLellan	1981
M. Kenney	1981
Mme McLellan	1981
M. Gauthier	1981
M. Saada	1981
M. Gauthier	1981
M. Saada	1981
Le budget	
M. Paquette	1981
M. Goodale	1981
M. Paquette	1981
M. Goodale	1981
Le programme des commandites	
M. Harper	1981
Mme McLellan	1981
M. Harper	1982
Mme McLellan	1982
Le Parti libéral du Canada	
M. Moore	1982
Mme McLellan	1982
La santé	
Mme Redman	1982
M. Pettigrew	1982
Le Parti libéral du Canada	
Mme McDonough	1982
M. Pratt	1982
La santé	
Mme Desjarlais	1983
M. Goodale	1983
La sécurité nationale	
M. Sorenson	1983
Mme McLellan	1983
M. Sorenson	1983
Mme McLellan	1983
La défense nationale	
M. Hill (Prince George—Peace River)	1983
M. Pratt	1983
M. Hill (Prince George—Peace River)	1983
M. Pratt	1984
Les congés parentaux	
Mme Bourgeois	1984
M. Volpe	1984

Mme Bourgeois	1984
M. Volpe	1984
La sécurité nationale	
M. Hearn	1984
M. Valeri	1984
M. Hearn	1984
M. Regan	1984
L'équité salariale	
Mme Jennings	1984
Mme Bennett	1984
Les marchés publics	
M. Benoit	1985
M. Lastewka	1985
M. Benoit	1985
M. Lastewka	1985
L'aéroport de Québec	
M. Marceau	1985
Mme Bradshaw	1985
La protection civile	
Mme Whelan (Essex)	1985
Mme McLellan	1985
Les langues officielles	
M. Pankiw	1985
M. Alcock	1985
Le patrimoine	
Mme Gagnon (Québec)	1985
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	1986
Transports Canada	
Mme Desjarlais	1986
M. Valeri	1986
Les travaux de la Chambre	
M. Reynolds	1986
M. Saada	1986
Recours au Règlement	
La période des questions	
M. Reynolds	1986
M. Pettigrew	1986
Privilège	
Le Comité permanent des comptes publics	
M. Gauthier	1986
Motion	1987
M. Bélanger	1987
M. Reynolds	1987
M. Toews	1988
Mme Wasylcia-Leis	1988
M. Lee	1988

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2004

Projet de loi C-30. Deuxième lecture	1989
M. Schellenberger	1989
M. Schmidt	1990
M. Crête	1992
M. McKay	1993
M. Perron	1994

Les travaux de la Chambre

Projet de loi S-15

M. Lee	1995
Motion	1995
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport; agrément; troisième lecture et adoption	1995

La loi d'exécution du budget de 2004

Projet de loi C-30, Deuxième lecture	1995
M. Martin (Winnipeg-Centre)	1995
M. Perron	1998
M. Stoffer	1998
M. McKay	1999

Message du Sénat

Le président suppléant (M. Bélair)	1999
------------------------------------------	------

Loi d'exécution du budget de 2004

Projet de loi C-30. Deuxième lecture	1999
M. Burton	1999
M. Elley	2001
M. Kenney	2001
M. Nystrom	2002
M. McKay	2003
Mme Kraft Sloan	2003

LA SANCTION ROYALE

Le vice-président	2005
-------------------------	------

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le bois d'oeuvre

Motion	2006
M. Fitzpatrick	2006
M. Telegdi	2007
M. Bergeron	2008
Mme Bakopanos	2009
Mme Desjarlais	2011
M. Burton	2012
M. Crête	2012
M. Comuzzi	2013
M. Cullen	2013
Rejet de la motion	2014

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**